LE DEVOIR

Joyeuses Pâques — Le Devoir sera publié lundi

VOL. LV — NO 72 MONTRÉAL, SAMEDI 28 MARS 1964

Les chances de "La Pieta" d'aller à New-York ne semblent plus compromises. D'un côté, les assureurs qui ont couvert la célèbre statue de Michel-Ange pour une somme de $8,000,000 ont approuvé le système d'emballage; de l'autre, toutes les différences d'opinions entre les autorités pontificales et les organismes responsables du transport de la statue depuis la Cité du Vatican jusqu'au pavillon du Vatican à la foire internationale de New-York, ont été réglées. Une équipe de techniciens américains a travaillé pendant plusieurs jours à réunir tous les renseignements possibles sur l'état de la statue en vue de l'emballer en conséquence. "La Pieta" a alors été radiographiée par des experts munis d'appareils de grande précision, afin de déterminer ses points vulnérables; plusieurs radiographies et des examens aux rayons "gamma" ont été pratiqués; un appareil photographique médical spécial a été utilisé. On voit ici des ouvriers s'affairer autour de la sculpture — qui représente la Vierge Marie, tenant dans ses bras le corps du Christ — au moment de l'emballage. (Téléphoto UPI).

En plus de maintenir ses exigences fiscales

Québec projette de se retirer de sept des 49 plans conjoints

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — Au cours de la conférence fédérale-provinciale, qui débutera dans la vieille capitale, mardi prochain, le Québec maintiendra ses exigences fiscales et annoncera son intention de se retirer d'au moins sept des quarante-neuf programmes conjoints auxquels la province participe actuellement. Il s'agit de programmes qui ont atteint une certaine stabilité et dont on peut calculer de façon assez précise l'équivalence fiscale que le fédéral devra verser au Québec.

Ces programmes seraient les suivants: l'assistance-vieillesse, allocation aux aveugles, allocation aux invalides, assistance-chômage, formation de techniciens, formation des métiers et des occupations et les travaux d'hiver.

Quant à l'assurance-hospitalisation, elle n'a pas encore dans le Québec atteint sa période de stabilisation, la hausse annuelle dépassant la courbe d'augmentation normale de la population. A la rigueur, le Québec pourrait s'en retirer si l'on réussissait à trouver une formule d'équivalence qui tienne compte de ce facteur.

Il n'est pas question que la province fasse jouer la formule d'option dans les cas de programmes temporaires, comme ceux de la route trans-canadienne, de l'aide à la construction d'écoles techniques, des projets commémoratifs du centenaire de la Confédération, etc.

QUELQUES CHIFFRES...

En 1963-64, on estime que le Québec a retiré du fédéral, comme contribution aux programmes conjoints quelque $255 millions sur un total d'environ $900 millions versés à toutes les provinces, soit 28 p.c. ce qui correspond à peu près au pourcentage de notre population à comparer à celle du Canada entier.

De ces $255 millions, Ottawa a versé plus de $90 millions en vertu des sept programmes dont le Québec voudrait se retirer.

Voici quelques chiffres concernant ces programmes:

1—Assistance-vieillesse
Reçu par Québec
en 1961-62, $10,896,000 ou 35.44 p.c.
en 1962-63, $13,800,000 ou 36.13 p.c.
en 1963-64, $14,056,000 ou 36.38 p.c.

2—Allocation aux aveugles
en 1961-62, $1,412,000 ou 34.38 p.c.
en 1962-63, $1,700,000 ou 34.38 p.c.
en 1963-64, $1,655,000 ou 34.14 p.c.

3—Alocation aux invalides
en 1961-62, $7,461,000 ou 45.42 p.c.
en 1962-63, $8,600,000 ou 43.88 p.c.
en 1963-64, $8,316,000 ou 43.22 p.c.

4—Assistance-chômage
en 1961-62, $38,222,000 ou 41.56 p.c.
en 1962-63, $33,100,000 ou 34.52 p.c.
en 1963-64, $43,000,000 ou 39.10 p.c.

5—Formation de techniciens
en 1961-62, $2,825,000 ou 84.33 p.c.
en 1962-63, $4,597,000 ou 73.07 p.c.
en 1963-64, $5,700,000 ou 76.03 p.c.

6—Formation des métiers et des occupations
en 1961-62, $3,376,000 ou 62.44 p.c.
en 1962-63, $5,087,000 ou 64.54 p.c.
en 1963-64, $5,800,000 ou 36.35 p.c.

7—Programme d'encouragement des travaux d'hiver
en 1961-62, $10,634,000 ou 43.9 p.c.
en 1962-63, $12,000,000 ou 44. p.c.
en 1963-64, $12,000,000 ou 40.60 p.c.

Quant à l'assurance-hospitalisation, Ottawa a versé à Québec:
en 1961-62, $73,002,000 ou 25.78 p.c.
en 1962-63, $88,714,000 ou 26.42 p.c.
en 1963-64, $112,400,000 ou 28.90 p.c.

DROIT DE REGARD D'OTTAWA?

Une formule d'équivalence fiscale doit prévoir une base de recettes et un correctif. Dans son discours du budget, le ministre fédéral des finances avait annoncé l'intention du fédéral de fournir l'équivalence fiscale sous forme d'élargissement du champ de taxation directe quitte à corriger en moins ou en plus par les paiements de péréquation.

Est-ce à dire que le fédéral aura constamment un droit de regard sur l'utilisation que fera le Québec des sommes qu'il recevra en équivalence fiscale? De quelle façon pourra s'exercer ce droit de regard?

Voir page 2: QUEBEC PROJETTE

Les étudiants marcheront quand même sur Québec

En dépit du refus du premier ministre Jean Lesage de recevoir les représentants étudiants pendant la conférence fédérale-provinciale qui débutera la semaine prochaine à Québec, les étudiants marcheront sur le Parlement provincial le 1er avril, tel que prévu. A la suite du refus de M. Lesage, le comité de coordination des associations étudiantes qui participent à la marche sur Québec s'est réuni et a décidé à l'unanimité que le refus du premier ministre québécois de les recevoir ne change en rien la portée et la signification de la manifestation étudiante.

Les organisateurs de la marche insistent cependant pour que le gouvernement leur envoie au moins un ministre afin qu'ils lui remettent le mémoire qui expliquera les raisons de la manifestation. MM. Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque, en plus de M. Lesage, ont refusé d'adresser la parole aux étudiants, alléguant leur participation aux travaux de la conférence fédérale-provinciale.

Quant au leader de l'opposition, il a lui aussi refusé: M. Daniel Johnson sera en Scandinavie la semaine prochaine. Toutefois le critique officiel de l'Union nationale en matière d'éducation, a accepté de participer à la manifestation: M. Albert Gervais, député de Montmorency, sera au nombre des orateurs qui s'adresseront aux quelque 5,000 étudiants des universités françaises et des collèges classiques du Québec qu'on prévoit grouper sur la colline parlementaire.

Un communiqué du comité de coordination de la manifestation affirme: "La manifestation sera pacifique, elle se déroulera dans l'ordre et la dignité... A cette fin, les étudiants constituent présentement un important service d'ordre. Tout groupe tentant de semer le désordre dans les rangs étudiants... sera rapidement isolé du corps des manifestants et aura à faire face à un service bien discipliné".

Rappelant les objectifs de la marche sur Québec, le communiqué déclare que "les étudiants monteront à Québec non seulement pour appuyer les revendications du gouvernement de l'Etat du Québec dans le domaine fiscal, mais aussi pour que les sommes ainsi obtenues servent à la mise en train d'une nouvelle politique sociale. Les étudiants veulent que le gouvernement repense sa politique afin de servir véritablement les masses défavorisées de la province. Ils craignent que si le gouvernement ne revise sa présente politique, les sommes obtenues d'Ottawa ne servent plus à une classe déjà favorisée qu'à ceux qui en ont véritablement besoin". (Au début, la manifestation visait à appuyer les réclamations fiscales du Québec en vue d'assurer éventuellement la gratuité scolaire).

Le communiqué révèle que l'Union canadienne des étudiants vient d'approuver les objectifs que poursuivent les étudiants du Québec avec leur manifestation sur la colline parlementaire.

Brésil: les 3,000 marins rebelles cèdent à l'appel de Goulart

RIO DE JANIERO. — Les fusiliers-marins et matelots mutins qui étaient entrés en dissidence mercredi soir et avaient occupé un immeuble des syndicats ouvriers ont finalement accepté de se rendre vendredi soir après un appel que leur avait lancé le président Goulart. La censure décrétée par le gouvernement brésiliens sur divers aspects de cette affaire empêche de connaître les conditions dans lesquelles la reddition est intervenue.

Des camions et des autobus de l'armée ont emmené environ 1,500 mutins au quartier général de la 1ère armée: il y aurait eu à l'origine près de 3,000 mutins, mais environ la moitié d'entre eux auraient regagné leurs casernements dans la nuit de jeudi à vendredi. C'est pour protester contre l'arrestation de 40 des leurs, accusés d'avoir prononcé des harangues de caractère politique, que ces quelque 3,000 matelots et fusiliers-marins avaient entrepris une sorte de "grève sur le tas".

Aucune sanction?

Selon des informations reçues à New-York l'on a mis fin à l'arrestation des rebelles après que 500 d'entre eux eurent été emmenés. Le chef de la Confédération générale du travail, qui devait être présent, aurait été éloigné par des gardes armés. L'erreur serait due à ce que les chefs ouvriers croyaient que tous les rebelles seraient remis en liberté sans sanction. M. Hercule Correia, secrétaire de la Confédération, aurait rencontré le président Goulart pour régler la situation.

Ce dernier a interrompu ses vacances pour mettre ordre à l'incident. Son représentant, M. Darcy Riberto, a confié aux journalistes que les mutins s'étaient rendus de plein gré à l'appel du président.

M. Goulart a désigné l'amiral Paulo Mario de Cunha Rodrigues à la place de l'amiral Silvio Mota comme ministre de la marine. M. Mota démissionna jeudi après avoir vainement tenté d'amener les mutins à reprendre leurs postes.

Origine de la mutinerie

Le revirement de dernière minute qui s'est produit semble avoir été le résultat, d'une part, des pourparlers menés avec les rebelles par des représentants de la présidence de la république, du ministère de la guerre et des syndicats et par le ministre du travail, d'autre part, de l'opposition manifestée par des officiers supérieurs à l'emploi de la force. De source officieuse, on annonçait qu'aucune arrestation n'avait eu lieu et que les mutins pourraient librement rentrer chez eux avant de regagner leurs casernes vendredi.

L'origine directe de l'affaire remonte à mardi dernier. Ce jour-là, le ministre de la marine punissait sept sous-officiers qui avaient pris part à des manifestations politiques. Mercredi, l'agitation s'étendait et quatre autres sous-officiers étaient arrêtés. Le ministre faisait savoir que "les militaires ont le devoir d'étudier les problèmes nationaux, mais n'ont pas le droit de les discuter en public." Malgré cela, mercredi soir quelque 3,000 marins en uniforme se réunissaient au siège du syndicat des métallurgistes et affirmaient leur volonté de participer aux côtés des ouvriers et des paysans à la lutte contre les "privilèges." Le ministre réagit en lançant, la nuit même, un ordre d'arrestation contre 40 sous-officiers considérés comme meneurs. Un grand nombre des marins qui assistaient au meeting s'enfermèrent dans l'immeuble du syndicat et appelèrent leurs camarades à les rejoindre, ce que fit — selon certaines rumeurs — une unité envoyée pour les déloger.

Voir page 2: Brésil

Washington s'émeut de la situation qui se "détériore" au Sud-Vietnam

WASHINGTON. — La situation au Sud-Vietnam s'est "indiscutablement aggravée", depuis l'automne dernier au moins, à la suite du renversement du régime Ngo Dinh Diem, a déclaré M. Robert McNamara.

Prenant la parole au cours d'un dîner offert par l'Association des industries de la défense nationale, le secrétaire américain à la défense a ajouté que le Vietcong tirait profit au maximum de la situation pour reprendre l'initiative de la lutte. Beaucoup dépend maintenant du nouveau gouvernement du général Nguyen Khanh, en lequel "de grands espoirs" sont placés, a poursuivi M. McNamara.

De l'avis du secrétaire à la défense, qui avait au préalable discuté les grandes lignes de son discours avec le président Johnson et M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat, le général Khanh est un "dirigeant capable et énergique".

QUARTE SOLUTIONS

M. McNamara a déclaré que le président Johnson avait actuellement le choix entre quatre solutions:

1 — Le retrait des Etats-Unis, solution, a dit M. McNamara, que les Etats-Unis rejettent totalement.

2 — La "neutralisation" du Vietnam. Mais, selon M. McNamara, personne ne croit sérieusement que les communistes accepteront de neutraliser le Nord-Vietnam. La neutralisation, estime M. McNamara, serait en réalité un moyen pour permettre la consolidation des positions communistes et une éventuelle prise de pouvoir par eux.

3 — Entreprendre des actions militaires hors du Sud-Vietnam, et notamment au Nord-Vietnam.

4 — Concentrer les efforts pour aider les Sud-Vietnamiens à gagner la bataille sur leur propre territoire. "Tout le monde convient que ceci est essentiel, quoique l'on fasse d'autre," dit M. McNamara.

Le secrétaire à la défense n'a cependant pas exclu entièrement l'extension de la guerre anticommuniste au Nord-Vietnam. La question, a-t-il dit, a été "soigneusement étudiée". Le secrétaire à la défense a fait remarquer que si l'on était contraint de recourir à une telle action, celle-ci ne saurait se substituer aux opérations qui se déroulent en territoire sud-vietnamien. Elle ne serait qu'un complément.

Voir page 2: WASHINGTON

Parce qu'un député a dit NON la Chambre s'est réunie hier pour décider... d'ajourner

OTTAWA — La chambre des Communes a siégé hier et a probablement ainsi créé deux précédents. C'était la première fois qu'elle siégeait le Vendredi Saint et ce fut sans doute la plus courte séance de son histoire.

Les Communes et le Sénat se sont réunies simplement pour pouvoir ajourner.

La séance d'hier a été rendue nécessaire par un violent débat jeudi soir sur le congé de Pâques — qui devait débuter jeudi et se terminer le 6 avril — les chambres ont ajourné à lundi alors que les Communes poursuivront l'étude des crédits supplémentaires.

Certains députés ont déclaré que l'étude de ces crédits ne sera pas vraisemblablement terminée lundi et que les séances peuvent se poursuivre durant la semaine. On ignore si les Communes siégeront durant la conférence fédérale-provinciale qui se tiendra la semaine prochaine à Québec.

La séance d'hier est devenue nécessaire lorsque M. Terry Nugent, conservateur d'Edmonton-Strathcona, a refusé de donner son accord pour la tenue d'une séance jeudi soir sur l'étude des crédits. Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, avait déclaré que si la chambre ne siégeait pas jeudi soir, elle devrait se réunir lundi.

JE REFUSE

M. Nugent et d'autres porte-parole de l'opposition ont fait valoir que le premier ministre Pearson avait fait savoir que les députés auraient un congé de 10 jours, mais ils ne savaient que les crédits supplémentaires devaient au préalable être approuvés.

M. Favreau a dit qu'à moins d'un accord unanime des députés, la chambre devrait se réunir vendredi et a ajouté qu'il n'était pas en faveur. Il a proposé une motion ajournant la chambre à lundi. C'est alors que le député Nugent a crié: "Je refuse."

Le premier ministre et le chef de l'opposition n'étaient pas en chambre à ce moment, ils ont tous deux fait savoir qu'ils s'opposaient à ce que la chambre poursuive ses travaux le jour du Vendredi Saint.

A la brève session d'hier, ont assisté 53 libéraux, 19 conservateurs, 10 néo-démocrates et 8 créditistes. Il n'y avait aucun créditiste-thompsonniste.

La motion d'ajournement du président MacNaughton a été adoptée en dépit de quelques protestations.

Tous les services du parlement — secrétariat, traduction simultanée, restaurant — fonctionnaient comme à l'accoutumée.

CHYPRE: TANDIS QUE LES "CASQUES BLEUS" ASSUMENT LEUR ROLE

Une décision de Makarios ravive la tension

NICOSIE — Le contingent des Nations Unies dans l'île de Chypre est devenu "opérationnel" depuis hier, vendredi, à cinq heures du matin, c'est-à-dire qu'il a commencé à remplir activement le rôle qui lui est imparti. Le bataillon canadien, un bataillon anglais et l'avant-garde des détachements irlandais, suédois et finlandais, constituent pour l'instant le contingent international.

Le général Ghyani a pris le commandement de ses "casques bleus", cependant qu'hier également on apprenait que l'accord était enfin intervenu entre toutes les parties intéressées sur la désignation du médiateur. Alors que celui-ci aura une tâche de caractère politique et diplomatique, d'ailleurs extrêmement délicate et dont personne n'ose prédire qu'elle sera fructueuse. Les "casques bleus" auront un rôle strictement apolitique: le maintien de l'ordre et l'intervention au besoin pour empêcher la reprise des hostilités entre les communautés turque et grecque.

Nouvelle cause de friction

Mais une décision de Mgr Makarios a provoqué l'ire des Turcs et risque de raviver la tension.

Un porte-parole du gouvernement chypriote a annoncé vendredi que le président a relevé de leurs fonctions les ministres chypriotes turcs de l'agriculture, M. Fazil Plumer et de la santé, M. Niasi Maniera, car "depuis plus de trois mois, ils ont négligé leurs charges et n'ont pas accompli leur devoir au détriment du bien public". Les deux ministres ont été respectivement remplacés par les ministres actuels du travail et de la justice.

Le docteur Fazil Kutchuk, vice-président de la république et leader des chypriotes turcs, s'élevant contre ces décisions de Mgr Makarios a déclaré:

"Si MM. Plumer et Maniera n'ont pas exercé leurs charges, c'est parce qu'ils vivaient presque comme des prisonniers dans le quartier turc de Nicosie assiégé" et que leurs bureaux étaient occupés par des chypriotes grecs armés.

La décision de l'archevêque, a ajouté le Dr Kutchuk, montre clairement que Mgr Makarios considère le gouvernement chypriote mentionné dans la résolution du conseil de sécurité, comme "un gouvernement représentant uniquement la communauté chypriote grecque" et prouve son intention de "se servir des nations unies comme d'un bouclier pour masquer ses activités anti-constitutionnelles, illégales et inhumaines contre l'Etat et en particulier contre la communauté chypriote turque qui fait partie de cet Etat composé de deux communautés".

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue hier à Nicosie, le général Ghyani, commandant la force internationale de l'ONU à Chypre, a déclaré qu'il ne voyait pas grande différence entre le rôle que les unités placées sous ses ordres auront à jouer dans l'île et celui qu'y ont joué, jusqu'à présent, les troupes

Voir page 2: Chypre

Hellyer a déposé la charte de la défense

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — La défense du Canada est désormais nantie d'une charte. Elle tient dans un document de 30 pages que le ministre, M. Paul Hellyer, a déposé jeudi devant la Chambre des Communes.

Le Livre Blanc est touffu, d'autant plus qu'on le voulait exhaustif. Il définit néanmoins plus clairement que jamais auparavant les motifs, les buts et les obligations de notre politique de défense. Il représente la somme de 10 mois d'études et de réflexion. Le ministre et ses conseillers, l'état-major interarmes, le comité parlementaire spécial sur la défense et le personnel des quartiers généraux de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation ont tous été engagés, les uns directement, les autres indirectement, dans sa préparation.

A travers l'amas de détails et d'explications qu'il contient, trois points dominent le Livre blanc,

— La défense, à laquelle le Canada consacre annuellement plus du quart de son budget et le vingtième de son produit national brut, va cesser d'évoluer au gré des caprices et de l'ambition des militaires et des gouvernants; dorénavant, elle sera subordonnée à un plan décennal, conforme aux objectifs de la diplomatie et axé sur le maintien de la paix dans le monde, de préférence sous l'égide des Nations Unies;

— Afin de pourvoir à sa nouvelle mission, l'armée sera placée sous un seul commandement qu'assumera le maréchal de l'air Frank Miller, aujourd'hui chef de l'état-major interarmes, et les forces terrestres, navales et aériennes seront fusionnées;

— Grâce à la rationalisation des dépenses militaires et à l'unification des forces armées, on compte épargner en 10 ans plus d'un milliard de dollars qui pourront être affectés à l'achat de nouveau matériel; ainsi, on ne dira plus de notre armée comme on l'a naguère prétendu avec raison qu'elle est "la mieux nourrie, la mieux vêtue et la plus mal équipée" de toutes les armées du monde.

Le Livre blanc propose quantité d'autres mesures qui, toutes, convergent vers ces trois buts. Il renforce, en particulier, les pouvoirs du sous-ministre de la Défense nationale, conformément aux recommandations de la commission d'enquête (Glassco) sur l'organisation du gouvernement. Il établit des priorités quant à l'achat de matériel, propose un rôle entièrement nouveau à l'aviation, réorganise les forces terrestres et l'armée de réserve, annonce

Voir page 2: Hellyer

Autres informations sur le Livre blanc de la défense — à la page 16

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé
Aperçu pour dimanche: partiellement nuageux
Maximum: 25

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
SAMEDI SAINT

TÉMOIGNAGES
Du lundi au samedi
Une émission de Radio-Sacré-Coeur sur 38 postes

M. Guy Rivet meurt dans un accident de la route

A l'hôpital Royal Victoria de Montréal, le vendredi 27 mars 1964, est décédé, à la suite d'un accident de la route survenu dans le comté d'Argenteuil, M. Guy Rivet, conseiller en orientation, attaché de l'UNESCO et ancien principal d'école.

Feu M. Guy Rivet avait enseigné dans le Labrador tides avec sa femme, Mme Annette-Billette-Rivet, à Sanmaur, de 1950 à 1953, à la réserve indienne de Manouan.

Issu d'une famille qui fut étroitement liée à l'expansion du commerce de la région de Joliette depuis 1865, Guy était le frère de François et de feu Bernard Rivet, tous deux intimement mêlés à l'exploration forestière dans la Mauricie depuis une quinzaine d'années.

Fils de Mme Jeanne et de feu Joseph Rivet, autrefois marchand avantageusement connu à Joliette, Guy qui avait servi dans l'armée et l'aviation canadienne durant la dernière guerre mondiale était le frère de Mme Marcel Gagnon, née Yvonne Rivet, et de Mlle Madeleine Rivet, vice-présidente de Publicité-Services de Montréal et Toronto, ainsi que de MM. François (LaTuque), Jacques (Ste-Julienne) et Gilles Rivet, de Montréal.

La dépouille mortelle est exposée au salon Georges Godin, sis au numéro 528 est, rue Rachel, à Montréal, d'où un défilé partira à 8 h. 30 a.m., lundi matin, pour l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie, 1600, rue Amherst, et, de là, au cimetière de Joliette, lieu de l'inhumation, vers midi, dans le terrain familial.

rofesseurs féminins
DEMANDÉS
BREVET "A" ou "B"
Cours élémentaire
Commission scolaire
de Ville Mont-Royal
.E. 7-9663 - RE. 1-5783

Combien?
Trois piscines
Spacieuses
Pour toute
La famille?

$15.
Par an?

La saison du bikini approche: où donc trouver une piscine spacieuse pour l'été? À Candiac, évidemment: vous y aurez les coudées franches dans chacune des **trois** piscines . . . surveillées et administrées par la ville pour le plus grand plaisir de tous. Plus de 500 familles en ont déjà fait la découverte: il fait bon vivre à Candiac! Parents et enfants partagent une vie saine et heureuse. (Et surtout, ne vous laissez pas intimider par les maisons à $27,000: les prix des terrains sont raisonnables — même pour les résidences à $60,000!) Souhaitez-vous plus d'eau encore que n'en contient une piscine? Voilà, c'est fait: Candiac longe une 'lagune maritime,' alimentée en eau claire et pure, toujours renouvelée par le St-Laurent. Pêche, yachting, ski aquatique. Et aussi, n'oubliez pas: pour aller dans les Cantons de l'Est, au Vermont ou au New Hampshire, Candiac est tellement plus près que la plupart des autres banlieues montréalaises! Postez donc le coupon ci-dessous afin de recevoir toutes les bonnes nouvelles sur Candiac. Vous avez notre parole: personne ne vous relancera!

Candiac

Pour satisfaire ma curiosité — et sans risque aucun — veuillez m'envoyer votre brochure gratuite "Quelques réponses - surprise". Ne m'appelez pas. Je vous appellerai, si je suis intéressé.

nom .....
.....
adresse .....
.....

Envoyez le coupon à Candiac Development Corporation, 1420 ouest rue Sherbrooke, Montréal.

Pour l'Islam . . .

(Suite de la page 10)

On peut dire que c'est en Arabie séoudite, dans le peuple, que se trouve aujourd'hui la pratique la plus orthodoxe de la religion musulmane au prix d'ailleurs d'un puritanisme qui interdit les adaptations nécessaires. En Afrique noire, on a l'impression d'une évolution vers une sorte d'islam du terroir qui est un compromis entre l'Islam et l'Afrique. En Malaisie même, je veux dire dans le monde malais y compris l'Indochine, l'Islam a aussi pris une coloration particulière. Certes, la langue arabe constitue un certain facteur d'unité religieuse.

Mais on ne lit guère que le Coran en arabe. On le lit uniquement en arabe car contrairement au latin de l'Eglise, l'Arabe est pour les Musulmans la langue de Dieu, choisie par Dieu. C'est en arabe que Mahomet entendit la révélation alors que pour nous, il nous importe peu que Jésus ait parlé araméen".

Instrument de l'arabisme ?

Estimez-vous fondées les craintes de certains pour qui la religion musulmane peut être un instrument de pénétration politique de la République arabe unie en Afrique ?

"Cela me paraît excessif. La R.A.U. bénéficie évidemment d'un grand prestige comme centre de pensée religieuse, comme haut-lieu intellectuel de l'Islam (non pas l'unique mais le principal) et cela peut indirectement servir parfois ses ambitions politiques. Par contre, l'affirmation nouvelle de la négritude, la méfiance traditionnelle du Noir envers l'Arabe, le fait que les pays arabo-musulmans d'Afrique du nord se considèrent d'abord arabes, ensuite africains, les particularismes nationaux, tout cela sans les éliminer, atténue les risques de l'exploitation de l'Islam à des fins politiques".

Vocation du CHEAM

Vous nous parlez un peu du C.H.E.A.M. . . .

"Le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes a été créé en 1936 d'abord à l'intention des administrateurs français en contact avec les pays musulmans pour qu'ils connaissent mieux l'histoire et l'évolution de l'Islam ainsi que certains aspects des mouvements nationalistes du monde arabe. Aujourd'hui, c'est un centre d'études pratiques et comparées des civilisations africaines et asiatiques dans leurs manifestations modernes. Le Centre est accessible aussi bien aux étrangers qu'aux Français. On y fait d'ordinaire un stage de trois mois et on présente plus tard un mémoire qui donne lieu à l'obtention d'un brevet. On y peut venir aussi chaque mois pour des réunions et des colloques: il y a une vaste bibliothèque et un centre de documentation. C'est tout à la fois un centre d'études et un foyer de recherches".

Session fédérale

OTTAWA — Le ministère du travail entrera en rapport avec la Fédération canadienne des éducateurs, dont les dirigeants ont recommandé aux membres de ne pas s'enregistrer afin d'obtenir un numéro de fiche de la régie des assurances sociales. Le ministre du travail, M. MacEachen a dit à M. Stanley Knowles, néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, que l'enregistrement n'a rien à voir à l'extension de participation à l'assurance-chômage.

* * *

OTTAWA—Le sénateur Wallace McCutcheon, progressiste-conservateur de l'Ontario, a laissé entendre au Sénat, jeudi, qu'il fera obstacle à l'approbation rapide de crédits supplémentaires, si le gouvernement tente de les faire approuver sans accorder le temps nécessaire à un débat. Les sénateurs viennent d'approuver des crédits de $684,120,260 pour les dépenses gouvernementales en avril et mai. Quelques heures plus tard, les Chambres ajournaient pour le congé pascal.

* * *

OTTAWA — Le financement par le gouvernement fédéral de l'exportation de biens d'immobilisation a pris beaucoup d'ampleur l'an dernier, souligne le rapport de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, un organisme du gouvernement. Des contrats de $88,000,000 au total ont été signés en 1963. Depuis trois ans, $147,000,000 d'exportations ont été transigés et quelque $110,000,000 seront également couverts par les dispositions de la loi. Le but de la société, fondée en 1945, est d'assurer les exportateurs contre certains risques de défaut de paiement et de difficultés politiques.

Littérature spirituelle

Guehenno, Jean, *Ce que je crois*, 186 pages. Grasset, Paris, 1964.

Guehenno retrace, comme l'avait fait Rostand dans la même collection, ses convictions de base et son itinéraire. Avec une note de sympathie et de franchise simple, il indique comment il en arrive à mettre l'essentiel dans la personne, dans le Beau et le Vrai. En fait, la marche des hommes vers cette Vérité crée entre eux une profonde solidarité: tous ensemble, nous faisons, nous achevons l'homme. Chaque personne, dont "la vérité" nierait même la sienne, se trouve reconnue, aimée: car tous nous sommes "frères humains". Le Christ, dans cette perspective, est reconnu et aimé lui-même; mais comme l'incarnation du rêve de l'homme, comme une projection de l'humanité. Cette foi humaine incarne et prolonge les données de philosophie existentielle dont elle origine. Elle est aussi exigeante que l'existentialisme quand il s'agit du respect des personnes et de tout l'humain, de la sincérité envers soi-même et les autres; elle exige moins, pourtant, que la foi chrétienne.

— — —

Gills, Joseph, S.J., *Le Concile de Florence*, 385 pages, trad. M. Jossua. Desclée de Brouwer, 1964.

Une étude scientifique, solide et documentée, du Concile de Florence. Ce livre apparaîtra spécialement important pour qui étudie les rapports qui unissent catholiques et orthodoxes et cherche à promouvoir la cause de l'unité.

— — —

Anciaux, Paul, *L'épiscopat dans l'Eglise*. Réflexions sur le ministère sacerdotal, 110 p. Desclée de Brouwer, col. "Présence chrétienne", 1963.

L'auteur indique lui-même les limites de son oeuvre. Il vise à éclairer la fonction sacerdotale à la lumière de deux faits majeurs: l'importance de plus en plus grande accordée aux laïcs dans l'Eglise, et les discussions conciliaires au sujet de la collégialité. Il veut pourtant le faire sous forme de "réflexions". Ce volume est un point de départ, une "mise au point", et non le terme de la réflexion qui s'impose aux théologiens actuels. Il peut aider à mieux poser les problèmes du ministère apostolique dans l'Eglise, et du caractère sacramentel de l'épiscopat.

— — —

Anne de Saint-Barthélemy. *Lettres et écrits spirituels* présentés par Pierre Serouet, c.d. Desclée de Brouwer, col. "Présence du Carmel, Textes et Documents", 1964.

Anne de Saint-Barthélemy accompagnait sainte Thérèse d'Avila durant la réforme du Carmel de Burgos. Elle a vécu avec elle et a recueilli son dernier soupir. En 1604, elle portait en France la réforme thérésienne. C'est son itinéraire et sa spiritualité que retrace la publication de ses lettres et des conférences qu'elle adressait aux novices. Le caractère scientifique de la présentation, des notes et un index, en manifestent encore l'intérêt et la valeur.

— — —

François de Sainte - Marie, c.d., *Fils du Père*, 127 pages. Desclée de Brouwer, col. "Présence du Carmel", 1964.

Le P. François de Sainte-Marie, fondateur de la "Vigne du Carmel" dans laquelle il a publié plusieurs ouvrages, mourait subitement en 1961. Le volume que vient de publier Desclée de Brouwer présente, à partir des notes de l'auteur, 5 des conférences spirituelles qu'il a prononcées devant un vaste public sous la rubrique "Ecole d'oraison". Toute la vie spirituelle vient se résumer en cette formule "être fils du Père". Car l'Evangile nous a révélé encore mieux la paternité de Dieu, et l'amour qu'il porte au monde au point de lui donner son Fils. Pour être vraiment des fils du Père, c'est pour cela le commandement d'amour, c'est en cela que s'enracinent et se vivent le renoncement et l'abandon. On trouvera avec joie, dans ces conférences, une spiritualité en contact étroit avec la bible et les réalités humaines, soucieuse avant tout non de morale, mais de la réalité dogmatique dans toutes ses dimensions. Tout cela, dans une présentation documentée et judicieuse.

— — —

Ranquet, Jean-Gabriel, O.P., *J'espère en Jésus-Christ*, 204 pages, Desclée de Brouwer, 1964.

Presque toutes les forces qui, aujourd'hui, nous attirent ou nous repoussent sont celles qui portent un message d'espérance. Notre espérance est difficile. Et elle démêle difficilement les "paradis terrestres" qu'il faut ou non chercher. Paradoxalement, la théologie semble avoir peu étudié et présenté, à date, la véritable espérance chrétienne. C'est à cette tâche que s'aventure l'auteur, dans un effort pour mieux exploiter la Bible et la faire recontrer le quotidien. Son oeuvre a le mérite et les limites de tracer la route.

— — —

Chez Desclée de Brouwer, le Centre de Pastorale liturgique de Paris vient de publier les textes liturgiques relatifs à *l'édification d'une église* (30 pages), à la *bénédiction de la première pierre* (30 pages), *à la consécration d'une cloche* (30 pages). Chaque fascicule contient une introduction et des monitions faites par P. Jounel; le P. A.-M. Roguet en a fait la traduction.

— — —

Bédard, Fernand, S.J., *Maternité spirituelle*. La mère du prêtre (60 pages). Illustrations Marcel Lapointe, S.J. Les Editions Bellarmin, col. "Vivre", 1964.

L'auteur veut introduire à toutes les dimensions de la maternité. Il le fait, à partir du cas précis de la mère du prêtre. Il s'inspire tout à la fois de la littérature et de la Bible et du monde de l'expérience quotidienne. Son texte donne l'impression de conférences simples; avec le souci de susciter la réflexion plutôt que de s'y attarder de façon systématique.

A. B.

Les facteurs . . .

(Suite de la page 16)

de conflit majeur, prévoyaient une marine de 100,000 hommes et une armée de campagne de six divisions.

4. Les chefs d'état-major ont été regroupés dans un état-major interarmes et plus de 200 commissions interarmes ont été chargées de veiller à la coordination des services. Des officiers ont été attachés au commandement de l'OTAN et du NORAD acquérant ainsi une expérience unique.

5. Enfin, le Canada, fort des enseignements de la deuxième guerre mondiale, a pénétré dans le secteur de la recherche. Personne ne pensait qu'il pourrait mettre au point et fabriquer tout le matériel requis par ses forces armées, mais on entrevoyait la possibilité d'une collaboration étroite avec les grandes puissances.

La guerre de Corée devait engendrer d'autres changements et consacrer, en particulier, le principe de la spécialisation des tâches. Désormais, le Canada éviterait d'éparpiller ses efforts et confinerait son activité militaire à des fonctions précises, surtout à l'intérieur de l'OTAN qui s'était fixée comme objectif d'établir une armée équilibrée.

Les engagements militaires du Canada n'ont varié par la suite qu'en 1959 lorsqu'il a été décidé de convertir la première division de l'ARC en Europe, jusque là chargée d'une mission purement défensive, en une force de frappe munie de bombardiers de rasemottes CF-104.

L'Esperanto

Le congrès canadien d'Esperanto se tiendra à Ottawa du 26 au 28 juin 1964. Un comité local a été formé sous la présidence de M. Lorcan OhUiginn, président de l'organisme "Esperanto - Rondo" d'Ottawa, dans le but de voir aux préparatifs et à la réception des nombreux adeptes de la langue internationale, qui sont attendus de toutes les régions du Canada.

Washington . . .

(Suite de la première page)

Au cours de sa conférence de presse, hier, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dean Rusk, abordait plusieurs points, dont les suivants: A Cuba, Castro demeure une menace pour l'hémisphère occidental. Un accord semble très proche avec Panama. L'indépendance et la neutralité du Cambodge s'appuieront sur les bases d'une réglementation telles qu'elles s'établiront avec les deux pays voisins: la Thaïlande et le Vietnam-Sud.

Les Etats-Unis ont conclu aucun marchandage avec Moscou et ne se sont rendus à aucune condition préalable avant la libération des aviateurs américains, dont l'appareil a été abattu au-dessus de l'Allemagne de l'Est.

Washington a demandé à l'URSS des renseignements sur les rapports que Lee Oswald, présumé assassin du président Kennedy, a eu dans le passé avec Moscou.

Les sénateurs William Fulbright et Mike Mansfield, deux démocrates, viennent par des déclarations sur Cuba, Panama et le Vietnam d'alimenter la controverse sur la politique étrangère des Etats-Unis en ouvrir un nouveau chapitre dans les débats électoraux de l'année en lançant des suggestions qui, tout en ne reflétant pas la position officielle de l'administration, sont partagées par de nombreux milieux.

M. Mansfield, leader de la majorité au Sénat, dont l'influence est particulièrement sensible, a, le premier, il y a quelques jours soutenu la nécessité d'étudier l'éventualité d'une neutralisation du Nord et Sud-Vietnam pour mettre fin à la guerre qui se déroule dans cette partie du monde. Par la voix du secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, le gouvernement a rejeté cette idée, il a réaffirmé sa détermination de poursuivre la guerre et il a même maintenu ouverte "l'option" de porter la guerre à ses sources, c'est-à-dire directement contre le Vietnam-Nord.

M. Fulbright, président de la puissante Commission des affaires étrangères du Sénat, a, à son tour, lancé un appel pour une réévalution de la politique américaine envers Cuba et Panama et pour un "adoucissement" de l'attitude américaine à l'égard de ces deux pays.

Hellyer . . .

(Suite de la pren[illegible]e page)

une augmentation des dépenses au poste des recherches et du perfectionnement des armes, etc.

Le ministre, M. Hellyer, s'est gardé, cependant, de poser des règles absolues. "Le trait dominant de la nouvelle politique de défense est la souplesse, non la rigidité," dit-il.

Il a précisé que rien n'était immuable, qu'on devait laisser la porte ouverte aux transformations dans l'élaboration de la politique future. "Personne ne peut prévoir quelles seront les conditions dans l'avenir. Il faut pouvoir adapter notre politique à toutes les circonstances et la conformer aux exigences du moment."

C'est ainsi, a expliqué M. Hellyer, que le Livre blanc ne constitue pas "un plan détaillé et final, mais une charte et un guide".

Chypre . . .

(Suite de la première page)

britanniques. "L'objectif de ces dernières était de préserver la paix. C'est aussi le nôtre", a-t-il précisé à cet égard, faisant néanmoins remarquer que la force mise sous ses ordres bénéficiait, elle, de la caution morale de l'organisation internationale.

Après avoir affirmé que le règlement politique du conflit chypriote n'était en aucune façon de son ressort, le général Ghyani a déclaré que ses troupes déploieraient tous leurs efforts pour prévenir la violence par la voie de la persuasion.

Embarras de Ghyani

Le général Ghyani s'est montré embarrassé par nombre de questions l'invitant à définir très précisément le rôle de la force internationale de l'ONU vis-à-vis du gouvernement chypriote. Il a néanmoins laissé entendre, à plusieurs reprises, que les unités placées sous ses ordres avaient pour mission d'aider le gouvernement chypriote à rétablir l'ordre, précisant cependant sur une question d'un journaliste, que ce gouvernement, tel qu'il est défini par l'ONU, est un gouvernement composé de Grecs et de Turcs Chypiotes.

Ce commandant de la force internationale a laissé entendre également qu'il était en quelque sorte soucieux de respecter les voeux des deux communautés dans ses actions. C'est ainsi qu'il a déclaré, en réponse à un journaliste, que ses troupes ne démantèleraient les barrages établis de part et d'autre que si elles avaient l'assentiment du gouvernement chypriote et de la communauté turque. Il a précisé d'autre part que la force de l'ONU n'avait pas reçu pouvoir de désarmer les civils mais qu'elle le ferait à la demande éventuelle du gouvernement chypriote.

Appel de Thant

A l'occasion de l'entrée en opération des troupes de l'ONU à Chypre, U Thant a adressé hier un message dans lequel il lance un appel à "toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver la situation."

Dans ce message, dont le général Ghyani, commandant en chef de la force de l'ONU, a donné lecture au cours d'une conférence de presse, le secrétaire général demande également au gouvernement de Chypre et aux dirigeants de toutes les communautés de "collaborer avec les Nations Unies au rétablissement de la paix et au retour à la normale dans l'île."

Le secrétaire général souligne que la force des Nations Unies n'a aucunement la responsabilité de rechercher des solutions politiques au problème.

MARCHE ÉTUDIANTE

Départ: 11 heures mercredi prochain

Les étudiants de langue anglaise qui désirent participer à la Marche des Etudiants de Montréal vers Québec mercredi prochain, le 1er. avril, sont invités à se rendre à l'angle des rues MacTavish et Avenue des Pins à 11 heures du matin et non à 11h.30 tel que prévu à l'origine.

La direction de l'Association des étudiants de McGill et de Sir George Williams n'a pas accordé son appui à cette marche de protestations et de revendications. Aussi, les étudiants de ces universités qui veulent se rendre à Québec le font à titre individuel.

L'hypothèse . . .

(Suite de la page 16)

L'hypothèse

Depuis la guerre, le Canada a participé de plus en plus fréquemment à des opérations de paix et de surveillance, la plupart du temps sous l'autorité des Nations Unies mais quelque fois aussi en vertu d'ententes internationales intervenues hors de l'ONU.

L'armée a tiré d'abondantes leçons de cette expérience. Elle a appris, par exemple, que le succès de telles opérations pouvaient être déployées et entrer en opération sur les lieux du conflit. Elle a découvert aussi l'importance de services d'observation terrestre, de soutien aérien de moyens de transport rapides et de communications sûres.

La politique future du Canada tendra à combler ses déficiences dans tous ces secteurs.

Brésil . . .

(Suite de la première page)

Politisation de l'armée

Ces incidents sont, en moins grave, une réplique de la "mutinerie des sergents" de Brasilia, dans laquelle les marins avaient joué un rôle de premier plan. Ils traduisent la politisation croissante de l'armée et surtout de la marine, dans laquelle les officiers sont conservateurs, tandis que les sous-officiers et les hommes de troupes sont radicaux. Ils éclatent à un moment où la tension politique au Brésil paraît s'aggraver entre la droite et la gauche, après les prises de position que vient de prendre le président Goulart en faveur d'une transformation profonde des structures politiques et sociales du pays.

AVIS DE DÉCÈS

CHARLEBOIS. — A Montréal, le 24 mars 1964, est décédée, Charlotte Charlebois, ex-employée de la maison Robert Simpson, fille de feu Léon Charlebois et de feu Honorine Duchesneau, autrefois de Pointe-Claire, soeur de Mme Zoël Parent, de Mlle Rachelle Charlebois et de M. Thomas Charlebois. Elle est exposée au salon J.A. Deslauriers Ltée, 5650 Ch. Côte-des-Neiges. Un libéra sera chanté samedi matin en l'église Notre-Dame des Neiges à 9 h. Un service sera chanté lundi en l'église Notre-Dame-des-Neiges, à 9 heures. Inhumation à Pointe-Claire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Québec projette . . .

(Suite de la première page)

Ce sont les questions que se posent les autorités du Québec. D'ailleurs, la délégation québécoise a mis au point une formule d'équivalence qui sauvegarderait davantage l'autonomie du Québec.

Cette formule demeure pour le moment, secrète, et pourra faire l'objet de négociations. Le premier ministre la dévoilera sans doute dans le mémoire qu'il présentera au début de la conférence. On sait que le Québec tient à percevoir l'équivalence fiscale en taxes et non recevoir une somme d'Ottawa.

LA FISCALITE

Dans le domaine de la fiscalité, le gouvernement du Québec n'a pas modifié son attitude. M. Lesage continuera d'exiger pour la province 25 p.c. au lieu de 18 p.c. de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 p.c. au lieu de 9 p.c. de l'impôt sur les profits des corporations et 100 p.c. de l'impôt sur les successions.

On sait qu'à la conférence de novembre, le Québec n'a rien obtenu dans les domaines des impôts des particuliers ni des corporations; mais qu'il a décroché 25 p.c. de plus en impôts sur les successions. Avec le réajustement des paiements de péréquation basés sur les deux provinces les plus riches au lieu de la moyenne nationale, le Québec a récolté de la conférence de novembre un total de $42 millions sur les $87 millions qu'Ottawa avait consenti à verser de plus aux provinces.

Par la formule 25-25-100, M. Lesage s'attendait de recevoir $76,300,000 de plus et par la péréquation, basée sur la province la plus riche, il escomptait toucher $72 millions de plus, soit un supplément total de près de $150 millions. Dans son discours du budget du 5 avril dernier, M. Lesage estimait cette somme comme une stricte nécessité et accordait à Ottawa douze mois de grâce.

Le moins dont le Québec pourrait se contenter serait un arrangement qui lui donnerait satisfaction pour 1965-66; car si le premier ministre peut équilibrer son budget, sans hausse de taxes, en 1964-65, il est à peu près assuré qu'il ne pourra pas en 1965-66.

Certains membres de l'Union nationale vont jusqu'à dire que si M. Lesage n'obtient pas satisfaction au cours de la prochaine conférence, il se verra forcé de déclencher des élections en 1965 sur le dos d'Ottawa.

Au cours de la conférence, les délégués étudieront le problème de la caisse de retraite. L'Ontario est aussi intéressée que le Québec à voir cette question réglée une fois pour toutes.

Le Québec se propose également d'aborder le problème des prêts fédéraux aux étudiants afin de trouver une formule qui respecte la juridiction de la province.

Un nom reconnu
par ceux qui ont du goût

MELCHERS
Aristocrat
REAL
RYE WHISKY
Distilled, matured and bottled in Bond under Canadian Government Supervision
MELCHERS DISTILLERIES, LIMITED
CANADA

Un whisky canadien signé par

LES DISTILLERIES MELCHERS, LIMITÉE
BERTHIERVILLE, QUÉBEC

EATON

Que diriez-vous d'une nouvelle salle de bains complètement installée ?

EATON peut vous procurer à bas prix une salle de bains comme illustrée qui contient toutes les nouvelles tendances, les finitions au goût du jour et les coloris-mode. Une salle de bains où vous pourrez faire vos ablutions à votre aise . . . et qui sera si facile à entretenir. Regardez ce que EATON peut vous offrir . . .

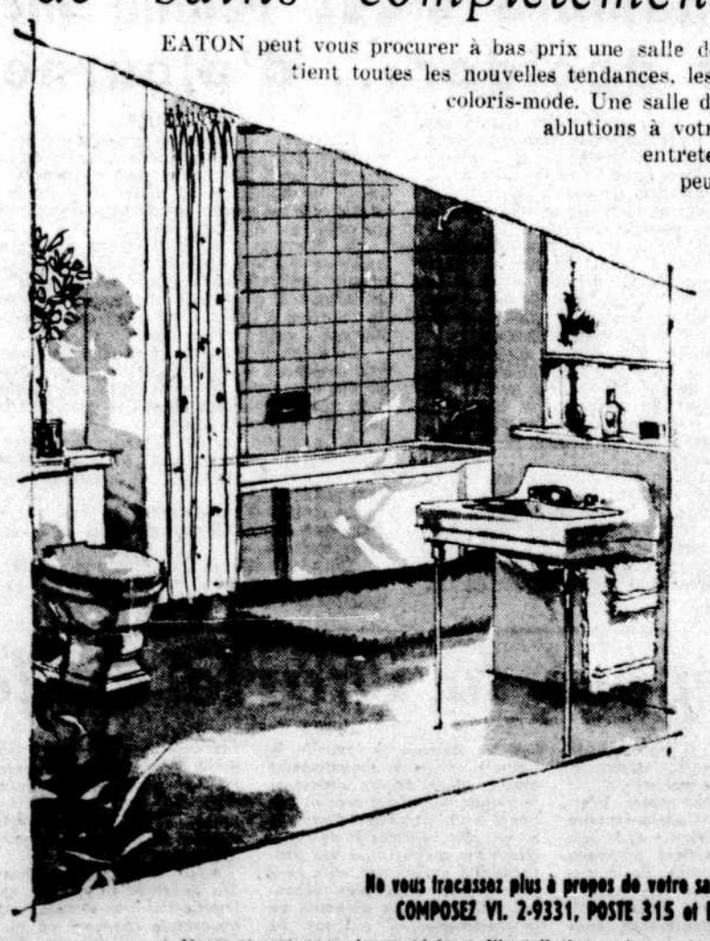

Pour une salle de bains moyenne de 5' x 7' x 8' de haut

1—enlèvement de vos baignoire, toilette et lavabo actuels.
2—enlèvement de la tuile murale et à plancher.
3—enlèvement des chambranles de la porte et de la fenêtre.
4—enlèvement de l'armoire à pharmacie.
5—fourniture et installation de nouvelles tuiles céramique (murs et planchers).
6—fourniture et installation de 2 prises de courant
7—fourniture et installation de l'armoire à pharmacie (18" x 24").
8—fourniture et installation de nouveaux chambranles.
9—fourniture et installation des baignoire, toilette et lavabo.

Le tout pour 718.00

Ne vous tracassez plus à propos de votre salle de bain et de votre cuisine. COMPOSEZ VI. 2-9331, POSTE 315 et EATON s'occupera du reste.

Une estimation sur les matériaux, l'installation et les accessoires vous sera fournie sans frais et sans obligation. Profitez des conditions budgétaires spéciales. JUSQU'A 3 ANS POUR PAYER.

PLOMBERIE (RAYON 456) CINQUIEME ETAGE CHEZ EATON

T. EATON Co. OF MONTREAL

Affaire Coffin: après 14 séances publiques, l'enquête n'en est pas encore à mi-chemin...

De notre envoyé spécial, Marcel VLEMINCKX

QUEBEC — La commission d'enquête royale présidée par le juge Roger Brossard de la Cour supérieure de Montréal a tenu 14 séances publiques ou à huis clos depuis quatre semaines. Elle a déjà entendu près de 25 témoins et recueilli 124 pièces à conviction.

C'est dire que 70 heures ont été consacrées jusqu'à maintenant à l'audition de témoins qui eurent un rôle à jouer, si minime soit-il, dans la cause célèbre de Wilbert Coffin il y a 10 ans. L'objectif de l'enquête est de faire toute la lumière sur les paroles, les faits, les gestes de tous les policiers, de tous les procureurs de la Couronne entre le 10 juin 1953 et le 10 février 1956.

A la première de ces dates, trois Américains furent assassinés dans la forêt gaspésienne; à la dernière, le prospecteur Wilbert Coffin expiait son crime sur l'échafaud. Quelques semaines avant cette exécution, Jacques Hébert lançait un appel de clémence en faveur de Coffin. Son appel se heurtait à la réalité judiciaire suivante: le prospecteur gaspésien avait été déclaré coupable par ses pairs au cours d'un procès que ni la Cour des appels du Québec, ni la Cour suprême du Canada, ni le cabinet fédéral au complet ne déclarèrent vicié dans l'optique juridique.

Coffin pendu, Jacques Hébert publiait en 1958 "Coffin était innocent". Quelque 12,000 citoyens achetaient ce bouquin où déjà Hébert dénonçait la police provinciale et la Couronne pour avoir obtenu cette pendaison.

L'ouvrage suscita un certain remous d'opinion qui s'apaisa vite: on était encore loin des faciles levées de boucliers autour de thèmes sociaux, thèmes tantôt valables, thèmes tantôt saugrenus.

Ce premier ouvrage s'appuyait sur trois sources de renseignements: les récits journalistiques du Toronto Daily Star et du Telegram de la Ville-Reine, l'ouvrage publié par l'ex-journaliste torontois John Belliveau (The Coffin Murder Case) et les renseignements de Me François de B. Gravel, co-procureur de Wilbert Coffin, les autres porte-parole étant Me Raymond Maher et Me Louis Doiron.

Jacques Hébert se penchait à nouveau sur la cause de Wilbert Coffin en décembre 1961 après avoir fait la connaissance de l'ex-sergent Henri Doyon de la Sûreté provinciale.

Cette rencontre eut lieu dans le bureau du rédacteur en chef de La Presse, M. Gérard Pelletier. Deux ans plus tard, au début de décembre 1963, s'appuyant sur les informations et les enquêtes personnelles de M. Doyon, Hébert lançait un second ouvrage intitulé "J'accuse les assassins de Coffin". Il réclame dans cet ouvrage, (qui vient d'être publié en langue anglaise) une enquête royale.

Le gouvernement de M. Jean Lesage lui a accordé cette enquête le 8 janvier 1964.

En 14 séances d'enquête, divers chapitres ou portions de chapitre du livre de Hébert ont été étudiés par le truchement de divers témoignages. Des masses de mots et de documents soumis au commissaire Brossard, il ressort qu'un seul chapitre de l'ouvrage de Hébert ait été entièrement épuisé: celui qui est consacré aux notes trouvées dans la forêt.

Au cours des battues faites en forêt gaspésienne, en juillet 1953, quelques semaines après la disparition des Américains, des notes ont été trouvées. Une de ces notes avait été rédigée par les Claar, père et mère d'un des trois disparus, venus de la Pennsylvanie pour participer aux battues. Une seconde note, portant une date de 1953, un 13, fut également trouvée.

Dans son ouvrage, Jacques Hébert attache une grande importance à cette note. Il affirme qu'elle a été rédigée le 13 juin 1953, soit 24 heures après le départ pour Montréal de Wilbert Coffin. M. Hébert raisonne que Wilbert Coffin n'a pu tuer les Américains puisque cette note du 13 juin portait la signature d'une des victimes.

Or, devant la Commission Brossard, on a fait entendre l'auteur d'une note portant le chiffre 13 et l'année 1953. C'est un nommé Patterson qui l'avait écrite en juillet, au cours des battues.

Il semble bien qu'on ait entendu tous les témoins susceptibles de faire la lumière sur les notes: le photographe Edwards de Québec, le journaliste Belliveau de Toronto, le guide Patterson, l'ex-sergent Henri Doyon, les policiers Léo Dumas et Jules Fradette et l'ex-policier Lewis Synnett. Aucun de ces messieurs, y compris M. Synnett n'ont vu une seule note portant nettement la date du 13 juin 1953 et signée par une des victimes. Seul M. Synnett dit avoir vu une note qui n'est pas celle des Claar, qui n'est pas celle de Patterson, en date du 13 juin 1953, une note à la signature illisible.

A moins de témoignages cachés depuis 11 ans bientôt, il semble donc que le chapitre des notes soit épuisé d'ici la fin de la commission d'enquête.

La présence de deux autres Américains, voyageant dans une jeep? A ce sujet, l'ex-sergent Doyon a reconnu n'avoir jamais vu sans erreur possible des pistes de jeep près de la camionnette des Américains assassinés. Il a toutefois parlé d'une abondante utilisation de jeeps dans la forêt gaspésienne, par les gardes forestiers, par les chercheurs, par les policiers eux-mêmes. Il a également fait une enquête vaine en résultats à Gaspé même sur la présence de tels Américains dans une jeep. Outre M. Doyon, un seul témoin, mentionné par Hébert, en rapport avec sa thèse que les Lindsay et Claar aient pu être assassinés par des Américains venus de la Pennsylvanie a été jusqu'ici entendu par le commissaire Brossard: le Dr Charles Attendu, de Montréal. La déposition de ce dernier révèle qu'il se trouvait en Gaspésie à la fin d'août 1953 et non en juin 1953.

De plus, la jeep qu'il vit ne roulait pas à vive allure mais allait à pas de tortue au sommet d'une côte des monts dans la région de Fort Prével. Sont à venir les dépositions d'une quinzaine de bûcherons et de guides gaspésiens qui, selon Hébert, ont vu une telle jeep et deux occupants de langue anglaise dans cette jeep.

Tout le chapitre que Hébert consacre au voyage du notaire J.-Conrad Moreau à Miami en novembre 1958 a encaissé un dur coup quand ce notaire et son épouse ont affirmé sous serment qu'entre le 23 novembre 1958 et le 4 décembre de la même année, ils n'ont fait que passer à Miami, un séjour d'une heure, soit pour aller de l'aérogare jusqu'au terminus d'autobus, en route vers West Palm Beach et que le notaire n'a jamais rencontré Thompson, l'Indien qui fit des aveux de meurtre pour les rétracter quelques jours plus tard.

Là encore, bien que le notaire ait fait une déposition catégorique, l'affaire Thompson n'est pas vidée pour tout cela: à compter du 7 avril prochain, on entendra à Montréal (où siégera la commission durant trois semaines) l'Indien Thompson, les détectives et policiers de Miami qui ont eu affaire à cette cause en novembre 1958.

On entendra Marion Petrie, qui a eu un enfant de Coffin. On entendra Jean-Guy Hamel qui assure à qui veut l'entendre que Me Raymond Maher aurait fait disparaître une carabine de la forêt gaspésienne le 27 août 1953 sur les indications de Wilbert Coffin lui-même.

A l'heure actuelle, on entend l'ex-as enquêteur de la Sûreté provinciale, Roland Mercier-Jeudi, celui-ci à démenti que des traitements de faveur avaient été faits à des prisonniers pour les inciter à témoigner contre Coffin:

M. Mercier a pleuré quand Jacques Hébert lui a demandé la cause de sa destitution, en 1957, de la Sûreté provinciale. Le président Brossard a permis que le témoin impute à Me Gérard Lévesque la source de sa destitution. Me Lévesque, libéral militant, aurait obtenu cette destitution sous le régime de l'Union nationale. "Il m'avait menacé durant six mois de me faire congédier," a dit M. Mercier. Toutefois, comme cette histoire semble jusqu'à présent n'être en rien reliée à l'affaire Coffin, le juge Brossard a limité Jacques Hébert aux questions déjà posées à ce sujet.

M. Mercier poursuivra sa déposition mercredi prochain. Au bas mot, il reste encore à entendre 80 témoins. C'est dire que l'enquête, qui ira faire sa tournée gaspésienne, est loin d'en être à la moitié de ses séances.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, SAMEDI 28 MARS 1964

Thetford-Mines: 600 mises à pied d'ici un an - Le conseil municipal fait appel à Québec

THETFORD-MINES — Les autorités municipales de Thetford-Mines présenteront prochainement un mémoire au gouvernement provincial pour le prier de hâter la réalisation de ses projets de construction dans cette ville afin de donner du travail aux mineurs qui seront mis à pied par suite de la fusion de deux mines.

Le mémoire invitera également la Société générale de financement et le Conseil d'orientation économique "à se pencher sur le malheur qui vient de frapper la population".

D'autre part, les dirigeants syndicaux des mineurs attendent lundi la visite de M. Jean Marchand, président de la Confédération des Syndicats nationaux. Il sera accompagné du directeur régional de la CSN, M. Robert Sauvé.

Les syndiqués auront alors déjà tenu, vendredi matin, une réunion au cours de laquelle leurs dirigeants leur auront fourni les explications concernant la nature de la transaction.

M. Georges Dionne, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Thetford et président du Syndicat des travailleurs de l'amiante d'Asbestos Corp. Ltd., une des deux compagnies impliquées, n'a pas caché que les ouvriers "réagiront certainement" et qu'on craint une réunion pour le moins orageuse.

Nombreux congédiements

La décision annoncée la semaine dernière par l'Asbestos Corp. d'absorber sa filiale, la Johnson's Asbestos, entraînera 600 congédiements d'ici un an, dont 150 dans un avenir assez rapproché.

La nouvelle a produit l'effet d'une bombe chez les travailleurs, qui se disent totalement pris par surprise.

La compagnie justifie la fusion par des impératifs d'exploitation économique des gisements qui s'appauvrissent afin de reculer l'échéance d'une fermeture définitive.

Les travaux de construction du gouvernement, dont on espère un soulagement temporaire, comprennent un hôpital, un édifice provincial, un foyer pour vieillards et d'autres travaux.

2,564 chopines de sang en 12 heures

La Clinique du Vendredi Saint a dépassé son objectif hier, a l'hôtel de ville de Montréal. Peu après 6h., hier soir, la Croix-Rouge avait recueilli 2,564 chopines de sang et, au moment de mettre sous presse, on s'attendait à ce que l'objectif soit dépassé de 10 p.c. La clinique a débuté à 9 h. hier matin et s'est terminée à 9 h. hier soir.

La CSN convoque les travailleurs de la fonction publique

Deux Fédérations de syndicats affiliés à la CSN, la FCESP et la FNS, en collaboration avec le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, organiseront au cours du mois d'avril une série d'assemblées régionales d'information sur le Bill 54, et plus particulièrement sur les dispositions de ce Bill qui concernent les travailleurs de la fonction publique.

Ces assemblées auront pour but de maintenir les travailleurs de la fonction publique en état d'alerte à l'égard de ce projet de Loi dont plusieurs articles les concernent directement.

Ces trois organismes, à eux seuls, représentent plus de 50,000 travailleurs de la fonction publique dans la seule province de Québec.

La Fédération canadienne des employés de services publics compte 135 syndicats d'employés de corporations municipales, de commissions scolaires et de compagnies d'électricité, soit près de 12,000 syndiqués.

La Fédération nationale des services groupe, pour sa part, 62 syndicats et près de 23,000 employés d'hôpitaux à travers la province.

Enfin, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a réussi à susciter l'adhésion de plus de 12,000 employés de l'Etat provincial.

Tous ces travailleurs sont directement touchés par l'une ou l'autre des dispositions du Bill 54. Certains articles de ce projet de loi, selon les syndicats, portent gravement atteinte à leur droit d'association et au libre exercice de la négociation collective avec leur employeur.

"N'eut été l'intervention de la CSN, a déclaré M. Jean-Robert Gauthier, vice-président de cet organisme, le Bill 54 serait aujourd'hui une réalité. C'est notre mouvement qui a fait reculer le Gouvernement provincial par une réunion extraordinaire où plus de 1,500 dirigeants syndicaux ont manifesté clairement leur opposition à ce projet de loi."

"Mais la bataille n'est pas terminée, poursuit-il. Nos deux fédérations, de même que le Syndicat des fonctionnaires, ont fait valoir leurs objections devant les membres du Comité parlementaire de la fonction publique. Ceux-ci nous ont accueillis favorablement et nous avons bon espoir que notre point de vue sera considéré avec attention."

"Mais nous ne voulons pas nous asseoir sur nos lauriers, affirme-t-il. Le Comité parlementaire va bientôt délibérer et présenter son rapport à l'Assemblée législative. De notre côté, nous nous tournerons vers nos membres pour leur faire rapport du mandat qu'ils nous ont confié. Ces derniers seront ainsi en mesure de porter un jugement plus éclairé sur la nouvelle version du projet de loi que le Gouvernement soumettra éventuellement aux Chambres. Au besoin, une autre assemblée-monstre sera convoquée."

Les assemblées régionales en voie de préparation s'adressent d'abord aux militants et dirigeants des syndicats locaux, mais tous les syndiqués et le public en général y seront les bienvenus.

MM. Jean-Robert Gauthier et Jacques Archambault, directeurs des services respectivement de la FCESP et de la FNS, seront les principaux orateurs à prendre la parole à ces assemblées.

Au rythme de deux réunions par semaine, les organisateurs de cette campagne d'information comptent parcourir toute la province en moins de six semaines.

Voici les dates prévues dans chacun des centres suivants:

HULL	6 avril 1964
SOREL	8 avril 1964
SHAWINIGAN	13 avril 1964
VICTORIAVILLE	15 avril 1964
SHERBROOKE	20 avril 1964
SAINT-HYACINTHE	22 avril 1964
RIMOUSKI	27 avril 1964
BAIE COMEAU	29 avril 1964
ARVIDA	4 mai 1964
QUEBEC	6 mai 1964
MONTREAL	11 mai 1964

Sauf pour les villes de Hull, Baie Comeau et Montréal, ces réunions auront lieu dans les édifices syndicaux. Dans ces trois villes, les syndiqués seront avisés en temps opportun de l'endroit exact où se tiendront ces réunions.

Vinet: il n'est pas de changement qui, en soi, puisse assurer la formation

QUEBEC — M. Roland Vinette, secrétaire au Département de l'instruction publique de la province de Québec, a engagé les responsables de la formation des futurs éducateurs à être de ces personnes dont la seule présence est un ferment d'éducation. Quelles que soient les structures de l'éducation, les cadres de l'enseignements, a-t-il dit, il n'en est pas qui soient par essence formateurs.

Le congrès triennal des principaux des écoles normales de la province a pris fin mercredi soir, et à l'occasion de la clôture, le secrétaire du D.I.P. a loué les représentants de 104 écoles normales de l'importance qu'ils avaient accordée aux méthodes fondamentales d'enseignement dans leurs préoccupations.

Parmi les résolutions qu'ils ont ratifiées à l'unanimité les congressistes, après s'être longuement penchés sur les méthodes de recherche et de travail personnels des enseignants, ont exprimé le voeu que "dans le plus bref délai possible, une bibliographie sur les méthodes de recherches et de travail" soit dressée et publiée.

En outre ils ont réclamé "une allocation annuelle de $10,000 pour l'aménagement d'une bibliothèque vraiment efficace" dans chacune des écoles normales de garçons et de filles de la province.

A cette fin, disent les congressistes, il est souhaitable "que le service des écoles normales s'assure du concours d'un spécialiste en bibliothéconomie, entraîné aux disciplines pédagogiques et psychologiques" qui visiterait les écoles normales et évaluerait les besoins de leurs bibliothèques.

Enfin, ils ont exprimé le voeu que se multiplient les contacts entre la direction générale et les écoles normales afin de "favoriser l'unification des objectifs" poursuivis.

Le succès du congrès qui vient de se terminer a convaincu les participants de l'utilité d'une réunion annuelle plutôt que triennale comme c'est le cas actuellement en vertu d'un règlement du département de l'instruction publique.

Québec publie un "guide des corporations scolaires"

QUEBEC — Pour faire suite à de nombreuses demandes de la part d'organismes gouvernementaux et du public en général, le bureau de la statistique du Québec vient de publier, pour la première fois, un volume contenant une liste des corporations scolaires du Québec.

Cet ouvrage de 184 pages, intitulé "Guide des corporations scolaires", contient, dans une première partie, la liste des corporations scolaires de la province réparties en quatre groupes, à savoir: les corporations catholiques, les corporations protestantes, les commissions centrales protestantes et les commissions régionales.

La deuxième partie du volume présente la liste des corporations scolaires sous l'aspect de leur distribution géographique au niveau des cités, des villes, des comtés municipaux et des régions économiques. L'ouvrage se termine par une liste des secrétaires-trésoriers des commissions scolaires. Ce guide sera distribué à toutes les commissions scolaires; il est également offert au public qui peut se le procurer moyennant la somme de $0.50 en s'adressant à l'imprimeur de la reine, 50, rue Saint-Jean, Québec. Le Guide des corporations scolaires paraîtra chaque année et présentera des listes revisées des commissions scolaires et des secrétaires-trésoriers.

Une marche de la paix aujourd'hui au coeur de Mtl

Le Mouvement pour le désarmement nucléaire et la paix organise aujourd'hui une marche de la paix à travers les rues de Montréal. Le départ aura lieu à 2h. de l'après-midi, au carré St-Louis; les manifestants emprunteront les rues St-Denis, Sherbrooke, St-Laurent et Ste-Catherine et se rendront au carré Phillippe où de brèves allocutions seront prononcées et où les participants seront invités à signer une pétition réclamant: 1) le démantèlement de toutes bases nucléaires qui se trouvent présentement sur le territoire du Québec; 2) la reconnaissance du Canada comme zone dénucléarisée; 3) le retrait du Canada du NORAD et de l'OTAN. La manifestation aura lieu en silence et ne revêtira aucun caractère politique.

Lutte au cancer

Près de $2,000,000 de bourses et de subventions vont être canalisés par la Société canadienne du cancer dans la lutte contre le cancer par les recherches au Canada, dans le courant de cette année, a déclaré M. Roméo Desjardins, président de la section du Québec de l'organisme. Le budget des recherches est presque entièrement alimenté par la Société canadienne du cancer, grâce à l'argent recueilli au cours de sa campagne annuelle.

Le vol d'un tableau n'est pas difficile...

QUEBEC — Le sous-ministre des affaires culturelles, M. Guy Frégault a déclaré qu'une personne qui est résolue à voler un objet soit au Musée provincial, soit dans un autre musée, pourra toujours y réussir avec facilité malgré toutes les précautions qui sont prises.

M. Frégault commentait le vol du tableau du peintre Auguste Renoir, enlevé au Musée provincial il y a deux semaines.

Tout en faisant remarquer que le vol de ce tableau est un cas spécial, M. Frégault a fait remarquer qu'il est déjà très difficile d'empêcher les vols dans les banques. Il a ajouté que dans le cas des musées, la même situation se retrouve et que des personnes déterminées à voler réussissent tous les jours à voler dans d'autres musées aussi bien surveillés que celui de la province.

Les débris du "Cosmos 23" seraient tombés quelque part dans la province

CAMBRIDGE, Mass. — Le satellite soviétique Cosmos "23", lancé dans l'espace le 13 décembre, se serait consumé au-dessus du Canada ou du nord des Etats-Unis, jeudi soir, selon un porte-parole de l'Observatoire d'astrophysique Smithsonian. Un météore que des observateurs ont vu à Pendleton, Oregon et à Duluth, Minnesota, serait l'indice que le satellite s'est consumé en descendant dans les couches supérieures de l'atmosphère, à quelque 60 milles d'altitude. Le satellite pesait plusieurs tonnes et il était beaucoup plus gros que les satellites américains. Moscou a lancé hier le Cosmos "27". Un astronome amateur de Duluth, au Minnesota, estime que les débris du Cosmos "23" sont tombés en un point indéterminé de la province de Québec, vers six heures, hier matin.

Diabétiques

L'Association du diabète du Québec invite le public à assister à une conférence-forum qui aura lieu jeudi, le 2 avril, à 8 hres 30. Cette conférence sera donnée par le Dr Lise Davignon, sur "les diabétiques qui s'ignorent", au nouvel auditorium de l'hôpital Notre-Dame.

Messier et Facchino commencent une longue tournée de comparution

NEW YORK. — Deux Montréalais ont été remis aux autorités du comté de Nassau en vue de répondre devant la Cour criminelle de toute une série d'accusations relatives à des vols avec effraction.

Le duo, qui a été arrêté à New York le 13 mars dernier, aurait été trouvé en possession, au dire de la police de valeurs négociables volées d'une valeur de $500,000. Il s'agit de Jean Messier et Antonio Facchino, âgés respectivement de 26 et 37 ans.

De plus, le juge Reuben Levy a agréé une motion de M. Alvin Geller, procureur adjoint, réclamant le rejet de l'accusation d'avoir donné asile à des fugitifs de la loi portée contre deux Montréalaises, qui étaient semble-t-il les amies des prévenus.

Ces dernières, Jacqueline Bougie, âgée de 21 ans, et Monique Carrier, 22 ans, ont été remises aux autorités de l'immigration américaines.

Messier et Facchino, qui doivent répondre à la double accusation d'avoir été en possession de marchandises volées et d'avoir violé la loi Sullivan qui interdit le transport d'armes non enregistrées sont détenus par les autorités du comté de Nassau en attendant l'instruction de leur cause, fixée le 12 juin par le juge Levy.

La police rapporte que la majeure partie des valeurs négociables qui auraient été en possession des prévenus portent le nom de Marie Rishmore, qui s'était fait dérober des valeurs négociables d'une valeur globable de $750,000 à sa résidence de Westbury, New York il y a deux mois.

Les hommes ont été appréhendés au moment où ils quittaient leur luxueux appartement pour lequel ils versaient un loyer mensuel de $275.

La police y aurait trouvé quatre revolvers chargés.

La police de New York avait appris des autorités canadiennes que les hommes s'étaient évadés des cellules du palais de justice de Montréal le 5 février dernier. Ils attendaient alors de subir leur procès sous une douzaine d'accusations de vol et de viol.

Les autorités de la Sûreté provinciale du Québec avaient prévenu la police newyorkaise que les hommes étaient très dangereux.

Association des Anciens Elèves de
L'ECOLE STE-BRIGIDE
Invitation à une rencontre, le 5 avril à 9 hres a.m.
Messe suivie d'un goûter à la salle de l'école
Bienvenue à tous!

LE LIVRE "CHOC" QUI FAIT BONDIR

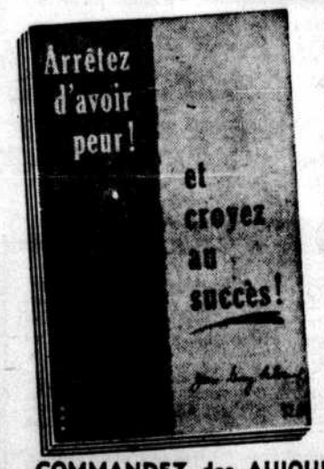

20,000 CANADIENS FRANÇAIS
Avec 3 idées
- PRÉCISEZ VOS AMBITIONS
- PASSEZ A L'ACTION
- MULTIPLIEZ VOS CONTACTS!

"Chaque Canadien français a le droit et le devoir de devenir prospère".

Jean-Guy Leboeuf, président
L'INSTITUT DE PERSONNALITE
Palais du Commerce — Palais Montcalm
Montréal — Québec

Jean-Guy LEBOEUF
Suite 222, 1600 Berri, Mtl 34 — 842-8186
Veuillez me faire parvenir, payable sur livraison (C.O.D.) ma copie du livre "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès".
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
☐ Ordinaire 2.00 ☐ Deluxe 3.00

COMMANDEZ des AUJOURD'HUI chez votre dépositaire de journaux, votre libraire... ou... postez ce coupon aujourd'hui

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967
Dossier No: 200-209
PROJET: REMPLISSAGE DE LA JETÉE MACKAY (ENVIRON 1,350,000 TONNES DE MATÉRIEL) MONTRÉAL, P. QUÉ.
Des soumissions scellées, clairement marquées quant à leur contenu, et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. H.N.E. Mardi le 7 avril 1964 à titre d'Agent du Conseil des Ports Nationaux.
Plans, devis et formules de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Sherbrooke, Québec, Trois-Rivières, Ottawa, Toronto ainsi qu'à la salle de revue de la C.C.E.U. Montréal. Seuls les entrepreneurs généraux pourront, sur présentation d'un chèque de dépôt certifié au montant de $100.00 (remboursable), et payable à la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, se procurer les dits plans, devis et formules de soumission de la C.C.E.U., Section des Plans, 24ième étage, Place Ville-Marie ainsi qu'à la Section des Plans, 225 rue Metcalfe, Ottawa 4.
Les entrepreneurs doivent noter que pour atteindre la jetée MacKay en venant de la rive sud du St-Laurent ou de la partie ouest de Montréal, l'on peut emprunter le pont Champlain et ensuite les routes privées qui existent déjà et qui passent sous le pont Victoria.
Un dépôt de soumission tel que décrit dans les documents devra accompagner chaque soumission.
JEAN-CLAUDE DELORME, secrétaire,
24ième étage, Place Ville-Marie, Montréal, Québec.

Au Vieux Manoir — LE HOME DES GOURMETS
Vos hôtes M. et Mme Laurent Ménard
Poulet Divan
Fruits de mer
Rôti de boeuf
Entrecôte
LICENCE COMPLETE
Réservation: 674-7855
DINER'S CLUB et AMERICAN EXPRESS

ROUTE 1 entre LONGUEUIL et BOUCHERVILLE
4 milles du pont Jacques-Cartier
200 ans d'existence

EDITORIAL

Le Canada à la conférence mondiale du commerce

La conférence internationale qui s'est ouverte à Genève cette semaine reçoit, à juste titre, une abondante publicité, car c'est un événement extraordinaire en lui-même et qui peut avoir des répercussions profondes sur l'avenir de toute l'humanité. C'est la réunion la plus représentative jamais tenue jusqu'ici, puisque les pays participants sont notablement plus nombreux que ceux qui siègent aux Nations Unies. L'on affirme déjà qu'elle pourrait bien marquer dans l'histoire du monde une date plus importante que celle de la fondation de l'O.N.U.

Ces grandes assises commerciales ont été convoquées par les Nations Unies sous la pression du tiers monde, et plus ou moins en réaction contre l'organisation commerciale du GATT dominée par les pays occidentaux: c'est pourquoi certains pays, notamment les Etats-Unis, y étaient d'abord opposés. On peut dire toutefois que les deux mouvements prennent leur source dans une même initiative de l'O.N.U. qui remonte à 1947; à ce moment-là une conférence à La Havane devait promouvoir l'expansion du commerce et aider au développement des régions pauvres: on voulait supprimer les barrières artificielles et établir un système multilatéral de commerce. Une charte fut préparée pour une Organisation internationale du commerce, mais ne fut jamais ratifiée; c'est cependant de ce programme initial que devaient naître les Accords de Genève (GATT) qui débutèrent avec huit membres en 1948.

Pour que ce mouvement reprenne en quelque sorte l'idée lancée il y a dix-sept ans, il aura fallu bien des changements dans le monde: l'émancipation des peuples coloniaux, la guerre froide et le fardeau de la course aux armements, les succès des accords de Genève et l'expansion plus audacieuse qu'on veut leur donner, et surtout l'aggravation si dangereuse de l'état de pauvreté et de sous-développement des pays peu industrialisés.

●

Les objectifs généraux de cette conférence, tels qu'ils ont été exposés par M. Thant, sont acceptés par tous les peuples et tous les gouvernements. Il s'agit de reconnaître de façon tangible et efficace que les relations internationales ne dépendent pas uniquement de l'action diplomatique et de la puissance militaire, mais aussi et surtout de la production agricole et industrielle et des échanges commerciaux. L'émancipation politique ne coïncide pas avec le progrès économique qu'elle exige; cette situation devient sans cesse plus intolérable parce que le fossé se creuse davantage entre la prospérité croissante des pays industrialisés et la pauvreté qui subsiste et qui souvent s'accentue dans les pays insuffisamment développés.

Mais si tout le monde s'accorde sur ces principes et ces objectifs généraux, leur réalisation n'est pas facile. L'aide internationale, qui a pris une ampleur notable même si elle reste bien insuffisante, a été en pratique annulée dans une large mesure par la détérioration du commerce des pays peu industrialisés depuis dix ans. Les prix mondiaux des matières premières que vendent ces pays n'ont cessé de baisser tandis que les prix des produits industriels qu'ils achètent augmentent: ils perdent souvent plus que ce qu'on leur donne ou ce qu'on leur prête

Une première grande division au sein de la conférence s'exprime ces jours-ci par les revendications des pays pauvres contre les pays riches. Ces derniers sont bien d'accord qu'il faut corriger la situation actuelle, qui est injuste et dangereuse pour la paix, mais ils n'acceptent pas d'être traités comme des coupables et des exploiteurs qui seraient responsables du désordre économique actuel. Ce débat fondamental est d'autant plus grave que cette crise économique et commerciale du tiers monde n'échappe pas au contexte de la guerre froide et qu'à l'opposition entre pays riches et pauvres vient s'ajouter la rivalité entre le monde communiste et l'Occident.

Puisqu'il s'agit de remettre de l'ordre et de l'équilibre dans les relations commerciales, un troisième conflit surgit entre les pays du GATT et le reste du monde. Les pays communistes qui sont exclus de cette organisation veulent la supprimer et la remplacer par une plus large association commerciale comme celle qu'on envisageait en 1947; c'est une manière de placer l'Occident sur la défensive et de faire la cour aux pays pauvres.

Toutefois, à l'intérieur de ces grands courants, les attitudes, les intérêts, les demandes et propositions sont fort diverses, tant chez les pays démunis que chez les possédants, de sorte que après la phase initiale des débats l'on prévoit une mosaïque bien plus variée, avec des contrastes au sein de tous les groupes, ce qui devrait donner de ces problèmes une image à la fois plus réelle et plus complexe.

●

Dans ce tableau d'ensemble, le Canada occupe une place un peu spéciale, car notre situation économique et commerciale est ambiguë, voire même paradoxale. Sous divers aspects, nous sommes un peuple riche, jouissant d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde; d'autre part, notre développement industriel est peu avancé dans le secteur secondaire. Nous vendons surtout des produits agricoles et des matières premières, et le commerce extérieur occupe une large place dans notre économie; autant de caractéristiques qui nous rapprochent des pays insuffisamment développés.

Pays riche, le Canada apporte aux pays pauvres une aide encore modique mais qui va augmenter. D'autre part, nous pouvons facilement nous opposer au protectionnisme agricole de certains pays développés puisque sur ce chapitre nos intérêts rejoignent ceux des pays pauvres. Nous ne pouvons pas oublier non plus qu'à l'intérieur du GATT, et surtout en vue de la négociation du "Kennedy round" qui débutera en mai, notre position sera difficile; que nous devrons, comme M Gordon l'a rappelé dans son discours budgétaire, obtenir des concessions de nos partenaires plus industrialisés.

En somme, il nous faudra, à l'encontre de la tendance aux réductions tarifaires linéaires, conserver un statut particulier, chercher à élargir nos exportations de matières premières et de produits alimentaires, tout en obtenant un régime qui permette l'expansion de nos industries secondaires. Le Canada est au confluent des grands courants qui se rencontrent à Genève.

Paul SAURIOL

C'est embêtant . . . plus on travaille, plus on se sépare !

M. JOHNSON DECLARE LA GUERRE A LA MISERE

— I —

Des Apalaches aux raisins de la colère

par Jacques AMALRIC

"Nous tenons pour évidentes en elles-mêmes les vérités suivantes: tous les hommes sont créés égaux; ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur."

Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, 4 juillet 1776.

En 1928, dans l'euphorie de la prospérité, l'optimiste Herbert Hoover, prédisait : "Nous verrons bientôt le jour où, avec l'aide de Dieu, la pauvreté n'aura plus de place dans cette nation." Neuf ans plus tard, au lendemain de la grande dépression mondiale, Roosevelt dénonçait cette même pauvreté et affirmait : "Un tiers de la nation est mal logé, mal vêtu, mal nourri." Le 8 janvier 1964, dans son message sur l'état de l'Union, le président Johnson retrouvait les accents du promoteur du New Deal pour inviter "le Congrès et tous les Américains" à se lancer à l'assaut "des taudis des villes et des petites agglomérations, des cabanes de métayers, des camps de travailleurs itinérants, des réserves d'Indiens".

Cette déclaration de guerre s'accompagnait d'une autocritique: *"Très souvent le manque d'emplois et d'argent n'est pas la cause, mais le symptôme de la pauvreté. La cause peut être plus profonde. Elle peut résider dans notre incapacité à procurer à nos concitoyens une chance équitable de développer leurs propres capacités, dans le manque d'instruction et de formation, dans le manque de soins médicaux et de logements, dans le manque de communautés où il soit possible de vivre et d'élever décemment ses enfants".*

Présenté moins d'un an avant les élections présidentielles, ce sombre tableau a été considéré comme une manoeuvre démagogique. La patrie du capitalisme peut-elle encore engendrer ou entretenir de telles tares? Il faut bien le croire puisque, si les objectifs du président ont été contestés, ses statistiques ne l'ont pas été. Chaque hebdomadaire, chaque quotidien américain, a fait son enquête. Les chiffres concordent. Les photos aussi, qu'elles représentent une famille de fermiers noirs en détresse ou un vieux couple dans le besoin. La société de l'abondance a oublié une partie de ses membres dans la course à la richesse: exactement 9,3 millions de familles sur un total de 47 millions, soit environ 21 p.c. des 188 millions d'habitants que comptent les Etats-Unis.

D'après le Bureau américain des statistiques du travail, le "seuil" de la pauvreté est franchi avec un revenu familial annuel inférieur à 3,000 dollars (15,000 francs), la famille étant composée de deux parents et de deux enfants en moyenne. Mais il existe également un clivage parmi ces familles défavorisées: 13 p.c. d'entre elles gagnent moins de 2,000 dollars, 5 p.c. moins de 1,000.

Trois groupes, qui souvent se recoupent, forment la majorité des Américains pauvres: les agriculteurs sont les premiers touchés, et les travailleurs inadaptés, trop jeunes pour avoir droit à une retraite décente ou trop âgés pour pouvoir espérer se reconvertir. Parmi ces déshérités, les Noirs sont plus touchés que les Blancs: alors qu'ils ne représentent que 10 p.c. de la population totale, ils forment 20 p.c. des familles dont le revenu est inférieur à 3,000 dollars. Et cette situation est encore aggravée par le fait que les familles noires comptent en moyenne davantage d'enfants que les familles blanches.

Si toutes les régions sont atteintes par la pauvreté, le Sud et les Appalaches en sont la zone névralgique, avec environ la moitié des Américains dans le besoin, suivis par le Nord et le Centre-Nord (40 p.c.). L'Ouest reste toujours la Terre promise ouverte à tous les espoirs, mais il est vrai que ses Etats sont moins peuplés que ceux du reste de l'Union.

La machine remplace le mineur....

Comme ceux du Nord, les habitants des Appalaches souffrent de la mono-industrie; pendant plus de soixante-dix ans, les Appalaches (qui s'étendent sur toute la Virginie de l'Ouest et sur certaines parties de l'Alabama, du Kentucky, du Maryland, de la Caroline du N., de la Pennsylvanie, du Tennessee, de la Virginie, de la Georgie et de l'Ohio) ont vécu par et pour les mines de charbon, tandis que le Nord vivait sous le signe du fer.

Maintenant les mines de fer du Nord ferment une à une, la richesse du minerai n'étant pas suffisante pour concurrencer rentablement le fer importé du Labrador, du Venezuela et de l'Afrique occidentale; les mines de charbon des Appalaches, en revanche, fonctionnent toujours, mais la machine a remplacé l'homme, qui ne trouve où se réemployer; une nouvelle machine à l'étude sera capable d'extraire 266 tonnes de charbon à l'heure et un homme suffira à la diriger.

Quant aux nouvelles industries, elles hésitent avant de s'installer dans ces régions déprimées, dont l'infrastructure et le système de communications laissent souvent à désirer.

Il n'est pas question non plus, pour les mineurs des Appalaches ou du Nord, de se faire agriculteurs.

....et les agriculteurs fuient la terre

Si la situation de l'agriculture est critique, elle est particulièrement grave dans les monts Appalaches, où les propriétés sont plus petites que dans le reste du territoire fédéral, où les terres sont plus sérieusement atteintes par l'érosion que dans les autres Etats de l'Union, où les coûts de production sont bien plus élevés que dans le Middle-West. Près de deux millions d'habitants de ce haut lieu de la pauvreté américaine l'ont déserté depuis dix ans, en quête de la séduisante richesse des villes, alors que, pour l'ensemble des cinquante Etats, un million d'agriculteurs par an abandonnent leurs terres.

Si cet exode était relativement rentable en 1950-1952, alors que la guerre de Corée et la guerre froide alimentaient les carnets de commandes des industries principales, il n'en est plus de même. Le mouvement de concentration urbaine, qui se traduit par le surpeuplement des quartiers populaires des villes industrielles, incapables de donner du travail à chaque nouvel arrivant, est encore accru par les progrès des méthodes de culture: alors qu'en 1940 un agriculteur nourrissait dix citadins, il en nourrit vingt-six aujourd'hui.

Le paradoxe de la surproduction

Ces nouvelles méthodes ne devraient-elles pas permettre au moins à ceux qui restent fidèles à la terre de vivre convenablement? Il n'en est rien, car la taille de la moyenne des exploitations ne permet pas à tous les agriculteurs d'appliquer les derniers progrès de la technique: en 1957, 21 p.c. des exploitations avaient une superficie inférieure à 8 hectares et 57 p.c. à 40 hectares.

Tandis que les grandes propriétés se trouvent avantagées par rapport aux petites entreprises agricoles (la moitié des agriculteurs ont un revenu annuel inférieur à 3,000 dollars), les Etats-Unis doivent faire face à une considérable surproduction paradoxalement aggravée par un système de subventions gouvernementales. Des fortunes sont consacrées à stocker les produits qui ne trouvent preneur ni sur le marché national ni sur les marchés étrangers; avant que John Kennedy n'ouvre les barrières commerciales de l'Est, la quantité de blé stockée aux Etats-Unis était supérieure à celle écoulée sur le marché.

Mais parmi les travailleurs de la terre, il est une catégorie encore plus défavorisée: celle des ouvriers saisonniers, Métayers à la recherche de terres à louer, agriculteurs chassés de leurs domaines par des hypothèques qu'ils n'ont pu lever, employés agricoles sans emploi, ils louent leurs services au gré des saisons et des cultures. Ces contemporains vendangeurs des "raisins de la colère" ont tous un revenu inférieur à 1,000 par an; réduits au chômage toute la durée de l'hiver, ils passent une partie de l'année sur les routes, ce qui réduit à moins de cent cinquante la moyenne annuelle de leurs journées de travail effectif. Ils représentent plus de cinq cent mille familles, et ce sont leurs enfants qui fournissent l'essentiel des quatre cent soixante-quinze mille écoliers de dix à quinze ans qui pratiquent encore l'école buissonnière forcée pour travailler dans l'agriculture.

Les vaincus de l'Amérique

Les cinq cent cinquante mille Indiens, dont trois cent quatre-vingt mille vivent dans des réserves, sont aussi des Américains pauvres; leur revenu moyen familial ne dépasse pas 1,500 dollars par an. Tenus longtemps à l'écart de la vie nationale, ils ont du mal à s'intégrer à l'Amérique de leurs vainqueurs: la politique actuelle du bureau des affaires indiennes tend à leur faire abandonner leurs réserves, où ils ont été cantonnés après la conquête de l'Ouest, mais sur trois Indiens qui les quittent, deux y retournent après l'expérience décevante de la vie urbaine à laquelle ils n'ont pas été préparés.

Olivier La Farge décrit ainsi ce phénomène d'inadaptation: *"Tant que les employeurs n'ont pas acquis une certaine expérience des Indiens, ils ont tendance à être prévenus contre eux. La façon dont le contremaître donne ses ordres peut nous paraître normale, mais pour un Indien elle a quelque chose de terriblement insultant. La notion de régularité absolue, d'arrivée chaque jour à la même heure, doit lui être inculquée". (1)*

Sur un total de 47 millions de familles en 1962, 9,3 millions avaient un revenu annuel inférieur à 3,000 dollars.

Sur ces 9,3 millions :

— 4,8 millions étaient des familles de deux personnes;

— 1,1 million des familles de plus de six personnes ;

— 3,2 millions avaient à leur tête une personne de plus de soixante-cinq ans, et

— 2,3 millions, une femme ;

— 5 millions vivaient dans des centres urbains ;

— 1,4 million vivaient de l'agriculture ;

— 4,3 millions vivaient dans le Sud ;

— 2 millions étaient des familles de couleur.

Prochain article :

LES ETRANGERS AU PARADIS AMERICAIN

(Le Monde)

(1) A Pictorial History of the American Indian, the Golden Press, édit., New-York.

BLOCS NOTES

Québec doit être seul maître de sa politique économique

Les propos qu'a tenus samedi dernier, lors d'un colloque des "jeunesses libérales", le ministre fédéral de l'industrie, M. Drury confirment le devoir de vigilance du Québec envers l'habile politique néo-centralisatrice pratiquée par Ottawa sous le couvert du fédéralisme coopératif. Le ministre qui parlait d'expansion économique, de plan, etc., a notamment souhaité que "l'orientation économique du Canada soit définie, concrétisée et contrôlée par le gouvernement fédéral, celui-ci agissant en étroite consultation avec les gouvernements provinciaux".

La création du Conseil d'orientation économique du Canada puis du ministère de l'industrie annonçaient déjà cette conception que le ministre fédéral vient de préciser et que, tôt ou tard, le gouvernement central voudra traduire dans une sorte de "plan" à l'échelle du pays.

Les risques de collision avec le plan présentement élaboré par le Québec seront considérables; le directeur général du Conseil d'orientation économique le prévoyait déjà voici quelques mois. On comprend aisément que M. Drury ait mis le Québec en garde contre la recherche de "l'autonomie économique" sous prétexte que cette politique irait à l'encontre des grands courants actuels du monde.

Personne n'a jamais prétendu que le Québec doive rechercher l'autarcie économique qui, serait-elle possible, aboutirait à des résultats néfastes. La recherche de l'autonomie est toute autre chose: elle correspond simplement à l'aspiration normale d'une nation normale de détenir les principaux instruments de son expansion économique en possédant la majorité des ressources et de la grande industrie sur son territoire et les moyens d'orienter le développement économique selon les besoins réels de la nation.

S'il est vrai que l'indépendance politique n'a guère de sens si elle ne s'appuie avec le temps sur une relative indépendance économique (comme la plupart des pays sous-développés en font l'expérience et comme d'ailleurs on ne cesse de le leur répéter), il est aussi vrai que la mesure d'autonomie dont jouit le Québec ne peut être féconde que si elle s'accompagne d'une mesure équivalente d'autonomie économique, les deux se soutenant et progressant ensemble.

Les initiatives prises par le gouvernement du Québec à ce propos correspondent à une nécessité vitale, de même que le plan en voie d'élaboration (si imparfait et si modeste soit-il en raison de la limitation des compétences de l'Etat provincial) sera un instrument utile dont le Québec doit garder exclusivement la direction.

Dans l'optique où il se place, M. Drury a certes raison: du point de vue de l'intérêt du Québec, nous ne pouvons que rejeter catégoriquement ces conseils pressants. Comme l'ont affirmé à plusieurs reprises le ministre de l'industrie et du commerce et celui des richesses naturelles du Québec, l'Etat provincial, le nôtre en tout cas, doit être le maître de sa politique économique: pour reprendre les expressions de M. Drury, il appartient au Québec "de concevoir, de concrétiser et de contrôler son orientation économique".

La libération économique du Québec, dont le gouvernement actuel a fait un de ses principaux soucis, n'est concevable qu'à la condition que le Québec reste maître ou devienne maître de son orientation économique, du choix des priorités, de son plan, en consultation, certes, et au besoin en collaboration, avec les autres pouvoirs, mais jamais en acceptant l'intégration qui serait notre perte. La maîtrise de la politique économique est, à terme, aussi importante que celle de la politique en matière d'éducation.

●

Le Québec et les minorités francophones

Le président de la Fédération libérale du Québec a eu, la semaine dernière, au sujet des minorités francophones installées hors du Québec des remarques dont on lui a fait reproche en certains milieux. Pourtant, M. Aquin n'a fait qu'exprimer, en termes peut-être un peu vifs, une vérité d'évidence. Il n'a pas dit que le Québec devait se désintéresser des minorités: il a affirmé que le Québec n'a pas à tenir compte des minorités en faisant son option politique. Et nous estimons que là-dessus, il a parfaitement raison.

On est trop souvent porté à confondre les deux plans: celui de l'avenir politique du Québec et celui de l'attitude des Canadiens français du Québec envers les francophones "d'outre-frontières". Cette confusion est à la longue néfaste pour tout le monde.

Il faut essayer d'envisager le problème des minorités sans illusions et surtout sans l'espèce de faux sentimentalisme qui a trop longtemps embrouillé ou empêché la discussion sérieuse du sort des minorités. Les appels larmoyants du genre: "Allons-nous abandonner plus d'un million de nos frères?" ou: "Renoncerons-nous à la chance de répandre la langue et la culture françaises dans tout le Canada ?" sont proprement puériles, risibles, conspirent à entretenir des illusions et à masquer les véritables données du problème.

Il y a d'un côté le Québec, Etat national des Canadiens français qui, dans l'intérêt de la nation entière et par une démarche parfaitement légitime et naturelle, recherche la plus grande autonomie possible dans tous les ordres; il y a, de l'autre, la présence hors du Québec de 1,300,000 Franco-Canadiens dont 850,000 sont encore de langue française.

En définissant son orientation, en arrêtant ses objectifs, le Québec n'a à tenir compte d'aucune façon de l'existence des minorités francophones dans le reste du pays; il ne doit renoncer à aucun choix, sous prétexte que cela pourrait nuire aux minorités. Ce serait la meilleure façon de desservir tout ensemble le Québec et les minorités.

Par contre, le Québec doit accorder aux minorités, dans la mesure où celles-ci le souhaitent, la plus large assistance possible. Mais il serait à ce propos indispensable que des enquêtes sérieuses, approfondies, nous disent enfin, mieux que les statistiques des recensements ou les déclarations contradictoires de divers témoins, la situation vraie, la réalité humaine des diverses minorités. Dans quelle mesure sont-elles des foyers de vie française authentique, rayonnante, ou seulement l'expression d'un difficile effort pour maintenir certains aspects de la survivance française?

Il ne nous appartient pas de juger les minorités, ni de leur dicter une ligne de conduite, ni de leur imposer un choix quelconque. Elles doivent savoir que dans la mesure où elles entendront rester membres de la communauté francophone, elles pourront compter sur le plus large concours possible du Québec: elles doivent également comprendre que les chances de la nation canadienne-française et indirectement les leurs propres sont liées essentiellement à l'émancipation du Québec. Convier le Québec à renoncer à certaines aspirations ou même à abandonner certaines prérogatives sous prétexte que les minorités ("moins mal servies par le gouvernement central que par les Etats provinciaux") en bénéficieraient, c'est proprement aberrant: c'est décidément vouloir courir au suicide tous ensemble.

J.-M. L.

lettres au DEVOIR

Le feu de la Saint-Jean

Dernièrement, j'apprenais par l'entremise du "Devoir" que, cette année, les fêtes du Canada français seront célébrées avec plus d'éclat, grâce à un nouveau programme de festivités, comprenant un feu d'artifice de $40,000. Les nôtres se réjouiront sans doute du déploiement pyrotechnique le plus gigantesque jamais lancé dans le monde.

Analysons cependant les détails techniques, la répartition d'un tel montant, ainsi que la portée nationale de l'accord d'un contrat semblable à une firme étrangère.

L'artificier Ruggieri et ses trois aides, mettront environ dix jours à la préparation d'un tel spectacle. Le passage aller-retour de l'équipe, plus les frais de séjour de chacun, plus $800, de salaire approximativement, nous donneraient un montant de $3,900. Le transport des pièces pyrotechniques et de l'outillage, $1,500, au maximum — pour un grand total de $5,400. Il resterait donc $34,600, en "pétards", à $2.00 pièce en moyenne, pour présenter un feu d'une durée de 35 minutes — ce qui donne comme résultat, l'éclatement d'un peu plus de huit bombes ou fusées à la seconde. Les éclats de la pétarade seront vraiment trop étourdissants pour en mesurer la fréquence . . .

Mais tout cela m'amène à poser la question suivante: pourquoi la SSJB cède-t-elle le contrat du feu à un artificier européen? . . .

Dans la province de Québec et plus spécialement à Papineauville — terre des Papineau des Bourassa etc., une usine de pyrotechnique est établie depuis nombre d'années. Bien que d'origine torontoise, la cie Hand Chemicals embauche un personnel à 100 p.c. canadien-français.

Ses artisans qui fabriquent chez nous un produit de grande classe, sont fiers de servir les groupes patriotiques; et leur talent dans ce domaine, peut certainement être comparé à celui des grands artificiers étrangers, fussent-ils Italiens.

L'attitude de la SSJB est renversante et inexplicable et dire que par le passé, elle laissait à certaines maisons commerciales (Dionne par exemple), le soin de commanditer le feu de la St-Jean, avec cette différence que, ces généreux donateurs achetaient des produits fabriqués dans la belle province.

Espérons qu'à l'avenir, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal saura se reprendre, en corrigeant une irrégularité et une anomalie qui n'a pas sa raison d'être.

André Gauthier
Papineauville

De l'anglais, toujours de l'anglais !

De passage à Montréal, jeudi le 12 mars, j'en ai profité pour aller visiter l'exposition Picasso au Musée des Beaux-Arts. A part quelques monstruosités, j'ai aimé l'exposition. Mais quelle ne fut pas ma surprise de constater, qu'une fois de plus, dans la "deuxième ville française du monde" (laissez-moi rire ou pleurer) le français était .....

Des sept dames présentes cet après-midi là, soit à la réception, à la vente des billets, à la vente des reproductions, pas une ne comprenait et ne parlait français. Je veux bien croire que j'étais au "Montreal Museum of Fine Arts" et que cette entreprise privée est presque entièrement dirigée par dix Anglais, c'est tout de même un peu fou.

Lorsque à la suite d'une demande de renseignements, un jeune homme se préparait à me servir d'interprète auprès d'une des dames en question, j'ai dû me résigner à parler anglais. Vous auriez dû voir alors les grands sourires et les mines confites.

La S.S.J.B. a fort à faire pour "redonner à Montréal le visage français qu'elle n'a jamais eu, je crois.

Y parviendra-t-elle ?

Madeleine-C. Lessard
SHAWINIGAN

L'effort difficile de chaque jour

Mme Chaput-Rolland,

Félicitations chère madame; voilà enfin les paroles qu'il faut entendre. Il est temps que quelqu'un qui possède de l'influence ramène un peu d'ordre dans l'ébullition des esprits face au séparatisme.

Je pense comme vous, que les grandes actions d'éclat sont assez aisées à accomplir; se laisser emporter par ses impulsions avant de réfléchir ce n'est que naturel, propre aux adolescents d'âge ou d'esprit. Chercher à s'améliorer chaque jour, apprendre à agir pour un intérêt supérieur, préparer l'action par la réflexion, voilà qui est autrement difficile et demande beaucoup plus de maturité. Mais peut-être comme vous le laissez entendre, serait-il bon d'instruire le peuple afin qu'il sache pourquoi il lui faut aujourd'hui, vivre debout, à quoi rime ce fatras de courants intellectuels ou actifs-révolutionnaires. Face à la constitution ne servirait-il pas qu'à éveiller l'opinion publique en vue d'une libération politique à venir?

Je souhaite que la voix de la maturité continue de se manifester.

Une qui aime le Québec et le français passionnément.

Lise LACHAPELLE,
Montréal.

Le bill 16

Mme Claire Kirkland-Casgrain,
Ministre d'Etat,
Hôtel du gouvernement,
Québec, P.Q.

Chère madame Casgrain,

A la suite de la conférence prononcée devant les membres de la société Saint-Jean-Baptiste, nous tenons à vous féliciter pour la clarté avec laquelle vous avez discuté du bill 16.

Nous vous appuyons fortement sur les points que vous avez mentionnés tels que:

La femme sera autorisée par un juge de la Cour à avoir une résidence autre que celle de son mari en cas de dangers d'ordre physique ou moral.

La femme pourra devenir commerçante sans l'autorisation de son mari.

La représentation juridique de la femme dans tous les domaines matrimoniaux.

La femme pourra réclamer la séparation de corps sans l'autorisation judiciaire.

La femme commune en biens aura l'administration de ses biens personnels.

Comme vous l'avez cité dans votre texte nous espérons, dans un avenir rapproché, que la femme pourra être considérée comme une adulte et non comme une enfant et qu'elle pourra prendre ses responsabilités.

Souhaitant que le bill 16 soit accepté le plus tôt possible, nous demeurons,

LA SECTION FEMININE DE LA CONGREGATION MARIALE CONJUGALE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION, MONTREAL.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint. Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361

"The Quebec problem" devient un soir à London "Our problem"

LE CONSERVATEUR QUÉBÉCOIS PAUL MARTINEAU

Les Esquimaux du Québec ont droit à l'autodétermination

OTTAWA — Si certains Canadiens ont droit à l'autodétermination, ce sont les Esquimaux du Québec, a déclaré en Chambre, jeudi, M. Paul Martineau (conservateur, Pontiac - Témiscamingue). La loi canadienne des droits de l'homme et la charte des Nations Unies reconnaissent le droit à l'autodétermination et ce droit devra être respecté lorsque — si cela se produit — Ottawa confiera au gouvernement québecois la juridiction administrative sur les Esquimaux de cette province, a-t-il précise.

L'ancien ministre fédéral des mines s'est dit confiant que le Québec maintiendra pleinement la culture et la langue des Esquimaux. Notant que le changement ne sera que d'ordre administratif et que, sur le plan constitutionnel, Ottawa conservera son autorité sur les Esquimaux, il a ajouté que tout changement doit être précédé d'une consultation réelle des Esquimaux eux-mêmes et que tout accord concernant le transfert de juridiction devrait être soumis aux parlements d'Ottawa et de Québec avant d'être approuvé.

En attendant, a poursuivi M. Martineau, le gouvernement fédéral devrait énoncer "franchement et clairement" sa position sur cette question. Les déclarations faites jusqu'ici à ce sujet indiquent une "profonde division" entre le ministre des affaires du Nord, M. Arthur Laing, et le ministre de la justice, M. Guy Favreau.

Plus tôt, M. Laing avait déclaré que Québec et Ottawa devraient régler les "implications financières" du transfert de juridiction avant qu'une commission soit consituée pour étudier les autres aspects du changement. Le ministre répondait à une question de M. Erik Nielson (conservateur, Yukon). Il n'y a pas eu de réunions entre Ottawa et Québec depuis le 29 février pour discuter de l'établissement de cette commission, mais il y a eu des "conversations", a-t-il ajouté.

Plus tard, M. Nielson a déclaré que si la juridiction est transférée au Québec et que des Esquimaux veulent quitter cette province, le gouvernement fédéral devrait payer le coût de leur déménagement et de leur installation en dehors du Québec. Ceci devrait s'appliquer, qu'il y ait un ou 2,500 Esquimaux en cause.

M. Nielson a soutenu que le transfert est négocié par "pur opportunisme politique". Notant que les Esquimaux sont des citoyens canadiens et qu'ils ne doivent pas être traités comme des gages humains, "comme cela semble être le cas", il a suggéré que les Esquimaux soient représentés au sein de la commission Ottawa-Québec qui doit étudier le transfert.

De son côté, M. Frank Howard (NPD, Skeena) a affirmé que le ministre Laing devrait consulter à fonds les Esquimaux avant de décider de conclure une entente quelconque avec Québec. Si ces consultations indiquent que les Esquimaux ne veulent pas entendre parler de transfert, on devrait dire au ministre québecois des richesses naturelles, M. René Lévesque, "d'aller au diable".

A propos des Esquimaux et des Indiens, M. Howard est d'avis que le transfert de juridiction d'Ottawa aux provinces devrait être un objectif à long terme, parce que tant qu'il y aura dans la constitution canadienne des dispositions spéciales à l'endroit de groupes particuliers, "nous aurons des citoyens de seconde zone". Toutefois, les négociations à ce sujet ne devraient pas être effectuées au sommet, a-t-il précisé.

J.-M. Léger: un climat qui ne permette que l'usage du français

CHICOUTIMI — M. Jean-Marc Léger a déclaré qu'il faudrait rejeter la fausse conception du bilinguisme dans le Québec, si l'on désirait vraiment redonner à notre langue française la vigueur et la vitalité qu'elle a perdues. M. Léger, qui est journaliste au "Devoir", avait pris la parole devant le Club Richelieu de Chicoutimi.

Selon M. Léger, il ne faudrait entreprendre l'enseignement de la langue seconde qu'au secondaire, il faudrait créer un climat qui ne permette que l'usage du français au Québec et faire en sorte que le français devienne la langue des communications.

Nous retrouverons notre langue, a dit M. Léger, si elle devient vraiment nécessaire et elle deviendra nécessaire à condition d'être utile.

Ouverture de soumissions pour l'île N.-D. et appel d'offres pour le métro

L'administration municipale a reçu cinq offres pour des travaux à l'île Notre-Dame comprenant l'imperméabilisation de la digue existante, la construction d'une digue en enrochement de 6,415 pieds de longueur, l'excavation de 900,000 verges cubes de roc pour remblayer l'enceinte faite par la digue intérieure et la digue de l'île, l'imperméabilisation d'une autre section de la digue existante et son revêtement de roc de 60 pieds de largeur et la construction d'une digue en arrochement avec noyau imperméable d'une longueur d'environ 5,200 pieds, et la construction de digues en arrochement d'une longueur totale de quelque 15,250 pieds en périphérie des îlots dans la partie sud de l'île Notre Dame.

Le plus bas soumissionnaire est la firme C.A. Pitts Construction (Quebec) Ltd, de Dorval dont le prix offert est $3,176,250. Le plus haut prix offert s'élève à $4,665,750.

Ces soumissions ont été transmises au service des travaux publics pour étude et rapport.

Le comité exécutif a autorisé deux demandes de soumissions publiques concernant le métro.

La première est pour la construction d'un tronçon de la ligne nord-sud dans la rue Berri et en travers le parc Viger, d'un point sis au sud de la rue Ste-Catherine jusqu'à un point sis à l'ouest de la rue St-Denis, représentant une longueur de 1,829 pieds de structure de tunnel de voie courante et une structure de tunnel de raccordement à une voie de 300 pieds de longueur.

Tous ces travaux seront exécutés à ciel ouvert et nécessiteront une double déviation temporaire au boulevard Dorchester pour conserver cette importante artère ouverte à la circulation en tout temps.

Lors de la traversée de la rue St-Denis, la circulation sera déviée par l'avenue Viger.

L'autre demande de soumissions est pour la fourniture et le montage de portillons automatiques dans les stations du métro. Ces portillons permettront de régulariser l'admission des voyageurs vers les quais ainsi que la marche des trains.

De notre envoyé spécial, Michel ROY

LONDON, Ont. — Tard dans la nuit de London — nuit longue et noire — se répercutait l'écho de discussions animées dans le grand bar de l'hôtel où venait de s'achever, à l'étage supérieur, la conférence publique de la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme. "I never heard them discuss so much," confie le barman qui n'a pas l'habitude de recevoir tant de clients à cette heure tardive.

Dans les conversations, il est question de "this problem" et "that problem." C'était, au début de cette journée biculturelle, "the Quebec problem." Après les échanges de la matinée, les colloques de l'après-midi et le débat public de la soirée, c'est maintenant "our problem," celui du Sud-Ouest ontarien, de Québec, de Winnipeg, de Vancouver, etc.

Conscience nouvelle

Les 350 personnes qui ont assisté au forum, sous les insolents réflecteurs de CBC, dans une salle qui paraissait trop exigue (parce que les plus optimistes n'attendaient que 200 personnes) ont en somme acquis une conscience nouvelle: celle de l'existence d'un problème canadien qui ne se limite pas aux frontières du Québec et dont les données ne sont pas aussi simplistes qu'on le pensait la veille.

Tel est le résultat le plus positif de cette rencontre. "Now, we know", disait à la sortie un homme d'affaires important de London. Comme les autres personnes réunies dans cette salle — enseignants, industriels, étudiants, commerçants, accompagnés de leurs femmes — cet homme fait partie de "l'élite pensante" et met le journaliste montréalais en garde contre les généralisations hâtives: "Ce qui a été dit ici ce soir est peut-être rassurant pour l'avenir du Canada; mais vous n'avez entendu l'opinion que de gens éclairés et modérés; les autres ne pensent pas comme nous. Ce n'est pas la voix de London que vous avez entendue."

Pourtant, ces 350 personnes influentes ne resteront pas muettes. Il est permis de penser que le cercle de la discussion va s'étendre et gagner progressivement tout le sud-ouest ontarien où la population d'ascendance britannique est largement majoritaire. "We were, précise un observateur de la Commission, in the heart of British Ontario..."

Depuis 200 ans

Deux des quelque 50 interventions de cette soirée (au cours de laquelle les commissaires Laurendeau, Cormier, Marchand Scott et Rudnyckyj ne sont presque jamais intervenus) illustrent l'impression majeure qui se dégage de la réunion. "Le problème qui se pose à nous ce soir, déclare un industriel, existe depuis 1763. Nous commençons seulement à l'aborder. Je souhaite seulement ceci: que tous les modérés, à l'est comme à l'ouest, y participent et ne se laissent pas bousculer par les extrémistes des deux bords."

Et un autre:

"Toute ma vie, j'ai voyagé à travers le Canada; j'ai traversé le Québec à plusieurs reprises; je connais Montréal; je connais l'ouest et je vis en Ontario. Eh bien, je vous dirai ceci: je n'ai jamais, avant ce soir, pris conscience du problème. Mais ce soir, vraiment, je comprends. Ce qui m'effraie, dit-il, c'est cette notion de coexistence dont on parle à propos des deux cultures. Je ne peux m'empêcher de penser que le régime de la coexistence s'applique au bloc de l'Est et au bloc de l'Ouest. Cela ne me paraît pas être la formule idéale".

Une étudiante

C'est une jeune étudiante d'ascendance ukrainienne qui devait faire l'une des interventions les plus remarquée de cette soirée. Il avait été souvent question, avant elle, du bilinguisme et des difficultés que supposent non seulement l'enseignement d'une langue seconde mais surtout l'usage de cette langue dans un milieu à 99 pour cent anglophone. A quoi? avait-on demandé, cette langue, par ailleurs admirable, peut-elle nous servir?

"Moi, dit-elle, j'étais venue là pour écouter. Mais je me rends compte à présent qu'une chose importante n'a pas été dite par mes aînés qui, d'ordinaire, sont plus sages que nous. J'ai appris le français (et elle en donne la preuve par quelques phrases) et ça ne m'a pas été pénible. Vous savez, il ne s'agit pas d'apprendre le français pour faire plaisir au Québec, mais pour moi-même. Si tous les jeunes apprenaient le français, dès la première année, dans toutes les provinces, nous pourrions graduellement transformer le Canada..."

S'adressant aux plus âgés de l'auditoire, elle ajoute:

Affaire de génération

"Ce n'est pas vous qui ferez les frais de cette transformation. Ne vous inquiétez pas. On ne vous demande pas d'apprendre le français demain. C'est une affaire de génération. On vous demande seulement de prévoir un programme par lequel ce que je propose deviendrait possible..."

Applaudissements nourris dans la salle où plusieurs mains se lèvent.

C'est d'abord un professeur de français de l'université Western Ontario: "La possession de deux langues ne peut qu'enrichir une vie. Cette jeune fille (qui est mon élève) a bien raison!"

Mais un autre se lève qui explique que la langue, en definitive, n'est qu'un outil de communication. "Ne faisons pas d'histoires, dit-il, soyons pratiques. Il y a au Canada 15 millions d'habitants qui parlent l'anglais et 3.5 millions de personnes qui ne parlent que le français. Allons-nous obliger 15 millions de personnes à apprendre la langue de 3.5 millions d'autres? Je suis un homme d'affaires et cette formule ne me paraît guère pratique."

"Mais où avez-vous entendu dire qu'il fallait apprendre le français à 15 millions d'anglophones pour résoudre le problème? demande M. Neil Morrison, secrétaire de la Commission qui préside l'assemblée.

L'homme d'affaires répond: cela est une conséquence des réclamations du Québec en faveur du bilinguisme dans la fonction publique!

Langue et culture

Un étudiant s'insurge contre "cette conception utilitaire et pragmatique" de la langue. La connaissance d'une langue favorise l'accès à la possession d'une culture. C'est cela que nous recherchons dans l'enseignement du français.

Un autre renchérit:

"Il faut que le Canada devienne un pays bilingue et biculturel d'un océan à l'autre, faute de quoi nous serons absorbés par les Etats-Unis!"

Nation et Etat

Le débat a en outre porté sur les notions d'Etat et de nation. Pourquoi, demande quelques personnes, faut-il que le Québec s'érige en Etat? Pourquoi les Canadiens français tiennent-ils à constituer une nation?

Canadiens d'abord!

Ne sommes-nous pas tous Canadiens d'abord? (Cette dernière question est constamment revenue durant toute la journée).

A ce stade de la discussion, quelques Canadiens français (venus étudier à l'université Western Ontario) interviennent résolument. L'un deux, qui habite Sudbury, n'hésite pas à dire: "Je sais quels combats mon père a dû mener pour demeurer Canadien français et je vous dis maintenant que, moi, je me sens D'ABORD Canadien français et, ENSUITE Canadien!" Un deuxième explique que les Canadiens français forment en réalité une nation, qu'ils ont en commun des institutions, une langue, une religion, une presse, un régime d'éducation et qu'ils auront bientôt la maîtrise de leur économie.

Sur cette question, M. Laurendeau a fait une mise au point. Quand les Canadiens français disent qu'ils forment une nation, dit-il, ils n'en déduisent pas qu'ils doivent se séparer des autres provinces. Ils veulent demeurer aussi Canadiens, mais d'abord Canadien français.

Et les autres?

A celui qui venait de proclamer l'absolue nécessité de tendre à la nation unique, sans traits d'union et sans régimes particuliers, le commissaire Jean Marchand demande: "Cela est très bien, monsieur, mais supposons que les cinq millions de Canadiens français ne veuillent pas de votre solution, que faut-il faire alors?"

Un silence long et lourd s'abat sur l'assemblée...

● Une religieuse se lève et ravit l'auditoire: la Confédération est un mariage, dit-elle. Quand un mariage est menacé, il faut consulter tous les membres de la famille. C'est pourquoi le problème actuel n'est pas seulement celui du Québec.

● Un homme âgé (qui paraît être un organisateur syndical) rappelle l'auditoire à une réalité négligée: il ne faudrait pas que la commission fonde son rapport sur les opinions des hommes d'affaires et des universitaires. Le travailleur qui gagne sa vie est aussi Canadien que l'intellectuel. Que va-t-il penser, lui, du bilinguisme?

● Vous avez oublié la troisième force, lance une étudiante d'origine hongroise pour qui il est tout à fait normal que les Canadiens français constituent une nation car, dit-elle, c'est le seul groupe qui soit vraiment homogène au Canada. Les anglophones ne forment pas un groupe homogène en raison de la diversité de leurs ascendances; et les Néo-Canadiens ne forment certes pas un groupe homogène. Ce n'est donc plus une histoire de mariage menacé de rupture. C'est plutôt l'éternel triangle. Comment sortir de là?

● Idéalement, suggère un jeune homme d'affaires qui "adore" les Canadiens français, il faudrait "gagner sa vie en anglais" le jour et "vivre à la française" après 5 heures.

Il était déjà près de 11 heures. On alla "boire un pot" (à la française) dans le bar d'un hôtel de London.

COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS

244 est, rue Sherbrooke, Montréal 18

COURS CLASSIQUE — EXAMEN D'ADMISSION:

se présenter à l'une des dates suivantes:

les 4 et 18 avril 1964, à 1 h. p.m.;

les 2 et 23 mai 1964, à 1 h. p.m.;

les 6 et 20 juin 1964, à 1 h. p.m.

COURS SCIENTIFIQUE et COURS COMMERCIAL:

EXAMEN D'ADMISSION sur rendez-vous.

Pour prospectus et renseignements: composer 849-8626

TROUVEZ UN NOM

POUR LE NOUVEAU BAR-RESTAURANT *

qui ouvrira bientôt

au sommet de l'édifice de la Banque Royale

À LA PLACE VILLE-MARIE

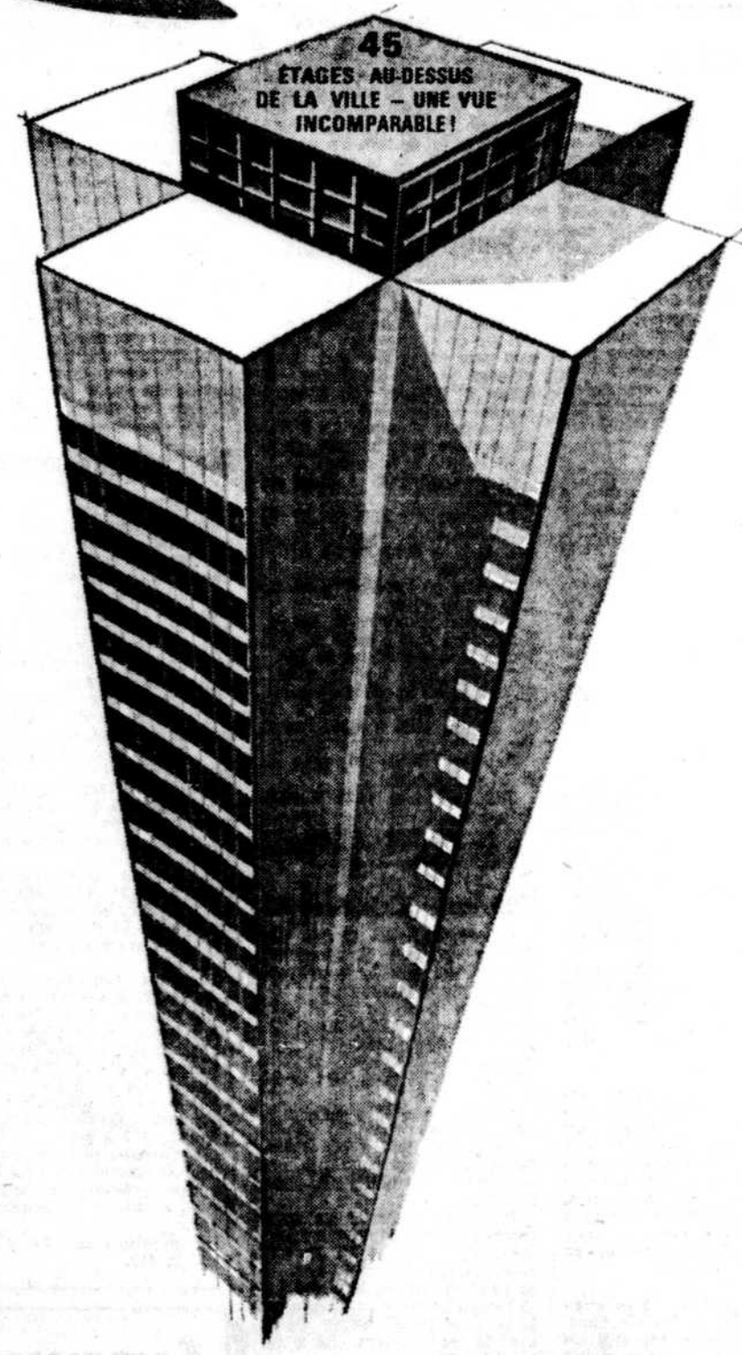

VOUS POUVEZ GAGNER DES VACANCES À TRINIDAD POUR DEUX PERSONNES

VOYAGE PAR AIR CANADA

9 AUTRES PRIX

séjour au luxueux hôtel Hilton Trinidad

2 FINS DE SEMAINE À NEW YORK POUR DEUX

1 au Hilton New York — 1 au Waldorf-Astoria

(Voyage par Air-Canada—vous pourrez voir l'exposition universelle)

2 FINS DE SEMAINE POUR DEUX À L'HÔTEL REINE ELIZABETH

5 DÎNERS POUR DEUX

à la Salle Bonaventure du Reine Elizabeth ou au restaurant le Carignan de la Place Ville-Marie

Vous pouvez gagner des vacances de 10 jours à Trinidad ou une fin de semaine à New York, en voyageant par Air-Canada . . . la plus grande ligne aérienne au Canada . . . ou d'autres grands prix! Trouvez un nom pour le magnifique bar-restaurant qui ouvrira bientôt au sommet de l'édifice cruciforme, d'où l'on a une vue incomparable de la métropole. Le nom que vous proposerez pourra être choisi par le comité de personnalités qui agira comme juge. Lisez les règlements du concours (ils sont très simples!) et envoyez vos suggestions dès maintenant. Vous n'avez rien à acheter et vous pouvez soumettre autant de noms que vous voulez.

RIEN À ACHETER—VOICI LES RÈGLEMENTS

1. Trouvez un nom pour le nouveau bar-restaurant qui ouvrira bientôt Place Ville-Marie, au sommet de l'édifice de la Banque Royale.
2. Ecrivez, en lettres moulées, le nom que vous proposez, avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, sur un bulletin de participation ou une simple feuille de papier.
3. Vous n'avez rien à acheter et vous pouvez soumettre autant de noms que vous voulez. Prenez soin, cependant, d'envoyer les noms séparément au concours "Trouvez le nom du bar-restaurant" C.P. 6301, Montréal (Québec).
4. Tous les envois doivent porter des timbres oblitérés par la poste avant minuit, le 11 avril 1964. Un seul prix sera accordé par personne ou par famille.
5. Les employés de l'hôtel Reine Elizabeth, de Hilton of Canada Ltd, de Webb & Knapp (Canada) Ltd, des Chemins de Fer Nationaux du Canada, de Trizac Corporation Ltd, d'Air-Canada, et de la Corporation de la Place Ville-Marie, et leurs familles, de même que les employés des agences de publicité de ces entreprises ou organismes et leurs familles, et les membres du jury et leurs familles, n'ont pas droit de participer au concours.
6. Les noms proposés seront jugés selon leur originalité, leur à-propos, leur lisibilité et leur intérêt, par un jury indépendant qui choisira les noms les plus appropriés. Ces noms seront ensuite soumis à un comité de juges dont la décision ultime se fondera sur les barèmes indiqués ci-haut. En cas d'ex-aequo, le gagnant sera la personne dont l'envoi portera des timbres oblitérés par la poste et dont la date sera la plus rapprochée de l'ouverture du concours. À toutes les étapes du concours, les décisions des juges seront sans appel.
7. Tous les noms proposés deviendront la propriété exclusive du commanditaire du concours, à toutes fins. Aucun envoi ne sera retourné et il n'y aura aucun échange de correspondance avec les participants.
8. On pourra obtenir la liste des gagnants en s'adressant au concours "Trouvez le nom du bar-restaurant" C.P. 6360, Montréal (Québec).

UTILISEZ CE BULLETIN OU UNE FEUILLE DE PAPIER

CONCOURS "TROUVEZ LE NOM DU BAR-RESTAURANT"

C.P. 6301

Montréal (Québec)

Je propose comme nom pour le nouveau restaurant, Place Ville-Marie:

.....

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... PROVINCE .....

TÉLÉPHONE .....

*SOUS L'ADMINISTRATION DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH

qui administre les restaurants de la Place Ville-Marie

Voyez nos appartements modèles!... Emménagez le 1er mai!

★ tour résidentielle de 28 étages
★ vastes appartements planifiés
★ piscine chauffée au dernier étage
★ air climatisé central
★ boutiques et services sur les lieux
★ loyers mensuels modiques
★ app. "bachelor", alcôve, 1 et 2 chambres
★ brochure illustrée sur demande

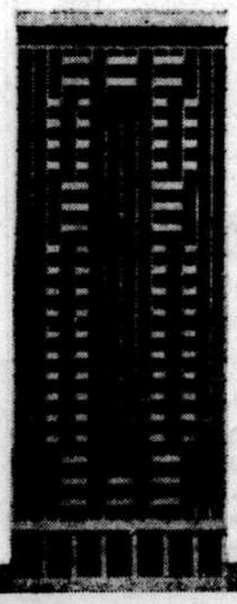

Cantlie House

1110 ouest, Sherbrooke (angle Peel)

LOCATION et DIRECTION:

WALDORF CORPORATION 845-3241

Crédit St-Laurent voit ses effets à recevoir augmenter de 13% à $13,693,000

Profit de $268,000

La dernière assemblée générale annuelle des actionnaires de Crédit St-Laurent Inc. a été tenue récemment au siège social de la compagnie à Trois-Rivières.

M. Henri Ferron, C.A., le président de la compagnie, a commenté le résultat des opérations du Groupe de Crédit St-Laurent Inc. pour le dernier exercice financier terminé le 31 décembre, 1963.

Au sujet de l'expansion des affaires de la compagnie M. Ferron a noté que les effets à recevoir ont augmentés dans une proportion de 13 p. c. soit de $12,121,000.00 à $13,693,000.00 au cours du dernier exercice. Durant cette période, le Groupe Crédit St-Laurent s'est porté acquéreur de toutes les actions en circulation de Crédit Consolidé Inc. de Shawinigan afin d'augmenter son volume d'affaires et son rayon d'action dans cette région de la Mauricie.

Il a été révélé que la structure financière de la compagnie a été élargie au cours de l'année 1963 par suite d'une augmentation des emprunts à long terme ainsi que du capital-actions de la compagnie Crédit St-Laurent Inc. Au début de 1963, une émission de débentures série "C" fut complétée pour un montant de $750,000. D'autre part, le capital-actions a été accru par l'émission de 50,000 actions privilégiées de 2e rang d'une valeur au pair de $10. chacune ainsi que par l'émission de 10,277 actions ordinaires classe "B" et de 15,450 actions participantes classe "A". Le capital ordinaire qui a été émis au cours de l'année 1963 a été utilisé durant une partie seulement du dernier exercice financier.

Le profit net avant les impôts se'st élevé à $268,000.00 à comparer avec $226,000. pour l'année précédente. Déduction faite d'une somme de $108,000. pour les impôts et d'un montant de $35,000. qui fût versé en dividende sur les actions privilégiées, il est resté un bénéfice net de $124,762. applicable aux actions particiuantes classe "A" et aux actions ordinaires classe "BB". Ce montant représente un bénéfice net de $1.12 pour chacune des 111,872 actions en circulation à la fin de l'exercice comparativement à un bénéfice de $1.39 pour chacune des 86,145 actâions classe "A" et classe "B" qui étaient en circulation à la fin de l'exercice précédent.

Bien que le bénéfice net dâu Groupe Crédit St-Laurent ait augmenté de 23 p. c. au cours du dernier exercice financier, le bénéfice net par action classe "A" et classe "B" a diminué de $0.27 tel qu'indiqué ci-dessus. Cette diminution doit être considérée comme normale dans les circonstances étant donné d'une part que le nombre des actions classe "A" et classe "B" en circulation a augmenté de 25,727 au cours du dernier exercice et que d'autre part, la structure du capital de Crédit St-Laurent Inc. a été étendue par l'émission de 50,000 actions privilégiées dont le montant de dividende, soit $24,500.00 doit être soustrait des profits nets avant l'établissement du profit net par action classe "A" et classe "B".

Au cours du dernier exercice, un montant total de $114,334.00 fût payé en dividende aux détenteurs d'actions privilégiées, participantes et ordinaires de Crédit St-Laurent Inc. Le dividende supplémentaire qui fût versé aux détenteurs d'actions participantes classe "A" et d'actions ordinaires classe "BB" au cours du dernier exercice fût de $0.15 et les administrateurs désirent continuer à utiliser ce moyen pour associer toujours davantage les actionnaires, aux progrès du Groupe Crédit St-Laurent.

Au cours du mois de novembre, 1963, les actions participantes classe "A" de Crédit St-Laurent Inc. furent inscrites à la cote de la Bourse Canadienne. Cette inscription marque une nouvelle étape dans l'histoire de la Compagnie et devrait tout en s'avérant à l'avantage des actionnaires faciliter l'élargissement de la structure du capital de Crédit St-Laurent Inc.

Les Administrateurs du Groupe Crédit St-Laurent otn confiance que durant l'année 1964 le volume d'affaires de ce groupe de compagnies continuera à se développer avec la stabilité et la régularité qui ont été la caractéristique et l'explication des progrès et des succès connus jusqu'ici.

potins financiers

La dernière séance de la semaine, c'est-à-dire celle du Jeudi-Saint a été témoin d'une allure ferme sur la Bourse de Londres et nos Bourses de Montréal et de Toronto ont fait bonne figure. Quant à Wall Street, il s'est comporté à la hausse et l'indice des industriels de DJ a monté de 2.75 points à 815.91.

-O-

Contrairement à l'allure traditionelle, précédant les longues fins de semaine, la Bourse de N.-Y. et nos marchés se sont bien comportés durant la dernière séance et les transactions furent plus nombreuses. Que cette plus grande participation du public dans le marché se maintienne et les valeurs mobilières, canadiennes comme américaines, s'en ressentiront tout en reconnaissant qu'elles sont plus vulnérables à mesure qu'elles montent.

-O-

Sur la place locale, l'indice composé a même atteint un sommet durant la dernière séance. La BCN a même monté de 1½ point à 78½, mais Bell Telephone a fléchi de ½ pt à 51⅝.

-O-

United Amusement Corp. Ltd a eu un revenu net de $510,108 en 1963 vs $468,019 précédemment.

-O-

Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada Ltd a vu ses ventes atteindre les $140,307,000 en 1963 vs $131,010,000 en 1962, au dire de M. W.S. Kirkpatrick président. Le rapport annuel rendu public jeudi laissait voir un gain de $1.82 l'action vs $1.42 en 1962, vu la hausse des prix du zinc, du plomb, de l'argent et du cadmium. Les dépenses de capital furent de $22,732,000 vs $13,104,000 et il a été payé $1.30 en dividende vs $1.10. Le fonds de roulement de l'entreprise figure à $101,115,000 vs $103,107,000. Il a été produit 155,881 tonnes de plomb vs 152,743 antérieurement, tandis que la production du zinc a atteint 194,159 tonnes vs 199,393 tonnes.

Rio Algom Mining annonce la nomination de M. M.R.D. Lord, comme gérant des opérations minières y compris les opérations d'uranium d'Elliott Lake, voilà ce que M. W.P. Arnold, gérant général de la division minière vient d'annoncer. M. Lord possède une vaste expérience dans les mines d'uranium et de cuivre.

-O-

Inland Cement Co. a gagné $1.18 l'action privilégiée en 1963 vs $1.91 en 1962.

-O-

Albert Gas Trunk Line Co a eu un revenu net de $5,209,911 l'an dernier vs $5,657,561 l'année précédente.

-O-

Rio Algom Mines a eu un revenu brut de $118,399,743 en 1963 et un revenu net de $10,097,401, soit l'équivalent de 96 cts l'action. Ces résultats comprennent ceux d'Atlas Steels, achetés en février 1963; d'où aucune comparaison avec 1962. Le fonds de roulement, au 31 décembre 1963 était de $50,232,185, soit $9,853,112 de plus que précédemment.

-O-

La compagnie des ciments du St-Laurent vient de faire parvenir à ses actionnaires ce qui suit sous la signature de son président M. Paul Chapdelaine: "Je me permets de vous informer que le profit net de votre compagnie pour l'année terminée le 31 décembre 1963 se chiffre à $1,464,839 ($1.68 par action) comparé à $1.079,824 ($1.26 par action) en 1962. Le Bureau de direction a déclaré un dividende de $0.15 par action qui sera payé le 30 avril 1964 aux actionnaires enregistrés le 15 avril 1964. Le Rapport annuel pour l'année 1963 vous parviendra prochainement ainsi que l'invitation pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires."

-O-

M. William Mainwaring, directeur de Wenner Gren Development Co., vient d'être nommé liquidateur de The Pacific Northern Ry, évaluée à $100,000,000.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	5000	70	69½	69½	
Address	8500	48⅜	47¾	47¾	—1
Allis Ch	5400	17½	17¼	17⅜	— ⅛
Amerada	7200	75⅞	75	75	—⅜
Am Can	10000	40⅜	42	42	— ¼
Am Cyan	4200	64	63⅜	64	+ ⅜
Am Mot	16700	16⅝	16½	16⅝	+ ⅛
Am Smelt	4500	95¾	94	95⅛	+1⅝
Am Std	19600	22	21⅞	21¾	+ ⅛
Am Sugar	2500	22¼	22	22⅛	
Am Tel	25700	139⅛	138⅜	138⅝	— ⅜
Am Tob	58500	31⅜	30¼	31¼	+1⅛
Amsted	700	43⅝	43½	43½	— ⅛
Ancnda	14800	47¾	47	47½	+ ½
Armco Stl	12300	74⅛	73½	74⅛	+ —
Armstg Ck	1300	123¾	123½	123½	— ½
Babcock	2100	60¼	59¾	60	— ½
Balt Ohio	1500	42½	42¼	42½	+ ½
Beth Steel	32200	39¼	38¾	39⅛	+ ½
Boeing	7200	44⅛	43¼	43⅝	— ⅜
Borden	300	74⅜	74⅛	74⅜	+⅜
Borg War	8900	48¾	47¾	48¾	+1⅛
Bos Edison	2000	42⅝	42⅛	42¼	— ⅛
Brunswk	9900	10⅝	10⅛	10⅜	— ¼
Bucy Erie	2500	28⅛	27⅜	27⅞	— ¼
Budd Co	2900	16⅜	16⅛	16¼	
Burl Ind	3300	47⅛	46¾	47¼	+ ¼
Burrghs	4500	23½	23⅛	23⅜	— ⅛
Calumet	1600	16⅞	16⅝	16¾	
Camp Soup	1000	39½	39¼	39½	+ ¼
Can Dry	4400	32½	31¾	32¼	+ ¼
CPR	2200	35⅞	35½	35⅝	— ⅛
Case JI	4700	10⅝	10⅜	10⅜	+ ¼
Cater Tr	7600	59⅞	59	59⅜	— ½
Celanese	4000	66¼	65¾	66⅛	— ⅛
Ches Ohio	1700	70⅝	70¼	70⅞	+ ⅛
Chrysler	73500	46½	45	46	+ ⅝
Cities Sv	9900	65½	64⅝	65	— ⅜
Clevite	2000	46¼	45⅝	45⅝	— ⅜
Coca Cola	3700	122⅞	121⅞	122	—1
CBS	15000	43¾	42	43¾	+1½
Comi Sol	3700	33¼	32⅜	32⅞	— ¼
Con Edis	2000	86⅞	86⅜	86⅝	— ⅛
Container	3900	33	32⅜	33	+ ⅛
Con Can	7500	45⅞	45¼	45⅜	+ ⅛
Cont Oil	4400	64¼	63¼	64	+ ¼
Copw Stl	2400	48⅞	48¼	48⅜	+ ⅛
Corn Prod	2800	65⅞	65⅜	65½	— ⅜
Crane Co	1100	73	72	72½	+ ½
Cr Zell	2200	54⅛	53¾	53¾	— ⅛
Deere	1800	42⅛	41¾	41¾	— ⅛
Dist Seag	2200	49⅜	49⅛	49¼	+ ⅛
Douglas	15100	25¾	24½	25¾	+1⅛
Dow Chem	6700	71	70⅜	71	+ ⅝
Du Pont	3100	260⅝	259½	259⅝	+ ⅜
East Kod	4700	127¾	126½	127⅜	+ ⅜
Eaton Mfg	3500	43⅝	43	43½	— ⅛
El Stor	2500	39½	39	39⅛	+ ⅛
El Paso	22800	19½	19	19½	+ ⅛
Firestn	2300	43⅞	43¼	43⅜	+ ⅛
Ford	24800	56	55½	55⅞	+ ⅛
Frueh T xd	11600	31	30½	30⅝	— ⅛
Gen Dyn	9400	29½	28¾	28¾	— ⅜
Gen Elec	15300	87	85½	86⅝	+1⅜
Gen Fds	2000	90⅛	89⅞	90	+ ⅛
Gen Mills	3100	41¾	41	41¾	+ ⅛
GAC	29700	82½	82	82½	— ⅛
Gen Tire	63400	26⅜	25¾	26⅛	+ ⅛
Ga Pac Cp	4300	63⅞	63¼	63⅞	+ ⅜
Glidden	1500	48⅜	47⅝	47⅝	— ⅜
Goodrich	3700	57½	56¾	57½	+ ⅜
Goodyear	8200	46	45½	45⅞	+ ⅛
Grand Un	5200	18½	18¼	18⅜	— ⅛
Gt A P	11600	35½	35¼	35½	+ ⅛
Gt Nor Ry	2200	61¼	60⅝	60⅝	+ ⅛
Gulf Oil	14400	54⅜	53⅜	54⅛	+ ⅜
Homstk	1300	45⅜	44⅝	44¾	+ ⅜
Hud B M	300	62¼	61⅝	62¼	+⅝
Interlake	2200	27⅞	27½	27½	— ⅜
Int Bus	5600	589½	584	588½	+2
Int Harv	4100	70⅜	69⅝	70⅛	+ ⅛
Int Nick	3300	74¼	74⅛	74½	— ⅛
Int Pap	18400	32¼	31⅝	32	+ ⅛
Int Tel	8800	57⅜	56⅞	57⅛	— ⅛
Johns M	4200	62⅜	61¾	61⅜	— ½
Kellogg	1000	42½	42¼	42⅜	+ ⅛
Kennecot	9100	82⅝	81⅜	82	+ ⅛
Korvette	17200	29⅞	29⅛	29⅜	— ⅜
Kresge	3300	32⅜	32⅛	32½	+ ⅛
Lib McN L	7200	17⅜	17⅛	17⅜	+ ⅛
Litton Ind	20200	71¼	70	70¼	+1½
Lock Airc	13200	36⅞	36	36⅜	— ⅛
Loew's	9800	24	23	24	+1¼
Marath Oil	2300	58⅜	57½	57⅜	— ⅛
Marsh Fld	1000	41¼	40½	41	+⅜
Martin	35800	19½	18⅝	19⅜	+ ⅞
McKee	2700	23½	22½	23¼	+1¼
Merck	3200	119½	118¼	119⅜	+ ⅝
Mpls Hon	400	124	122	122¼	—2⅝
Minn MM	8800	66⅛	65¼	65½	— ⅛
Minn Ont	2400	24⅜	24¼	24¼	— ⅛
Mohasco	13400	13⅜	13	13⅜	+ ⅛
Monsant	7400	72½	71	71⅛	— ⅞
Mont Ward	9400	37	36¼	37	+ ¾
Nat Aviat	4000	27½	27	27½	+
Nat Cash	9800	73⅜	71⅝	73	+ ⅜
Nat Dist	10400	28¼	27¾	28⅛	— ⅛
Nat Gyps	2900	52¼	51¼	52	— ⅛
NY Cent	18100	33¼	32	33⅜	+1⅜
Nor Pac	4400	53¾	52½	53⅜	+1½
Outb Mar	7300	17⅝	17¼	17⅜	
Parke Da	20900	31¼	30	30⅞	+ ⅛
Penn RR	38000	31⅜	30⅝	31⅛	+ ⅛
Pepsi Cola	4900	49½	48⅛	48⅞	+ ½
Pfizer	14800	47¾	46¾	47¾	+1
Pheips	7700	69¼	68⅛	69¼	+ ⅛
Philip Mor	2900	74	73	73⅞	+ ⅛
Pit Plate	11000	69½	68¾	68¾	— ½
Pr Gam	4300	85	84⅜	85	+⅛
Pullman	3500	35	34⅝	35	+ ⅛
RCA	77700	36⅛	35¼	36⅛	+
Ralston	2500	30	29¾	29¾	— ⅜
Repub Stl	24400	47¼	46⅜	47¼	+1⅛
Rev Tob	17700	41⅞	40⅞	41⅜	+1
Rich Mer	5600	46½	45⅞	45⅞	— ⅜
Royal Dut	7000	41¾	41⅜	41½	
Sears R	5500	105⅞	105⅛	105⅝	
Shell Oil	3300	47⅜	47	47⅜	+ ⅛
Sheraton	3400	8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Sinclair	9900	45⅜	45	45	+ ¼
Socony	10300	72⅛	71	71¼	— ⅛
South Pac	7400	38¾	38	38⅛	+ ⅛
Sperry R	24500	18⅝	18⅛	18⅜	+ ⅛
Std Brand	1500	76⅜	75	76	+ ½
Std Cal	21700	61½	60⅜	60¾	— ⅞
Std Ind	13200	62⅛	61⅜	62⅛	+ ⅜
Std NJ	17300	84⅜	84¼	84½	
Stud Pack	18600	7⅞	7⅝	7⅝	— ⅛
Sun Oil	2200	56¼	55⅜	56¼	+ ⅜
Swift	2500	47⅜	46⅞	47⅛	+ ⅛
Texaco	11800	74	72¾	73	— ½
Tex G Sul	20700	25¼	24⅜	25¼	+ ½
Textron	4900	43½	43⅛	43⅜	+ ¼
Thiokol	12900	17½	16⅜	17⅜	+ ⅛
Tidewt O	5200	38⅞	38½	38½	+ ⅛
Timken	800	83½	81½	83	+1
Twent C	14800	24¾	23⅜	24⅜	+ ½
Un Carb	8700	124⅜	123⅛	124⅜	+1⅜
Utd Airc	3800	47⅜	47⅛	47⅛	— ⅛
Utd Corp	5100	8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Un Fruit	6700	23	22¾	22¾	— ¼
US Freight	2200	55	54½	55	+ ⅝
US Gyps	4000	92⅝	91½	92	+ ½
US Rubb	4500	51⅜	51⅛	51¼	+ ¼
US Steel	66000	60½	59¾	60⅜	+ ⅜
Vanada Cp	500	13⅝	13½	13⅝	+ ⅛
Walkers	600	32⅛	31¾	32	
W Un Tel	12100	35½	35	35⅛	— ⅛
Wesths El	27300	36¾	35⅝	36⅛	
Woolwth	2800	74⅝	73⅞	74¼	+ ⅛
Xerox Cp	15100	89⅛	87¼	87⅝	—1

TOTAL DES VENTES : 5,790,000.

INDICES à TORONTO

	In	or	bm	huile	Ind.G
Vendredi	144.33	133.62	61.86	87.02	135.53
Jeudi	144.12	133.52	66.28	86.63	135.12
S. pass.	142.63	135.94	66.26	84.65	133.77
M. pass.	139.58	131.88	64.19	81.57	130.81
An. pas.	127.70	139.43	59.70	81.70	120.84
1964 ht	144.12	136.68	66.90	85.98	135.12
1964 bas	142.87	120.56	56.66	77.52	117.80
1963 haut	137.49	149.04	62.33	92.43	129.46
1963 bas	124.49	120.46	56.66	77.52	117.80

INDICES à NEW-YORK

	30in	15rr	15ut	60utks
Jeudi	435.9	162.1	149.4	301.7
Vendredi	431.9	160.8	150.0	300.7
Sem. pass.	435.7	162.6	150.5	303.1
Mois pass.	423.3	159.3	150.7	296.8
Ann. pass.	363.5	130.5	143.2	258.7
1963-64 haut	435.7	162.4	152.2	303.0
1962 bas	285.8	97.0	110.3	200.6
1963-64 bas	341.1	121.8	134.9	242.7
1962 haut	377.1	127.3	142.9	262.8

Indices des Obligations à New-York

	20rr	10in	10ut	10trn	10ty
Jeudi	81.2	101.7	87.8	90.6	93.2
Vendredi	81.3	101.9	87.7	90.6	93.2
Sem. pass.	81.4	102.0	87.9	90.6	93.6
Mois pass.	81.6	102.1	88.2	90.2	93.9
Ann. pass.	80.8	100.1	89.0	89.7	94.5
1963-64 haut	82.2	102.7	89.5	91.1	95.1
1963-64 bas	79.7	99.5	87.3	88.4	93.1
1962 haut	79.7	102.2	89.2	88.5	94.6
1962 bas	76.1	96.7	85.7	85.9	91.3

Indice Dow Jones

	65in	13ut	7ba	85co	9pa	
30 Inds.	811.21	816.35	808.60	813.16	+1.73	
20 C.fer	191.12	192.11	190.17	191.19	+0.01	
15 U.til	138.10	138.75	137.57	138.02	—0.10	
65 Stcks	282.00	283.62	280.94	282.39	+0.32	

INDICES à MONTREAL

	65in	13ut	7ba	85co	9pa
Jeudi	140.9	124.5	120.7	135.9	123.4
Vendredi	140.2	124.6	120.3	135.4	123.5
S. pass.	138.5	123.6	120.2	134.0	122.2
M. pass.	134.4	122.9	121.1	131.0	120.0
1964 haut	138.1	124.9	128.5	134.0	122.7
1964 bas	131.9	122.7	123.1	129.7	118.2
1963 haut	131.2	124.1	133.5	129.1	117.4
1963 bas	115.9	111.8	119.7	116.2	95.5

Cours des changes

Afrique du Sud Rand	1.51¾
Allemagne Deut. Mark	.2721
Angleterre Livre	3.02⅝
Argentine Peso	.0083
Australie Liv. Aust.	2.42¼
Autriche Schilling	.0420
Belgique Franc	.0217⅛
Brésil Cruzeiro	.0009
Chili Escudo	.3469
Danemark Couronne	.1569
Espagne Peseta	.0181
France Franc	.2207
Hollande Florin	.3000
Italie Lire	.001731
Japon Yen	.002992
Mexique Peso	.0979
New York Dollar	1.08⅛
Norvège Cour.	.1513
Nouv. Zél. Liv. N.Z.	3.01½
Perou Sol	.0406
Suède Couronne	.2103
Suisse Franc	.2499
Tchécoslovaquie Cour.	.1519
Venezuela Bolivar	.2414

Imperial Oil gagna $2.25 vs $2.16 l'action

$143,093,000.00 perçues en taxes routières pour le gouvernement

TORONTO — Un régime fiscal qui établit des distinctions au détriment de l'industrie pétrolière a de graves répercussions sur les revenus des gouvernements fédéral et provinciaux, de déclarer M. W. O. Twaits, président de l'Imperial Oil, dans le rapport annuel que la compagnie a remis hier à ses actionnaires.

M. Twaits écrit: "Le gouvernement subit des pertes de revenus considérables quand ce mode de taxation oblige le pétrole à céder la place à une source d'énergie qui ne porte pas un fardeau équivalent d'impôt ou qui, de fait, bénéficie de subsides gouvernementaux.

Le rapport montre qu'au cours de 1963 les impôts de tous genres imputés sur le revenu de l'Imperial Oil se sont chiffrés par $79,393,000. De plus, la compagnie a perçu $143,093,000 en taxes routières et autres pour le compte des gouvernements.

Les bénéfices nets de 1963 s'établissent à $71,088,000 ou $2.25 par action, soit 4 p.c. de pâlus que les bénéfices de $68,433,000 réalisés en 1962, lesquels représentaient $2.16 par action. Pour la première fois, les revenus bruts de toutes sources et l'actif global de la compagnie ont l'un et l'autre dépassé le milliard de dollars.

Les dépenses en exploration et en immobilisations nouvelles ont atteint $80,246,000 en 1963. Depuis 15 ans, l'Imperial Oil a dépensé $1,400,000,000 en immobilisations et en exploration.

D'importants gisements de pétrole et de gaz ont été découverts en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. La production quotidienne nette de pétrole brut et de dérivés liquides du gaz naturel s'est élevée à 109,000 barils, soit une hausse de 1,000 barils par jour, tandis que la production quotidienne nette de gaz naturel touchait 159 millions de pieds cubes, soit une augmentation de neuf millions de pieds cubes par jour. Toujours par rapport à 1962, les raffineries ont traité 319,000 barils de brut par jour au regard de 305,000 barils. L'ensemble des ventes, y compris celles des produits pétrochimiques a dépassé 327,000 barils par jour, comparativement à 317,000 barils en 1962.

Le rapport annuel de l'Imperial Oil prédit que l'année 1964 marquera une autre période d'essor économique. Il prévoit que la demande de pétrole et le produit national brut augmenteront tous deux de 4 p.c. au cours de l'exercice.

Cours des huiles

Cours fournis par Hugh Mackay & Company

	Offre	Dem
Alsak Y Pipe	—	55
Refineries PFD	—	90
Anaconda	6	8
Bashaw	2	2½
Blue Crown	19	22
Cdn Fortune	15½	16½
Castle	13	14
Claybar	9	16
Edoran	2½	2¾
Gateway	1½	2
Kenare	3	3½
Leduc Calmar	3	4
Mill Creek	7½	8
Monterey	14	20
New Richfield	4½	5
Nth Continental	1	1½
Nuco	3	7¾
New Ridgeway	8	9
Ranchmans	4	6½
Sage	31	38
Sastex	3½	4
Share	1¾	2
Silver City	2½	4
Turner Valley	—	16
Western Warner	3	4½
Plains Pete	7¾	9
Nim	—	75
Nyo	18	20

Province de Québec. District d'Arthabaska. COUR SUPERIEURE. No 18-619 — DENIS LEMAIRE, demandeur, vs JEAN-PAUL LACHANCE, défendeur. Le 6 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 754 rue Du Rosaire, apt 2, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi sen cette cause, consistant en : téléviseur, filières, clavigraphe, bureaux, radio, meubles et accessoires de bureau, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. VINCENT DIODATI, H.C.S., VI. 9-7842. Montréal, 27 mars 1964.

Actions ordinaires.

Un dividende de douze cents et demi (12½c.) par action, sur les actions ordinaires en circulation de la compagnie, payable le 1er mai, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 3 avril, 1964.

Par ordre du conseil d'administration
B. S. KIRKLAND, Secrétaire.

Montréal, Qué. 23 mars, 1964.

Actions Classe A.

Un dividende trimestriel de soixante deux cents et demi (.62½c.) par action, sur les actions classe A en circulation de la compagnie, payable le 1er mai, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 3 avril, 1964;

Actions privilégiées Séries 1963

Un dividende trimestriel de vingt six cents et quart (26¼c.) par action, sur les actions privilégiées en circulation, séries 1963, de la compagnie, payable le 1er juin, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 8 mai, 1964;

BATHURST POWER & PAPER COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS, est par les présentes donné, que les dividendes suivants ont été déclarés le 23 mars, 1964:

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Crédit du Nord Inc. a obtenu l'émission de $430,000 de Rimouski, à 5¾%

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Rimouski, comté de Rimouski, ont vendu, à Crédit du Nord Inc., à 98.48, $430,000 d'obligations remboursables en séries en 10 ans. Ainsi, le coût moyen de la finance revient à 5.9866%. L'emprunt comporte un solde de $276,000 à renouveler en 1974 pour un terme additionnel de 10 ans. Datées du 1er avril 1964, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er avril 1965 au 1er avril 1974 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour consolider le déficit accumulé au fonds d'administration budgétaire au 30 juin 1963. L'évaluation imposable de la corporation scolaire, pour 1963-64, s'élève à $34,896,113.75, y compris $5,998,393.50 pour les compagnies. Le 30 juin 1963, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $3,682,770.52 et un octroi total de $1,345,878.71 s'y appliquait. Cette dette n'inclut pas l'émission de $1,000,000 datée du 1er décembre 1963, sur laquelle un octroi de $550,000 s'applique.

Reprise immédiatement des travaux sur Bateman Bay Mining

Selon un rapport signé par M. R.P. Mills, président de Bateman Bay Mining Company, l'entreprise projette de reprendre immédiatement ses travaux d'exploration sur ses propriétés de Chibougamau. Un accord a été conclu avec Patino Mining Co. pour le sondage d'un trou conjointement sur la frontière entre Bateman et Copper Rand. Ce trou sera situé à 150 pieds à l'est du 84, qui a traversé 8.2 pieds, ayant une teneur de 2.56% en cuivre, à une profondeur verticale de 420 pieds. Bateman entend aussi explorer la région entre les trous 84 et 75, qui a donné 16.4 pieds, renfermant 3.17% de cuivre. 3 à 4 trous devraient être forés sur le lac Doré, avant le dégel. Les travaux se poursuivront à 1,500 pieds environ de la région du puits où les opérations minières avec Merrill Island Mining ont cessé il y a 2 ans, vu la nature décousue des dépôts lenticulaires dans la région du puits. Une souscription de 400,000 actions du trésor, à 10 cents, par Lura Corporation, au nom de Merrill Island Mining, pour 45%, et par N M C Securities, pour un autre 45%, ont rapporté à la compagnie Bateman $40,000 pour ses travaux d'exploration. La compagnie a aussi conclu un accord d'option avec Mariner Mines pour d'autres explorations sur la mine de cuivre Coshead, en Nouvelle-Ecosse.

St-Jérôme adjuge une émission de $518,500 d'obligations, 20 ans

La cité de St-Jérôme, comté de Terrebonne, a vendu, récemment, $518,500 d'obligations remboursables en séries en 20 ans. La meilleure des neuf soumissions reçues fut adjugée à un syndicat composé de Mills, Spence & Co. Ltd., La Maison Bienvenu Ltée, au prix de 98.375. L'émission comprend $331,500 de titres à 5½%, 1965-74, et $187,000 à 5¾%, 1975-84. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.8810%. Datées du 1er février 1964, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er février 1965 au 1er février 1984 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, de trottoirs, de chaînes de rues et construction d'une bâtisse pour fins industrielles. L'évaluation imposable de la cité, pour 1964, s'élève à $50,381,100, y compris $9,779,100 pour les compagnies. Le 31 décembre 1963, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $6,625,760 dont $5,154,125.81 pour les services publics.

Le premier bilan de Société de Fiducie du Québec affichait un actif de $4,208,333.30 au 31 décembre 1963

Société de Fiducie du Québec a tenu, le Jeudi-Saint, sa 1re assemblée annuelle. Il y eut présentation de son 1er rapport annuel au 31 décembre 1963. Une analyse de son bilan à cette date, signé par Me Edouard Morier, N.P., président, et Me Emile Colas, avocat, secrétaire, permet de constater que, sur un actif global de $4,208,333.30, son encaisse était de $212,236.39 et que ses placements atteignaient $3,909,158.75. Ces derniers comprennent $3,106,400 de prêts à courts termes, $801,008.75 d'obligations municipales et autres et, enfin, $1,750 d'actions diverses. Au cours de sa première année d'opérations, ses revenus furent de $15,009.83 et ses dépenses atteignirent $52,821.89, d'où une perte de $37,812.06, reportée au bilan. Pour une 1re année d'opération, il n'y a rien de surprenant, mais, comme il s'agit d'une entreprise associée au mouvement Desjardins, le public ne tardera pas à reconnaître l'importance de ses services, dont les principaux sont recevoir des dépôts à terme et garantis, agir comme fiduciaire dans les émissions d'obligations, voir aux plans successoraux et à des exécutions testamentaires et, enfin, agir comme agent de perception pour les répartitions d'églises. Comme on sait, son siège social se trouve dans notre ville dans l'édifice de La Sauvegarde et M. Jean-Marie Couture, Adm.P., en est le directeur général et ce n'est pas sans raison que son président, Me L.-

SOMMAIRE DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES AU COURS DE LA SEMAINE DERNIÈRE À LA BOURSE DE TORONTO

(Cours fourni par la Presse Canadienne)

NOM	SEMAINE Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	1964 Haut	Bas
Abacon	2600	60	59	59	+1	65	33
Abitibi	14722	$13¾	13	13⅜	+ 1/4	14	12⅜
Abitibi pr	375	$25	24¾	25	+ 1/8	25⅛	24¼
Ackland	450	400	390	390	—10	450	390
Alta Dist	8190	310	300	310	+10	340	270
Alta Dist vt	5650	305	285	295	+10	320	255
Alta Dis w	2235	110	100	100	—5	140	75
Alta Gas	11814	$33¼	32½	32½	— 1/2	33¼	28½
Alta Gas pr	45	$109	108¾	109	— 1/4	110¾	108½
Alta GB pr	50	$106½	106	106½	— 1/4	109	106
Alta G wts	6388	900	865	895	+5	920	755
Alta Nat	2015	$18¾	18⅜	18¾		18⅞	17½
Alta Cen	575	$30½	30	30½	— ¼	32½	24
Alta Cen w	840	13	11¾	12	—1	13½	605
Algoma	7949	$59	56½	59	+2	61¼	56¼
Aluminl	19712	$32⅜	31⅛	32½	+1⅛	32¾	27¼
Alum 4¼ pr	5060	$43½	42½	42⅞	— ⅛	43½	41
Alcan 2 pr	883	$47¾	47½	47¾	+ 1/8	48	46⅜
Analog w	200	16	16	16		30	13
Anthes Imp A	1575	$20⅞	20½	20½		23¾	20½
Anthes B pr	155	$102⅜	102⅜	102⅜		103½	102⅜
Argus	949	$14	13¾	14	+ 1/4	14⅛	11¾
Arg B pr	565	$52⅜	52⅜	52⅜	— ⅜	53½	51½
Arg C pr	7200	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛	10⅜	9¼
Argus 250 pr	65	$52	52	52	+1	52	50
Argus 260 pr	45	$52	52	52	+1	53	51
Ash Temple	105	$22	22	22	+2	22	17
Asbdown B	3625	$7¼	7¼	7¼		8½	7¼
Atlan Acc	835	$15¾	15¼	15¼	— ¼	17¾	15¼
Atl Sugar	3365	$18½	18¼	18½	+ ¼	19⅛	16½
Atl Sug A	460	$23¾	23¾	23¾	— ½	24¼	23¼
Atl Sug pr	45	$100	100	100	—1	102½	100
Auto El	1025	450	430	450	+15	475	390
Bank Mont	3483	$62	60⅜	62	— ¼	66¾	60½
Bank N5	1867	$68¼	67⅜	67¾	+ ¼	71¾	66¾
Barcelona	100	400	400	400	+100	400	300
Barlace	600	290	285	290	+5	300	270
Barth Pow	149	$17½	17½	17½	+ ¼	17⅛	15¼
Barth Pow A	655	$54½	54	54		55	49
Bay Mills	1400	$8½	8	8½	+ ¼	9	5¼
Bay Mills pr	210	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛	10⅜	10
Beatty	150	$13¾	13⅜	13¾	— ⅛	14¼	13½
Beatty A	300	$10	10	10		10	9¾
Bev Lumber	1850	$45¼	44½	45		45¼	43½
Bev Lumb A	105	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅜	20¼	19⅜
Bell Phone	44116	$52¼	51¾	51⅝	+ ⅜	54⅜	50½
Bell Ph rts	368739	119	109	113	+4	119	99
Black Pickle	3695	$10½	9¼	10½	+1⅛	10½	9¼
Blw Valley	1746	500	490	500	+ ¼	500	460
Bowat S pr	800	$52	51½	51⅝	+ ⅛	22	50
Bow 5½ pr	170	$53½	53¼	53½	+ ⅛	54¼	52
Bow M pr	170	$52	51	52	+ ⅛	53¼	51
Brewater	9576	69¾	69¼	69¾	+ ⅜	69¾	6
Brewes	50	$47	47	47	+6	47	41
Bromalea	2100	56¼	61¼	61¼	+ ¼	61¼	51½
Brazil	6211	205	195	195	+10	265	195
Brigus	6488	$7¾	7¾	7¾		8	7¾
Brit Can	800	13	11¾	12	—1	13½	605
Brit Col	19712	$32⅜	31⅛	32½	+1⅛	32¾	27¼
Brit Col pr	5060	$43½	42½	42⅞	— ⅛	43½	41
Brit Ex 2 pr	883	$47¾	47½	47¾	+ ⅛	48	46⅜
Brit Analog w	200	16	16	16		30	13
Brit Anthes Imp A	1575	$20⅞	20½	20½		23¾	20½
Brit Anthes B pr	155	$102⅜	102⅜	102⅜		103½	102⅜
Brit Argus	949	$14	13¾	14	+ ¼	14⅛	11¾
Brit Arg B pr	565	$52⅜	52⅜	52⅜	— ⅜	53½	51½
Brit Arg C pr	7200	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛	10⅜	9¼
Brit Argus 250 pr	65	$52	52	52	+1	52	50
Brit Argus 260 pr	45	$52	52	52	+1	53	51
Brit Ash Temple	105	$22	22	22	+2	22	17
Brit Bndown B	3625	$7¼	7¼	7¼		8½	7¼
Brit Allan Acc	835	$15¾	15¼	15¼	— ¼	17¾	15¼
Brit Atl Sugar	3365	$18½	18¼	18½	+ ¼	19⅛	16½
Brit Atl Sug A	460	$23¾	23¾	23¾	— ½	24¼	23¼
Brit Atl Sug pr	45	$100	100	100	—1	102½	100
Brit Auto El	1025	450	430	450	+15	475	390
Brit Bank Mont	3483	$62	60⅜	62	— ¼	66¾	60½
Brit Bank N5	1867	$68¼	67⅜	67¾	+ ¼	71¾	66¾
Brit Barcelona	100	400	400	400	+100	400	300
Brit Barlace	600	290	285	290	+5	300	270
Brit Barth Pow	149	$17½	17½	17½	+ ¼	17⅛	15¼
Brit Barth Pow A	655	$54½	54	54		55	49
Brit Bay Mills	1400	$8½	8	8½	+ ¼	9	5¼
Brit Bay Mills pr	210	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛	10⅜	10
Brit Beatty	150	$13¾	13⅜	13¾	— ⅛	14¼	13½
Brit Beatty A	300	$10	10	10		10	9¾
Brit Bev Lumber	1850	$45¼	44½	45		45¼	43½
Brit Bev Lumb A	105	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅜	20¼	19⅜
Brit Bell Phone	44116	$52¼	51¾	51⅝	+ ⅜	54⅜	50½
Brit Bell Ph rts	368739	119	109	113	+4	119	99
Brit Black Pickle	3695	$10½	9¼	10½	+1⅛	10½	9¼
Brit Blw Valley	1746	500	490	500	+ ¼	500	460
Brit Bowat S pr	800	$52	51½	51⅝	+ ⅛	22	50
Brit Bow 5½ pr	170	$53½	53¼	53½	+ ⅛	54¼	52
Brit Bow M pr	170	$52	51	52	+ ⅛	53¼	51
Brit Brewater	9576	69¾	69¼	69¾	+ ⅜	69¾	6
Brit Brewes	50	$47	47	47	+6	47	41
Brit Bromalea	2100	56¼	61¼	61¼	+ ¼	61¼	51½
Brit Brazil	6211	205	195	195	+10	265	195
Brit Brigus	6488	$7¾	7¾	7¾		8	7¾
Brit Brit Col	19712	$32⅜	31⅛	32½	+1⅛	32¾	27¼
Brit Brit Col pr	5060	$43½	42½	42⅞	— ⅛	43½	41
Brit

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Le "Fan Club" de Jean Béliveau . . .

Je vous donne ici tout de suite le sage et ultra prudent conseil qui s'impose si vous tenez à la vie : n'arrivez pas dans ce repaire en chantant "The Maple Leaf forever" car alors il vous en cuira ; il vous en cuira pour plusieurs raisons, raisons qui ont nom Denise, Claire, Rita, Pauline qui sont comme on dirait "les dames patronnesses" du fan club de Jean Béliveau.

Denise, elle, c'est le chef de file, c'est elle qui lance le cri de ralliement autour du bar: "Rassemblement, rassemblement, venez voir les Leafs se faire rosser aux mains du Grand Jean ; approchez, approchez, messieurs, dames, approchez, le spectacle est gratuit et la bière est bonne — pas gratuite elle la bière cependant — la vie a ses bons moments et le Grand Jean va nous en procurer quelques échantillons encore une fois. Allons, vite, messieurs, dames, avant que la partie commence, faites vos jeux, passez-moi vot' commande, qu'on r'garde la "game" en paix!" Et Denise, la serveuse attitrée du bar allume le petit écran de la télévision et comme par magie apparait . . . le Grand Jean.

Gare aux prédictions . . .

A la première montée du "Gros Bill", comme on l'appelle encore, les remarques fusent de toutes les bouches mais ce qui surprend c'est qu'elles n'ont pas toujours trait au hockey. Il y a Claire, qui éclate: "Le Grand Jean, c'est mon "Beattle" favori; lui, je le ferais twister à mon goût!" Claire, pour mieux vous la faire connaitre, il me faut vous la dépeindre un tout petit peu. Grande brunette à la coiffure bouffante, agressive, bien tournée, pas bégueule et pas manchotte, première lieutenant de Danise dans l'organisation du fan club, voilà. Puis il y a Rita qui soupire: "Ah! mon Dieu! lui, si grand, moi si p'tite, pis à part de ça qu'il est marié. Il n'y a plus de justice!" Entre deux commentaires, incidemment, pour plaire à ces dames, le Grand Jean compte un but spectaculaire et cet exploit vaut l'honneur aux clients de la place de voir Denise leur demander s'ils veulent répéter leur commande . . . pour tenir le coup jusqu'au prochain but de "notre idole". D'une voix forte, ferme et cascadeuse, Pauline tenant cour au bout du bar, questionne d'une voix moqueuse son voisin: "Ça serait-y pas vous le gars qui a fait des prédictions la semaine passée, pis qui disait que les "jaunes" de Toronto allaient nous battre?"

Béliveau, c'est à nous autres . . .

Le voisin en question, s'il ne fut pas pris de panique sur le coup de cette attaque-surprise, n'en reluqua pas moins son chapeau du coin de l'oeil. La partie continua et le Grand Jean, comme c'est son habitude, souleva l'enthousiasme des 15 mille spectateurs du forum et des millions d'autres installés devant leur écran de TV. Une remarque d'un autre spectateur me fit comprendre que le fan club de Béliveau était une affaire mixte : "Non, mais les employés de la brasserie, y jouent-y au hockey, oui ou non!" Celle-là venait d'être proférée par le camionneur qui revenait ranger ses caisses vides à l'entrepôt, qui saluait les dames patronnesses avant de rentrer à la "shop". Son insigne de casquette, en brodé or, sur bleu foncé l'identifiait immédiatement comme étant au service du sénateur et de son entreprise familiale qui nous aide à passer les bons comme les mauvais moments dans la vie. A regarder ses voisins, costumés du même uniforme, je compris que le fan club du Grand Jean n'avait pas besoin d'agence de publicité pour mousser le prestige de Béliveau dans ce coin-là.

La morale de tout ça, c'est qu'au coin de Craig et Papineau, de biais avec la maison-mère des bons moments, la vie a encore ses bons moments, Béliveau, toujours son fan club, et le gars qui entre là pour prendre un verre en attendant l'heure de son autobus, des moments d'anxiété s'il a le malheur d'être en désaccord avec la confrérie des dames patronnesses. Béliveau, c'est comme Mahomet, il ne faut pas toucher à un seul de ses cheveux.

Me Gordon Davidson devant la sous-commission sénatoriale

On a retenu 50 pour cent de la bourse de Clay pour le forcer à se conformer au contrat de match revanche

WASHINGTON. — La moitié de la bourse du nouveau champion du monde des poids lourds qui lui revient à la suite de sa victoire du 25 février sur Sonny Liston ne lui a pas été remise afin de s'assurer que Clay se conformera au contrat de match revanche avec le champion détrôné, a déclaré jeudi matin devant la sous-commission sénatoriale contre les monopoles, un avocat de Saint-Louis.

Ce dernier, Me Gordon Davidson, conseiller légal des hommes d'affaires qui ont financé la carrière pugilistique du jeune boxeur a déclaré aux enquêteurs que les termes de la clause du contrat de match revanche constituaient ce qu'il a appelé "un subterfuge" pour contourner l'interdiction appliquée à ce genre de combats par l'Association mondiale de boxe (World Boxing Association".

"Ces termes ne nous plaisaient pas. Ils ne nous plaisent toujours pas mais nous avons dû nous incliner . . . parce que Clay voulait combattre pour le titre" et Charles Sonny Liston, le champion, refusait de mettre son titre en jeu sans qu'un match revanche soit prévu.

En consignation

L'accord, gardé secret jusqu'après le combat du 25 février, prévoit que la société "Intercontinental Promotions Inc.", dont Liston est actionnaire, et qui fut créée pour organisber son combat avec Clay, a le droit d'organiser la première rencontre de Clay comme champion du monde et de désigner son adversaire. Bien que le combat ne mentionne pas expressément un combat revanche, Me Davidson a déclaré aux sénateurs que c'est dans ce sens qu'il l'interprétait.

La moitié de la bourse de Clay a été versée à un compte de consignation et ne lui sera remise que le jour où il rencontrera un adversaire, titre en jeu, désigné par l'Intercontinental.

"Nous avons estimé, a poursuivi Me Davidson, qu'il était préférable de ne pas insérer une clause de garantie de combat revanche. Nous pensions que ceci était plus dans l'esprit des règlements de l'association mondiale de boxe qu'un combat revanche direct qui est clairement interdit".

Un subterfuge

C'est alors que le sénateur John McClellan (démocrate d'Arkansas) membre de la sous-commission d'enquête, a demandé l'avocat si cette façon de procéder ne constituait pas un subterfuge pour tenter de passer outre aux règlements, Me Davidson l'a reconnu mais en insistant que ce furent les conseillers de Liston qui essayaient de le faire.

Un sénateur a ensuite interrogé Me Davidson au sujet de la commission de $50,000 dollars qui, selon le contrat, constitue un paiement pour lorganisation du premier combat que Cassius Clay livrera comme champion. L'avocat a répondu que ses associés et lui considéraient cette somme comme destinée à défrayer les dépenses occasionnées par ce combat. Il a ensuite précisé que Clay avait demandé 30 pour cent des recettes tandis que Intercontinental lui avait offert 20 pour cent. Finalement le nouveau champion a accepté 22.50 pour cent, auquel s'ajoutent $50,000 dollars, ce qui, d'après l'avocat représente environ 2 pour cent de la recette escomptée pour le combat.

Le groupe sénatorial qui a siégé jeudi pour la troisième journée consécutive a entrepris une enquête sur le match Liston-Clay du 25 février qui a vu la défaite par K.O. technique de Liston au septième round.

Cette enquête fait partie de l'étude d'un projet de loi visant à la désignation d'un contrôleur fédéral de la boxe.

Aux sénateurs qui lui demandaient son avis sur la réglementation fédérale ce de sport, Me Davidson a répondu qu'elle est "non seulement désirable mais inévitable".

Finley veut éliminer les circuits trop faciles au stade des Yankees

CHICAGO — Charles A. Finley, bouillant propriétaire des Athletics de Kansas City, exige que les Yankees de New-York construisent des écrans de balles fausses afin d'éliminer "les circuits faciles qui ont établi la soi-disante dynastie des Yankees".

Finley, qui a écrit, le 20 mars dernier, au président de la ligue Américaine de baseball, Joe Cronin, à ce sujet a déclaré quel e stadium des Yankees, avec ses lignes de balles fausses à 296 pieds du marbre dans la droite et à 301 pieds dans la gauche, était "grandement injuste" à l'endroit des neuf autres équipes du circuit.

"Au fait, l'avantage de terrain des Yankees est une des plus grandes injustices dans l'histoire des sports américains", a ajouté Finley.

Tout en suggérant que Cronin convoque une assemblée de la ligue immédiatement, Finley s'est dit d'avis que les Yankees devraient être obligés de construire des barrières dans la droite et dans la gauche afin de produire l'équivalent de lignes de fausses balles de 325 pieds.

Finley, qui vient juste de mettre fin à une longue dispute en acceptant finalement le bail du stadium municipal de Kansas City, a rappelé le fait que, même si le stadium de Baltimore présentaiti deux distances identiques de 309 pieds au champ, on avait érigé deux barrières de 14 pieds de hauteur dans chaque coin.

COMPARAISON

"Partout dans la ligue, on mesure les barrières au pied, à l'exception du stadium des Yankees, où on mesure les murs au pouce", a précisé Finley.

"Les règlements stipulent une distance minimum de 325 pieds au marbre pour tous lees nouveaux parcs construits depuis 1958.

"Alors, pourquoi n'a-t-on pas spécifié que tous les parcs, alors érigés avec des murs plus rapprochés, devaient construire des barrières afin de se conformer aux règlements, ce qui aurait été juste pour tout le monde.

"J'ai alors découvert que, pendant cette période, les Yankees avaient frappé 2,143 circuits au stadium local contre les 1,345 de leurs rivaux, soit une différence de 59 pour cent.

"Voilà ce qui explique, selon moi, pourquoi les Yankees ont remporté 1,549 victoires contre 707 revers chez eux en regard d'une fiche de 1,240-918 à l'étranger.

"Au cours de ces années, les Yankees ont toujours aligné des frappeurs puissants tels Ruth, Gehrig, Selkirk, Mize, Berra, Mantle, Marris et Howard.

"Cette situation a un effet psychologique sur les lanceurs rivaux qui tirent de l'arrière sur les frappeurs avant de leur servir des lancers faciles. Par contre, les frappeurs rivaux n'ont guère de chances, car les lanceursd es Yankees connaissent bien leur terrain.

"Le dicton -- "c'est merveilleux d'être un Yankee" devrait être "c'est merveilleux de disputer la moitié de ses joutes dans le stadium des Yankees aux coins rapprochés".

TAMBOUR-BATTANT

Le temps des sucres bat son plein. Dimanche le 5 avril, le club organise sa partie de sucre annuelle à Saint-Esprit, chez Mme Latendresse. En plus du fameux diner canadien et de la tire sur la neige, il y aura des danses, des jeux et des sports.

L'autobus partira des rues Dorchester et Berri à 8 heures, pour se rendre au local du club (coin Drolet et Jarry) d'où il repartira à 9h. a.m. Si vous désirez le prendre "en cours de route" veuillez en avertir les directeurs. Pour informations et réservations: Colette Charron, 279-5726; Gilles Desnoyers, 276-8043.

Laval-des-Rapides forme de nouvelles équipes de baseball

Cette année, le service de la récréation de la Cité de Laval-des-Rapides formera 21 équipes de baseball, soit 8 de plus que l'an dernier. On est donc à la recherche d'instructeurs, arbitres et marqueurs.

Aussitôt, la saison de hockey terminée, il faut déjà penser à celle du baseball. Etant donné la grande popularité de ce sport, à Laval-des-Rapides, le service de la récréation, dont M. André Coutu est le directtur, a pensé satisfaire à la demande de tous les jeunes qui désirent pratiquer le sport national des Américains en portant le nombre d'équipes à 21, réparties en cinq ligues.

Cette année, deux ligues de quatre équipes pour les 9, 10, 11 et 12 ans; les deux autres ligues pour les 13 et 14 ans et une dernière ligue pour les plus vieux, dont les âges varieront entre 15 et 16 ans, sans oublier, l'équipe officielle du midget qui représentera la ville, dans la ligue Inter-Cités, formeront en tout, les 21 équipes. Le service de la récréation croit pouvoir divertir près de 315 joueurs, soit une augmentation de 120, sur l'an dernier.

Pour amuser tous ces jeunes-là, il faut du personnel. Le service de la récréation lance un appel à tous les sportifs de Laval-des-Rapides, désireux de devenir des gérants, instructeurs, arbitres ou marqueurs.

$33,200 en bourses à l'ouverture des courses

Un alléchant "gâteau" est offert par Georges Giguère en bourses à Blue Bonnets, à l'occasion des deux premiers programmes du meeting printanier de trot et amble. La somme de $33,200 constituera l'enjeu offert vendredi, le 3 avril, et samedi, le 4.

Vendredi, soirée d'ouverture, les propriétaires se disputeront des bourses de $5,000, $1,800, $1,600, $1,400, $1,400, $1,200, $1,000, $900 et $900 . . . au total: $16,200.

Samedi, les bourses seront de $5,000, $2,000, $1,800, $1,600, $1,400, $1,200, $1,000, $1,000, $1,000 et $1,000, total: $17,000.

Une course "invitation" de $5,000 pour amibleurs constituera l'épreuve principale du lever de rideau. Le lendemain, une "invitation" de $5,000 pour trotteurs sera la "pièce de résistance".

TROT NOTES . . .

Albert Hanna, qui se distingua l'an dernier en décrochant le championnat des conducteurs au parc Richelieu et à Blue Bonnets, est confiant de répéter ces exploits cette année . . . "J'ai une excellente écurie, dit l'optimiste Syrien, et j'ai l'impression que mes chevaux sont encore meilleurs que ceux que j'entrainais l'an dernier. De plus, quand on est champion, on redouble d'efforts pour conserver le titre, pas vrai?" . . . Armand Delisle, gérant du pari-mutuel, déclare qu'il y aura du nouveau dès le 3 avril: un guichet de $4 pour ceux qui désirent miser $2 gagnant et $2 placé sur le même cheval . . . Délisle et son adjoint Yvon Blondeau pourront compter sur un personnel de 350 vendeurs et payeurs, à Blue Bonnets . . . "La plupart de ces employés sont ceux qui travaillaient au Richelieu le printemps dernier" a déclare Delisle . . . Il a précisé que 275 des 350 postes de vendeur et de payeur ont été offerts à ceux qui devaient occuper des emplois correspondants au parc Richelieu et qui s'attendaient de reprendre ce travail au bout de l'île . . . "Nous avions envers ces gens une obligation morale", a dit simplement Deliste . . .

Le grand nettoyage du printemps à Blue Bonnets. Ne pas oublier que l'ouverture officielle aura lieu vendredi de la semaine prochaine, le 3 avril.

Souvenirs évoqués par Williams et Warren

VANCOUVER — Percy Williams sauta du train, à la gare Waterloo, et serra la main d'Harry Warren. De Londres, ils se rendirent à Amsterdam et aux Jeux olympiques de 1928. Inconnu alors, Percy Williams gagna les courses de vitesse de 100 et 200 mètres. Harry Warren ne fut pas autorisé à courir.

Enlevé à ses études à Oxford pour rejoindre l'équipe d'athlètes canadiens, Warren fut victime de dissensions et assista aux compétitions comme spectateur.

Williams prit sa retraite, sur le plan sportif, quelques années plus tard. Il s'occupe maintenant d'assurances à Vancouver. Agé de 55 ans, il dépasse de 23 livres son poids lors des Olympiques, 128 livres. Warren est professeur de géologie à l'université de la Colombe-Britannique. Il a 59 ans et pèse 5 livres de plus que lors des Olympiques, 155 livres.

Tous deux rappellent le voyage en Irlande, en Angleterre et en Ecosse qui a suivi les Olympiques de 1928. Warren remplaça Williams lors des courses de vitesse et courut le 100 mètres aux Jeux Tailteann de Dublin en 10.6 secondes, égalant ainsi le record mondial. Il fut en outre étoile dans cinq sports pendant ses études à Oxford, et baztit Guy Butler lors de la course de 220 verges, lors des Jeux britanniques de 1927.

Pour la partie de ce soir,

Molson vous offre ce qu'il y a de mieux sur glace:

Faites "un party" de la partie! Dégustez la bonne bière Molson Export en passant de bons moments avec de bons amis.

la bière Molson Export

La bonne bière de chez nous

A Montréal, Udvari décerne un nombre record de punitions

Canadien et Chicago prennent les devants dans les séries "A" et "B" en ayant raison de Toronto 2 à 0, et de Détroit 4 à 1

Pilote, Balfour, Mikita et McDonald compteurs pour Chicago

CHICAGO PC — Les Black Hawks de Chicago, qui ont remporté jeudi soir une victoire de 4 à 1 sur les Red Wings de Détroit à Chicago, dans une première joute de la série éliminatoire de la Ligue nationale, ne se sont vraiment lancés à l'attaque qu'à la troisième période, au cours de laquelle ils ont marqué trois points.

Les Hawks, qui ont terminé la saison en deuxième place, ont eu le dessous contre les Red Wings durant les deux premières périodes de la joute. Jusqu'à la troisième période toutefois, ils ont réussi à maintenir le pointage à 1-1.

Des Wings fatigués

A la troisième période, alors que les Wings commençaient de donner des signes de fatigue, Pierre Pilote, Murray Balfour et Stan Mikita ont compté chacun un but. DHurant la première période, André Pronovost avait marqué un point pour Détroit et Ab McDonald avait compté pour Chicago.

La deuxième joute de la série entre les Black Hawks et les Red Wings aura lieu à Chicago dimanche soir. Les troisième et quatrième parties auront lieu à Détroit mardi et jeudi prochains.

Les deux gardiens, Glenn Hall dans les buts de Chicago et Terry Sawchuck dans les buts des Red Wings ont réussi des arrêts sensationnels. Hall a effectué 34 arrêts et Sawchuck 25.

Hall a été brillant notamment contre Gordie Howe, Alex Delvecchio et Marcel Pronovost.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Detroit: A. Pronovost (1) (Martin, Henderson) 12:16
2—Chicago: McDonald (1) (Pilote, Mikita) 13:06
Punitions: Gadsby 3:35, McKenzie 5:17, Howe 7:31, Pilote 9:51, Murphy 16:35, Howe 17:11.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but
Punitions: M. Pronovost 5:38, McKenzie 8:57

TROISIEM EPERIODE

3—Chicago: Pilote (1) (McDonald, Mikita) 8:42
4—Chicago: Balfour (1) (Hay, Hull) 8:27
5—Chicago: Mikita (1) (Pilote, Hull) 16:23
Punitions: MacNeil 2:10, Nesterenko 10:26, Barkley 15:08.

ARRETS:

SAWCHUK	7	12	6—25
HALL	10	15	9—34

Assistance: 15,897

Les trois grandes vedettes du match de jeudi soir : Charlie Hodge, au centre, Ralph Backstrom, à gauche, qui a marqué le second but du Tricolore au cours de la seconde période, et le "Boomer," Bernard Geoffrion, à droite. "Boom Boom" plaçait le Canadien sur le sentier de la victoire, à la première période, en trompant la vigilance de Johnny Bower, sur des passes de Provost et Talbot. (Photo LE DEVOIR)

Une décision de l'arbitre Art Skov est discutée par Sid Abel

CHICAGO (PA) — "Nous avons très bien joué à la défensive et tout ce qui m'inquiète pour le moment, c'est l'état de Murray Balfour", a dit hier l'instructeur Bill Reay, des Black Hawks.

Balfour a été l'une des surprises de la partie de jeudi. Il était au rancart depuis le 23 janvier, à cause d'une blessure à l'aine mais hier, à sa rentrée sur la glace, il a compté le troisième but des Hawks durant la troisième période qui a vu ceux-ci marquer trois points.

"Balfour me dit qu'il est mieux maintenant et je pense qu'il faut le croire si l'on en juge par sa performance" a dit Reay. "J'ai toutefois des doutes", a-t-il ajouté.

Dans le vestiaire des Red Wings, Sid Abel, instructeur-gérant, a dit qu'à son avis, l'arbitre Art Skov aurait dû siffler et arrêter le jeu avant que Pierre Pilote ne brise l'égalité du pointage à la troisième période. "Skov avait dit que la punition devait être imposée à Bill Gadsby", a signalé Abel. "S'il en est ainsi, Skov aurait dû siffler et arrêter le jeu parce que Gadsby se trouvait en possession de la rondelle juste avant que Pilote ne réussisse un but.

Compteurs des séries

	B.	A.	pts
Mikita, Chicago	1	2	3
Pilote, Chicago	1	2	3
McDonald, Chicago	1	1	2
Provost, Montréal	0	2	2
Hull, Chicago	0	2	2
A. Pronovost, Détroit	1	0	1
Balfour, Chicago	1	0	1
Geoffrion, Montréal	1	0	1
Backstrom, Montréal	1	0	1
Martin, Détroit	0	1	1
Henderson, Détroit	0	1	1
Hay, Chicago	0	1	1
Talbot, Montréal	0	1	1
Balon, Montréal	0	1	1

La course de voiliers

LONDRES (AFP) — La course transatlantique Lisbonne-Bermudes pour voiliers-école, organisée par la Sail Training Association, prendra le départ le 5 juin à Cascais.

Dix voiliers y participeront : "Christian Radich", "Sorlandet" et "Statsraad Lehmkuhl" (tous trois norvégiens), "Danmark" (Danemark), "Gorch Fock" (Allemagne fédérale), "Juan Sebastian de Elcano" (Espagne), "Amerigo Vespucci" et "Corsaro II" (Italie), "Sagres" (Portugal), "La Libertad" (Argentine). La course (4,000 milles) passera par les Canadiens.

Les voiliers qui auront traversé l'Atlantique se rendront ensuite à New York où ils participeront, en juillet, au défilé de voiliers qui se déroulera sur l'Hudson devant le président Johnson et sera l'une des plus brillantes manifestations de l'exposition mondiale de New York.

La course Plymouth-Lisbonne prendra d'autre part le départ le 24 mai. Une douzaine de bateaux y participeront, notamment trois voiliers français: les deux goélettes de l'école navale "La Belle Poule" et "L'Etoile" et le yacht "Glenan" du centre nautique des Glenans.

"CAMPING et FAMILLE" Formule de participation

Les adeptes du camping de la province de Québec sont invités encore une fois par les dirigeants de l'exposition "Camping et Famille" à prendre part au concours annuel de "La Famille du Camping".

Le concours est présentement en marche et les candidats doivent faire parvenir leurs demandes de participation soit à l'Association des Terrains de camping du Québec, 8775 boulevard Lacordaire, Ville de St-Léonard (Montréal) P. Q., soit à "Concours Famille du Camping", Centre des Loisirs Immaculée-Conception, 4265, avenue Papineau, Montréal 34.

La grande condition d'éligibilité est avant tout la disponibilité de la famille candidate pour la durée de l'exposition "Camping et Famille" soit du 24 avril au 3 mai inclusivement, ainsi que durant l'été pour faire une tournée des terrains de camping de la province en fin de semaine et durant les vacances de la famille.

Les familles candidates ont jusqu'au 10 avril 1964, à minuit, pour mettre à la poste leur demande de participation.

FORMULE DU CHEF DE FAMILLE

Nom du chef de famille ..... Age .....
Adresse ..... Téléphone .....
Occupation ..... Nom de l'employeur .....
Nom de fille de l'épouse ..... Age .....
Noms et âges des enfants .....
.....
Nous faisons du camping depuis ..... ans.
Au cours de cette période, nous avons campé aux endroits suivants : .....
.....
.....
Nous sommes disponibles pour toute la durée de l'Exposition "Camping et Famille", ainsi que pour faire une tournée de camping durant les fins de semaine et nos vacances de l'été prochain .....
Signature du chef de famille .....

Frank Selke: "Nous pouvions jouer rude"

MONTREAL, (PC) — "Je ne trouve pas d'explications", a dit Charlie Hodge, "je souhaite que cela continue". Dans le vestiaire des Canadiens, à la suite de leur victoire sur les Leafs, le "petit Charlie Hodge" ne paraissait pas gros mais sur la glace, il avait réussi un blanchissage.

Ce blanchissage de Charlie Hodge, qui est son cinquième contre les Leafs cette saison, accorde aux Canadiens une avance de 1-0 dans la série éliminatoire de sept parties contre les Maple Leafs.

L'instructeur Toe Blake a de son côté déclaré : "Je savais qu'il y aurait plusieurs punitions durant cette joute mais jamais je n'aurais cru qu'il y en aurait autant".

SELKE CONFIANT

"Toute l'année j'ai eu confiance que nous pourrions offrir un jeu rude si nous devions le faire", a dit Frank Selke, directeur général des Canadiens.

"Nous n'aimons toutefois cette sorte de jeu", a-t-il ajouté.

Claude Provost, qui a subi une punition rare en raison d'une infraction qu'il aurait commise au cours d'une mise au jeu, manifestait du mécontentement. "J'étais devant Allen Stanley pour la mise au jeu. Lorsque la rondelle a touché la glace, nous nous sommes heurtés. Cela ne méritait pas une punition".

Dans le vestiaire des Maple Leafs, on a aussi parlé de punitions mais également, de la défaite. "L'ennui, a dit Tim Horton, c'est que nous n'arrivions pas à compter plus de buts que les Canadiens, mais cela va changer un de ces jours".

Terrell est du tournoi élimination

NEW YORK (AFP) — La commission de boxe de New York a décidé d'ajouter Ernie Terrell à la liste des quatre poids lourds déjà retenus pour disputer le tournoi éliminatoire qui doit, dans l'esprit de la commission, désigner l'adversaire de Cassius Clay titre mondial.

Les cinq boxeurs sont: Terrell, troisième de la catégorie, Doug Jones, premier, Cleveland Williams, sixième, Eddie Machen, quatrième, et Floyd Patterson, septième.

La commission a par contre refusé d'inclure dans le tournoi Zora Folley, pourtant classé cinquième, et Harold Johnson, ancien champion du monde des mi-lourds dont la candidature a été présentée par George Gainford.

Elle a fait part de ces décisions au cours d'une conférence de presse jeudi matin. Son initiative a été critiquée par plusieurs observateurs et Nat Fleisher, notamment s'est élevé contre le fait qu'aucun boxeur européen, comme Henry Cooper, n'ait été considéré par la commission.

En réponse à une question le général Krulewitch, président de la commission de boxe de New York, a reconnu qu'il n'avait consulté aucun autre organisme de boxe mondial pour mettre sur pied ce tournoi et sélectionner ses participants.

"Nous n'avons eu aucune communication directe avec les divers organismes mondiaux mais ils ont été informés de nos projets par les agences de presse", s'est contenté de déclarer le président de la commission.

HOCKEY

CE SOIR

LIGUE NATIONALE
SERIE (A)
Toronto à Montréal
LIGUE AMERICAINE
Québec à Cleveland
Rochester à Hershey
Providence à Pittsburg
Baltimore à Springfield

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE
SERIE (B)
Détroit à Chicago
LIGUE AMERICAINE
Québec à Buffalo
Baltimore à Providence
Cleveland à Rochester
Pittsburgh à Springfield

La ligue Nationale a établi un record d'assistance cette saison

La Ligue nationale de hockey, probablement le sport le plus couronné de succès, a établi un record d'assistance de 2,732,642 spectateurs au cours des 210 parties de son calendrier régulier cette saison.

Ce total représente 94.5 p.c. de la capacité des six amphithéâtres et une augmentation de 5.49 p.c. en regard du record établi la saison dernière.

Ainsi, on a enregistré une moyenne de 13,013 amateurs par partie contre les 12,336 spectateurs en 1962-63.

Certes, d'autres sports peuvent attirer plus d'amateurs, mais, sur la base d'assistance en regard du nombre de sièges disponibles, il semble bien que la LNH occupe une classe par elle-même en tant qu'attraction chez les sports continuels.

Campbell

Ces chiffres révélés par le quartier général du circuit semblent donner raison au président Clarence Campbell qui est d'avis que l'expansion actuelle de la ligue ne servirait qu'à affaiblir sa situation.

De plus, selon le président, toute nouvelle équipe pourrait bien s'avérer trop faible pour être une attraction.

Par contre, les gens en faveur d'une expansion sont d'avis que Toronto et Montréal pourraient vendre plus de billets s'ils avaient plus de sièges à leur disposition.

Il n'en reste pas moins que Toronto est la seule équipe qui accuse une baisse d'assistance cette année. On pourrait expliquer cette baisse par le fait que de nouveaux sièges ajoutés au Garden ont réduit l'espace des places debout.

Augmentations

Chicago et New York sont les deux cités qui affichent les plus grosses augmentations d'assistance.

Les Hawks ont attiré 581,393 personnes en 35 parties locales, soit un record d'équipe, avec une hausse de 43,076 amateurs en regard de la saison dernière.

Au Madison Square Garden, on a admis 435,531 spectateurs, soit une augmentation de 12½ pour cent en regard de la saison dernière, ce qui a permis aux Rangers d'établir la plus grosse augmentation avec un saut de 49,920 amateurs.

En dépit de leur piètre record pour la quatrième année consécutive, les Bruins de Boston ont attiré 29,696 personnes de plus que l'an dernier, en portant leur total à 368,002 amateurs.

De plus, les Red Wings de Détroit affichent une augmentation de 23,912 amateurs en atteignant le total de 364,219 spectateurs.

Au Canada

Enfin, les Canadiens présentent une augmentation de 168 amateurs, soit une hausse de .03 pour cent leur donnant un total de 488,663 spectateurs.

Pour leur part, en dépit d'un total de 494,634 amateurs, les Leafs accusent une diminution de 4,706 personnes, soit .95 pour cent.

Les dirigeants des deux équipes canadiennes ne s'inquiètent pas de la situation pour tout cela.

En effet, les billets de saison leur assurent toujours de fortes foules et ils sont tellement précieux que certains les lèguent par testament.

Par ailleurs, les nouvelles joutes, télédiffusées du Forum les mercredis soirs, semblent avoir affecté le nombre de gens qui se tiennent debout aux joutes locales, car on a constaté une certaine diminution à ces occasions-là.

● Une partie de 2 heures 45, marquée d'un jeu rude et de discussions prolongées

par Roger LABONTÉ

Durée: 2 heures 45; Une décision à retardement de l'arbitre Frank Udvari; un nombre de punitions record pour une partie des séries éliminatoires; du jeu rude au possible et une tenue excellente du gardien Charlie Hodge; tels sont les faits saillants de la joute d'ouverture de la série semi finale "A" qui opposait jeudi soir le Canadien aux Leafs de Toronto.

Les Canadiens ont pris les devants dans cette série grâce à un nouveau blanchissage de Hodge qui s'avérait le grand héros d'un match qui aurait pu prendre une tournure toute différente s'il n'avait été à la hauteur de la situation particulièrement devant Kelly et Armstrong.

Imlach a tenté de mettre à profit l'entraînement intensif qu'il avait fait subir à ses hommes, (un entraînement tellement poussé qu'un observateur devait dire de Imlach qu'il était un meneur d'esclaves) mais il s'est rapidement rendu compte que la mise en échec serrée n'aurait pas raison du Canadien qui rouspéta de telle façon que les Leafs trouvèrent un goût amer à ce genre de médecine.

Conséquemment, l'arbitre Frank Udvari a sévi en distribuant un nombre record de punitions (31) pour une joute de séries éliminatoires. Le record de 29 punitions avait été enregistré au cours d'une partie entre Toronto et Détroit en mars 1952.

La première période elle-même a établi un record dans ce domaine, alors que 16 furent distribuées par Udvari. Le record précédent était de 15 punitions enregistré en avril 1951 lors d'un match entre Boston et Toronto.

FORTE TENSION

La forte tension de cette première joute des séries entre Toronto et Canadien s'est faite sentir chez les joueurs des deux équipes. A tous moments, on assistait à des échauffourées qui conduisaient invariablement les belligérants au cachot. Les premières punitions du match furent décernées à 1:06 de la première période. Ce sont Ferguson, Béliveau, Pulford et Baun qui ont écopé après s'être chamaillés devant les filets de Bower dans leur course pour le disque.

Chez les Leafs, les tempéraments les plus surchauffés au cours de ce match furent sans contredit Bob Pulford et Andy Bathgate, alors que chez le Canadien, John Ferguson s'investissait du rôle de gardien de la paix et de justicier, aidé en cela de Jean Béliveau, ce qui est plutôt rare du Grand Jean.

ACCROCHAGES MULTIPLES

Mais de toute évidence, les membres du Tricolore n'ont pas aimé les façons de faire des Leafs dès leur première présence sur la glace et à jeu rude, ils répondirent par du jeu rude.

A vrai dire, la partie n'a été que punitions, accrochages, longues discussions entre arbitre, marqueur officiel et même les pilotes, et les deux équipes n'ont véritablement commencé à jouer au hockey qu'à la troisième période. Les plus beaux échanges du match sont survenus au cours des deux dernières minutes de la partie, alors que le Toronto mettait tout en oeuvre pour empêcher Hodge de réussir un nouveau blanchissage.

Incidemment, jusqu'ici, Charlie Hodge a réussi à blanchir les Leafs pendant 277 minutes et 55 secondes, en incluant la saison régulière. Il a sauvé la situation devant Kelly alors que celui-ci s'amenait seul avec le disque. Puis, une fois de plus devant Armstrong qui décrocha un boulet bloqué par le bout d'un patin du gardien.

Bathgate, McKenney, Keon et Stewart furent aussi menaçants à plus d'une occasion pour Hodge mais aucun ne pouvait trouver le fond du filet.

LE "BOOM"

Le premier but du match, marqué par Boom Boom Geoffrion, fut enregistré à 6:53 de la première période, pendant que Mahovlich purgeait une majeure de 10 minutes pour mauvaise conduite et que Pulford et Keon l'accompagnaient au cachot. Du côté du Canadien, Jean-Claude Tremblay est au pénitencier et Talbot venait de le quitter pour rejoindre Provost et Geoffrion sur la glace devant Stanley, Baun et Kelly. Talbot s'empare du disque à la ligne bleue, passe à Provost à la gauche du filet de Bower. Provost relaie à Geoffrion devant le filet pour le but.

Il s'ensuit une longue discussion entre les Leafs et Udvari. Ce dernier se rend au banc des punitions pour consulter le marqueur officiel et revient sur sa décision pour accorder le but. On avait jugé précédemment qu'un joueur du Toronto, Pulford ou Bathgate aurait dû quitter le pénitencier en même temps que Talbot, mais le marqueur George Ogg, de Détroit, a le dernier mot en estimant qu'il y avait une différence de 13 secondes entre le retour de Pulford ou Bathgate et Talbot sur la glace, différence provenant de l'extra sur la punition de Mahovlich.

CLANCY INTERVIENT

King Clancy du clan de Toronto se rend au banc du marqueur pour protester et la police doit l'escorter à ses quartiers situés de l'autre côté de la patinoire, dans son voyage de retour, afin d'empêcher que des partisans ne lui fassent un mauvais parti. Pendant ce temps, plusieurs joueurs du Canadien et du Toronto entourent le banc du marqueur officiel pendant que Imlach lève les bras au ciel et semble se parler à lui-même.

Finalement, le jeu reprend au centre de la glace, et de nouveaux accrochages surviennent, mais sans que de nouveaux buts soient ajoutés dans cette période.

Il faudra attendre à la seconde pour voir Ralph Backstrom tromper la vigilance de Bower et ajouter au pointage pour le Tricolore. Une fois de plus, Claude Provost obtenait une assistance sur ce but, l'autre allant à Dave Balon.

Blake a constamment remanié ses lignes pendant cette partie où on devait compter sur l'absence d'un ou deux joueurs plus souvent qu'autrement.

La défensive du Canadien a été mise à lourde épreuve, particulièrement au cours de la troisième période. Jean-Claude Tremblay, Talbot et Harper ont fait face à Bathgate, McKenney, Keon et Mahovlich au cours d'une punition, mais ils ont tenu le coup bien que les gros canons des Leafs réussissaient à lancer quelques fois sur Hodge. Lorsqu'ils ont quitté la glace pour être remplacés par du sang nouveau, la foule a manifesté son admiration par de bruillants applaudissements.

ALIGNEMENTS

TORONTO — Buts: Bower; défenses: Brewer, Baun, Horton, Stanley, Hillman; avants: Mahovlich, Armstrong, Kelly, McKenney, Keon, Bathgate, Pulford, Stewart, Pappin, Shack, Harris.
MONTREAL — Buts: Hodge; défenses: J.-C. Tremblay, Laperrière, Talbot, Harper, Roberts, Watson; avants: Richard, Balon, Provost, Béliveau, Rousseau, Hicke, Berenson, Geoffrion, Ferguson, Backstrom, G. Tremblay.
ARBITRE: Udvari; LIGNES, Armstrong, Hayes.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Montréal: Geoffrion (1) (Talbot, Provost) 5:38
Punitions: Mahovlich 1:06, Ferguson, Béliveau, Pulford, Baun 2:20, Keon, Talbot, Mahovlich mauvaise conduite) 2:39, Bathgate (majeure) J.-C. Tremblay (majeure) 4:53, Harper 7:33, Talbot 8:30, Shack (double mineure), Ferguson (double mineure) 13:09.

DEUXIEME PERIODE

2—Montréal: Backstrom (1) (Provost, Balon) 9:33
Punitions: Stanley 1:00, Backstrom 4:56, Provost 11:50, Shack, Geoffrion 15:25, Bathgate 16:32.

TROISIEME PERIODE

Aucun but
Punitions: Baun 0:35, Béliveau 8:38, Ferguson 1:36, Pulford 2:43, Brewer 7:38, Watson 9:25, Brewer 13:37, Laperrière 14:54, Provost 14:56

ARRETS:

BOWER	4	20	8 — 32
HODGE	8	5	14 — 27

Assistance: 13,934

Un nombre record de punitions (31) furent décernées par l'arbitre Frank Udvari, au cours du match de jeudi soir entre Canadien et Toronto. Udvari a sévi à 16 reprises dans la période initiale, ce qui devait s'avérer également un record pour une période dans les séries éliminatoires. Sur la vignette, on assiste au premier tiraillement impliquant Bobby Baun, Bob Pulford, Jean Béliveau et John Ferguson. Tous quatre furent envoyés au pénitencier pour les premières punitions du match à 1.06 de la première période. C'était le début d'une série d'accrochages. (Photo LE DEVOIR)

Toronto et Canadien ont tenu des pratiques hier. Imlach redevient beau parleur et force ses défenses à pratiquer

On s'en est tenu à des exercices légers hier en vue de la deuxième partie de la série semi-finale "A" de la coupe Stanley.

Les Canadiens, qui possèdent maintenant une avance de 1-0 dans la série, ont tenu un exercice rapide de 20 minutes avant de retourner au foyer.

Peu après le départ des Canadiens, les Leafs de Toronto ont occupé la glace du Forum pendant 40 minutes sous la direction du pilote Punch Imlach, puis sont retournés à leur hôtel montréalais.

Punitions

Ainsi qu'on s'en attendait, le record de punitions établi lors de la joute d'ouverture a été l'objet du badinage des joueurs.

"Au fait, avez-vous vu le duel à l'épée hier soir ?" a lancé en riant la recrue Bryan Watson. Il faisait allusion au duel entre John Ferguson et Eddie Shack.

"Fais attention lorsque tu passeras près du banc des punitions", lui a retorqué Ferguson.

Henri Richard était le seul absent chez les Canadiens, car le pilote Toe Blake lui avait accordé un congé.

Les Leafs

Pour sa part, Imlach a consacré beaucoup de temps à ses joueurs de défense.

En effet, il a obligé Carl Brewer, Allan Stanley, Larry Hillman et Tim Horton et Bobby Baun à pratiquer leurs passes et lancers sur les jeux de puissance.

A un moment donné, lorsque Baun a pris Don Simmons en défaut avec un lancer de 20 pieds, quelqu'un a crié dans la foule : "Hé Punch, tu es mieux de placer Baun à l'avant, car il vient juste de compter". Imlach s'est tout simplement retourné en souriant, car il avait compris l'allusion à la longue famine des siens contre les Canadiens.

Imlach

Imlach, qui s'était imposé le silence avant la série, s'est amusé avec les journalistes après la séance d'entraînement.

"J'ai lu dans les journaux l'autre jour que, si nous encourions beaucoup de punitions les Canadiens l'emporteraient. Au fait, nous avons écopé de beaucoup de punitions jeudi soir."

Au sujet de son silence, Punch a déclaré : "Si je parle, je suis en difficulté et, si je garde silence, c'est encore la même chose. Alors pourquoi me boucler ?"

Il a dit que son équipe avait peut-être joui de trop de repos, ce qui expliquerait sa piètre tenue".

Par ailleurs, il croit que, lors de la série de punitions à la première période, Dave Keon et Bob Pulford furent sur le banc du pénitencier pendant 20 secondes de trop sur des punitions retardées. C'est alors que Bernard Geoffrion a ouvert le score.

"Lorsque j'ai constaté le fait, j'ai pensé que nous allions connaître une mauvaise soirée, car vous savez qu'une telle situation n'améliore pas le moral de mes gars, qui sont tout simplement humains".

Pas de changement

Les deux pilotes n'envisagent aucun changement de personnel en vue de la joute de ce soir. On sait que les deux équipes s'affrontent ensuite à Toronto, mardi et jeudi prochain, avant de revenir au forum si nécessaire.

Imlach a révélé que les Leafs retourneraient à Toronto immédiatement après le match de ce soir, mais les Canadiens ne prendront pas la direction de la Ville Reine avant lundi.

FORUM
CE SOIR A 8 HEURES
FINALES L.N.N. JOUTE "A"
TORONTO
vs
CANADIENS
PRIX : Admission générale, billets à $2.25 et $2.00 MAINTENANT en vente. Admission générale, billets à $1.75 en vente ce soir à 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

BILLET

Pâques, fête de la plénitude chrétienne

Pâques est le jour par excellence de la plénitude chrétienne. Cela, pour quatre raisons principales.

La fête elle-même, dans le fait historique qu'elle évoque, est celle qui résume le plus puissamment tout le contenu du christianisme. "Vous cherchez Jésus de Nazareth, le crucifié Il n'est pas ici. Il est ressuscité." Le christianisme est essentiellement la libération de l'homme de la mort. Pour qu'il fût pris au sérieux, il fallait que le Christ meure et ressuscite. Seul, celui qui règne sur la vie et la mort peut être considéré comme sachant le secret de toutes choses, comme capable de révéler à l'homme sa voie. Nul n'est tenu d'accepter le christianisme, mais c'est autour du fait de la résurrection que se décide l'option de chaque homme.

A Noël, on se réjouissait naïvement de la naissance de l'enfant; on se laissait envahir, marchands compris, par la poésie de la crèche. Avec Pâques, l'enfant est devenu adulte. Il a connu ce qui se cache dans le coeur de l'homme. Il a compris et assumé sans réserve sa mission, qui est de donner sa vie pour les autres. Le chrétien adulte est celui qui a quitté le sein maternel, qui est dans l'Eglise pour donner, non seulement pour recevoir. La voie suivie par le Christ est celle que rencontrent tous les chrétiens qui acceptent de regarder le réel en face. Le bonheur rose et facile qu'offre une certaine spiritualité n'a rien de commun avec la joie virile de Pâques sur le chemin du Calvaire.

Toute notre croyance repose sur des témoins. Dieu a voulu, dans sa pédagogie mystérieuse, que la constatation directe du grand mystère fût réservée à un nombre limité de disciples. Ces derniers furent d'abord — surtout les hommes! — terriblement sceptiques. Ils nous représentaient bien. Mais une fois qu'ils eurent vu et cru, le Seigneur a voulu que le reste des hommes voie et et croie par leur intermédiaire. Dans toutes ses étapes, l'oeuvre du salut sera le fruit d'une déroutante coopération entre Dieu et l'homme. Chaque homme qui accepte de croire contracte aussitôt un devoir redoutable. Il doit témoigner à son tour devant les hommes de ce qu'il a vu et entendu.

Pâques est enfin la fête dans laquelle s'enracine la liberté profonde du chrétien. Si le Christ a vaincu la mort, il n'y a plus rien à craindre d'aucune force humaine ou terrestre. Cela explique que le chrétien mûri soit en tout temps un être remarquablement calme et détaché. Sa vie se déroule sous nos yeux, mais déjà "sa conversation est dans les cieux".

Claude RYAN

Le cardinal Tisserant nie avoir voulu, en 1940, critiquer l'attitude de Pie XII envers le nazisme

CITE DU VATICAN — Le cardinal Eugène Tisserant, doyen du Sacré Collège, a-t-il voulu réellement critiquer l'attitude de Pie XII à l'égard du nazisme, dans la lettre qu'il adressa au cardinal Suhard, archevêque de Paris, le 11 juin 1940?

L'éminent prélat a fourni lui-même une réponse à cette question dans une mise au point qu'il a faite hier soir.

"Je dois souligner, a-t-il déclaré, que ma lettre se rapportait à ce moment historique particulier, qui avait provoqué des réactions toutes spéciales dans mon esprit de Français et de prêtre (l'Italie était entrée en guerre contre la France la veille). L'attitude du pape était, depuis cette époque, hors de discussion. Et mes remarques ne s'adressaient pas à sa personne mais à certains membres de la curie. Dans la dramatique période de la guerre, le pape Pie XII sut guider l'Eglise avec une force invincible et il augmenta le prestige que le Saint-Siège avait déjà acquis au cours des précédents pontificats. C'est là la conclusion qu'il faut tirer objectivement sur le plan historique de l'examen du pontificat d'Eugène Pacelli".

Le cardinal a révélé ensuite qu'en 1940 "les violences nazies contre les pays les plus faibles s'étaient déjà manifestées, mais le génocide des Juifs n'avait pas encore commencé. Dans ma lettre, a-t-il ajouté, je ne pouvais donc pas me référer à un drame qui devait encore se produire."

Pie XII a-t-il tenu compte des suggestions du cardinal qui lui demandait de publier une encyclique rappelant le principe d'obéir à sa propre conscience?

A cette question, le cardinal a répondu affirmativement en soulignant que dès sa première encyclique "Summi Pontificatus" Pie XII avait dénonce avec fermeté la conception qui dégage l'autorité civile de toute sorte de dépendance de l'être suprême, en substituant aux paroles des apôtres "il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes", la mystique de la collectivité comme fin dernière de la vie des individus."

"Pie XII, a poursuivi le cardinal, condamnait la conception suivant laquelle on ne peut être puni pour un crime accompli en application d'un ordre reçu de supérieurs considérés comme possédant une autorité absolue. Le pape a montré que cette conception erronée, attribuant à l'Etat et à son chef une autorité illimitée, favorise les guerres et ouvre la voie à la violation des droits possédés par des groupes humains que le peuple, imbu de cette fausse idéologie, considère comme des êtres inférieurs. Il me paraît évident que ces principes, réaffirmés par le pape Pacelli dans sa première encyclique, répétés avec force en toute circonstance et, surtout, dans les radiomessages de Noël des années de guerre, constituent la condamnation la plus concrète des absolutismes du type hitlérien."

Pie XII songea-t-il à protester publiquement contre la persécution hitlérienne à laquelle étaient soumises tant de victimes innocentes et en premier lieu les Juifs?

"J'en ai la certitude absolue, a répondu le cardinal. A plusieurs reprises Pie XII évalua les circonstances et il fut sur le point de dénoncer ce drame, dont par ailleurs il n'avait pas une idée complète comme nous l'eûmes après la fin du conflit. Si Pie XII n'y référa, à la protestation, l'action souterraine en faveur des victimes du nazisme, il le fit uniquement pour ne pas aggraver leur condition dramatique. C'est là une réalité que l'histoire ne peut nier." A cet égard, le cardinal a rappelé que le 13 décembre 1944, au cours d'une conférence à Paris, parlant de ce que Pie XII avait fait pour les victimes du nazisme, il avait dit qu'il avait pris position fréquemment contre la guerre et les désastres qui en résulteraient.

"Le pape Pacelli, a-t-il indiqué, a condamné toute agression, et bien qu'il ne fût pas nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à ce qu'avait dit son prédécesseur Pie XI sur les idéologies marxistes et hitlérienne, Pie XII insista à plusieurs reprises sur le caractère fallacieux des théories racistes à la mode non pas seulement en Allemagne et en Italie, mais même dans certains pays qui s'étaient mis à la remorque de l'axe. Pie XII a revendiqué en de très nombreuses occasions la doctrine de saint Paul, suivant laquelle tous les hommes ont les mêmes droits, quelle que soit leur origine. Mais comme je l'ai dit il y a vingt ans, Pie XII a fait beaucoup plus, il ne s'est pas limité à condamner les théories et les prétentions des "peuples guidés", il a aidé énormément de façon concrète ceux qui étaient persécutés à cause de leur origine."

Pie XII aurait-il pu agir différemment?

"Si les conséquences étaient retombées seulement sur lui, Pie XII ne s'en serait en aucune façon préoccupé. Tout le monde sait qu'il déclara qu'il était prêt à aller dans un camp de concentration. Mais comme je l'ai déjà dit, il évaluait avant tout les risques mortels auxquels pouvaient être exposées les victimes du nazisme dans le cas d'une protestation qui aurait été stérile par rapport à l'action concrète de salut réalisée par ordre du pape, dans toute l'Eglise.

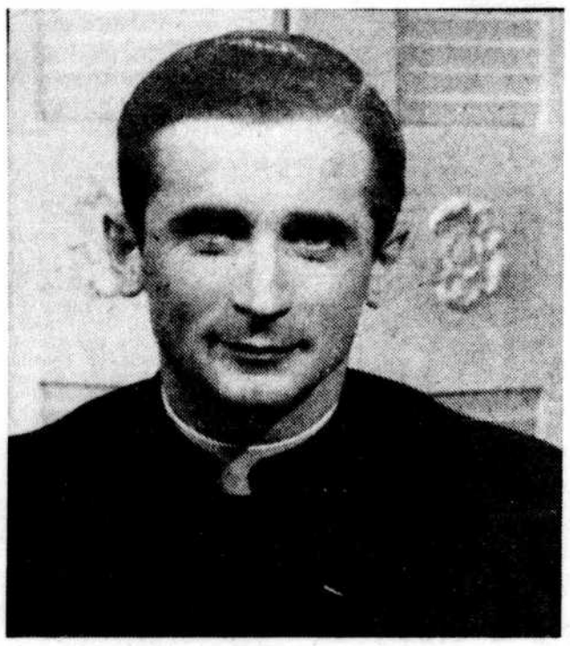

L'ABBÉ GEORGES MATTE, ANIMATEUR

Douze émissions de télévision consacrées à l'oecuménisme

Tous les dimanches à 12h. 45 p.m., à partir du 5 avril, CFTM-TV (canal 10) présentera douze émissions consacrées à "L'oecuménisme". L'animateur, l'abbé Georges Matte, de l'Oeuvre des vocations à Montréal, nous communique les sujets et les noms des invités qui participeront à ces émissions:

Dimanche, 5 avril: "La division des chrétiens, c'est un fait. Est-ce un mal?" L'invité, le Rév. Père Beaubien, s.j. — Dimanche, 12 avril: "Parmi les chrétiens, on rencontre les orthodoxes. Qui sont-ils?" L'invité, le Rév. Père Cantius Matura, O.F.M. — Dimanche, 19 avril: "Les chrétiens protestants sont nos frères les plus connus". L'invité, pasteur Daniel Pourchot. — Dimanche, 26 avril: "Les anglicans au Canada". L'invité, pasteur Peter Davison. — Dimanche, 3 mai: "En quoi consiste l'Eglise Unie du Canada?" L'invité, pasteur Jacques Beaudon. — Dimanche, 10 mai: "L'unité préoccupe tout le monde et surtout les chrétiens non-catholiques". L'invité, M. Jacques Langlois. — Dim., 17 mai: "Chez nous aussi, catholiques romains, l'Oecuménisme est un fait... mais qu'est-ce qui se fait?" L'invité: Rév. Père Adrien Brunet, O.P. — Dim., 24 mai: "Que pensent les Papes et le Concile de l'oecuménisme?" — Dim., 31 mai: "L'unité, qu'est-ce à dire? — Qu'en dit Dieu dans la Bible?" L'invité, l'abbé Jean Martucci. — Dim., 7 juin: "Que veut dire "faire partie de l'Eglise?" L'invité, Rév. Père Gilles Langevin, S.J. — Dim., 14 juin: "Le rôle des laïcs en oecuménisme". L'invité, Dr Henry Goldsmith. — Dim., 21 juin: "L'unité c'est mon affaire". L'invité, Rév. Père Irénée Beaubien, S.J.

MALGRE LES TENTATIVES DE QUELQUES CHEFS POLITIQUES

Pour l'Islam, la notion de laïcisation de l'État reste encore inacceptable...

(prof. Pierre Rondot)

par Jean-Marc LÉGER

"Si des contacts sont possibles et utiles entre l'Islam et le monde chrétien, s'il peut y avoir un sentiment commun de lutte contre le matérialisme, on ne peut guère envisager davantage. Il est aussi difficile de convertir un chrétien à l'Islam qu'un musulman au christianisme. Entre les religions animistes de l'Afrique noire ou de l'Amérique précolombienne et la religion musulmane, il n'existe pas de commune mesure. Pour les musulmans, l'Islam est une religion révélée comme le christianisme pour les chrétiens. Entre ces deux grandes religions, "l'oecuménisme" ne peut guère signifier plus que le dialogue, comme le permet par exemple l'abbaye bénédictine de Toumliline, au Maroc".

Le professeur Pierre Rondot, directeur du Centre d'études sur l'Afrique et l'Asie modernes, général de réserve de l'armée française, "pratique" le monde musulman depuis une trentaine d'années.

Caractère global

M. Rondot qui fait présentement une série de leçons à Ottawa sur certains aspects de l'Islam contemporain, a bien voulu nous accorder un entretien sur quelques problèmes de l'Islam contemporain.

"On ne saurait comprendre le monde musulman sans se rappeler constamment le caractère global de la religion islamique qui embrasse tous les aspects de l'existence, qui est un fait social autant qu'individuel et qui ne peut concevoir de distinction entre l'Etat et la société islamiques, qui ne saurait accepter ce que les chrétiens d'Occident appellent séparation de l'Eglise et de l'Etat. A l'origine d'ailleurs, il y eut unité politique aussi bien que religieuse de l'ensemble musulman sous la direction du calife. Mais au cours de l'histoire se sont établies de nombreuses dominations indépendantes pratiquement du califat qui est d'ailleurs disparu depuis 1920".

Evolution pleine de risques

Mais n'assistons-nous pas dans certains pays musulmans à des tentatives de laïcisation relative de l'Etat et la jeunesse n'agit-elle pas dans ce sens?

"Oui, dans une certaine mesure mais l'évolution dans ce sens est très lente. Le président Bourguiba n'a qu'à demi réussi, par exemple, à atténuer l'observance du Ramadan. La tentative de laïcisation et de modernisation doit tenir compte des pressions sociales, des aspirations populaires et prendre garde de provoquer le désarroi et le vide spirituels. A cet égard, Bourguiba insiste beaucoup depuis quelques mois sur le besoin de moralité publique, notamment dans ses discours à l'adresse de la jeunesse. On le sent préoccupé: il sent qu'il ne serait guère possible d'instituer dans une société musulmane trop brusquement laïcisée l'équivalent de la "morale laïque".

Distinction impossible

"Tant que l'ensemble des croyants ne considéreront pas l'Islam comme une religion privée, tant que subsistera la conception globale de l'Islam, la distinction entre la religion et l'Etat sera impossible à établir. Car on est musulman par la naissance, la famille et le milieu au moins autant que par adhésion personnelle. D'ailleurs pour l'Islam, la foi prime les oeuvres; un grand nombre de jeunes Musulmans qui n'ont plus la foi restent attachés à l'Islam qui est fait de civilisation, fait national autant que fait religieux. La rupture effective représenterait trop de déchirements, signifierait une sorte d'exil social et spirituel. Je pense à ce Jésuite marocain, l'un des rares musulmans à avoir embrassé le catholicisme, et qui revenant au Maroc après un long séjour en France s'est rendu compte que son retour était mal interprété: puisqu'il était Marocain, nationaliste au surcroît, il ne pouvait être que Musulman, il devait tout assumer ou réassumer en même temps.

Aujourd'hui encore, le musulman "type", surtout dans le monde arabe qui reste le coeur de l'Islam, ne peut séparer l'appartenance à la nation de l'adhésion à l'Islam, donnée fondamentalement de la société nationale. Les chefs politiques, même les plus progressifs doivent en tenir compte et d'ailleurs ils constatent que cela sert fréquemment leurs desseins et affermit leur pouvoir. Nasser sait bien que toutes ses décisions politiques ont une portée décuplée par les sentiments religieux qu'ils éveillent: les gouvernements peuvent se vouloir ou se sentir plus "laïcs", ils restent liés sociologiquement à l'Islam.

On peut même dire qu'entre Musulmans et pays musulmans, le sentiment de solidarité, de communauté prime souvent celui de piété. La dimension sociale de l'Islam explique cette puissante solidarité beaucoup plus forte, par exemple, qu'entre les pays chrétiens.

Et les chrétiens ne doivent pas commettre l'erreur de penser que la renonciation à la religion musulmane, chez une partie des jeunes par exemple, les rendrait disponibles pour le christianisme. Le musulman "désislamisé" s'oriente automatiquement vers l'athéisme pratique: s'il cesse de croire dans le Dieu unique de sa religion révélée, pourquoi croirait-il en celui des chrétiens?" Comment s'explique la pénétration rapide de l'Islam en Afrique noire?

L'Islam en terre d'Afrique

"Le phénomène ne date pas d'hier mais il est vrai que depuis un quart de siècle l'Islam enregistre en Afrique noire des succès d'importance, nettement supérieurs à ceux du christianisme. C'est sans doute que l'Islam demande à l'Africain peu de ruptures avec ses coutumes et ses traditions et que l'adhésion à la religion musulmane est très simple.

La polygamie n'est pas interdite, l'autorité du père ou chef de famille n'est pas contestée mais plutôt consacrée, la pratique des vertus et les oeuvres sont réduites à peu de choses et, à la place du catéchuménat et du baptême chrétiens, il suffit de prononcer la formule rituelle par laquelle on reconnaît qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mahomet est son prophète. La connaissance réelle de la religion musulmane viendra après, si jamais elle vient.

Remarquez que pour l'animiste africain, l'adhésion à l'Islam comme au christianisme est considérée comme une promotion sociale, une sorte de "standing" psycho-social supérieur. Il faut considérer aussi que l'Islam en Afrique noire est souvent entaché de fétichisme, associé à des vestiges d'animisme et que les musulmans orthodoxes du monde arabe sont souvent horrifiés du visage que présente l'Islam africain.

Mais, contrairement à l'Eglise catholique, il n'existe pas de hiérarchie, il n'y a nulle part d'autorité pour condamner telle pratique, qualifier telle autre d'hérésie. Au fond, il n'est que deux critères: l'interprétation, libérale, du Coran, souvent mal connu et le consentement de la communauté musulmane du pays ou de la région".

Pas de recherche, de renouveau

Mais n'y a-t-il pas un renouveau de la recherche doctrinale, un effort de modernisation et d'adaptation de la tradition musulmane? "Non, pas vraiment. Il faut dire que pour l'instant, la politique est au premier plan, qu'elle absorbe tout. L'effort d'approfondissement, de renouvellement est l'oeuvre d'intellectuels relativement isolés; il ne se poursuit guère dans les universités musulmanes traditionnelles".

(Suite à la page 2)

TEMOIGNAGES

LUNDI — Un texte de Roger Brien, académicien, sur le Lundi de Pâques.
MARDI — Le père Henri-M. Guindon, montfortain, discute de l'origine du monde.
MERCREDI — La Société catholique de la Bible présente la résurrection comme un double sommet.
JEUDI — L'abbé Gaston Chalifoux et G. Charron dialoguent sur l'engagement chrétien des jeunes.
VENDREDI — Le père Jean Galot, jésuite, lance l'appel à un plus grand amour.
SAMEDI — L'abbé Gaston Chalifoux et G. Charron commentent la réception que les adultes font aux jeunes.

Ecoutez dans la région de Montréal:
CKBS St-Hyacinthe 1240 à 3.45 hres. p.m.
CKJL St-Jérome 900 à 10.45 hres du soir

À PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

De la mélancolie à l'amour

par André BÉDARD

Jean Corbon publiait récemment, chez Desclée de Brouwer, un livre intitulé "L'EXPERIENCE CHRETIENNE DANS LA BIBLE" (Cahier de la pierre-qui-vire, 1963). Un livre qui répond vraiment à notre attente et nous montre comment la Bible peut nous parler de nous, et de notre aujourd'hui.

Cela surprend! Subitement, l'on découvre que Dieu nous parle de l'expérience du monde, de notre corps, de nos relations avec autrui... Et l'on refait l'expérience qui est à la base du volume: un groupe de laïcs a vu, progressivement, la Bible devenir un "livre ouvert", de fermé qu'il était auparavant. Tandis que des hommes cherchaient Dieu, ils ont subitement constaté que Dieu venait à leur rencontre. Tandis qu'ils cherchaient à donner un sens aux réalités de leur existence toute quotidienne, Dieu, par la Bible, s'est mis à leur proposer un univers qui répondait à leur attente et qui la dépassait. Tandis qu'ils voulaient saisir Dieu, ils ont perçu combien eux-mêmes étaient déjà saisis par le Dieu qui se donne. Ils ont perçu la réalité de Dieu à la lumière d'une expérience de "gratuité": gratuité de Dieu qui se donne déjà en créant l'homme, et gratuité de l'homme qui consent à cet acte créateur et se met en marche vers le Dieu qui l'appelle. Toutes les pages du livre reviennent sur cette gratuité, comme sur l'expression la moins approximative du mystère de la réalité divine et humaine.

Voilà pourquoi l'auteur revient continuellement à l'amour, rencontre de deux libertés. La vie, durant des millénaires, a travaillé à mettre l'homme "debout". Mais l'évolution n'était pas terminée et l'homme, désormais, devait travailler à devenir pleinement VIVANT, de cette vie qu'il peut se donner par sa liberté. S'y engager, c'était pour l'homme se heurter sur le temps, se heurter sur l'immensité des espaces, buter sur la séparation et la peur et la mort qui minent depuis le péché les relations de l'homme avec ses semblables et avec l'univers. L'homme debout pourrait-il devenir, grâce à ses efforts, devenir vraiment vivant?

A ce moment paraît le Christ. Il descend jusqu'aux profondeurs de la terre, il s'enracine dans l'évolution, il reprend en lui toute la terre. Puis il surgit à nouveau, profondément vivant. A travers lui et en lui, l'effort des hommes et de la vie devenait efficace. Dieu venait, gratuitement, s'offrir à la recherche de l'homme. A la mélancolie de l'homme constatant combien sa vie n'est qu'un passage, le Christ apparaissait lui aussi comme en passage, vivant la "Pâque" qui signifie passage. Et tout l'univers, dans le Christ, retrouvait la vie.

L'auteur appelle "amour" l'accueil que nous réservons à ce Christ venu gratuitement à la rencontre de notre anxiété et de nos efforts. Il résume la vie dans cette relation personnelle que nous établissons, en disant profondément "oui" à la personne qui s'offre.

L'évolution débouche sur la personne humaine, et la personne humaine continuera l'évolution en s'orientant vers la personne du Christ, en réponse à l'amour créateur gratuit: toi me semble l'essentiel d'une des approches du Christ les plus contemporaines que je connaisse. Tout n'y est pas égal; mais l'ensemble mérite grandement une lecture attentive.

Petites annonces du "Devoir"

UN ENDROIT DE PRESTIGE AU COEUR DE LA VILLE

Appartements
Westbrooke
1225, St-Marc
AU NORD DU BOUL. DORCHESTER

NOUVEL EDIFICE A ASCENSEUR
PISCINE, BAINS-TURCS

Appt 2½-3½-4½

Incluant toutes dernières commodités. Un mois gratuit ou réservez le 1er mai. Les loyers commencent aussi bas qu'à $110 par mois, électricité comprise.

APPARTEMENTS MEUBLES SUR DEMANDE

Ouvert chaque jour pour inspection de 10 a.m. à 10 p.m.

Pour plus d'informations téléphonez à: 933-2844 — 937-8693 — 254-2818
ou écrivez pour notre dépliant gratuit.

A LOUER

OUTREMONT. Luxueux duplex, haut détaché, 5½ pièces, avenue Pratt, pour couple adulte, soir: RE. 3-3041. 30-3-64

N.D.G. Snowdon, haut 6½ chauffé, eau chaude, 5303 Trans-Island, près de Décarie et Queen Mary. 486-3336 31-3-64

Bureau pour professionnel. Boulevard St-Joseph — coin Garnier, bureau 6 pièces séparées, chauffées, salle examen, salle attente, bureau réception, idéal pour deux médecins. Visible 9 à 11 a.m. 6 et 8 p.m. LA. 1-9630. 31-3-64

LONGUEUIL. 4½ pièces fermées, chauffées, moderne, cuisinière, réfrigérateur, thermostat, 3e étage. Ensoleillé, fenêtres panoramiques, balcon, près magasin, autobus et école. Incinérateur. Vue directe sur le fleuve, $95. Tél.: OR. 7-1263. J.N.O.

A VENDRE

BUNGALOW A VENDRE
692 boul. Iberville à REPENTIGNY, Près école secondaire, coin de rue. 5 pièces et garage, gazon arbustes et haies. $87 par mois tout compris. Informations: 581-4044

IBERVILLE, luxueux cottage, 5 pièces, maison neuve, finie briques, système de chauffage central avec garage, sous-sol fini. Téléphonez à: FI. 7-3874 Interurbain. 31-3-64

OUTREMONT. Je construirai pour accommoder l'acheteur un bungalow ou cottage dans la plus jolie section d'Outremont. Prix: $70,000 et plus. Terrains à vendre dans la même section. RE. 9-6543. JNO

Domaine Bellerive à Ville Jacques-Cartier, split level 7 pièces, $17,500. Comptant $1,000. — 676-9967. 6-4-64

Duplex semi-détaché, moderne, Louis-Veuillot, nord Sherbrooke, garage, système, bas, libre mai. CL. 5-8478. 30-3-64

Volkswagen 1962, de luxe, comme neuf, 17,000 milles. Particulier. Pour information: 352-1041. J. N. O.

Tapis neuf corridor, 11¼ verges par 27 pouces. Lit neuf, 48 pouces, bon matelat, moitié prix. 721-2883 après 7 heures. 30-3-64

A LOUER OU A VENDRE

A Repentigny, 354 boul. Iberville, cottage à louer. 8 pièces. Tapis mur à mur dans toutes les chambres et vivoir. Grande cuisine et grand vivoir. Abris pour auto. Armoires extérieures. Pelouse, arbustes, cour clôturée. Pour informations: CL. 6-0424. JNO

ST-LAMBERT, 941 Boissy, près du centre d'achat Victoria, duplex neuf chauffé, 5½ et 7½ pièces, $130. par mois et plus, éligible au rabais de $1,000. Ouvert pour inspection. Maurice Joubert Inc. 671-5981 — 671-5690. 31-3-64

DEMANDE D'EMPLOI

Dactylo bilingue, tenue de livres, prendrais travail à domicile. Nord. DU. 1-3713. JNO

J. R. Lachapelle & Fils, entrepreneurs peintres, intérieur, extérieur, main-d'oeuvre qualifiée, estimation gratuite. 486-9092. 30-3-64

EDUCATION

Professeurs ou élèves de Sciences du Secondaire ou de l'université, secrétaires de Commissions scolaires. Demandez notre prospectus. Les Fournitures biologiques André, 1586 rue de la Visitation, Montréal 24, P. Q. 30-3-64

Cours strictement privé, anglais, mathématiques, français, latin, rattrapage, par professeur de collège français à Outremont. 271-2271, avons répétitrice pour surveiller, expliquer devoirs à jeunes enfants. 30-3-64

HOMMES DEMANDES

CANADIEN
NATIONAL
recherche

Des diplômés d'école secondaire pour un travail de commis d'informations-réservations.

Nos préférences sont en faveur de candidats de 21 à 35 ans d'âge qui possèdent une facilité complète d'expression en français et en anglais et qui ont au moins trois ans d'expérience dans le travail de bureau. Semaine de 40 heures; travail de relais.

Salaire mensuel de $288.00 pour débuter.

Bénéfices sociaux avantageux.

S'adresser en personne, entre 9h. a.m. et 4h. p.m., du lundi au vendredi au:

Bureau d'Emploi,
2e Etage — 935 ouest, rue Lagauchetière, Montréal, Qué.

FEMMES DEMANDEES

CANADIEN
NATIONAL
recherche

Des diplômés d'école secondaire pour un travail de commis d'informations-réservations.

Nos préférences sont en faveur de candidats de 21 à 35 ans d'âge qui possèdent une facilité complète d'expression en français et en anglais et qui ont au moins trois ans d'expérience dans le travail de bureau.

Semaine de 40 heures; travail de relais.

Salaire mensuel de $288.00 pour débuter.

Bénéfices sociaux avantageux.

S'adresser en personne, entre 9h. a.m. et 4h. p.m., du lundi au vendredi au:

Bureau d'Emploi,
2e Etage — 935 ouest, rue Lagauchetière, Montréal, Qué.

LOGEMENT DEMANDE

6 pièces fermées, chauffées, bas ou 2e étage, dans Montréal. Tél. LA. 6-6265. 26-3-64

PROPRIETE A VENDRE

PROFESSIONNEL. Luxueuse maison de campagne à vendre, type bungalow, chauffage, eau chaude, foyer, garage. Près rivière, villégiature, 15 milles de Montréal, meublé. Propriétaire: 625-2908. 30-3-64

PENSION POUR ENFANTS

Prendrais en pension fillettes de 3 à 5 ans, à la journée ou à la semaine. — 323-3261. J.N.O.

PROPRIETE D'ETE A VENDRE

ST-ANDRE EST — près de Lachute, 7 pièces, maison donne sur le parc, salon avec foyer en pierre, salle de séjour, 3 chambres à coucher, fournaise à l'huile et garage double. R. Wyse — LE. 7-3329. 30-3-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style. — SPECIALITE — Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT. — DU. 2-2532 J.N.O.

TERRAINS ET CHALETS A VENDRE

LA MINERVE
Domaine vierge 260 acres — lots sur bord de l'eau 100' x 100' sur lacs. Barrière et Rocher — Truite et saumon — à prix d'aubaine. Inf. RE. 3-5781, le soir 27-3-64

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, pelles, réfrigérateurs. RA. 6-3421 J.N.O.

VIEUX BIJOUX

ACHETONS vieux bijoux pour la valeur de l'or ou de l'argent et aussi bijoux antiques et diamants. POMPONETTE INC., 256 est, rue Ste-Catherine — Tél.: 261-9290. 30-3-64

Un belle médaille religieuse et artistique est souvent le seul souvenir de première communion qui nous accompagne tout le long de notre vie.

Grand choix de médailles en bronze argenté
signées Fernand Py

Médailles traditionnelles en argent ou en or solide

Médailles en bronze ou en argent décorées d'émaux cloisonnés
création Pellegrin

Desmarais & Robitaille Limitée

70 ouest, rue Notre-Dame — VI. 5-3194

Vous pouvez stationner à nos frais pendant une heure, sur le terrain situé juste en face de notre magasin, rue Notre-Dame.

À l'occasion de Pâques

une méditation de... **Jean Le Moyne**

Le jour unanime

Haec dies... Ce jour que le Seigneur a fait et qui est pour l'Eglise la joie définitive, ce jour est le jour par excellence, le jour suprême et parfait, le jour de l'unanimité du ciel et de la terre, l'immense moment où la durée culmine et s'achève selon l'ordre des intentions divines. Or la durée, c'est la totalité cosmique, la somme de la matière et de la chair, de la vie et de la conscience, avec leurs formes, leurs lois, leurs déterminations, leurs virtualités. En ce jour que le Seigneur a fait, la durée ne nous apparaît pas seulement comme l'expression universelle du milieu où nous-mêmes et toutes choses subsistons et avons lieu, mais encore et surtout comme la réalité exprimée par Quelqu'un jusqu'au bienheureux épuisement de la plénitude (Col I,4). Il est encore plus juste de dire qu'en ce jour la durée nous apparaît sous les traits de Quelqu'un, non par identification, équivalence ou confusion, mais par souveraine et originelle implication.

Le Père ne formule éternellement qu'une seule idée et le Verbe est cette idée qui, elle, contient en germe analogique les autres idées et les réalise en choses et en personnes par l'acte créateur. "Au commncement", proclame Jean le Spirituel, "le Verbe était et le Verbe était avec Dieu et le Verbe était Dieu. Il était au commencement avec Dieu. Tout fut par Lui et sans Lui rien ne fut" (I,1-3). Ainsi du seul fait de la création par le Verbe, la multiplicité et la diversité qui constituent l'univers peuvent être dites "milieu divin". Ainsi nous sommes enfants de lumière et issus d'une idée absolument lumineuse (Jn I, 9).

Le mystère créateur est infiniment plus riche que cette simple relation des choses et des personnes à un archétype universel et personnel, le Verbe éternel. Après nous avoir invités à nous réjouir du jour fait par le Seigneur, le graduel de Pâques ajoute: "Louez le Seigneur, car il est bon, car éternel est son amour" (Ps CXVIII,24,1). La bonté de Dieu consiste en ceci qu'il a envoyé son Fils habiter parmi nous. L'amour du Verbe consiste en ceci qu'il "n'a pas retenu jalousement le rang qui l'égalait à Dieu" et qu'il a voulu éteindre sa gloire pour être l'un de nous, non pas en image et en ressemblance, mais en réalité, en exactitude, s'installant à la mode de toute créature dans la matière, l'énergie et le mouvement, s'insérant dans le continu de l'espace-temps, prenant âme et chair, se soumettant à cet esclavage dont parle saint Paul et qui signifie la machine rigoureuse de l'univers et le mécanisme ambigu de l'homme (Ph II, 6-7). Dans le monde, sa créature, le Verbe enfouit comme une semence sa liberté au même niveau que la nôtre: au centre conscient de la contrainte inéluctable. Lui, l'inconditionné, il a revêtu notre nature que définit le terme écrasant de condition. Il a tout pris de nous, même la tentation et la mort, tout sauf le péché.

Si la création est déjà un motif parfait d'adoration, puisqu'en elle se manifeste la gratuité de l'amour divin, l'Incarnation transcende en quelque sorte cette perfection et devient un motif de suradoration. Parce que la présence du Christ réalise dans le monde, dans la durée cosmique, dans le temps des hommes, avant, après, toujours, l'exacte et infinie intention de Dieu. En effet, dès que Jésus paraît, toute analogie est pour ainsi dire dépassée et, par l'infinie richesse virtuelle et existentielle du Christ tout se trouve, à la Résurrection, unanimement adéquat au dessein éternel. Toutes les idées ont trouvé dans l'Idée divine faite chair leur exécution plénière. Le Christ ressuscité, c'est ça: la perfection de l'oeuvre de Dieu, la perfection même de Dieu. "Voici l'homme" (Jn XIX, 5)! Voici notre homme, l'homme de Dieu, l'homme vrai et le vrai Dieu. "Qui m'a vu a vu le Père" (Jn XIV, 9). Comme Philippe nous devrions être sans excuses et comblés: nous savons désormais de quoi Dieu a l'air et nous avons tout vu.

Tels sont les biens de Pâques: le Christ rentre dans sa gloire de Verbe et, ressemblants abîmés que nous étions, nous sommes non seulement restaurés mais nous devenons fils de Dieu par congénitalité gracieuse et spécifique. Le Christ glorifié est faveur de Dieu et fruit de la terre (Ps LXXXIV, 13), fils de Dieu et fils de l'homme, et nous subissons par lui une mutation véritable qui fait de nous des dieux (Ps LXXXII,6). "Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée," confirme Jésus (Jn XVII, 22). Et parce que le Christ est le Résumé, l'univers lui-même accède également à la perfection, c'est-à-dire qu'il est transformé en cieux nouveaux et en terre nouvelle (II P III, 13).

Les rapprochements vertigineux que produit la méditation pascale et l'unité irrépressible qu'elle voit s'organiser ne sauraient nous faire glisser le moindrement vers la confusion panthéistique. L'Ecriture nous replace devant la transcendance que nous devons considérer sans cesse et nous remet à notre place dans la contingence que nous habitons. En saint Jean, le Christ ressuscité envoie Marie-Madeleine dire aux Apôtres: "Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu" (XX, 17). Distinction qui creuse devant nous un abîme tel que quand nous disons "Père" en vertu de notre adoption, il nous faut pour être entendus que l'écho ineffable du Saint-Esprit résonne dans l'espace trinitaire (Rm VIII, 15-16, 26-27). Et d'autre part saint Paul nous montre bien la relativité d'un univers "en attente" et "qui aspire à la révélation des fils de Dieu" (Rm VIII, 18-22).

Notre contemplation se sent menacée de défaillance. Sommes-nous donc si loin de Dieu? Non, nous ne sommes jamais si près de lui qu'en ce jour de la glorification du Christ et rien dans les paroles de Jésus à Madeleine ne doit amoindrir notre joie. Au contraire: l'humilité qui juge néant la créature sans cependant la nier, l'humilité de la foi qui reçoit ces paroles se réjouit du nouveau qu'elles ajoutent à la révélation de Dieu. Car la foi ne subsiste que de Dieu et plus elle découvre sa hauteur, sa largeur et sa profondeur, plus elle grandit elle-même et est heureuse. Jamais la foi n'envie Dieu. Puis, en priant pour nous, le Saint-Esprit, qui participe à toutes les intentions divines et qui connaît tous les désirs des hommes, nous recrée en Dieu. Enfin, quant au cosmos, il faut entendre sa douleur et son gémissement comme le retentissement en lui du prodige pascal et de notre espérance. Car le roulement de la pierre du tombeau impose à l'univers un redressement plus difficile et plus admirable que la mise en marche du tohubohu originel (Gn I, 2).

Si, poursuivant notre méditation, nous nous plaçons sur la ligne de l'actualité, à la pointe des faits et au coeur des situations qui composent l'Histoire, que voyons-nous? La Résurrection arrive comme la conclusion généralisée, le dénouement universel de tous les événements. Elevé sur la croix, élevé à l'Ascension, terme du moment pascal, le Christ attire à lui tous les hommes (Jn XII, 32). Vivant, mort, ressuscité, le Christ résume et réunit tous les êtres, les célestes et les terrestres (Ep I, 10; Col I, 16-20) et son salut irradie l'univers, en dépasse les bornes humaines et les limites matérielles et atteint les anges pour renouveler en eux la bénédiction créatrice du matin mondial. Acte de simplicité absolue et de compréhension totalisante, la Résurrection est vraiment le seul événement, c'est-à-dire l'événement absolument exemplaire, l'archétype de tout événement. Oui, nous avons tout vu et la fin est anticipée aux yeux de notre foi. Quelle fin! La fin glorieuse du Christ n'est-elle pas la réussite de l'homme et du monde? La droite du Père à laquelle il retourne en gloire, lui l'Idée vivante des idées, n'est-ce pas le signe certain d'une création destinée à Dieu? Le Christ, qui a triomphé de toutes les servitudes et lenteurs humaines et qui a surmonté la mort, n'est-il pas l'aboutissement indiqué de l'évolution que nous avons enfin discernée et que nous nous préparons à prendre en main comme les nouveaux Christs que nous sommes appelés à être? L'effort de la nature vers les complexités qui conditionnent la conscience, conduisent à la spiritualité et permettent les synthèses unifiantes, images de la simplicité trinitaire, cet effort a son principe dans la Résurrection, victoire archétypique sur toutes les déchéances entropiques et le glissement vers les simplifications neutralisantes de la plus forte probabilité. Pâques, c'est l'unanimité de toutes les puissances du siècle et de l'éternité dans l'improbabilité. A Pâques, les énergies du monde entrent dans le champ d'une induction charitable qui les hausse au delà d'elles-mêmes. A Pâques, la gravitation universelle éprouve comme jamais son centre ontologique, lequel est Quelqu'un.

Lorsque dans le secret de l'amitié, sur la montagne de la transfiguration, le Christ eut donné un premier gage de la gloire à venir, Pierre l'Impulsif trouva cela si bon qu'il proposa de dresser les tentes d'un séjour définitif (Mt XVII, 1-12). Mais Jésus ramena ses amis en bas, car il leur restait à tous beaucoup à faire. Lorsque, au matin de Pâques, Marie-Madeleine reconnaissant le Maître, se précipite pour enserrer ses pieds, Jésus lui dit: "Ne me retiens pas ainsi" (Jn XX, 17). Car il restait encore beaucoup à accomplir.

En effet le Christ, il l'a dit, n'est pas venu abolir mais accomplir, et accomplir sans raccourcis. Il n'abolit pas la Loi, il l'accomplit en lui conférant la dimension de sa charité. De même l'univers, cette autre loi, il l'accomplit en y déposant le ferment d'incorruptibilité sans amoindrir l'autonomie matérielle. Notre milieu est intact, seulement il est pour ainsi dire mieux créé. Le Christ ne cherche pas à nous enlever du monde: il veut seulement nous protéger du Mauvais (Jn XVII, 15). Et les anges de l'Ascension (Ac I, 10-11) nous renvoient à nos affaires. Inutile d'attendre le nez en l'air: avant le dernier jour, avant la Pâque ultime (les deux Pâques enferment l'Histoire entre leurs amoureuses et triomphales parenthèses), nous sommes chez nous, entre nous, et rien de visible ne nous viendra d'en haut. Mais, par son amour et sa réalité eucharistique, le Christ demeure avec nous jusqu'à la fin, jusqu'à ce que nous soyons avec lui.

Mais il y a plus, il y a toujours plus avec Dieu. L'Esprit d'omniprésence nous a été envoyé et l'univers baigne en sa discrétion, et cela est meilleur que la présence locale du Christ qui, si adorablement amical et prévenant, s'astreignait à manger et à boire avec ses bons amis les apôtres, bien que déjà glorieux. Car toute l'affaire de la création et du salut est affaire d'esprit, car tout vient de l'esprit, tout tient à l'esprit, tout est appelé à devenir esprit conformément à Dieu esprit. C'est donc par l'Esprit que nous sommes consolés, instruits, soutenus, conduits. Et puis, pour la perfection de la foi, il convenait que le Christ s'en allât. Nous touchons ici, sans doute, au mystère le plus cher au chrétien, à la valeur à laquelle il tient le plus et qui pour l'incroyant est la plus déconcertante. "Mon juste vivra par la foi", affirme le prophète Habacuc (II, 4). Et Jésus, qui voile charitablement sa gloire, Jésus qui se modère, fait à Thomas cette leçon déraisonnable: "Parce que tu me vois, tu crois. Heureux ceux qui croiront sans avoir vu" (Jn XX, 29). "Formés par l'enseignement d'un Dieu, nous osons dire" que nous ne voulons rien connaître et rien recevoir sinon par la foi. Et c'est ainsi que nous nous réjouissons indiciblement d'être nés, morts, ressuscités, justifiés, glorifiés avec le monde, en espérance par la foi. Notre joie est parfaite. Et c'est alors qu'on va se moquer de nous comme étant radoteurs de paroles creuses et venteuses. On ne pense pas si bien dire, on prophétise: car nous sommes effectivement pleins de vent depuis la Pentecôte.

La foi éclairante, reçue une fois pour toute à Pâques, l'espérance ingénieuse, vertu du temps, ne cessent de nous confirmer dans l'industrie de notre attente. Au matin de la Résurrection encore, Marie-Madeleine venue au tombeau fait une méprise qui est une merveilleuse prophétie et belle comme un sourire de l'univers: elle prend le Seigneur pour le jardinier (Jn XX, 15). Au commencement un jardin avait été planté. Or celui-ci est le même jardin et le même Jardinier y travaille encore. "Mon Père travaille et moi aussi je travaille," avait répliqué Jésus aux pharisiens scandalisés de le voir faire du bien le jour du sabbat (Jn V, 17). Or c'est à Pâques, au premier dimanche, au premier jour de toute semaine, que notre travail dans l'univers et sur l'univers reçoit la bénédiction qui le sanctifie et le garantit pour l'unanimité éternelle.

La RÉSURRECTION: un art difficile

par Guy Robert

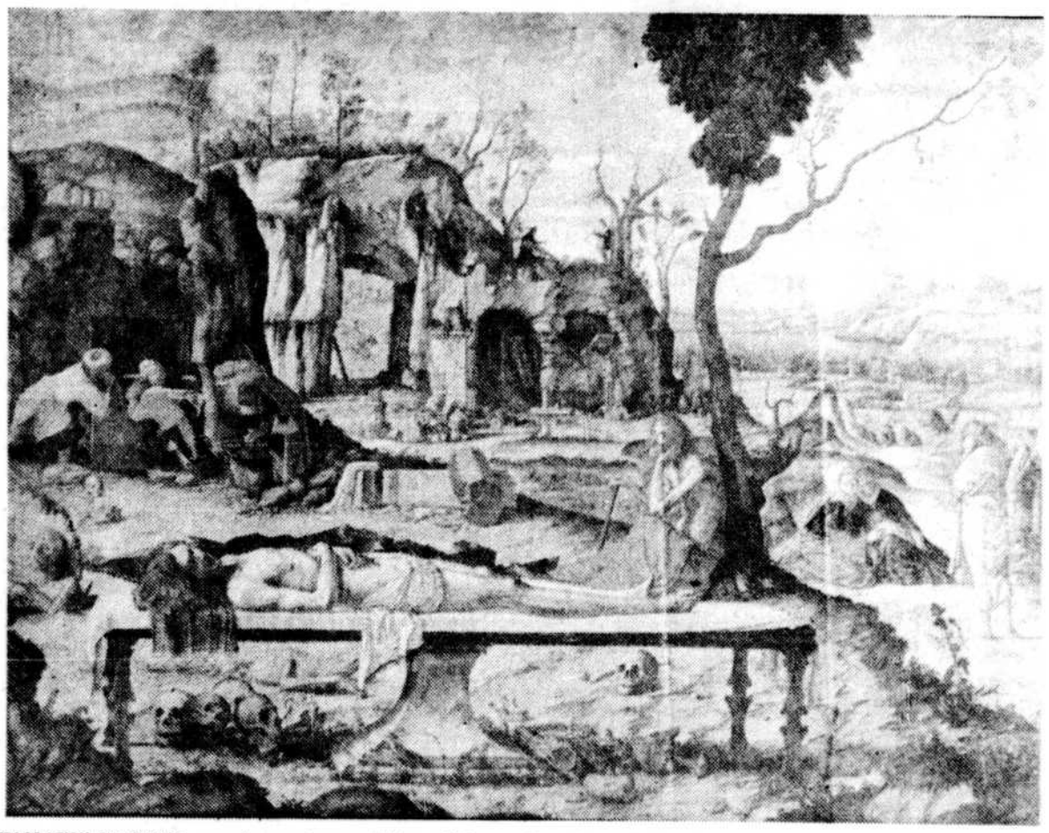

LA DEPLORATION DU CHRIST, une des nombreuses toiles religieuses du peintre vénitien Carpaccio — huile sur toile peinte vers 1505 — musée de Berlin.

Dans l'imagerie chrétienne, le thème de la Résurrection n'a pas connu la vogue des thèmes en quelque sorte plus naturels et quotidiens, plus humains et vérifiables. Les sujets désignés habituellement sous le titre général des "scènes de la vie du Christ" sont les sujets favoris des peintres dont les sentiments religieux ne sont pas trop profonds: il est relativement facile de réussir une Annonciation, une Nativité, une Présentation au temple, une Noces de Cana, une Retraite au désert, un Baptême de Jean, une Pêche miraculeuse, un Sermon sur la montagne, un Jésus chassant les vendeurs du temple; une Dernière Cène; et l'artiste qui possède un peu de métier et le sens de l'émotion pourra bien s'en tirer avec Gethsémani, la Flagellation, la Crucifixion, la Descente de la Croix, la Pieta.

Mais s'il s'agit de la Résurrection du Christ, nous rencontrons des difficultés d'un ordre plus exigeant, celui de la perspective absolue, celui de la métamorphose divine. Or cette transparence se réduit la plupart du temps en une réduction de Dieu à la surface musculaire d'un Apollon séduisant. Par contre, les "résurrections" de Lazare ou de la fille de Jaïre seront souvent honnêtes, parce que réduites à un contexte anecdotique non divin.

Christ en gloire et majesté

L'art des catacombes et des premiers siècles chrétiens n'était pas encore tout à fait assez articulé, son langage n'était pas suffisamment structuré pour exprimer avec force et évidence des thèmes aussi difficiles que celui de la Résurrection: les évocations graphiques demeurent approximatives, ce qui ne diminue en rien leur conviction profonde. Au quatrième siècle, une mosaïque de l'abside de Sainte-Prudentienne représentant le *Rédempteur entouré de Saints* nous annonce déjà la puissance grandiose du *Christ en gloire* de la mosaïque de Sainte-Sophie de Constantinople (fin du 9e siècle); le *Christ en majesté* du portail du narthex de Vezelay (11e siècle roman) ou du portail central de la façade ouest de Chartres (12e siècle gothique) nous indiquent une attitude sacrée a la fois solennelle et fortement sensible, et nous indiquent aussi un détour qui sera souvent emprunté: on évite de traiter directement le sujet trop difficile de la Résurrection, et on recourt au sujet plus vaste et aussi significatif, qui présuppose la Résurrection, celui du Jugement dernier sous toutes ses versions possibles.

Le *Christ Pantocrator* de la mosaïque de l'abside du dome de Monreale (fin du 12e siècle) se situe naturellement au-delà de la Résurrection: l'art byzantin a bien appris de l'Orient à dépasser l'ordre anecdotique des réalités terrestres, pour ouvrir les perspectives hiératiques de l'ordre éternel, celui de l'Esprit. Le *Christ du Jugement dernier* de l'Angelico conserve justement cette gravité sacrée qui fera entièrement défaut à l'athlète musculeux du cirque de la Sixtine (16e siècle) de Michel-Ange. Nous nous éloignons implacablement de la puissance intransigeante et poignante des *Jugement dernier* d'Autun, de Moissac, de Beaulieu (12e siècle). Nous nous éloignons aussi de la franchise tonique des icônes, byzantines ou russes, où il faut bien tenir compte de la polyvalence thématique: tout devient fondamentalement "Résurrection" dans cet art de dépouillement et de méditation, dans cet art d'une admirable et inépuisable fécondité stylistique. La Croix demeure dans l'icône le Bois, l'Arbre, l'Arbre de Vie, la Vie, et l'art des icônes se situe entièrement au delà de la Résurrection, c'est un art fondamentalement sacré, libéré du contexte terrestre, et bien implanté dans les perspectives divines. Curieusement, cette attitude des icônes se retrouve dans les calvaires bretons des 16 et 17e siècles: le thème de base demeure le Golgotha, avec une prolifération inattendue d'une soldatesque rugueuse et un entourage tragique mais contenu, qui nous replongent dans la gravité romane.

Les délires de la chair

A partir de la Renaissance, le sacré devient profane. Seules certaines scènes de Passion sauront conserver l'intensité et la rigueur de l'espace sacral: les visages tragiques, de Grunewald à Germaine Richier (église d'Assy), en passant par Perpignan et Bosch. Mais chez Mathias Grünewald, à côté de ses puissantes pièces sacrées tragiques, nous trouvons une *Résurrection* anecdotique et profane, d'une faible composition, qui a perdu la profonde conviction de la *Crucifixion*, si intensément ressentie et exprimée. Nous sommes ici au seuil des allégories fantaisistes (mais intéressantes par ailleurs) d'un William Blake.

La *Dispute du Saint Sacrement*, où un Christ trop charnu préside aux débats savants d'une cour raffinée, et la *Transfiguration*, de Raphaël, brillante pièce de concours d'une rhétorique sentimentale, nous montrent bien les écueils qui guettent les profanes superficiels avant même le seuil de l'espace sacral, de l'art sacré; nous sommes maintenant capables de concevoir les aberrations sacrilèges de l'*Assomption de la Vierge* du Corrège, et de l'*Immaculée conception* de Murillo, celle du Titien étant à peine tolérable, dans la perspective sacrée qui est notre ici. Car ces Assomptions sont aussi des variantes sur le thème de la Résurrection. Les volutes et jongleries de l'art baroque ne nous épargneront rien du traitement pompeux et outrageusement décoratif de thèmes qu'on avait si intensément respectés au Moyen-Age: le plafond de l'église Saint-Ignace à Rome, du Père Pozzo, en témoigne abondamment, avec l'héritage de toutes les bondieuseries dégoulinantes de saint-sulpice.

La déchéance sera complète dans la *Thérèse* (je n'ose plus retenir le qualificatif "sainte" devant ce document d'un érotisme perverti et effroyablement profane, qui a réduit la mystique au niveau pitoyable d'une sexualité vicieuse) du Bernin. Le délire de la chair conduira Rubens à quelques splendides orgies de couleurs, dans par exemple sa *Descente de Croix*; le gentil *Christ ressuscité* de Germain Pilon n'est qu'une version française d'un Apollon séducteur; *L'Assomption* d'un Prud'hon nous fourvoie dans un théâtre pré-romantique d'une dégoûtante artificialité. Les liturgies douces et intimistes de Maurice Denis, les pathétiques dramaturgies de Georges Desvallières, les scènes "poétiques" de Puvis de Chavannes, nous obligent à considérer la grande symphonie de Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, comme étant la scène de "résurrection" la plus convaincante du 19e siècle!

Il faudra retourner au Greco pour retrouver, au delà du maniérisme frivole et de l'anatomie délirante, l'expression tragique d'un esprit mystique: à côté de Jean de la Croix et de Suarez, Greco nous présente une *Sainte Trinité* (cathédrale de Séville) qui sait, tout en conservant la dimension humaine d'une incarnation poignante, nous indiquer la perspective absolue de la transcendance divine: c'est le Père qui accueille dans ses bras le Fils descendu de la Croix, et qui le ranime avec une bouleversante compassion. La *Resurrection* du Prado et celle de Tolède, du Greco, n'ont pas atteint cette densité spirituelle de la *Trinité*, et conservent une élégance charnelle gênante: un Dieu ressuscité ne saurait être ramené aux harmonies musculaires d'un élégant jeune premier sans briser la perspective mystique. L'esthétique baroque semble nous avoir dépouillés pour longtemps de la rigueur romane et de l'intransigeance byzantine.

Nous ressusciterons aussi

A la cathédrale d'Orvieto se trouve une *Résurrection de la chair*, de Luca Signorelli (fin du 15e siècle) qui atteint au pathétique: des squelettes s'arrachent péniblement à la poussière et s'habillent de muscles puissants et de chair resplendissante; c'est à une véritable glorification du corps que nous convie le tableau, et c'est aussi à l'espérance difficile de l'au delà que nous convoque l'oeuvre lumineuse et profondément sacrée de Rouault, un des trop rares artistes mystiques de notre siècle.

Se libérant des imageries anecdotiques, et par le fait même des impasses charnelles abrutissant impitoyablement le Dieu, l'art non-figuratif (avec un Manessier, par exemple) tente à son tour d'exprimer la sublime revendication d'éternité, ou du moins d'immortalité. Non pas qu'il soit plus facile d'atteindre au sacré par le langage pictural non-représentatif: l'espace sacral demeure un espace privilégié, et surtout dans l'ordre de la Résurrection, art difficile par excellence, selon l'implacable parole de l'Evangile: "Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant?"

Comme par les siècles passés, l'art du vingtième siècle n'est pas plus à l'aise dans l'approche du thème de la Resurrection: les scènes de la vie de Jésus et surtout les scènes de la Passion se laissent plus facilement cerner. Et tout ceci remet en cause une perspective fondamentale de la pensée chrétienne: la dimension mystique y fait trop souvent défaut, et Nietzsche avait raison de nous rappeler et nous reprocher notre air si peu sauvé.

Car nous ressusciterons un jour. Autrement, ce serait vraiment trop *bête*.

Théâtre

Une Passion sans passion

par Jean BASILE

Je le répète une fois encore: il me paraît extrêmement périlleux de porter sur la scène d'un théâtre quelque représentation religieuse que ce soit. Je sais que la tradition veut que le théâtre soit né de tels "spectacles." Sans doute, l'esprit dans lequel on les "montait" est-il trop éloigné du nôtre pour que nous puissions le ré-inventer. De surcroît, le théâtre à l'italienne, s'il est générateur des prodiges mystificateurs, n'est pas fait pour le mystère. Ces rideaux, ces faisceaux de lumières, ces coulisses, autant de distractions. La façade d'une cathédrale a, du moins, l'avantage de son unité.

Le père Laperrière, qui préface le programme de "la Passion" de Paul Buissonneau, nous met en garde. Il écrit que cette "Passion" n'est pas une "Passion" mais des commentaires faits par de petites gens à propos de la Passion.

C'est vrai et c'est faux. En effet, ce que nous présente Paul Buissonneau sont des commentaires. Mais derrière ces personnages qui commentent, se déroulent silencieusement les tableaux successifs de la vie du Christ, choses familières depuis le reniement de saint Pierre jusqu'à la pendaison de Judas en passant, bien sûr, par toutes les étapes du Calvaire. Ces deux plans, scéniquement, se complètent en s'intercalant. D'un côté une "scène" où des personnages judicieusement choisis parlent et réagissent, de l'autre un "tableau" muet illustrant le mystère.

Ces tableaux muets ne m'ont pas frappé par leur intériorité. Mais cela était-il possible? Du moins, sont-ils beaux dans l'ensemble, mouvements, éclairages, costumes, etc. Je n'ai pas très bien saisi le pourquoi de leur enchaînement. Peu importe. Je leur reprocherai quelques excès; un cri de trop par exemple. On me répondra que ce cri vaut pour le contraste. Je trouve ce contraste-là beaucoup trop fort et j'eusse préféré que l'on clouât le Christ sur sa croix en silence, charge à moi d'imaginer le reste.

Les "scènes," malheureusement, gâtent par leur infantilisme ce que les "tableaux" avaient de beau. J'entends bien ce que veut faire Paul Buissonneau. Les gens qu'il nous présente sont de "petites gens" qui parlent fort et dru. Mais un texte, pour être fort et dru, doit, malgré tout, avoir l'air d'un texte. Il ne fallait pas de rhétorique, pas d'enflure, d'accord. Il était nécessaire de dire les choses simplement, banalement? Peut-être. Mais rien ne me déçoit plus que la fausse simplicité, la fausse poésie, les déclarations péremptoires, la fausse banalité qui, au théâtre, rejoint la vraie. Je n'ai pas voulu noter tout ce qui m'a blessé dans ce dialogue, mais il m'a blessé plus d'une fois. Il y a aussi que je trouve indécent de s'attaquer, de but en blanc, à un tel sujet, même vu du côté des "petites gens." Hollywood l'a fait et le fera encore. Le théâtre, heureusement, ne permet pas que se renouvellent trop souvent de telles extravagances.

Il reste que la "Passion" de Paul Buissonneau se veut et est un spectacle visuel. Je l'ai dit plus haut, ce spectacle est, en ce sens, partiellement réussi. Il lui manque, à l'analyser, un peu d'ampleur. Les 105 personnages annoncés dans la publicité ne sont, en réalité, que 35 personnes. La différence est d'importance. Je pense aussi que Paul Buissonneau a négligé le côté sonore de l'affaire. Une fois encore, je le comprends. Il ne voulait que des voix. L'expérience n'est pas probante.

Reste l'interprétation. Elle est bonne tant du côté des comédiens que du côté des mimes.

Cette Passion sans passion ne m'a guère emballé.

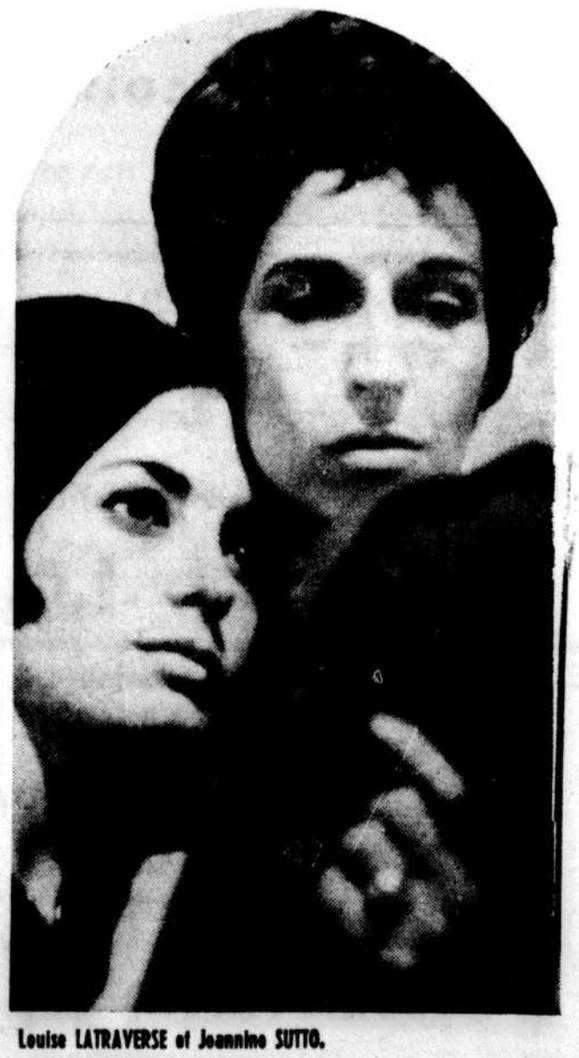

Louise LATRAVERSE et Jeannine SUTTO.

L'Ecole d'Art Dramatique
JACQUES ZOUVI
5120, rue St-Denis
POUR ADULTES : atelier et cours
POUR ENFANTS : diction-mime, dance
samedi et dimanche matin.
COURS PRIVES ET D'ENSEMBLE
Pour inscription et renseignements :
272-5884 — 2h. à 5h. — 6h. à 9h. p.m.

AVIS
Par suite d'un incendie, notre adresse temporaire est : 1440, rue Semple, Québec 8, Tél. 681-8642.
Nous désirons assurer tous les abonnés au CLUB DU LIVRE RENCONTRE, que notre service d'expédition reprendra sous peu.
LES EDITIONS EUROPEENNES LIMITÉE

visitez
LA LIBRAIRIE FIDES
245 est, boulevard Dorchester
Montréal — Tél. 861-9621
● douze vendeurs à votre service
● 20% de rabais sur tous les livres jusqu'au 30 mars
Ouverte tous les jours de 9 hres du matin à 5.30 de l'apres-midi et toute la journée, le samedi, de 9 hres du matin à 5 hrs de l'apres-midi.
Invitation spéciale aux éducateurs

VIENT DE PARAITRE AUX
ÉDITIONS DU LYS
VINGT-QUATRE DEFAUTS THOMISTES $2.50
(André Dagenais)
Egalement disponible à la Québécoise :
Tous les volumes d'André Dagenais
Vers un nouvel âge $2.50
Restauration humaine $3.65
Dieu et Chrétienté $2.00
L'Emmanuel $1.75
Droite et Gauche 0.50
En vente chez tous les libraires et à la
librairie la Québécoise
169 est, rue Beaubien 279-2100

Prix du gouverneur général

Gustave Lanctôt: "Il faut éviter de verser dans la glorification du passé"

Une entrevue de Gaston SAINT-PIERRE

Le Prix du Gouverneur general, un des grands prix littéraires de l'année, a été accorde, pour les oeuvres de langue française, à Gatien Lapointe et à M. Gustave Lanctôt, ce dernier pour son "Histoire du Canada" (ed. Beauchemin).

Avocat, journaliste, archiviste, sous-ministre, professeur d'histoire et historien, Gustave Lanctôt a étudié à l'Université de Montréal, à l'université d'Oxford en sciences politiques et historiques, à la Sorbonne où il obtint un doctorat en histoire. Né à Saint-Constant, il a publié une quarantaine de brochures et une dizaine de volumes. Quelles furent les impressions du lauréat lors de l'annonce de l'attribution du prix du Gouverneur général qui couronne ainsi une vie fertile en évenements, une carrière très remplie et loin d'être finie, une oeuvre riche en decouvertes et prestigieuse ?

x x x

Avec cet esprit methodique que lui a laisse la formation du barreau, un sourire aux lèvres, M. Gustave Lanctôt nous répond : *"Trois impressions : la satisfaction de voir mon travail reconnu, la satisfaction du plaisir que cela cause aux amis, et...* (cherchant ses mots... "pour ne pas blesser personne, dit-il"), *la satisfaction de constater la surprise que cela cause aux adversaires".*

La vie de M. Gustave Lanctot foisonne de faits amusants et imprevus. Ainsi, il est devenu archiviste... *"parce que je jouais au tennis".* Lors de la prestation du serment qui lui permettrait de devenir avocat, il jura... *"de ne jamais pratiquer... je suis donc un faux avocat,"* ajoute-t-il. Ce Canadien français catholique soutint sa thèse de doctorat en histoire devant un jury composé d'un libre-penseur, Bloch, d'un israélite, Pages, et d'un protestant. Il a porté le kilt lorsqu'il fit du service militaire avec un régiment écossais, lors de la première guerre. Le major Lanctôt servit dans le régiment d'Olivar Asselin. Il fut reporter à "La Patrie" mais... *"je fus mis à pied parce que j'avais pris un long conge sans prevenir".* Correspondant parlementaire pour "Le Canada", pendant la première session de Henri Bourassa à Québec, il écrivit au fondateur du *"Devoir"* une lettre violente... *"pour protester contre le fait qu'il etait non-conscriptioniste; il ne fallait pas que les Canadiens ratent la chance de s'unir avec les Anglais et les Français dans une cause commune".*

L'historien

En 1924, M. Gustave Lanctôt veut mettre de l'ordre dans certaines légendes canadiennes qui déforment l'histoire et motivent de fausses interprétations. Il commence la rédaction d'un volume "Faussaires et faussetés en histoire canadienne". *"Il y aurait encore bien des thèses a détruire ou a rectifier,* dit-il, *une ample matière pour un deuxieme volume."* Son "Histoire du Canada" est le fruit de 35 années de travail aux archives, de recherches de documents : le troisième volume, à l'impression en ce moment, traitera de la période allant de 1713 à 1763, du traité d'Utrecht à la perte du pays qu'il attribue à la faiblesse démographique du Canada, (en 1760 il y avait 8000 âmes à Québec), à l'antagonisme des colonies anglaises, populeuses, actives, revoltées de la façon cruelle de combattre des Canadiens français, et au continentalisme de la France.

"La vérité historique se dégage de la confrontation des documents, dit-il. Une extrême rigueur doit présider à l'élaboration d'une oeuvre historique. Il faut autant éviter de verser dans la glorification du passe que dans le lyrisme litteraire. Il faut que l'historien agrandisse le champ de la recherche; il ne doit plus se contenter d'explorer les domaines religieux et militaires de l'histoire, mais orienter ses recherches en tenant compte de l'économie politique et de la sociologie. La "grande aventure," continue-t-il, a subi bien des accrocs. L'historien canadien ne doit pas les ignorer."

Les documents que M. Gustave Lanctôt a découverts ou consultés avec le plus de plaisir furent les relations des sagas islandais racontant la découverte de l'Amérique par les Irlandais au neuvième siècle, et une lettre du duc de Longueville révélant la démarche de Mgr de Laval et du père Lallemant en vue de mettre la main sur le gouvernement du Canada.

x x x

M. Gustave Lanctôt fut le premier à donner des cours de méthodologie historique à l'Université d'Ottawa, en 1935. Il donnait aussi le premier exemple de collaboration... *"nécessaire à cause de l'abondance des documents qui sont partout, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre et même en Russie...",* en écrivant, en 1941, "Les Canadiens français et nos voisins du Sud" avec cinq collaborateurs dont Brouillette et Jean Bruchési.

"Le Canadien français est intelligent mais paresseux, dit-il. *Ainsi, les Anglais ont écrit plus sur le Canada français, que les Canadiens français eux-mêmes."* Il vient de terminer deux autres ouvrages dont les titres sont : "Le Canada et la revolution américaine", où il traite de deux crises qui soulevèrent les Canadiens contre la mainmise anglaise et où ils commencerent à discuter de l'absolutisme du pouvoir royal et de droit politique. Le second ouvrage est : "Montréal sous Maisonneuve".

Historien, M. Gustave Lanctot redécouvre le passé et nous le livre, à la lumière des faits nouveaux qui lui sont apportes ou qu'il exhume, etant constamment exposé à tout recommencer, à reprendre l'interprétation des faits que les documents en main lui avaient permis de faire et que de nouveaux documents récusent. Et le présent, s'il avait à l'interpréter, que dirait-il de cette agitation révolutionnaire qui agite certaines couches de la société ? Avec une pointe d'humour, il répond : *"Il semble que la marche morale de l'humanité soit renversée : ce sont les enfants maintenant qui font la leçon aux parents".*

VOICI

vingt ans exactement que le romancier Yves Thériault faisait son entrée en littérature

Eh ouil C'est en 1944 qu'Yves Thériault publiait les "Contes pour un homme seul", recueil de courts textes que devaient suivre vingt ans durant des romans, des nouvelles, etc., sans discontinuité. "LE DEVOIR", dans son supplément qui paraîtra samedi prochain, rendra hommage à Yves Thériault avec un texte de Claude Jasmin, une entrevue faite par Gaston Saint-Pierre durant laquelle le romancier lui a confié que "ça ne fait que commencer" et une nouvelle... d'Yves Thériault. Plus précisément un conte, le dernier conte pour un homme seul. Ce texte s'appelle "Le Loup"; c'est à un jeune artiste de Montréal, Michel Catudal, que nous avons demandé de l'illustrer.

Les femmes

Dans ce supplément, nous avons réservé quelques pages à la littérature féminine vue par les femmes, ce qui exclut, à l'avance, toute complaisance. Madame Colette, écrivain féminin exemplaire pour toute une génération, sera présente sous la plume de Paul Dumont-Frenette mais non moins que Christiane Rochefort, Margaret Mead, Francoise Mallet-Jorris, Simonne de Beauvoir sur lesquelles se sont penchées: Evelyn Gagnon, Renée Rowan, Francine Dufrêne et Luce Francoeur. Françoise Loranger nous dira pourquoi et comment elle est devenue femme de Lettres.

Des écrivains...

Berthelot Brunet, Louis Dantin, François Hertel, Emile Nelligan, Albert Laberge, tels sont ces écrivains sur lesquels Paul Toupin, Normand Leroux, Jean Ethier-Blais, Guy Robert et Gérard Bessette ont décidé d'écrire. Ils les connaissent bien. Parfois même, ils les connaissent personnellement. Ces études sont donc aussi des témoignages. Et témoignage aussi, un inédit de François Hertel où l'on pourra lire: " Je suis parfaitement heureux parce que totalement libre".

Ce qui nou s poussés à choisir, cette an. ee, de parler de ces écrivains qui sont poètes, essayistes, romanciers ou journalistes, c'est que tous, par un côté ou l'autre de leur oeuvre ou de leur vie nous ont paru sinon "maudits" pour employer la formule de Verlaine mais "en marge". En marge de la société canadienne-française soit qu'ils se sont exilés, soit qu'ils ont été méconnus de leur temps, soit qu'ils ont défroqué. Ce ne sont pas les seuls mais ceux dont nous parlons sont tous significatifs de quelque chose d'important: une volonté de liberté et non-conformisme dans une société qui en comporte tant.

La fiction

Notre supplément ne serait pas complet si nous n'y avions pas adjoint, ainsi qu'il est désormais coutume, quelques textes de création. Rappelons brièvement que nos lecteurs liront des textes de Claire Martin, d'Eugène Cloutier, Roger Fournier et Réal Benoit. C'est à Rina Lasnier, de l'Académie canadienne-française, que nous avons demandé de pourvoir à notre page de poésie, traditionnelle, elle aussi. Elle a choisi de nous présenter des extraits de son prochain recueil, une méditation sur l'amour et la mort.

Et enfin

A tout ceci qui formera trois cahiers, le tout comportant 28 pages, il nous faut encore ajouter quelques études diverses dont une de Naim Kattan sur la littérature canadienne-anglaise. Nous publierons aussi deux textes en marge de la Semaine des bibliothèques qui se tient conjointement au Salon du livre. Le premier concernant Montréal et le rayonnement des bibliothèques par Juliette Chabot ; le second sur l'influence des bibliothécaires dans la vie culturelle d'un pays par Monique Tessier.

On réserve son numéro chez son dépositaire habituel ou en téléphonant pour en avoir en nombre au service du tirage du "Devoir", VI. 4-3364.
Sur nos photographies de haut en bas : Yves Thériault, Colette, Laberge, Nelligan.

Le séjour à Montréal de Louis Pauwel

Monsieur Louis Pauwels, directeur de la revue et de l'encyclopédie "PLANETE" est l'invité du Conseil Supérieur du Livre et du Salon du Livre de Montréal à l'occasion de l'Exposition qui se tiendra au Palais du Commerce du 2 au 7 avril prochain.

Monsieur Pauwels arrivera à Montréal le mardi 31 mars.

La journée du jeudi 2 avril sera consacrée à l'enregistreme..t d'une conférence et de causeries à la Société Radio-Canada.

Le vendredi 3 avril à cinq heures de l'après-midi, il participera à la cérémonie d'inauguration du 6e Salon du Livre de Montreal au Palais du Commerce.

A 7 heures et trente du soir, il sera le conférencier invité du Conseil Supérieur du Livre et il s'adressera aux membres des Sociétés affiliées : éditeurs, libraires, écrivains, ainsi qu'aux membres et invités de la Société d'étude et de conférences et des Associations de Bibliothécaires.

Participeront à cet événement le Conseil de la Semaine des Bibliothèques Canadiennes, l'Association des Bibliothécaires de langue française, l'Association des Bibliothécaires du Québec et la Société d'étude et de conférences.

Le samedi 4 avril au matin, il assistera à l'assemblée générale annuelle de la Société des Ecrivains Canadiens au Palais du Commerce. Dans l'après-midi, il participera à la rencontre avec les Jeunesses Littéraires du Canada français au même endroit et il a accepté une séance de signatures au stand "PLANETE" de l'Exposition le samedi soir 4 avril.

Monsieur Pauwels quittera Montréal le dimanche 5 avril pour New York.

Le voyage de Monsieur Pauwels a été rendu possible grâce à la collaboration du Conseil des Arts du Canada.

Les enfants sauvages

Depuis Mowgli, le plus illustre des "enfants sauvages", et depuis plus longtemps encore, on s'interroge sur la nature de ces petits êtres qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont jamais connu le contact de l'homme. Pour la première fois un spécialiste de la psychologie sociale, Lucien Malson, expose dans son livre "Les Enfants sauvages" (1), la totalité des cas connus, les envisage du point de vue critique et en tire une leçon. Pourquoi et comment ces enfants sont-ils devenus sauvages? Est-il possible de les ré-éduquer? Sont-ils anormaux congénitaux ou le sont-ils devenus par la suite de leur éloignement? Autant de questions que se pose le psychologue. On trouve à la suite du texte de Lucien Malson, la réédition d'un texte rare de Jean Itard consacré au cas célèbre du "Sauvage de l'Aveyron".

(1) LES ENFANTS SAUVAGES par Lucien Malson — 246 pages Col. 10/18.

Henri Vernes au Québec

A l'occasion du 6e Salon du Livre de Montréal, le père de BOB MORANE des célèbres collections MARABOUT JUNIOR, visitera le Canada et tout spécialement le Québec. Il séjournera sur la Côte Nord du Fleuve St-Laurent pour y situer une nouvelle aventure de ses deux héros BOB MORANE et BILL BALLANTINE, dans les cadres de cette région de pionniers Canadiens-français.

Au cours de ce voyage, il présentera à Ottawa, Montréal et Québec, un des 26 films des célèbres aventures BOB MORANE "LE CLUB DES LONGS COUTEAUX", conçus spécialement pour les réseaux de la Télévision européenne et américaine.

Trois (3) grands forums pour les jeunes seront organisés en son honneur :

le premier, le 2 avril, à 3 heures p.m., au Forum d'Ottawa
le deuxième, le 4 et le 5 avril, à 3 heures p.m., au 6e Salon du Livre de Montréal (Palais du Commerce),
le troisième, le 11 avril, à 10 heures a.m. à l'Institut Canadien à Québec et à 3 heures p.m. à la Salle Marquette (Collège des Jésuites) à Québec.

Les 13-14-15 et 16 avril, HENRI VERNES sera l'invité de la Commission Hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec). Il séjournera sur la Côte Nord du Fleuve St-Laurent et visitera les grands travaux en cours dans les chantiers de Manic 2 et de Manic 5.

FISHER & ZIEBUR MAINTENANT DISPONIBLE EN FRANÇAIS *ALGÈBRE MODERNE*
ALGÈBRE et TRIGONOMÉTRIE
11e et 12e — Belles-Lettres et Rhétorique
PRIX : $8.25
TRADUCTION ET ADAPTATION par GABRIEL LEYDER, Licencié ès-sciences — Professeur à l'Externat classique de Longueuil
Présentation par le R. P. Yvon Préfontaine, C.S.V., et M. l'abbé André Vandal, ptre, pour les Facultés des Arts de Montréal et de Laval
419 pages
D.E.P.B. LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE 450, avenue Beaumont Tél.: 273-5181

Un ouvrage unique par sa qualité scientifique ! Gérard Gardner, docteur ès sciences
Approuvé **ZOOLOGIE**
NOUVEAU PRIX $2.40
8e - 9e années et collèges classiques
● Discipline au programme 1964-65
● N'OUBLIEZ PAS NOS QUESTIONS ESSENTIELLES DE ZOOLOGIE. $0.60
D.E.P.B. La LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée 450 avenue Beaumont, Montréal 15 — Tél.: 273-5181

achetez lisez
marabout
10, millions de lecteurs

ROMANS • ESSAIS

à prix populaires
marabout
en vente partout

"Tout homme est mon prochain"

de Charles de Koninck

Un juste milieu

Prose critique

par Jean-Ethier-Blais

M. Charles de Koninck réunit dans Tout homme est mon prochain (1) des chroniques et des conférences qui sont à la fois temporelles et intemporelles. Elles sont écrites selon l'esprit et dans un style philosophiques. C'est donc dire qu'elles ne séduiront pas tout le monde, ce qui est vraiment dommage, car il est bon d'entendre, de temps à autre, au milieu du concert des amateurs, une voix sérieuse, celle d'un homme qui ne parle que de ce qu'il connait. La caractéristique essentielle de l'esprit de M. Charles de Koninck, c'est l'honnêteté. Quelle belle qualité! et combien rare! "Personnellement", écrit Charles de Koninck, ou "humainement parlant"; c'est qu'il souhaite ériger autour de sa pensée le mur du possible et de la vérité. Une attitude philosophique qui ne manque pas de grandeur, cela va sans dire. Par ailleurs, attitude qui, très légèrement, suscite l'ennui; cela se veut trop détaché, trop loin de toute trouble émotivité, trop près de la pure vertu du juste milieu. En sorte qu'il faut lire ce livre parce qu'il est écrit par un homme de bonne volonté pour ses semblables ejusdem farinae, mais qu'on ne peut le lire qu'à toutes petites doses, infinitésimalement petites. C'est la déduction, c'est l'exposé.

Ceci dit, il faut bien reconnaître que les thèses de M. Charles de Koninck sont pertinentes, qu'elles suscitent la réflexion équilibrée. Surtout, elles feront un bien énorme dans certains milieux canadiens-français. Je pense à nos milieux intégristes et à beaucoup d'autres qui, sans le dire ouvertement, croient encore aux vertus de l'Inquisition et forts de la "tranquille possession de la vérité" voudraient restreindre la liberté de ceux qui ne pensent pas comme eux au strict minimum. Les idées de M. Charles de Koninck, bien qu'elles soient exprimées de la façon la plus souple qui soit (et bien qu'elles aient reçu la caution d'un illustre ecclésiastique) leur paraîtront hérétiques, ou même saugrenues. Ainsi, le premier texte de Tout homme est mon prochain est, au point de vue de la sensibilité, un vrai programme: c'est une condamnation formelle de l'antisémitisme. Il s'y agit de l'emploi par les maisons d'enseignement dirigées par des catholiques de non-catholiques ou de Juifs. Et M. de Koninck d'écrire: "Nous ne sommes pas des sectaires. Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité d'abolir tout terrain commun. Que ceux qui nous accuseraient de prôner des idées avancées consultent la liste des membres de l'Académie pontificale des Sciences. Ils y trouveront des noms de juifs non-catholiques et de protestants. Préférerait-on l'attitude des universités allemandes qui interdisent l'enseignement de la théorie de la relativité parce qu'elle est l'oeuvre d'un juif?" Et panl voilà qui est bien dit, et de telle sorte qu'on ne puisse rien reprocher. M. de Koninck sait à qui et à quelle espèce d'hommes il s'adresse. Il se défend de "prôner des idées avancées", car il sait que dans certains milieux ce travers est la pire des choses. On peut avoir les idées les plus rétrogrades, cela n'a aucune importance. Mais voir dans le présent ce qui y est vrai, mais prévoir l'avenir, mais dire ce qui est, cela est dangereux. A moins que les formes ne soient conservées, ce qui fait qu'un auteur doit prendre, avant de s'exprimer, toutes sortes de précautions oratoires. Au fond, on dit ce que l'on veut, et M. Charles Koninck en est un exemple frappant, à condition de savoir placer ses idées au bon endroit. En sorte que l'on ajoute des règles curieuses à l'art d'écrire. Il ne faut jamais parler à voix claire aux sociétés qui ont peur de mourir et qui ne respirent plus que de préjugés. Il ne faut jamais tenter de les démolir; mais souffler doucement sur ce château de cartes. Il s'effondrera de lui-même. M. de Koninck étaie sa thèse de l'exemple d'une Académie romaine. Magistrale tactique! On ne peut rien redire. Tout est là. Je préfère cependant (on me le permettra) la phrase suivante: "Tant pis pour ceux qui se scandalisent de ce que nous mangeons avec des publicains." Et ceci: "Oublierons-nous que les catholiques qui feront la gloire de l'Eglise dans les derniers temps seront de sang juif? Voudrions-nous d'avance leur fermer les portes? "Je me demande si M. Charles de Koninck a raison lorsqu'il parle de l'ultime venue des Juifs; n'est-ce pas là une légende? Je préfère les voir dans l'immédiat, avec leurs qualités et leurs défauts, qui, l'un dans l'autre, sont semblables aux nôtres, rire avec eux, chanter avec eux, discuter longuement. On ne dira jamais assez l'importance de l'esprit juif dans la formation de la nation française, en particulier au dix-neuvième siècle. Je ne sache pas qu'elle ait été néfaste, bien au contraire. Les maîtres de Péguy furent Juifs. Pourquoi parler des juifs des derniers temps, quand il y a ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier? Loin de souhaiter barrer la route dans nos Universités aux Juifs d'expression française, nous devrions la leur indiquer. Mon Dieu, qu'ils viennent au Canada français nous apprendre à réfléchir avec nuances, à nous exprimer dans la beauté, à sentir avec générosité. Nous parlons toujours des défauts des Juifs; parlons un peu de leurs qualités. M. de Koninck le fait très bien; il nous apprend, à travers leur cas particulier, à respecter tous les êtres humains.

Et parmi ces êtres, il y a ceux, au premier chef, qui ne sont pas de notre foi. Les Juifs, qui ne sont pas Chrétiens, bien qu'ils précèdent et englobent le Christ. Il y a surtout, dans le monde où nous vivons, les Protestants. "Personnellement, écrit M. Charles de Koninck, je ne connais aucun protestant qui soit hérétique au sens qu'il se choisit lui-même à l'encontre de tout, ou qui croie qu toutes les opinions se valent." Mais il remarque par ailleurs, que tous les hommes sont, de leur nature même, des êtres de passion. C'est de là que vient le mal. Non pas de ce que nous croyons, mais de la façon dont on nous a habitués à sentir les autres êtres. Les préjugés, voilà l'ennemi. Il faut bien admettre que très souvent les préjugés (et en particulier dans la vie d'une nation) sont des éléments créateurs, qu'il faut savoir utiliser et dépasser, sans les perdre. Mais dans l'ensemble, les préjugés nuisent à l'épanouissement de la personne. C'est ce que M. de Koninck appelle "le scandale de notre étroitesse parfois mesquine". C'est qu'il semble bien, à la lecture de ce livre, que l'Eglise catholique est infiniment plus généreuse qu'on ne le prétend d'habitude ou que certains voudraient qu'elle soit. Elle laisse une large mesure à la discussion, et M. de Koninck ne s'en prive pas, tout en expliquant constamment selon l'idée de la doctrine. Ce qu'il démontre surtout, c'est que le bon sens fait aussi partie de la foi, et que sans lui, cette dernière sombre facilement dans l'intolérance. Nous en constatons tous les jours les néfastes conséquences. Ce qui est intolérance, par exemple, c'est de ne supporter que les autres soient libres que parce que les circonstances nous y obligent. L'idéal serait que nous apprenions à accepter les autres tels qu'ils sont, sans vouloir les transformer, les changer du tout au tout, sinon par notre propre vie: que "les autres" viennent à nous attirés par le rayonnement de ce que nous sommes. On dira que c'est là presque de la mystique et qu'il faut en agir autrement dans le monde où nous sommes. Sans doute; mais l'idéal reste quand même valable.

L'essentiel de la vie de l'esprit dans les temps modernes gravite autour du problème des consciences, auquel un homme comme le cardinal Bea a consacré sa vie. M. Charles de Koninck en parle longuement et dans les termes les plus créateurs, à propos de la liberté de conscience de l'Etat. Il soutient que l'Etat ne doit pas accorder "des privilèges à un groupe à l'exclusion des autres". Il parle de "légitime et saine laïcité". Tout ceci est parfait et l'on souhaite que nombre de lecteurs méditent ces paroles, assimilent ces raisonnements. Cela leur ouvrira l'esprit sainement. Ou mieux encore, cela leur ouvrira l'esprit, tout simplement. Ils seront capables, après la lecture de Tout homme est mon prochain, de vivre comme si cela était vrai. Peu à peu, ils croiront que cela est vrai; ils auront parcouru la moitié du chemin vers la vérité et l'équilibre chrétien.

(1) Charles de Koninck: Tout homme est mon prochain. Presses de l'Université Laval. Québec. 1964.

Les lettres françaises

Élise contre Marcel Jouhandeau

par Jacqueline PIATIER

Ce **Lion de ronces** (1) — un beau titre — on l'attendait comme le volet "Elise" de cette "vie conjugale" des Jouhandeau dont nous ne connaissions jusqu'alors que le volet "Marcel". Las! Le diptyque n'est pas de la même main et le tableau peint par Elise ne peut soutenir l'éclat de l'autre. Elise n'existera jamais qu'à travers le portrait que son mari a brossé d'elle. La force de son tempérament, la hauteur de ses exigences, sa vitalité, ses hardiesses, sa liberté, ses mots à l'emporte-pièce qui frappent juste, c'est Jouhandeau qui nous les restitue. Magie de l'artiste! Certes Elise aussi est artiste, mais dans sa vie, dans son être, non dans son écriture. Il faut aller la redécouvrir, après ce quatrième tome de **Mémoires** décourageant, dans les admirables **Chroniques maritales**, qui sortiront le mois prochain en livre de poche et qui vont donner à Jouhandeau l'audience qu'il mérite, dans une de ses meilleures créations. A l'époque où il les rédige, dix ans environ après leur mariage, le visage d'Élise n'est point encore déformé par le poids des rancoeurs, des déceptions, de la haine. L'homme, tout humilié, ligoté, exploité qu'il se sente, s'incline devant cette femme-"élément" qui plie tout sur son passage, avec une autorité souveraine. La métamorphose en monstre s'opérera plus tard, gâtant tout. L'Elise des **Chroniques maritales** est fulgurante. Celle du **Lien de ronces** ne fait que ternir cette image.

Et que révèle-t-elle que nous ne sachions déjà par lui qui a tout dit? Peut-être l'authenticité d'une passion qui, au début de leur vie commune, les a violemment projetés l'un vers l'autre, et soudés pour le reste de leur infernale existence. Jouhandeau ne l'avait qu'évoquée. Elise l'atteste avec preuve à l'appui: à la suite de cette mince et maladroite analyse du drame elle publie les lettres qu'ils ont échangées de 1929 à 1935, leurs premières années de mariage. Nul doute que Marcel Jouhandeau n'ait entrevu dans son union avec elle un moyen de salut et de lutte contre la tentation d'autres amours. Elise le savait et se croyait salvatrice.

On aurait voulu saisir, puisque justement elle apportait des documents, le processus de la dégradation, puis de l'échec. Rien n'apparaît, tant la publication des textes est hâtive, sans date, sans lien, sans rapprochement, tant le récit lui-même est désordonné, grandiloquent sans profondeur, alambiqué sans subtilité.

Est-ce un livre inutile? Il nous apporte quelques pages brûlantes d'un homme qu'on croyait voué à d'autres enfers, quelques accents dramatiques, des élans de tendresse qui savent triomprer des premières brouilles, quelques belles et dangereuses réflexions sur l'amour. **Ma chérie, ne soyons pas des êtres ordinaires, sachons rester qui nous sommes, ne vouloir pas changer un iota à nos êtres et nous aimer pour autre chose que pour nos charmes, comme tout le monde. Aimons-nous pour notre grandeur, pour la grandeur de notre misère, pour les misères de notre grandeur."**

La grandeur d'Elise, c'est d'avoir inspiré à Jouhandeau l'oeuvre qu'il a faite.

Jacqueline PIATIER.

(1) Grasset, 345 p.

Vient de paraître

Essais

"Comparaison n'est pas raison"
par Etiemble

Sous une querelle apparemment technicienne (la crise de la littérature comparée), il semble que se joue l'avenir de notre humanisme. Le célèbre universitaire français donne son opinion sur ce sujet en demandant que l'on balaie les préjugés. (Gallimard éd. - coll. "Les Essais").

Roman

"L'Hôtel d'Albe"
par Nicole Védrès

Paris l'été. Une ville désertée. Un américain s'y promène. Le dialogue angoissé d'un homme aux prises avec ses souvenirs, dialogue qu'il engage avec le lecteur. (Gallimard éd.)

"L'Enchanteur"
par Lise Deharme

Un conte pour adulte où l'érotisme de bon aloi, l'ésotérisme et la poésie forment un mélange capiteux. (Grasset éd.)

"La Nasse"
Par Paul Schalluck

Un homme erre dans une ville peuplée de fantômes et de démons. C'est l'après-guerre. A travers le destin d'un homme, une recherche de Sa vérité. (Casterman).

Poésie

"Le Fou d'Elsa"
par Louis Aragon

Le dernier livre de poésie d'Aragon et monumental. (Gallimard éd.)

Divers

"36 histoires de bêtes"
en collaboration

Une anthologie où les amateurs de bêtes retrouveront ou découvriront les histoires les plus touchantes ou les plus amusantes des compagnons des hommes. (Casterman éd.)

Documents

"Correspondance 1908-1929"
de Gide et Suarès

En l'espace de douze ans Gide et Suares ont échangé quarante-cinq lettres. Cette correspondance présente un intérêt plus humain que littéraire. (Gallimard éd.)

DERNIERS JOURS
LIVRES
RABAIS DE
40 à 90%
VENTE DE
FEU
LIBRAIRIE À LA PAGE
1481, MANSFIELD MONTRÉAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
QUÉBEC

AIDE A LA CREATION ET A LA RECHERCHE
EXERCICE 1964-1965

Les artistes créateurs et les chercheurs résidant au Québec pourront désormais se porter candidats aux subventions énumérées ci-dessous en présentant à la Direction générale des Arts et des Lettres un dossier complet de leurs réalisations et de leurs projets.

Ces dossiers devront parvenir à la Direction générale:

— avant le 1er mai 1964, pour les subventions qui seront utilisées dès l'automne 1964;

— avant le 1er décembre 1964, pour celles qui seront utilisées à compter de 1965 seulement.

Les candidats sont priés de noter que ces subventions sont destinées uniquement à la création et à la recherche, et que la Direction générale n'inscrira aucune demande de la part de personnes qui désirent poursuivre leurs études ou se perfectionner dans leur spécialité.

★ Recherche en sciences de l'homme et en sciences de la nature
2 subventions de $7,500
5 " " 4,000
10 " " 1,000 à 3,000

Création et recherche dans les domaines suivants:

★ Lettres, musique, théâtre, arts plastiques
4 subventions de $7,500

★ Lettres
2 subventions de $4,000
5 " " 2,000

★ Théâtre
2 subventions de $4,000
3 " " 2,000

★ Musique
2 subventions de $4,000
3 " " 2,000

★ Arts plastiques
2 subventions de $4,000
5 " " 2,000

Les subventions de $7,500 seront accompagnées d'un supplément de $2,000 pour les artistes et les chercheurs mariés; ce supplément sera de $1,000 dans le cas des subventions de $4,000. Quant aux frais de voyage, ils ne feront l'objet d'un supplément que s'ils sont justifiés d'une façon particulière.

Les candidats obtiendront les formules nécessaires à l'adresse suivante:

Service de l'Aide à la Création et à la Recherche
Direction générale des Arts et des Lettres
Ministère des Affaires culturelles, Québec

HORS COMMERCE - le premier roman de
ANDRÉE MAILLET
Profil de l'Orignal
revu et corrigé par l'auteur

Editions Amérique Française
28 ave Arlington, Montréal (6)
Veuillez m'envoyer ... exemplaire de Profil de l'orignal à $1.00
NOM .....
ADRESSE .....

UNE NOUVEAUTE: Une méthode tenant compte des derniers développements pédagogiques

CALCUL NOUVEAU

Approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à sa réunion du 18 décembre 1963.

4e et 5e années
par Léon COLAS
de l'Université de Sherbrooke

MANUEL DE 6e ANNÉE EN PRÉPARATION!

D.E.P.B. LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée 450 avenue Beaumont, Montréal 15 — Tél.: 273-5181

• romans • essais • poésie • livres

Les Lettres canadiennes-françaises

Factures acquittées

de Gertrude Lemoyne

par Jean Basile

Il n'est que de lire la poésie de Mme Gertrude LeMoyne dans "Factures acquittées" (1) pour comprendre qu'il y a un singulier plaisir à la concision et la simplicité. Je ne dis pas que la concision et la simplicité sont toute la poésie. Je pense qu'elles en sont une des vertus cardinales par moments. Aussi bien, pourquoi vingt vers ou quatre suffisent? Mais il faut alors que ces quatre vers soient d'un équilibre parfaitement réalisé.

Sans doute, nous voyons les limites d'une telle poésie et nous savons fort bien qu'il ne faut pas en attendre de larges descriptions ou l'expression d'une révolte exacerbée.

Or ces limites, Mme Gertrude LeMoyne les connaît aussi bien que nous. Son dessein est autre. Quant à son monde, il s'élabore autour de la sensation de l'instant. Et telle est cette "Pêche":

J'étends la main, empli
dente
ce que j'allonge comme
une presbyte
Il faut le ramener ferré
dans le vide

Voilà donc exprimé en quatre vers, un certain nombre de sentiments: culpabilité, certes, mais ironie, effronterie peut-être. Il n'est pas nécessaire de décrire davantage. Tout est là. Le geste et ce qui en découle. Le propos ne dépasse pas la pensée.

Mais cette ironie placide que l'on retrouve à maints endroits dans la plaquette de Mme LeMoyne n'est qu'un masque. Il est d'autres poèmes d'un autre ton: "Les petites morts":

Le regard existe
le sourire qui revient
comme une balle au mur
la parole enroulée comme
la conque bruissant de
son écho

Les petites morts s'accu-
mulent en minces lamel-
les

La pâte est ici plus épaisse, le sentiment, qui refuse l'ironie mais sans outrecuidance, plus dense. C'est que cède le rire, et même le sourire, devant l'accumulation des déceptions, des échecs et que pointe inévitablement la solitude, cette "petite mort" qu'est l'impossibilité de communication.

Cette poésie de Mme LeMoyne, si elle est allusive, procède volontiers par le symbole. Chacun de ces petits poèmes, en effet, se propose au lecteur comme une image, une interprétation par les choses du sentiment. Si parfois, comme dans "Ite, missa est", ce dernier s'exprime directement par une interjection dont la brutalité prend tout son relief en regard de la subtilité des termes qu'emploie généralement le poète (cette interjection: "Allez, ne me dérangez pas"), il est plus ordinaire d'y trouver une comparaison qui va parfois jusqu'au cocasse, témoin ce dernier vers de "Les Commerçants" qui ressemble à première vue à un "cadavre exquis" cher aux surréalistes:

L'habitude du sourire per-
met le voyage

C'est, on le devine, beaucoup moins une règle de commerce que le programme de toute une vie. Bien que, dans ce même poème, Mme LeMoyne nous dit:

Tout est entaché
personne n'arrive à l'heu-
re au rendez-vous.

Poésie de la solitude placide et du sage désenchantement que celle de Mme Gertrude LeMoyne. On y trouve peu de cris et moins encore de larmes mais je ne sais quel tristesse et peut-être moins encore que de la tristesse de la mélancolie. Non pas la mélancolie de l'amour mais ce sentiment de routant qui nous assaille quand on en vient, plus tard, à réfléchir sur la précarité de ce que nous sommes, ces étrangers sur une terre non pas précisément hostile mais insaisissable.

Ce petit livre très sensible, posé pourtant, est certainement le témoin d'une belle maturité.

(1) *FACTURES ACQUITTEES* par *Gertrude LeMoyne* — *poèmes* — *Ed. de l'Hexagone.*

AVEZ-VOUS FAIT votre DECLARATION d'IMPOT sur le REVENU!

Si des problèmes vous apparaissent comme insolubles pourquoi ne pas vous procurer sans plus tarder

Comment préparer votre impôt $2.50

par Jean Zalloni, C.A.

le livre contient toutes les réponses à vos problèmes

Impôt provincial sur le revenu

Impôt fédéral sur le revenu

Il vous explique quels sont vos **droits** et vos **devoirs** en tant que contribuable

En vente partout

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE — 450 AVE BEAUMONT, MONTRÉAL 15 — TÉL.: 273-5181

Joignez **le CLUB des GRANDS AUTEURS** *vous pouvez obtenir ces superbes volumes sans payer d'avance!*

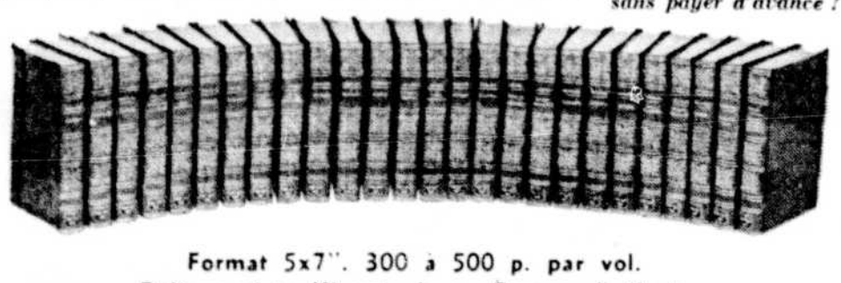

Format 5x7". 300 à 500 p. par vol.
Reliure plein Klucote brun. Fers or brillant.

Pour aussi peu que 51.95 payables au moment de la livraison, obtenez les plus grands "best-sellers" de tous les temps, c-à-d les meilleurs ouvrages jamais écrits. Homère, Aristote, Thomas d'Aquin, De Vinci, Descartes, Pascal, Spinoza, Adam Smith, Darwin, etc. En joignant ce club d'élite vous recevez COMMENT LIRE les GRANDS AUTEURS, de Mortimer-J. Adler, éminent pédagogue et thomiste, qui constitue une véritable initiation à l'Art de lire et à la formation classique la plus authentique, au contact des grands initiés qui ont véritablement moulé notre civilisation. **Les trois premiers volumes actuellement disponibles.**

DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT EXPLICATIF QUI NE VOUS ENGAGE EN RIEN

Nom ..... Age ... Adresse .....

Ville ..... Zone ... Prov .....

BELISLE EDITEUR — C.P. 100 - Station "B" — QUÉBEC 2 P.Q.

Dans les revues

La revue **Maintenant**, no 27 — De nombreux textes dont "Mystère de la femme" par B. Mailhot, "Censure et psychisme" par C. Dumas, "Troupeau bourgeois" de J. Dugas, "Les Hoffas du manuel" par N. Pérusse. On y trouvera également des articles sur les arts, la politique, l'Eglise, la sociologie, etc.

* * *

La **Nouvelle revue française**, no 135 — Des textes de J. M. G. Le Clézio, Marcel Jouhandeau, L. F. Céline. Des chroniques d'Etiemble, Maurice Blanchot, Jean-Louis Curtis, etc... Une nouvelle traduction de "La descente aux enfers" de Virgile par Pierre Klossowsky.

● LIBRAIRIE GÉNÉRALE

● REVUES FRANÇAISES

● NOUVEAUTÉS de tous les éditeurs

LIBRAIRIE HACHETTE
CANADA LIMITÉE

554 est, Sainte-Catherine, Montréal — UN 1-3857

les Beaux-arts par **Laurent LAMY**

• MATTE, à la Galerie Libre;
• GENDRON, à la Galerie Agnès Lefort

DENYS MATTE

En regard de ce que nous avons déjà vu de Matte, au cours des dernières années, sa douzième exposition-solo se révèle décevante.

Dans la dernière exposition de 1962, une grande homogénéité montrait que Matte s'attaquait à un problème de lumière et essayait d'en faire le tour. Aujourd'hui, la démarche de Matte a perdu son unité et l'ensemble apparaît vague, flou. S'engageant dans divers sens, sa peinture fait voir, ici et là, des sous-Letendre, des sous-Maltais, des sous-Bergeron . . .

La couleur demeure souvent éclatante, la pâte riche; la lumière a de la qualité. Mais des couleurs vives, une facilité certaine pour composer, une impression généralement agréable sont impuissantes à nous faire aimer cette peinture. D'autant plus que Matte a fait beaucoup mieux.

Pour le moment, il est dans une mauvaise passe. Son désir de se consacrer à la gravure dans les mois qui viennent est valable, car la pratique d'un médium exigeant l'aidera sûrement à se dégager d'influences pesantes qui le paralysent. Trop hésitant, trop dispersé, trop pénétré de ce qui se fait autour de lui, Matte n'arrive pas en ce moment, à s'imposer une option, à manifester sa personnalité avec la simplicité, la conviction et l'originalité indispensables à toute peinture.

-o-

GENDRON

Gendron existe surtout par la couleur. Chez lui la couleur n'est jamais addition ou remplissage. Elle est aussi construction, même si Gendron présente des toiles réellement structurées, à la manière de De Staël. Les plans s'établissent par la couleur et les trouées se trouvent soulignées, mises en valeur par des taches ou des sertis noirs.

Tout naturellement, les visions de Gendron s'incarnent dans des couleurs chaudes, vives et franches qui sont une fête pour les yeux. Même si la peinture de Gendron n'est pas un apport tellement important dans la production actuelle canadienne, elle vaut par l'assurance, la sûreté de soi qui est très présente en elle. Avec une sécurité qui mérite d'être appréciée, Gendron ne repousse pas d'emblée l'acquis ou les réminiscences. Pas davantage, il ne se lance avec témérité, dans des aventures qui déborderaient ses possibilités.

Un goût sûr, des mouvements posés avec aisance, rendent cette peinture attirante. L'élément couleur étant primordial, cette peinture réjouit plus l'oeil qu'elle ne comble l'émotion. Ces toiles qui n'avouent aucune prétention et qui sont faites avec sincérité, devraient, par leur fraîcheur et leur jeunesse, être acceptées de tous.

Le 1er des 4 prix du Salon décerné à un Torontois

Ken Danby, 24 ans, de Toronto, a remporté le prix Jessie Dow pour une oeuvre qu'il a présentée dans la catégorie des "procédés divers" au 81e Salon du printemps du Musée des beaux-arts de Montréal.

Cette section de l'exposition englobe tout genre d'oeuvres d'art autre que la peinture à l'huile et la sculpture. Danby a soumis une détrempe à l'oeuf intitulée "Fourrure et briques" qui représente un chat noir assis sur un toit, près d'une cheminée. C'est l'une des 32 oeuvres acceptées dans cette catégorie.

Ce prix, d'une valeur de $250, est le premier des quatre prix décernés par le jury du Salon, à être annoncé.

Cependant, on apprend également aujourd'hui que Richard Lacroix, qui demeure à Outremont, a obtenu du jury une mention honorable dans cette même section, pour une gravure intitulée "La Feuillée".

Danby, qui demeure à Toronto, est né à Sault-Sainte-Marie (Ont.). Il a étudié la peinture pendant deux ans au Ontario College of Art, puis il a travaillé deux ans au service des graphiques et de la mise en page du *Toronto Telegram*.

Il a commencé à peindre dès l'âge de 12 ans, et plus tard, lorsqu'il a suivi les cours de Jock Macdonald, il s'est adonné à la peinture abstraite pendant trois années.

Il a été directeur d'art du festival de Mariposa et enseigne maintenant, à temps partiel, au Glenhyrst Arts Council, de Brantford (Ont.).

En 1962, il a gagné un prix à l'exposition "Four Seasons" et au début de cette année, il a participé à l'exposition de la Société canadienne des arts graphiques (Kingston et Toronto).

* * *

D'autre part, le Musée des beaux-arts de Montréal restera ouvert au cours de la fin de semaine pascale afin de permettre à un plus grand nombre de gens de voir l'exposition Picasso.

Cependant, la bibliothèque et les bureaux sont fermés depuis jeudi soir, jusqu'à mardi, 31 mars.

Le public sera donc admis dans les salles de l'exposition Picasso aujourd'hui, demain et lundi.

EXPOSITION

10 PEINTURES FRANÇAISES GAGNANTES DE PRIX

Du 1er au 18 avril

galeries Waddington galleries

1456 ouest, rue Sherbrooke

EXPOSITION

Lithographie de

Richard Lacroix

Ivan Mosca

J. DALLAIRE

A. Dumouchel

FOUGITA

à

l'art français

370 ouest, rue Laurier

277-2179

DENYS MATTE

HUILES — GOUACHES — PASTELS

jusqu'au 1er avril inclusivement

GALERIE LIBRE

2100, rue Crescent — Tél. 288-6080

GALERIE CAMILLE HÉBERT

2075 Bishop 849-9351

EXPOSITION

LOUIS JAQUE

du 1er avril au 15 avril

vernissage 1er avril 8h. P.M.

du 31 mars au 12 avril

EXPOSITION

Marcel Barbeau

lauréat de l'Académie Royale du Canada

galerie du siècle ltée

1494 ouest, rue sherbrooke / 932-0072

L'ARPROFITABLE

un placement de tout repos

Le premier placement artistique garanti de l'histoire, l'ARPROFITABLE a été conçu par la Galerie du Siècle. Celle-ci garantit à l'acheteur d'une oeuvre de sa collection le rachat de cette oeuvre à prix majoré de dix ou de vingt pour cent au cours du treizième ou du vingt-cinquième mois suivant la date de l'achat.

AGRÉABLE GARANTI PROFITABLE

Renseignez-vous immédiatement

galerie du siècle

1494 ouest, rue sherbrooke / 932-0072

LE GRAND PRIX DU GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA

VIENT D'ÊTRE REMPORTÉ par Gustave Lanctot

auteur de la Série **"Histoire du Canada"**

Tome (I) Des origines au régime royal 5.50 Tome (II) Du régime royal au traité d'Utrecht 5.50 Tome (III) Ou traité d'Utrecht au traité de Paris (à paraître)

EB Beauchemin signifie *actualité qualité*

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée 450 avenue Beaumont — Montréal 15 — Tél.: 273-5181

théâtre • musique • cinéma • variétés

Horaire des spectacles

THÉÂTRE

THEATRE ANJOU — "Monsieur Masure" — Tous les soirs à 9 h., dim., 8h.30.

THEATRE ATELIER DES SALTIMBANQUES — (393 est, rue Saint-Paul) "Le satyre de la Villette" — 8.30 h. jeudi, ven., sa., 7.30 h. dim.

THEATRE DE L'EGREGORE — "Monsieur Bonhomme et les Incendiaires" — 9h.00, dim., 7h.30, relâche mercredi.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE — "Les mal aimés" tous les soirs à 9 h. Dimanche 7 h. 30. Relâche lundi.

THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "On ne badine pas avec l'amour" — Tous les soirs à 8h.30. Dim., mat. 2h.30 et 7h.30.

THEATRE LA BOULANGERIE (Les Apprentis-Sorciers) — "Les Bas-fonds". — Jeu., ven., sam., à 8h.30 — dim., à 7h.30. — Spectacle pour enfants — Dim., à 2h.30.

THEATRE NATIONAL — "Si jamais je te pince", tous les soirs à 8h.00 — Mat. dim., 2h.30. A compter du 31.

COMEDIE CANADIENNE — "Le diable à quatre", semaine à h. 30, dim., 7.30. Relâche lundi.

CINÉMA

AHUNTSIC — "Recours en grâce" 12.30 - 3.40 - 7.05 - 10.15 — "Comment réussir en amour" — 2.10 - 5.35 - 8.40

ALOUETTE — "Fantasia" — 12.15 - 2.30 - 4.40 - 6.55 - 9.10

AVENUE — "The Servant" — 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.10 - 9.15 — "Fall of the roman empire" — 2.00 - 8.00

BIJOU — "Trouble-fête" — 1.15 - 3.25 - 5.35 - 7.15 - 9.15 — "Paul Anka" — 12.35 - 2.45 - 4.50 - 6.50 - 9.05.

CANADIEN ET PLAZA — "Ce que Dieu a uni" — 12.00 - 3.35 - 6.25 - 9.30 — "Les mauvais garçons" — 1.45 - 5.00 - 8.20.

CAPITOL — "Sword in the Stone" — 10.00 - 12.10 - 2.25 - 4.35 - 7.20 - 9.55

CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — (Salle Resnais) — "La dérive" — Lun. à ven., 7.30 - 9.30 — sam., 5.30 - 7.30 - 10.00 — dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Salle Eisenstein) — "Le Soupirant", même horaire.

CHATEAU — "Impasse au mort" — 3.00 - 6.20 - 9.35 — "Pigalle à Tokio" — 1.20 - 4.35 - 7.55.

CINEMA FESTIVAL — "Le Caporal epinglé" — lundi à sam., 7.30 - 9.30 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8h.30 tous les soirs — Mer. et sam., 2.00 — dim., 1.00 - 4.45.

DORVAL — (Red roo) — "Sword in the stone" — 10.15 - 12.45 - 3.15 - 6.55 - 9.00 — (Salle dorée) — "Wheeler Dealers Dealers" — 7.40 — V. I. P.'s 9.35

FRANCAIS — "Le Zinzin d'Hollywood" — 11.35 - 2.55 - 6.15 - 9.40 — "Le siège de Syracuse" — 10.00 - 1.15 - 4.35 - 7.55.

KENT — "Lilies of the Field" — 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25.

LAVAL — "Mort, où est ta victoire" — 12.00 - 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.20

LOEWS — "Sunday in New York" — 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.35

MONKLAND — "V.I.Ps" — 1.20 - 5.10 - 9.30 — "Wheeler Dealers" — 3.20 - 7.40.

PALACE — "Who been sleeping in my bed" — 10.30 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.30.

PAPINEAU — "Le sadique" — 12.30 - 4.20 - 7.55 — "Mandrin" — 2.30 - 6.05 - 9.35.

PARISIEN — "Le coeur battant" — 10.35 - 12.25 - 2.15 - 4.10 - 6.00 - 7.55 - 9.50

PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "Any number can win" — 12.35 - 2.50 - 5.05 - 7.20 - 9.35. (Petite salle) "The Swedish Mistress" — 12.35 - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.30.

RIVOLI — "Le sadique" — 2.45 - 6.10 - 9.35 — "Mandrin" — 1.00 - 4.20 - 7.50.

SEVILLE — "The Cardinal" - Jeudi, vend., lun., mar., — 8.15 - sam., mer., 3.15 - 8.15 — dim., 3.15 - 7.45.

SAINT-DENIS — "Trouble-fête" — 1.00 - 3.05 - 5.15 - 7.20 - 9.25 — "Paul Anka" — 12.15 - 5.20 - 4.30 - 6.35 - 8.45.

WESTMOUNT — "Tom Jones" — 1.15 - 4.00 - 6.35 - 9.15.

A QUÉBEC

Formation d'une troupe d'opérette

Une troupe d'opérette vient d'être formée à Québec sous le nom de "Théâtre de la gaieté lyrique du Québec" sous la direction générale de Georges Grandjean, cette troupe présentera, comme premier spectacle, "Les cloches de Corneville" de Robert Planchette au Théâtre de la Comédie Canadienne les 9,10,11 et 12 avril et fera ensuite une tournée dans les villes de la province, Trois-Rivières, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Ottawa et Rimouski. La distribution comprendra mesdames Marcelle Couture, Louise Gosselin et messieurs Pierre Le Hémonnet, René Bergé et Lucien Artus. La direction musicale a été confiée à Emmanuel Grandini.

ARS ORGANI
2e concert
Jeudi, 2 avril, à 8 h. 45
Oratoire St-Joseph
GASTON AREL
Programme: Bach, Franck, Hindemith, Messiaen
Billets : $2.00 — Etudiants et J.M.C. : $1.00
En vente à l'entrée

Tous les soirs à 8 heures
Matinée à 2h.30 le dimanche
THEATRE NATIONAL
1220 est, rue Ste-Catherine
Dès mardi, 31 mars
SI JAMAIS JE TE PINCE
Comédie-Vaudeville de Labiche
HÉLÈNE LOISELLE, GABRIEL GASCON
et 13 autres comédiens
Billets : en semaine: $1.50 - 2.00
en fin de semaine: $1.50 - 2.00 - 2.50
Tél. : 521-4751
521-4213

LA GAITÉ LYRIQUE DU QUÉBEC
en collaboration avec la
DISTILLERIE H. CORBY LTEE
présente à la
COMÉDIE-CANADIENNE
les 9-10-11-12 avril
LES CLOCHES DE CORNEVILLE
opérette de R. PLANQUETTE
avec Pierre LE HEMONET
Baryton de la Gaîté Lyrique de Paris
Marcelle COUTURE
Louise GOSSELIN
René BERGÉ
Lucien ARTUS
G. GRANDJEAN
Orchestre et choeur sous la direction de
Em. GRANDINI
Sem. 1.50 - 1.75 - 2.50 - 3.00 - 3.50
Samedi et dim. 2.00 - 2.25 - 3.00 - 3.50 - 4.00
COMÉDIE-CANADIENNE
861-3339

THEATRE LA BOULANGERIE 5140, de Lanaudière
"Un spectacle à ne pas manquer. Sous aucun prétexte". Jean BASILE
LES BAS-FONDS
MAXIME GORKI
CE SOIR 8H.30 — DEMAIN 7H.30 — LA. 3-2454
Nouveau spectacle pour enfants tous les dimanches, à 2 h. 30 p.m.

Vendredi, 10 avril — 8 h. 30 du soir — Salle Redpath (McGill)
TRIO BAROQUE DE MONTRÉAL
MARIO DUSCHENES — flûte et flûte à bec
MELVIN BERMAN — hautbois
KELSEY JONES — clavecin et orgue
dans des oeuvres de : Bach, Frescobaldi, Frank Martin et Telemann
Billets à $2.00 à l'International Music Store, chez Archambault Inc., et à l'entrée

Théâtre Québec
Présente
LE P'TIT BONHEUR
COMEDIE DE
FELIX LECLERC
Du 7 au 12 avril
THÉÂTRE DE L'ANSE
au Vaudreuil Inn, Dorion
Réservation — Montréal 861 2206
Dorion 234 3441

FESTIVAL MOZART
L'Orchestre de Chambre de Montréal
Direction : Laszlo Gati
Solos : Alarie, Masella, Sieb, Staryk
avril 12, 25 — mai 8, au Plateau
Festival Mozart, Casier postal 113, Montréal 8, P.Q.
Prix pour la série de 3 concerts $10.00, $7.50, $5.00
Pour concert individuel $4.00, $3.00, $2.00 (taxe incluse)
Présenté sous les auspices du Comité Associé de l'Institut Thomas More

Le Rideau Vert
Ce soir 8h.30
dim. 2h.30 et 7h.30
GRAND SUCCES
ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
d'Alfred de Musset
ETUDIANTS $1 tous les soirs (sauf samedi)
Au STELLA - VI. 4-1793

COMMENÇANT LE 2 AVRIL
LE THEATRE ANJOU
présente
"Mr MASURE"
Comédie en trois actes de Claude Magnier
Mise en scène: François Cartier
avec
ANDREE LACHAPELLE
FRANÇOIS CARTIER
GUY SANCHE
Tous les soirs à 9 hres
dimanche à 8h.30
1204 Drummond
Réservez dès maintenant
UN. 1-7494

Enfin, une vraie cave de St-Germain-des-Près de Paris à Montréal !
"Le Caveau"
On y danse, on y boit
On y mange, on s'y amuse!
1204 Drummond
Réservez votre table
861-4976

ADIEU DE
SOURIS
A MONTREAL
GRANDES SOIREES
SAMEDI 28 MARS
de 10h. P.M. à 2h. A.M.
DIMANCHE 29 MARS
de 8h. P.M. à minuit
AVEC
CLAUDE STEBENS
ET
SONIA
LA TÊTE DE L'ART
1451 METCALFE
RES. : VI. 9-2195

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE
présente
tous les soirs
à 9 h. Dimanche 7h.30
(sauf lundi)
Henri Norbert
Françoise Faucher
Michèle Rossignol
Hubert Loiselle
jouent
à l'Orpheum
LES MAL AIMÉS
DE FRANÇOIS MAURIAC
Mise en scène: Georges Groulx
Décors: Robert Prévost
RÉSERVATIONS:
VI 5-7149/VI 9-2158

PREMIÈRE MONDIALE
10e SEMAINE
le SOUPIRANT
jacques la fille à la dérive
ELYSEE 35 MILTON VI 2-6053

ELYSEE
présente
28, 30 mars: 1.30 hre. 3.30 hres.
LE PELICAN AVEUGLE
UN FILM EN COULEURS DE BORIS DOLINE
grand prix du festival du film pour enfants à venise

Le jeu tendre et cruel de L'AMOUR
Le Coeur Battant
FRANÇOISE BRION
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
Le Parisien
480 OUEST, RUE STE-CATHERINE
A L'AFFICHE

ciné-week-end
3860 rue st-urbain, montreal, tel.: 274-7534
9e week-end
LES VACANCES DE M. HULOT
Fermé vendredi et samedi
OUVERT CE WEEK-END
DIMANCHE ET LUNDI à 8.00 hres
Pour toute la famille à 2.00 hres
centre de culture cinématographique

DERNIÈRE SEMAINE
LE CAPORAL ÉPINGLÉ
avec Jean-Pierre CASSEL dans un film de Jean Renoir
DÉLICIEUSEMENT COMIQUE!
interprétation et réalisation parfaites.
JACOB SISKIND (THE STAR)
Une autre oeuvre exemplaire du grand Renoir.
ALAIN PONTAUT (LA PRESSE)
Semaine: 7.30 — 9.30
DIMANCHE: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
CINEMA FESTIVAL
1708 EST, RUE STE CATHERINE

monsieur BONHOMME et les INCENDIAIRES
TOUS LES SOIRS 9 HEURES
DIMANCHE 7h.30
RELÂCHE LE MERCREDI
L'Egregore
188 est Dorchester TEL 866-9344
Une réalisation magistrale
Une scène unique à Montreal
Le soir à 9h. Dimanche 7h.30
Jusqu'au 31 mars
Parc de stationnement gratuit en face
RESERVEZ MAINTENANT

Cinema PLACE VILLE MARIE "A THRILLING EXPERIENCE!"
METRO-GOLDWYN-MAYER
JEAN GABIN • ALAIN DELON
ANY NUMBER CAN WIN
(Mélodie en sous-sol)
VIVIANE ROMANCE
CARLA MARLIER
HORAIRES
12.35 — 2.50 — 5.05
7.20 — 9.35
9e semaine
SUDDENLY SHE BECAME A WOMAN!
THE SWEDISH Mistress
BIBI ANDERSSON
MAX VON SYDOW

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
PRÉSENTE
La Passion
ou LE MANTEAU DE GALILÉE
Mise en scène : PAUL BUISSONNEAU
105 PERSONNAGES EN SCÈNE
SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE
4 REPRESENTATIONS SEULEMENT
26 27 28 MARS SOIREE
29 MARS MATINEE
SOIREE 8 h 30 MATINEE 2 h 30
MATINEE $1.50, $2.00, $2.50, $3.00, $3.50
SOIREE $2.00, $2.50, $3.00, $3.50, $4.00
PLACE des ARTS

Canadian Concerts & Artists présente
avec l'appui de la Direction des Relations Culturelles de France et sous les auspices de l'Association Française d'Action Artistique.
THEATRE ST-DENIS
Direction
Madeleine RENAUD
Jean-Louis BARRAULT
Avec la distribution complète, le personnel technique, les décors et costumes du Théâtre Odéon.
THEATRE DE FRANCE
ODEON
les 6, 7, 11, 30 avril en soirée ; le samedi 11, en matinée.
LE MARIAGE DE FIGARO de Beaumarchais
les 8, 9, 10 et 12 avril en soirée ; le dimanche 12 en matinée.
LA CERISAIE de Tchékov
les 14, 15 et 18 avril en soirée ; le samedi 18, en matinée.
LA DOUBLE INCONSTANCE et PORTRAIT de Molière
les 14, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 avril en soirée ; les 19, 25 et 26 avril en matinée.
LA VIE PARISIENNE, musique d'Offenbach
SOIRS : $6.00, $5.00, $4.00, $3.00, $2.00
MATINEES : $4.50, $4.00, $3.50, $2.50, $1.00
ABONNEMENT AUX 4 PREMIERES : $20, $17, $13.50, $10, $6.50
BILLETS EN VENTE au théâtre Saint-Denis; à Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke o., (sous-sol); chez Ed. Archambault Inc., 500 Ste-Cath. o., et 2140 de la Montagne; chez Charlebois Bijoutier, 6960 St-Denis et 2118 Jean-Talon e.; chez Portin Télévision, 47 Fleury o.; Librairie Ducharme, 418, Notre-Dame o.
COMMANDES POSTALES. Adressez avec chèque ou mandat et enveloppe-retour affranchie à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest, Montréal.

PLACE DES ARTS
MONTREAL 18 (QUÉBEC), TÉL.: 842-2112
BALLET NATIONAL DU CANADA
Les membres de
L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL
présentent
UNE SEMAINE-GALA DU BALLET
Du 14 au 18 avril (matinée samedi, 18 avril)
Mardi 14 avril
** ROMEO ET JULIETTE
Mercredi 15 avril
SERENADE
* LA MAISON D'ATRES
PAS DE DEUX
LES RENDEZ-VOUS
Jeudi 16 avril
CONCERTO BAROCCO
PAS DE DEUX DU CORSAIRE
PAS DE DEUX
* ALLEGRESSE
LA MAISON D'ATRES
Vendredi 17 avril
LE LAC DES CYGNES (4 actes)
Samedi, matinée, 18 avril
LE LAC DES CYGNES (Acte II)
"ONE IN FIVE"
CONCERTO BAROCCO
LES RENDEZ-VOUS
Samedi soir, 18 avril
ROMEO ET JULIETTE
** Première Nord-Américaine * Première montréalaise
(Programme sujets à changements)
Soirée, à 8 h. 30 p.m. — Matinée, à 2 h. p.m.
BILLETS EN VENTE MAINTENANT AU GUICHET
Prix (taxe comprise) — Mardi 14 avril et samedi soir 18 avril $2.00 à $8.00
Mercredi, jeudi, vendredi $2.00 à $4.00
Samedi, matinée $1.50 à $3.50
Commandes postales exécutées immédiatement si accompagnées d'un chèque certifié payable à Place des Arts et d'une enveloppe-réponse timbrée.

CINERAMA SAM. : 2h. - 8h.30 — DIM. : 1h. - 4h.45 - 8h.30
• VOUS RIREZ A VOUS TORDRE LES CÔTES...
STANLEY KRAMER
CINERAMA
Technicolor
• Sièges réservés en vente au THEATRE, PAR COURRIER, ou CHEZ FAUCHER ELECTRIQUE.
• HORAIRE — 8h.30 tous les soirs — 2h., mercredi, samedi — le dim., 1h., 4h.45, 8h.30
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
SPECTACLES additionnels du TEMPS DE PAQUES
2 h. LUN. le 30 MAR. le 31
Enfants, 10 ans, admis
• Enfants, 10 ans, admis mer. et sam., 2h. le dim. 1h.
Guichet ouvert: 10 à 9. Le dimanche 12 à 9
CINERAMA IMPERIAL
1430 St-EURY, MONTREAL — AV. 8-7102 ou 5403

2 grands succès
Ahuntsic
HENRI BOURASSA près Fleury
381-5329
RAF VALONE
EMMANUELLE RIVA
ANNIE GIRARDOT
RECOURS en GRÂCE
Dany SAVAL
Jean POIRET
COMMENT REUSSIR EN AMOUR

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

SAMEDI 28 MARS

CBFT — Canal 2

10.30 Musique
11.00 Pépinot
11.30 Tour de terre
12.00 Les Croquignoles
12.30 Coucou
1.00 Le Golf et ses étoiles
2.00 Images en tête
4.00 Terre des hommes
4.30 20 ans express
5.00 Les uns les autres
5.30 Mademoiselle de Paris
6.00 Le Trio Oscar Peterson
6.30 Téléjournal
6.45 Langue vivante
7.00 Champ libre
8.00 Dans les rues de Québec
8.30 Soirée du hockey
10.15 Les couche-tard
10.45 Votre choix
11.00 Téléjournal
11.15 Supplément régional
11.25 Nouvelles du sport
11.35 CINEMA
"Alexandre le Grand" avec Richard Burton, Frederic March, Cl. Bloom et D. Darrieux

CFTM-TV, Canal 10

10.30 Coquetel musical
12.45 Ouverture — Horaire — Manchettes
1.00 CINE-SAMEDI
"La mort en ce jardin", avec Simone Signolet, Georg Marchail, et Charles Vanel.
2.00 Sur le matelas
4.00 Cours de gymnastique
4.05 La rampe sportive
4.30 Centres de Loisirs
5.00 Kit Carson
5.30 Les quatre justiciers
6.00 C'est arrivé cette semaine
6.30 Un avocat
6.45 Médecin de famille
7.00 Les hommes volants
7.30 Jeunesse d'aujourd'hui
8.30 LES GRANDS SPECTACLES
"Pour qui sonne le glas", avec Ingrid Bergman et Gary Cooper.
10.45 Nouvelles du jour
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 CINEMA
"Jalousie", avec Erno Crisa, Marisa Bell et Vincent Musolino.

CBMT — Canal 6

9.30 Today on CBMT
10.00 Live And Learn
10.30 Cuisine
11.00 Sandy and Company
12.00 Canadian Bowling Classic
1.00 En France
1.30 Amateur Sports Magazine
2.00 World of Sport Scoth Cup Championship
3.00 World of Sport Nassau Speed Events & Riverside Grand Prix
4.00 Movie Matinee "Challenge to Lassie"
5.30 Forest Rangers
6.00 Countrytime
6.30 Eleanor
6.45 CBC TV News
7.00 The Beverly Hillbillies
7.30 The Saint
8.30 NHL Hockey
10.15 Juliette
10.45 TBA
11.00 CBC National News
11.10 Final Edition
11.15 The Sports Shop
11.36 FILM FAVOURITES "Demetrius and the Gladiators"

CFCF — Canal 12

11.00 The Sound of 12
11.15 Meditation — Newsroom 12
11.30 The Liberal Arts
12.00 We Want An Answer
12.30 Let's Find Out
1.00 Passport To Profit
1.15 Comedy Clubhouse
1.30 Magic Tom Talent Hunt
2.00 SATURDAY AT THE MOVIES "Adventure In Diamonds"
3.15 Man Around The House
3.30 Big Time Wrestling From Calgary
4.30 Like Young
5.30 Fractured Flickers
6.00 Spelling Bee
6.30 Wagon Train
8.00 The Outer Limits
9.00 The Untouchables
10.00 77 Sunset Strop - "S"
11.00 National News
11.15 Pulse
11.30 Pajama Playhouse "The Silver Chalice"
1.30 Newsroom 12 — Meditation

DIMANCHE 29 MARS

CBFT — Canal 2

10.30 Musique
11.00 Le Jour du Seigneur
12.00 F—MA
1.00 Sextant
1.30 Les Travaux et les jours
2.00 Magazine international des jeunes
2.30 Les Grandes Orgues de l'Oratoire Saint-Joseph
3.00 L'Univers des sports
4.00 Dans tous les cantons
4.30 L'Expo universelle du Canada
5.00 A l'heure du Concile
5.30 L'Heure des quilles
6.30 Présence de l'art
7.00 Caméra 64
7.30 Robin des bois
8.00 Septième Nord
8.30 Janique aimée
9.00 Les éliminatoires du hockey
11.00 Téléjournal
11.15 Supplément régional
11.24 Nouvelles du sports
11.30 Conférence

CFTM-TV, Canal 10

11.00 Coquetel musical
12.30 Manchettes — Horaire
12.35 En ce temps-ci
1.15 TV Université
2.00 Cinéma du dimanche "Béatrice Cenci" avec Carola Hohn.
3.30 Tournoi de Maîtres
3.30 La [illegible] la vie
4.00 Défi au danger
4.30 Monsieur le Maire
5.00 Les P'tits Bonnommes du dimanche
6.00 Dernière heure
6.15 Le Québec en marche
6.30 Les jeunes talents 'Catelli'
7.00 Qui dit vrai ?
7.30 CINE-SPECTACLE "Les fils des Mousquetaires", avec Cornel Wilde, Shirley Temple
9.00 Police des plaines
9.30 Bon voyage
10.00 Decouvertes 64
10.30 TELE-Charades
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 Face A face
5.00 The Sixties
5.30 Some of Those Days
6.00 Mr. Ed
6.30 My Three Sons
7.00 Hazel
7.30 Flashback
8.00 Ed Sullivan
9.00 NHL Hockey
11.00 CBC National News
11.10 Final Edition
11.15 Metroscope
11.30 Sunday Sports
11.40 Shoestring Theatre "The Sword and the Cross"

CBMT — Canal 6

9.57 Today on CBMT
10.00 Time for Sunday School
10.30 The Answer
11.00 Church Service
12.00 Projection
12.30 Speaking French
1.00 Keynotes
1.15 Outdoorsman
1.30 Country Calendor
2.00 Time Of Your Life
3.27 CBC TV News
3.30 Wonderful World Of Gulf
3.00 Heritage
4.30 Twentieth Century

CFCF — Canal 12

11.30 The Sound of 12
11.45 Meditation — Newsroom 12
12.00 Spectrum
12.30 Jeans Place
1.00 Forum
1.30 The Bowery Boys
2.30 Montreal Minor Hockey
3.30 Family Theatre "Androcles and the lion"
5.00 Telepoli
5.30 The Flintstones
6.00 Walt Disney Presents
7.00 The Danny Thomas Show
7.30 Mr. Novack
8.30 Arrest And Trial
10.00 The Hourglass
11.00 National News
11.15 Pulse
11.30 Platform
12.00 Newsroom 12 — Meditation

Un document qui veut renseigner la population

OTTAWA (DNC). — L'objet du Livre blanc n'est pas simplement d'informer le public des changements qui seront opérés dans l'appareil défensif, note le ministre, M. Paul Hellyer, dans la première page de son document, mais aussi de le renseigner sur la nature et les motifs de ces transformations. Il faut que la population, qui consacre à la défense une part si importante de son revenu, puisse participer à la discussion, qu'elle ait en main toutes les données lui permettant de juger de la valeur de la politique militaire et de l'usage que fait le gouvernement de son argent.

Conséquemment, le ministre n'a rien négligé pour faciliter au profane l'intelligence de la politique de défense et des changements qu'il propose. Il a partagé son exposé en cinq chapitres. Le premier traité de l'évolution de la politique de défense durant les 20 dernières annees ; le deuxième, de la politique future ; le troisième, de l'organisation des forces armées ; le quatrième, de leur orientation au cours des dix prochaines années ; le dernier, des recherches et de l'industrie.

Les faits saillants du Livre sur la défense

OTTAWA — Voici les points saillants du Livre Blanc de la défense nationale déposé aux Communes :

Intégration de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation du Canada en une force de défense unifiée et la nomination d'un seul chef d'état-major.

— "Des économies considérables" seront réalisées grâce à l'intégration des personnels des quartiers-généraux, des services administratifs et d'entraînement maintenus actuellement par chaque arme.

— Programme décennal pour le développement d'unités mobiles, flexibles et disponibles pour servir n'importe où.

— Des armes nucléaires essentielles pour les rôles actuels du Canada dans la défense aérienne de l'Amérique du Nord et au sein de l'OTAN.

— Une guerre mondiale thermo-nucléaire est irrationnelle et improbable.

— Il se peut que les Chinois aient des armes atomiques, mais pas d'arsenal efficace.

— L'étude d'un nouvel avion à réaction ayant plusieurs buts tactiques.

— De futures escadrilles aériennes destinées à appuyer directement les troupes terrestres.

— La formation d'une brigade militaire de l'OTAB qui sera cantonnée en Europe.

— La formation, au Canada, de deux brigades qui recevront un équipement moderne et subiront un nouvel entraînement pour devenir une force mobile servant l'OTAN ou l'ONU.

— La création, au pays, d'une quatrième brigade qui sera graduellement convertie en une force aéroportée pour accomplir des missions spéciales.

— La capacité de transport aérien sera "substantiellement" accrue et l'on augmentera l'activité de la Marine en mer.

— La construction de deux ou trois sous-marins nucléaires pour la lutte anti-soumarine est à l'étude, mais aucune décision n'est prise pour le moment à ce sujet.

— Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, a indiqué que l'intégration des trois armes permettrait peut-être au gouvernement de réaliser une économie de l'ordre d'un milliard de dollars sur une période de 10 ans.

— Ces économies serviront à l'achat du nouvel équipement militaire.

— Le Livre Blanc ne fait aucune mention de la batterie des fusées nucléaires Honest John en Europe.

— Il sera peut-être nécessaire de rajuster l'organisation militaire au sein de l'OTAN par suite de l'intégration terre-air des forces canadiennes au service de l'OTAN.

— Le maréchal de l'Air Frank Miller serait le futur chef de la force de défense unifiée.

— Le ministre Hellyer prévoit un uniforme identique pour les trois services.

L'hypothèse d'une guerre totale est écartée

OTTAWA, (DNC) — L'hypothèse de la guerre totale, nucléaire ou classique, est écartée dans l'élaboration de la politique de défense future du Canada. L'équilibre des forces, croit-on, interdit l'une et l'autre.

"Aussi longtemps que l'Union soviétique et les Etats-Unis posséderont les moyens de se causer mutuellement des dommages incalculables, indépendamment de la dimension et de la diversité de leur force de frappe, la guerre thermonucléaire totale sera absurde et, partant, improbable".

L'opinion n'est pas propre au ministre de la défense. La plupart des stratèges et des chefs d'Etat de l'Occident, depuis le président Johnson jusqu'au président de Gaulle, la partagent.

Les conflits les plus vraisemblables vont de la guerre localisée à l'insurrection, à la guérilla et au coup d'Etat. "L'instabilité persistera dans le tiers monde durant la prochaine décennie et il sera nécessaire de l'endiguer par des mesures qui ne sauraient venir ni des grandes puissances, ni de l'Alliance atlantique".

Les forces armées du Canada seront donc disposées de façon à pouvoir parer à toute éventualité suivant l'ordre des probabilités. Et puisque la négociation devra se substituer à la force dans le règlement des disputes futures, l'armée sera à la remorque de la diplomatie. "Il est indispensable que la diplomatie d'une nation s'appuie sur des forces militaires capables d'assurer le maintien de la paix et de faire face à toute crise.

L'improbabilité de la guerre nucléaire ne supprime pas la nécessité pour le Canada de contribuer à sa dissuasion dans la mesure de ses moyens.

Le ministre estime que "des forces suffisantes, équilibrées" sont le plus grand facteur de dissuasion qu'une nation telle que le Canada puisse opposer à l'agresseur. Le gouvernement s'emploiera donc au cours des prochains 10 mois "à consolider notre armée et à augmenter sa souplesse".

Les armes nucléaires

La question des armes nucléaires, dans l'esprit du ministre, doit être envisagée hors de tout principe.

Le Canada adhère à l'OTAN, qui s'appuie sur des armes nucléaires tactiques pour repousser les attaques de l'ennemi, et il doit obligatoirement assumer sa part de responsabilité dans l'élaboration des plans d'action de l'Alliance. "Nul ne peut faire partie d'une alliance sans porter en même temps la responsabilité de sa stratégie."

De même, le ministre estime que les armes nucléaires sont nécessaires à la défense aérienne du continent nord-américain et il ne songe pas, pour l'instant, à abandonner les fusées Bomarc.

La défense du Canada

La défense du Canada est intimement liée à celle de tout le continent. On ne peut imaginer une menace contre le Canada qui ne serait pas en même temps une menace contre toute l'Amérique du Nord. Il est inconcevable, par conséquent, que le Canada ne puisse pas compter sur l'appui actif des Etats-Unis pour la repousser.

Néanmoins, le Canada conserve des obligations propres. Il lui faut assurer la surveillance de son territoire, pourvoir aux incidents susceptibles d'éclater à l'intérieur et participer, dans la mesure de ses ressources, à la défense aérienne de l'Amérique.

Son armée doit être affectée, en outre, à diverses fonctions paramilitaires telles que les opérations de survie, de recherche et de sauvetage, le maintien des télécommunications et le soutien de l'autorité civile.

Le ministre prévoit une diminution progressive du budget de la défense aérienne au cours des prochains 10 ans si on ne parvient pas à ériger un système de défense anti-missile. L'utilité du système de prévention par radar ira décroissant.

Les forces navales

L'avenir de la guerre anti-sous-marine, première tache de notre marine depuis 1939, dépend aussi dans une bonne mesure de la mise au point d'un missile anti-missile.

Déjà cependant, le progrès des méthodes de détection laisse entrevoir de meilleures techniques de protection contre les sous-marins classiques et nucléaires.

En collaboration avec ses Alliés, le Canada mène présentement des études approfondies tendant à déterminer la combinaison d'armes la plus apte à la guerre anti-sous-marine. Ces études portent, en particulier, sur le sous-marin atomique et il n'est pas impossible qu'on décide éventuellement d'en équiper notre marine.

(Suite à la page 2)

Economie d'un milliard

OTTAWA (DNC) — L'intégration des forces terrestres, navales et aériennes, en outre d'augmenter la souplesse et la mobilité de notre armée, permettra d'épargner un milliard au cours des prochains 10 ans — environ $100 millions par an — au poste de l'entretien et de renouveler une bonne partie du matériel militaire.

Le ministre espère désormais consacrer le quart du budget de la défense ($1.6 milliard) à l'achat de nouveau matériel et réduire ainsi l'effarante disproportion qui règne depuis 1957 entre les dépenses d'équipement et d'entretien. L'armée a absorbé jusqu'à 79.8 pour cent du budget pour son entretien en 1963.

Le Livre blanc n'a annoncé que la première étape de l'intégration : la constitution d'un état-major unique dont le commandement sera confié au maréchal de l'air Frank Miller, 56 ans, aujourd'hui chef de l'état-major interarmes. Cependant, on prévoit que l'unification sera réalisée dans quatre ans tout au plus et que les militaires porteront tous le même uniforme.

M. Hellyer a fait observer que tous les pays, sans exception, avaient exprimé des doutes sur la valeur de la division traditionnelle des forces armées. "Les opérations combinées sont de plus en plus fréquentes et les trois armes constatent que l'élément d'interdépendance dans l'exécution de leurs fonctions grandit sans cesse."

L'armée canadienne a déjà atteint un degré étonnant d'unité provenant, en particulier, du fait que les trois armes sont placées sous une seule direction politique, celle du ministre de la défense nationale. Mais, aux niveaux inférieurs, on a mis l'accent sur la coordination plutôt que sur l'intégration et cette formule ne s'est pas révélée satisfaisante.

"Si on ne met pas sur pied un commandement unique, dit le ministre, la formule de coordination persistera avec ses inévitables lenteurs et ses vexations."

L'intégration supprimera la triplicité dans les services secondaires de l'armée et entraînera une diminution appréciable du personnel des quartiers généraux.

Le premier pas vers l'unification étant accompli par la création d'un commandement unique, le reste se fera progressivement sous l'autorité de cet état-major.

La réorganisation de l'armée ne va pas cependant sans la réaffirmation de l'autorité civile sur l'autorité militaire. Conformément aux recommandations de la commission royale d'enquête (Glassco) sur l'organisation du gouvernement, le ministre propose de renforcer les pouvoirs du sous-ministre de la défense nationale de façon qu'il puisse veiller de plus près à l'administration des dépenses militaires. Il sera aussi investi de l'autorité nécessaire pour seconder efficacement le ministre dans la direction des forces armées.

M. Hellyer établit enfin un régime de gestion des programmes d'achat au niveau ministériel. Le régime permettra d'établir, en fonction de leurs frais immédiats et à long terme, la structure des forces armées, l'échelle des armements, les opérations de logistique, etc.

Les facteurs qui ont influencé la défense

OTTAWA — Les facteurs qui ont influencé la défense du Canada depuis 1945 sont nombreux, fait observer M. Paul Hellyer en décrivant les cheminements de notre politique militaire au cours des derniers 20 ans.

La création des Nations Unies, la constitution du pacte de l'Atlantique, la décision subséquente (1951) de l'OTAN de placer les armées des pays membres sous un seul commandement, l'avènement des armes nucléaires et la mise au point de véhicules à long rayon d'action autorisant une attaque contre le continent nord-américain, l'instabilité générale provoquée par la chute des grands empires ont toutes contribué à tirer le Canada de son isolement d'avant 1939 et à lui faire jouer un rôle de premier plan dans la défense du monde occidental.

Ces changements se sont répercutés dans la structure et la composition de notre armée.

1. L'aviation et la marine, dont la deuxième guerre mondiale avait révélé l'extraordinaire importance, ont acquis un statut égal à celui de l'armée de terre. Dans une prochaine guerre, estimait-on, le Canada devrait faire porter le gros de ses efforts sur mer et dans les airs puisque la dimension de son territoire et la faible densité de sa population interdisaient des forces terrestres suffisantes pour assurer sa protection.

2. Dans les trois armes sont nés de petits éléments opérationnels. Leur but etait multiple: participer aux opérations de police de l'ONU, aider à la défense du continent en conjonction avec l'armée des Etats-Unis, pousser l'entraînement des troupes régulières et constituer une réserve prête au combat advenant un cas d'urgence.

3. Le budget de la défense et les effectifs militaires du temps de paix ont décuplé. Les plans de mobilisation, en cas

(Suite à la page 2)

CONFÉDÉRATION IROQUOISE

Aussi étrange que cela puisse paraître, notre Confédération canadienne vient en droite ligne des Iroquois. Dans un article bien documenté, le présent numéro du DIGESTE ECLAIR nous explique comment les Pères de la Confédération se sont inspirés de la vie communale pour édifier notre présent système politique.

LE DIGESTE ECLAIR

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance BELAIR aura lieu mercredi, le 8 avril 1964, à 11h. a.m., au 90 avenue Roosèvelt, Ville Mont-Royal, P. Q.

J. M. SAUVE,
sec.-trés.
Montréal, le 19 mars 1964.

ÉCOLE CANADIENNE DE JUDO DU QUÉBEC

hommes, femmes, enfants
JUDO - JIU-JITSU - KARATE
Cours techniques, etc...
GROUPE et PARTICULIER
Remise de diplômes
7064, St-Hubert
Tél. 271-7067

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.

L.-M. DÉSILETS
ASSURANCES
Montréal : UN. 1-5392
St-Hilaire : FO. 7-5636
Québec : LA. 4-7533
Sherbrooke : LO. 2-3905

RÉDACTEUR

Nous cherchons un rédacteur qui a démontré son intérêt aux moyens audio-visuels dans l'enseignement.

Traitement avantageux, emploi continu.

Pour obtenir une entrevue appelez :
RI. 7-5511, POSTE 244

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL

RÉDACTEUR

Une entreprise de Montréal recherche un rédacteur pour sa publication interne destinée aux employés.

Doit avoir de bonnes notions de typographie et de mise en page et parler l'anglais couramment.
Traitement selon l'expérience.

Adresser curriculum vitae complet à :
"LE DEVOIR", CASE 611

Programme de Radio

Samedi, 28 mars

CBF

7.00—Radio-journal
7.02—Prière du matin
7.15—Musique légère
7.40—Radio-journal
7.53—Nouvelles du sport
8.00—Jardin printanier
9.00—Radio-journal
9.02—Les aventures de Tintin
9.30—Tante Lucille
10.00—Radio-journal
10.02—Micro-variétés
10.30—Université radiophonique internationale
11.30—Radio-journal
11.31—Récital de Montréal
12.00—Chronique de terre et de mer
12.30—Le réveil rural
12.59—Signal-horaire
1.00—Radio-journal
1.10—Nouvelles du sport
1.15—Folklore
1.30—Sonates
2.00—Opéra du Metropolitan
5.55—Nouvelles du sport
6.00—Radio-journal
6.10—Chansonnettes
6.30—La langue bien pendue — Le francais universel
7.00—La musique contemporaine à Paris
8.00—Radio-journal
8.02—Reportage
8.30—La Soirée du hockey
10.30—Trente minutes d'informations
11.00—Visite aux chansonniers
11.30—Les mensonges d'Ulysse
11.40—Aux portes de la nuit
12.00—Radio-journal
12.02—Jazz-Club
1.00—Radio-journal
1.02—Musique variée

CBM

9.00—News
9.10—Small Fry Frolics
10.00—Matinee Highlights
10.30—Hobby Club
11.30—Great Moments In Swing
12.00—BBC News, Commentary
12.15—World Church News
12.30—Saturday Farm Broadcast
1.00—News, Weather
1.15—Sports College
1.30—Time For French
1.45—Chansonnettes
2.00—Metropolitan Opera
5.30—Pratley At The Movies
6.00—CBC News And Weather
6.10—Quebec Commentary
6.15—Hack to House
6.30—Here Come The Clowns
7.00—Long Ago Yesterday
7.30—On The Move
8.00—Max Ferguson Review
8.25—CBC National News
8.30—Hockey Night In Canada
10.00—Les Morrow Outdoors
10.30—Hoop Dee Doo
11.00—Bobby Gimby's Orchestra
11.30—Vigil of Easter
12.00—Sports News & Weather
12.08—Two For The Show
1.00—News, It Is Written, Sing-Off
1.08—News And Music

Dimanche, 29 mars

CBF

8.00—Radio-journal
8.05—La boîte à musique
8.30—L'heure du Concerto
9.25—Méditation
9.30—La revue de la semaine
10.00—Récital
11.00—MUSIQUE SACREE
12.00—Récital
12.30—Jardins plantureux, jardins fleuris
12.45—Nos artistes invités
12.59—Signal-horaire
1.00—Radio-journal
1.10—Nouvelles sportives
1.15—D'un disque à l'autre
1.30—Terre nouvelle
2.00—Radio-journal
2.02—Interdit aux hommes
3.00—Radio-journal
3.02—Sur quatre roues
4.00—Radio-journal
4.02—Sur quatre roues
5.00—Match-interclités
5.30—Musique de film
5.55—Nouvelles du sport
6.00—Radio-journal
6.10—Cinéma, miroir du monde
6.30—Orchestre Symphonique de de Vancouver
8.30—Quand l'opéra se donne des airs
9.00—Radio-journal
9.32—Philosophes et penseurs
10.30—Le Cabaret du soir qui penche
11.00—Trente minutes d'informations
10.30—Le Cabaret du soir qui penche
10.55—Nouvelles du sport
11.00—Le cabaret du soir qui penche
12.00—Radio-journal
12.02—Musique variée

CBM

9.00—Sunday Morning Magazine
9.30—Organ Recital, From Montreal
10.00—Neighbourly News
10.15—Weather
10.30—CBC Halifax Orchestra
11.00—Easter in Europe
11.30—Sunday Morning Recital
12.00—BBC News
12.15—Looking Through The Paper
12.30—History of Can. Theatre
1.00—Rod and Charles
1.30—Carl Tapscott Singers
2.00—CBC News
2.30—Sunday Concert
3.30—Church of the Air
4.00—News, Critically Speaking
4.30—L.Q.
5.00—Project '64 : Profile of Marian Anderson
6.00—News Weather
6.10—Barac Music
6.30—Renaissance Singers from Montreal
7.00—Alan Mills
7.30—ON The Move
8.00—Introduction to CBC Sunday Night and "St. Matthew Passion"
11.00—CBC National News
11.30—BBC Spoken World
12.00—News, Weather, Closing

Télésélection

LE SAMEDI 28 MARS

● A 2 heures, *Images en tête*: A l'affiche: *le Silence de la mer* de Jean-Pierre Melville, d'après un roman de Vercors, avec Howard Vermon et Nicole Stéphane.

● A 2 heures à la radio, à *l'Opéra du Metropolitan*, l'acte III, scène I, de *Parsifal* de Wagner, et le *Requiem* de Verdi, avec Léontine Price, Rosalind Elias, Carlo Bergonzi et Cesare Siepi.

● A 4 heures, *Terre des hommes*. L'oecuménisme, avec l'abbé Ambroise Lafortune.

● A 5 heures, *Les uns les autres*. La liberté de conscience.

● A 6 heures, *Le Trio Oscar Paterson*.

● A 7 heures, *Champ libre*. Reportage de Marcel Blouin sur *la Gaspésie*, avec Guy Viau.

● A 8 heures à la radio, *Reportage* sur l'Exposition universelle.

● A 8h.30, *La soirée du hockey*. Les éliminatoires: Toronto à Montréal.

● A 11h.35, un film de Robert Rossen, *Alexandre le Grand*, avec Richard Burton, Frederic March, Claire Bloom et Danielle Darrieux.

● A 1 h., *Sextant*. Les chefs politiques fédéraux et les Cadiens d'expression française.

● A 4 h. 30, *L'Exposition universelle du Canada*.

● A 5 h., *A l'heure du Concile*. Le premier anniversaire de l'encyclique "Pacem in terris" de Jean XXIII. Avec le cardinal Suenens, Francis Mayor, Auguste Vanistendael et le R. P. Yves Congar, o.p. Invité: M. Pierre Vadeboncoeur, de la CSN.

● A 6 h. 30, *Présence de l'art*. "Art sacré d'aujourd'hui". L'architecture d'église, avec M. Maurice Robillard. La rénovation de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, avec Charles Daudelin, le P. Dozol et le P. François Gagnon. Entrevue avec Raymond Daveluy, organiste.

● A 7 h., *Caméra 64*. Les premières réunions régionales de la commission Laurendeau-Dunton.

● A 9 h., *Les éliminatoires du hockey*. Détroit à Chicago.

● A 11 h. 30, *Conférence*, de M. Alain Touraine: "Entreprises industrielles et sociologie".

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du code civil, que Atlas Sand and Gravel Co. Ltd. dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du vingtième jour de mars, 1964, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de mars, 1964, sous le numéro 1735602.
Ce 24ième jour de mars, 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du code civil, que SHAMROCK LIGHTING FIXTURES INC. dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du douzième jour de mars, 1964, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le Dix-Septième jour de mars, 1964, sous le numéro 1734129.
Ce 24ième jour de mars, 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 mars 1964 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Trident Steel and Chemicals Corporation Limited furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fût enregistré le 24 mars 1964 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q., sous le numéro 1,735,763.
Montréal, P. Q. le 26 mars 1964.
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
par D. J. Griffiths

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que Hollywood Star Knitting Mills Limited, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 17 février, 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 16 mars, 1964 sous le numéro 1734091.
MONTREAL, le 23 mars, 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que Paramount Furniture Mfg. Co. Ltd., une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 16 mars, 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 20 mars 1964 sous le numéro 1735376.
MONTREAL, le 24 mars, 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que Les Accessoires de Chauffage Globe Ltee (Globe Heating Supplies Ltd) une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 4 mars, 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 19 mars, 1964 sous le numéro 1734798.
MONTREAL, le 23 mars, 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que Edgro Lamp Incorporated, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 17 mars, 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 20 mars, 1964 sous le numéro 1735377.
MONTREAL, le 24 mars, 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PROFESSEURS DEMANDES POUR LA RADIO ET LA TELEVISION SCOLAIRES

Professeurs-présentateurs; professeurs-rédacteurs (scripteurs); professeurs-documentateurs; membres d'équipe de consultation ou de travail; spécialistes de la langue.

Matières : Radio: français (5e à 12e année) et anglais (5e et 6e)
Télévision: Géographie (6e, 7e et 8e); biologie (11e)

Durée de l'emploi: Emplois à plein temps ou partiel, selon la nature de la tâche et de la compétence des candidats. Les tâches doivent être élaborées dès le mois d'avril 1964, si nécessaire.

Lieu: Le Centre pédagogique de la Radio et de la Télévision scolaires, 190 est, boulevard Crémazie, Montréal.

Conditions d'admissibilité: Diplômes requis pour l'enseignement dans le Québec; bonne culture dans la discipline pour laquelle on se porte candidat.

Documents à produire: Curriculum vitae; photocopies de diplômes; travail personnel (projet de textes d'émissions); test en studio si nécessaire; remplir la formule requise (demander un exemplaire).

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

LE DIRECTEUR DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION SCOLAIRES,
a/s de M. Maurice Gosselin
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
190 est, Boulevard Crémazie, Montréal, P.Q.

L'univers féminin

Amour, délice et orgue sont féminins au pluriel

JOYEUSES PÂQUES à tous

Un couple raconte à d'autres couples les expériences de milliers d'adeptes de la vie conjugale

par Solange CHALVIN

"Quand les couples mariés finiront-ils d'accuser l'Eglise et la morale conjugale de leurs insuccès sexuels, familiaux et psychologiques, demandait Madame Marie-Françoise Falisse, conférencière invitée avec son mari, Gaston Falisse, à la Fédération des Unions de Familles, mercredi soir de cette semaine, chez les Dominicains, à Montréal.

"Vous avez été fort mal
uqués, sur le plan sexuel,
ntinuait la conférencière.
us aussi et la majorité des
uples de notre génération
alement. Il est donc inutile
nous jeter mutuellement
pierre. Pourquoi la mora-
conjugale de l'Eglise em-
cherait-elle des couples d'ar-
er à une harmonie sexuelle
utement désirable pour fon-
r un foyer équilibré, alors
e la Providence a tout mis
place, chez l'homme et
z la femme, pour que
te harmonie s'accomplisse,
que nous oublions, volon-
rement ou non, car il est
ile de trouver un bouc
issaire — en l'occurrence
glise pour les croyants
c'est que nous sommes des
s indivisibles chez qui le
rnel côtoie le spirituel, l'in-
ect et le raisonnement. Les
chologues modernes recon-
ssent qu'un malade, par
mple, guérira plus rapide-
nt, s'il possède un meilleur
ilibre psychique. Pourquoi
serait-il pas de même
l'harmonie sexuelle?

certaines femmes sem-
t des éternelles frigides,
pourquoi recourir immédiatement au prétexte facile de la peur d'une maternité non désirée? Dans bien des cas, c'est une éducation sexuelle à la base — au moment de l'adolescence — qui a tout simplement été ratée, voir jamais faite. Si l'homme de quarante ans semble subitement désintéressé sexuellement d'une femme avec laquelle il vit depuis quinze ans pourquoi rechercher immédiatement un prétexte d'infidélité? Il est peut-être tout simplement trop pris par ses affaires, par des problèmes financiers, par une profession à affermir. La morale conjugale n'a rien à voir là-dedans et plus d'un couple s'en sert parce qu'il est incapable de reconnaître ses propres faiblesses psychologiques, ses véritables échecs.

S'AIMER SOI-MEME: REGLE D'OR DU BONHEUR CONJUGAL

Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, affirmait encore M. Falisse, citant un psychiatre parisien, le Dr Bertholus, c'est en s'aimant soi-même qu'on atteint le bonheur conjugal le plus complet. On fera d'autant mieux l'éducation sexuelle des adolescents qu'on leur apprendra à s'aimer eux-mêmes, c'est-à-dire à connaître leur véritable valeur, à sentir leurs propres besoins, imperfections et défaillances, talents et limites. Cette prise de possession de leur MOI leur permettra beaucoup plus tard d'entreprendre la même recherche auprès de l'être qu'ils auront choisi pour épanouir leur sexualité.

LA MORALE: UN FREIN A L'EPANOUISSEMENT SEXUEL

Les couples, au moment du mariage, auront à se débarrasser d'une foule de tabous qu'une éducation, la plupart du temps, janséniste, leur aura inculqués. C'est ainsi que la plupart des femmes s'imaginent que les hommes sont tous nés "sensuels et égoïstes" et que cet atavisme doit être supporté patiemment. De leur côté, les hommes ont toujours cru que les femmes étaient "réservées, douces et généreuses". Ces couples, permettez-moi de vous le dire, ajoutait Marie-Françoise Falisse, dans un sourire, se préparent des réveils douloureux. Le jeune marié s'apercevra que sa jeune femme est terriblement sensuelle quoique d'une façon tout à fait différente de la sienne, et que sa douceur apparente ainsi que son dévouement — synonyme du "don de soi" a-t-on prétendu inhérent à notre condition de femme — cachent des braises de colère, d'impatience, de sensualité et d'égoïsme qui sortiront à la moindre peccadille.

Si l'épanouissement sexuel, disait M. Falisse, est l'un des buts les plus importants poursuivi par le couple, ce n'est pas le seul. Bien sûr, il n'est pas question de faire fi des forces naturelles, instinctives, qui sont au coeur et au corps de chaque individu. Cet instinct sera d'ailleurs si fort qu'il réussira à sortir de son égoïsme le célibataire qui abdiquera une vie confortable pour tenter l'aventure de bâtir à deux, une vie familiale qui constitue toujours un risque au départ. Toutefois, l'achèvement de la personnalité spirituelle, intellectuelle et raisonnable de chaque individu du couple est un but qui se prolongera bien au-delà de l'épanouissement sexuel. Il n'y a qu'à regarder le prodigieux rayonnement de certains couples qui ont dépassé la soixantaine pour s'en rendre compte. En fait, c'est la maturation du dialogue total qui s'établira entre les époux qui achèvera ou consumera leur mariage, et non pas uniquement la bonne santé sexuelle des deux conjoints.

C'est d'ailleurs de la qualité de ce dialogue entre les époux que dépendra le bonheur des autres membres de la famille, affirmait Marie-Françoise Falisse. Que de cet amour découle un désir de fécondité, n'a rien pour nous étonner; que ce désir soit freiné par la raison est tout à fait normal. Tout en souhaitant une fécondité généreuse, les époux sont conscients des devoirs de justice et d'enracinement dans la société qu'ils auront à remplir auprès de leurs enfants. C'est à ce moment qu'intervient le devoir de la régulation des naissances, de la limitation de celles-ci dans une optique de meilleur équilibre du couple, du foyer, de la société en général.

Au sujet des moyens employés par le couple pour arriver d'une part à un bon équilibre psychique et sexuel et d'autre part à une limitation raisonnable du nombre des naissances, Mme Falisse qui revient d'un congrès à Paris qui réunissait le mois dernier, médecins, prêtres, psychiatres et savants du monde affirme que malheureusement, aucun moyen parfaitement sûr — sauf la continence — n'a encore été inventé par les hommes. Que certains moyens répondent plus efficacement que d'autres soit aux prescriptions de la morale catholique, soit à celles de la psychologie moderne, est une évidence. Toutefois, d'après les expériences et les rapports communiqués par ces savants, au Congrès de Paris, aucune méthode qu'on l'appelle "Ogino" ou dite de "température" ou l'utilisation de contraceptifs mécaniques ou de pilules stérilisantes, n'est parfaitement sûre. Toutes ces méthodes offrent des dangers: grossesse possible, traumatisme psychique, répercussions physiques et psychologiques dont on ne connaîtra les résultats que dans plusieurs années. Devant l'ampleur de ce problème — qui en fait d'après les questions posées par la salle à la fin de la conférence — semblait être un problème commun à plusieurs couples — le couple Falisse affirme que la réponse est différente pour chaque foyer et que c'est dans le coeur de l'homme qu'il faut trouver une réponse à cette angoisse. Plusieurs sociologues et médecins y travaillent. L'Eglise catholique fait en même temps que ses fidèles une recherche dans ce domaine et il serait injuste, d'après M. Falisse, de l'accuser de freiner l'épanouissement du couple, par des règles strictes de morale conjugale. Le seul conseil que je puisse vous donner, disait l'un des deux conjoints, est de sonder votre propre conscience et de rendre en ce domaine les décisions qui vous paraîtront les plus sages. L'Eglise demande au couple chrétien une fécondité généreuse et sage. Si vous n'en êtes pas convaincus, le prêtre demeure à votre service pour vous guider dans ce devoir de générosité et de sagesse.

Il faut empêcher le BILL 16 de devenir une LOI, sans que des amendements importants lui soient apportés

— Me Alice DESJARDINS

Prenant la parole devant l'Association des propriétaires de Mont-Royal, Me Alice Desjardins, assistant-professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a expliqué que le bill 16 contenait sans aucun doute des dispositions excellentes. Mais que par ailleurs certains articles du projet de loi étaient encore rédigés dans le style du Code Napoléon et cadraient mal avec la notion de société conjugale, que le bill 16 est censé établir. De plus, tant que l'article 243 du Code civil qui déclare que seul le père a autorité sur ses enfants ne sera pas aboli, les pouvoirs donnés à la femme dans son foyer par le nouveau bill, sont considérablement diminués: si l'un des deux époux a plus de pouvoirs que l'autre sur les enfants, le mari en l'occurrence, il n'est pas possible d'affirmer qu'ils sont tous deux des partenaires égaux.

Une autre exception au principe de la société conjugale est l'article 175, qui permet au mari seul de fixer la résidence familiale. Puisqu'en pratique, une décision de ce genre ne se prend pas sans que les époux se consultent, la législation de plusieurs pays, et aussi de certaines provinces canadiennes, prévoit que la résidence est choisie d'un commun accord.

La conférencière a par ailleurs souligné qu'un amendement apporté en Chambre, et qui deviendra l'article 1424 paragraphe 2 du Code civil, est rédigé dans des termes incompatibles avec les pouvoirs donnés à la femme séparée de biens, par le bill 16.

L'amendement permet au mari dans un délai fixe, de faire "enregistrer sur un immeuble de sa femme séparée de biens une déclaration qu'il s'oppose à l'aliénation de cet immeuble sans son consentement". L'immeuble par la suite ne pourra être vendu sans le consentement du mari ou l'autorisation de la justice. Dans le but qui semble avoir été de protéger certaines transactions entre mari et femme, quelque-unes certainement légales, mais peut-être pas toutes, le législateur québecois a rédigé son amendement dans des termes tellement généraux qu'un mari peut empêcher sa femme de vendre un immeuble sans son autorisation, même si celle-ci a toujours été la véritable propriétaire de l'immeuble.

Quant au consentement à donner en matière d'interventions chirurgicales sur la personne d'enfants mineurs, la conférencière a rappelé que lorsqu'une opération est urgente, elle n'était généralement pas retardée, par défaut de consentement. L'opération non urgente est celle qui a causé un véritable embêtement à la mère de famille, car souvent ces opérations ont été retardées au prix de souffrances inutiles pour l'enfant, et ce parce que le père était absent. Avec le bill 16, le père sera probablement encore le seul qui pourra autoriser cette opération, et ce n'est qu'au cas d'absence du mari, que la femme pourra agir. L'efficacité de cette disposition légale dépendra évidemment du type de preuve que les hôpitaux exigeront quant à l'absence du mari, dans le but d'être adéquatement protégés.

La conférencière a finalement rappelé que la qualité du bill 16 ne devait pas être uniquement la préoccupation des femmes mariées, mais aussi celle des banquiers, des hôpitaux et des hommes d'affaires en général, car les répercussions économiques du bill 16 sont considérables. Le projet de loi est actuellement devant le Conseil Législatif, et il est à espérer que ce bill ne devienne pas une loi, sans que des amendements importants soient apportés, pour faire du bill 16, une législation progressive et efficace.

On réclame des livres français

Depuis sa fondation en 1955 par Mlle Germaine Bernier alors qu'elle présidait les destinées du Cercle des Femmes Journalistes, le "Shower du livre" a contribué dans la mesure de ses limites à maintenir dans les centres francophones minoritaires disséminées à travers le pays, la culture française en distribuant des livres à ceux et celles qui en sont dépourvus soit par l'éloignement des grands centres, ou par difficultés financières.

Plus de 25,000 livres ont été distribués ainsi d'une province à l'autre. Les centres les plus touchés ont été Val d'Or, Pontiac, Mont-Laurier et Maniwaki pour le Québec; Cobalt et Cornwall en Ontario; Gravelbourg et Vonda en Saskatchewan, Calgary et Saint-Paul en Alberta, Vancouver, Moncton, Caraquet, Acadieville, Frédéricton et Dalhousie au Nouveau-Brunswick.

Le "Shower du livre" aura lieu, cette année, dans le cadre du Salon du Livre qui s'ouvrira le 3 avril prochain au Palais du Commerce.

Le public est invité à visiter en particulier le stand du "Shower du livre" et à y apporter des livres français. Le comité est composé cette année de Mme Nicole Mongeau, présidente, Pierre Champoux, Cécile LeBel, Sylvie Claude, Janine Paquet, Magdelaine Verdon, Michelle Lasnier, présidente du Cercle des Femmes Journalistes.

Des personnalités seront présentes tous les jours au "Shower du livre" afin de répondre aux questions du public. Samedi, le 4 avril, M. Raymoond Guérin, chroniqueur à la Presse; dimanche, Mme Thérèse Casgrain bien connue des femmes du Québec et mardi, le 7, M. Pierre Bourgault.

SUR VOTRE AGENDA

Date	Invitation	Lieu
30 mars au 4 avril inclusivement	26e Festival régional d'art dramatique, région de l'Ouest du Québec, tous les soirs à 8h.30. L'ouverture sera sous la présidence du maire Drapeau et la remise des trophées sous la présidence de M. G.-E. Lapalme.	Salle du Gesù
1er avril	Les Festivals de musique du Québec présenteront la collection printemps-été de Mario Di-Nardo, à 8h.30. Un goûter sera servi après le défilé. Mme Maurice Lamontagne sera l'invitée d'honneur. Renseignements et billets: 769-7875.	Hôtel Windsor
1er avril	Thé-cartes organisé par les dames auxiliaires du Collège des chiropraticiens du Québec, à 8h.30 à l'Institut Mgr Chaumont. Les profits de cette soirée seront versés aux enfants malades de cette institution. Mesdames A. Parent et Renée Audette ainsi que G. Laroche agiront comme hôtesses lors de cette manifestation.	1035 Des Seigneurs
1er avril	Conférence du couple Marie-Françoise et Gaston Falisse du Centre de consultations familiales de Bruxelles, le 1er avril, à 8h.30 sur la "psychologie du couple". Renseignements: OR. 1-3133. Cette conférence est organisée par les Foyers Notre-Dame.	Externat classique, Longueuil
1er avril	Dîner militaire organisé par l'Aviation Royale du Canada, à 7h.30 pour fêter son quarantième anniversaire.	4626 ouest rue Sherbrooke
2 avril	Partie de cartes du Centre social du Bon Conseil, à 2hrs. Renseignements: UN. 1-2933.	920 Cheneville
	CINEMA POUR ENFANTS: Durant les vacances de Pâques, le cinéma Elysée présente le grand prix de la XVe Expo internationale du film pour enfants à Venise en 63. Il s'agit du "PELICAN AVEUGLE" qui sera présenté samedi et lundi 30 mars, à 1h.30 et 3h. Films pour enfants de 5 à 14 ans.	35 ouest, rue Milton
	EXPO D'ESPAGNE: L'exposition "JARDIN D'ESPAGNE" est ouverte au public de 10 hrs le matin à 10 hrs le soir tous les jours jusqu'au 20 avril.	Jardin botanique
	VIEUX MONTREAL: La "Galerie Bonsecours" dirigée par Mme Daniel Johnson, est située au 363 est, de la rue St-Paul. Elle est ouverte au public tous les jours de 11 hrs du matin à 5h.30. Le dimanche de 2 hrs à 5 hrs. Un endroit pour faire escale en vous promenant dans le "Vieux Montréal".	

Les mots croisés du "DEVOIR"

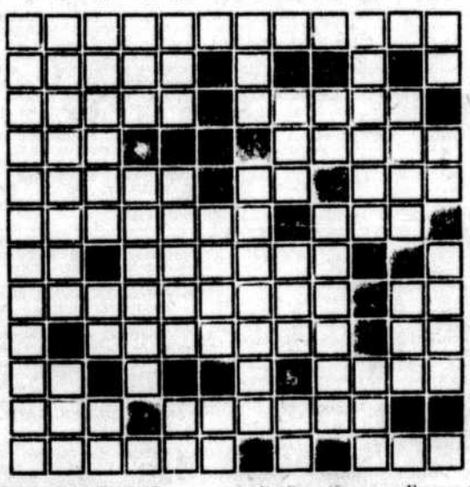

HORIZONTALEMENT

1—Déplacement qui implique un effort considérable
2—Vernis
3—Evénement souvent commercial — Fabuliste qui a inspiré Lafontaine
4—Parcourus — Textile artificiel
5—Posséder — Eu les moyens de — Entourée d'eau
6—Taxi à Venise — Général nudiste
7—Infinitif inverse — Délicate aventure
8—Soutenant au prestige des nobles — Avalé
9—Perte de mémoire — Mesure chinoise
10—Personnel — Arme blanche
11—Accepte — Divinité
12—Amiral anglais — Empiote

VERTICALEMENT

1—Donne souvent lieu à une violente explosion
2—Devoir toucher — Etudiée
3—Mieux vaut ne pas la perdre — Possessif — Personnel
4—Chanson — Parler
5—Fabriquée par un homme de peine — Sculpteur français — Note
6—Sœur la Muse —Préposition
7—Tour du monde—Lourd manteau
8—Petite pièce — Ile en désordre — Connu
9—Toutefois — Qui ont subi un dommage
10—Dont les vides ont disparu — Pas assez
11—Divinité — Céréale
12—Possessif — Négation—Poudre de carbone

Solution de jeudi

Horizontalement: —
1—RECENSEMENT
2—EXIGEE — ION
3—NA — LOUANGE
4—OCCIS — UT — AO
5—UTILES
6—VF — DEUX
7—ESPACEMENT
8—ORLEANS — OR
9—EGIDE — NSE — RE
10—ROSE — NUISE
11—BOSSUET — TAS
12—SEN — ELLE — ANE

Verticalement: —
1—RENOUVELER
2—EXACTES — GOBE
3—CI — CI — POISON
4—EGRILLARDES
5—NE — SE — CLE — SE
6—SEL — SUEE — NUL
7—OU — MANUEL
9—DENSES
8—CUT — DENSITE
10—NINA — UT — ETA
11—TOGO — OR — AN
12—NE — CREUSE

L'élégance de l'heure

Jeune d'allure, tout à fait selon les édits de la mode printanière, cette tunique, une création M. Mort, se porte avec un manteau droit, sans manche.

Le patron imprimé no A517 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18.

La grandeur 16 requiert 2½ verges de tissu de 54 pouces de largeur pour le manteau et 3⅜s verges d'un tissu de 39 pouces de largeur pour la robe.

Ce tissu est en vente au prix de $1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

LIMONADE

ASEPTA
EMBELLIT
par l'éclat du teint
Agréable au goût
LAXATIVE PURGATIVE

CAMP ACCUEIL NOTRE-DAME
Camp mixte et bilingue
St-Calixte, Cté Montcalm
Pension $30.00 par semaine
Information:
Mme Houle
933-4601

Ecole reconnue par le D.I.P. et l'U. de Montréal
INSTITUT ALIE
2850 est, rue Sherbrooke, Montréal 24
Tél. 527-3631
Cours Classique — Examen d'admission
Se présenter à l'une des dates suivantes:
le 21 mars 1964, à 9 h. a.m.
les 4, 18, 25 avril 1964, à 9 h. a.m.
les 2 et 16 mai 1964, à 9 h. a.m.
Cours scientifique, Commercial, Général
RENSEIGNEMENTS: composez 527-3631

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 633-744 — TRU SEAL MFG. INC., demanderesse, vs JEAN DUFRESNE, défendeur. Le 7 avril 1964 à midi au domicile du défendeur au No 10516 rue Garon en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Fleetwood et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 616-255 — DAME EVELYN PINKUS et DAVID STANISLAWSKI, demandeurs, vs SYDNEY SHAPIRO, défendeur. Le 9 avril 1964, à 4 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 784 rue Wellington en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 radio de table, 1 éventail et acc., 3 cadrans, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 721-004 — ALLAN ROTH, demandeur vs R. GRENIER, défendeur. Le 7 avril 1964 à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 347 rue Murray en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI 2-9192, Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 629-820 — ROBERT LAVOIE (ROYAL BROADLOOM CO) demandeur, vs JOHN L. EMENO, défendeur. Le 7 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4678 rue Kent en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Coronet et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 866-132 — MORRIS WOLLOCH, demandeur, vs LEOPOLD LAMBERT, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2359 rue Chapleau en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Westinghouse 21' modèle de console et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192, Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 576-575 — GOHIER AUTOMOBILES LTEE, demanderesse, vs DAWSON LANGLOIS, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8031 9e Ave en la cité de St-Michel et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Fairbanks Morse et acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 738-007 — FAMOUS BRANDS INC., demanderesse, vs DAME DOLORIS LAVOIE et ROGER TURGEON, défendeurs. Le 6 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 2115 rue Jeanne d'Arc, app. 6 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 Organ et acc., 1 téléviseur 21" modèle de console et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 575-776 — GARAGE LATREILLE AUTOMOBILE LTEE, demanderesse, vs DAME PIACENTINA CANTELMI BARGELET, défenderesse. Le 9 avril 1964, à 12h.30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10611 rue J. J. Garnier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistan ten: meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H. C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 320-762 — CHRISTIN AUTOMOBILE demandeur, vs HENRI DUBE, défendeur. Le 6 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 11000 rue Audoin app. 3 en la cité de Mont.-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T. V. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN GUY DION, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 724-565 — COMMUNITY FINANCE CORPORATION, demandeur, vs VIIMA CLOUTIER, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4557 rue LaSalle en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T. V. RCA et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. B. SELINGER H. C. S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 731-276 — COMMUNITY FINANCE CORPORATION, demandeur vs LOTHAR STRITZKOWSKY, défendeur et LEWIS K. FREEDMAN, Q. C., distrayant. Le 7 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 11180 rue Saik app. 6 en la cité de Mont.-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H. C. S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 586-581 — COMMUNITY FINANCE CORPORATION, demandeur vs ROMEO HALLE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5527 rue Paul-Pau en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT. No 738-891 — ANTONIO VELTRIE, demandeur, vs SERGIO GAIER, défendeur. Le 6 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 7531, 17e avenue, en la cité de St-Michel, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à football. Conditions: ARGENT COMPTANT. — JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPERIEURE, No 16-654 — PIERRE HARNOIS, demandeur vs HIMELDA LATOUR et ANDRE LAVOIE, défendeurs. Le 7 avril 1964 à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur H. LATOUR au No 3044 rue St-Donat en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse H. LATOUR, saisies en cette cause, consistant en: T. V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 617-728 — ROGER GILBERT, demandeur, vs EMIL CONSTRUCTION CO. LTD., défenderesse. Le 6 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6590 40e avenue en la cité de Rosemont, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 750-058 — POTVIN & FRERE CIE. LIMITEE, demanderesse, vs JEAN LOUIS MELOCHE, défendeur. Le 9 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 7517 rue St-Denis en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Admiral, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 616-938 — EDGE & MARCINSKI LTD demanderesse vs ZDLISLAW GALINSSKY, défendeur vs LILLIAN NOVELTIES MFG. CO. LTD., tiers-saisie. Le 6 avril 1964, à 4 heures de l'après-midi à la place d'affaires du tiers-saisie au No 1025 rue Bleury en la cité et District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-saisie, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à additionner de marque R C Allen, 1 clavigraphe de marque Underwood, 1 cabinet en acier pour filière 4 sections, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 623-574 — TRANSPARENT GARMENT COVER CO., demanderesse, vs WILLIE FOURNIER (WILFO ADVERTISING CO.) défendeur. Le 7 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2540 rue Boul. Metropolitan, app. 4 en la cité de St-Michel et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 cabinet en acier pour filière 4 sections, 1 chaise de pivot, 1 table, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 713-600 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs EVARISTE CARON, défendeur. Le 7 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3028 rue Jolicoeur en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S., VI 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 727-381 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs O. T. WELDEN, défendeur. Le 7 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 381 rue Moffatt en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 738-362 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse vs ALBERT LAZERMAN (MARY), défendeur. Le 7 avril 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3160 rue Granby app. 4, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistan ten: T. V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 735-628 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse vs MARCEL DESGAGNE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2458 rue Lafontaine en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 740-410 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse vs P. PRIMIKIRIOS, défendeur. Le 7 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1670 rue Laurier Est, no. 2 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H. C. S. VI 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 677-826 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse vs JEAN PAUL MORIN, défendeur. Le 7 avril 1964, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1107 rue Cartier, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 744-986 — COMMUNITY FINANCE CORPORATION, demandeur vs ROLAND GAUTHIER, défendeur. Le 7 avril 1964, à 10 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 424 rue Champ de Mars en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T. V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 599-481 — DOMINION NEON INC., demanderesse, vs JEAN-PAUL & JACQUES CAMPEAU, défendeurs. Le 8 avril 1964, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Jean-Paul Campeau au No 4095 rue Plouffe en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Jean-Paul Campeau saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU, H. C. S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 411-551 — THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL, demanderesse, vs PIERRE CORNELLIER, défendeur. Le 6 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 517, 64e avenue, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. VINCENT DIODATI, H.C.S., VI. 9-7842. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 719-073 — RAYMOND FOUCRAULT, demandeur, vs JACQUES DAOUST, défendeur. Le 8 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6662 rue Drolet en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 730-554 — JEAN-MARC TOUCHETTE, demandeur, vs HERCULE DUMOULIN, défendeur. Le 8 avril 1964, à midi au domicile du défendeur au No 354 rue Cavalier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 747-091 — RHEAL BRUNET, demandeur, vs ANDRE DRAPEAU, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3537 rue Davidson en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Philips et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 24 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 623-554 — JOHN FAHRNGRUBER, demandeur, vs T. J. KIRK, défendeur. Le 8 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 822 rue Dollard en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 745-982 — F. R. BELAND, demandeur, vs DAME PIERRE BOIVIN, défenderesse. Le 7 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2210 rue Grenet, apt 17, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-P. LAUZON, H.C.S., VI. 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 725-579 — DR PAUL VIGNEAU, demandeur, vs FRANCESCO SERNESE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7474 rue De Laroche en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 629-178 — JOSAPHAT GINGRAS, demandeur, vs VINCENT BRENNAN, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2627 rue Holt en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A.B. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 734-850 — CANADIAN PETROFINA LTD., demanderesse, vs JOHN E. NEWMAN, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 50 10e rue en la cité de Roxboro, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. — Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 599-481 — DOMINION NEON INC., demanderesse, vs JEAN-PAUL & JACQUES CAMPEAU, défendeurs. Le 8 avril 1964, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Jacques Campeau au No 4090 rue Plouffe en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Jacques Campeau saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 599-481 — DOMINION NEON INC., demanderesse, vs JEAN-PAUL & JACQUES CAMPEAU, défendeurs. Le 8 avril 1964, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Jean-Paul Campeau au No 4095 rue Plouffe en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Jean-Paul Campeau saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU, H. C. S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 411-551 — THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL, demanderesse, vs PIERRE CORNELLIER, défendeur. Le 6 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 517, 64e avenue, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. VINCENT DIODATI, H.C.S., VI. 9-7842. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 719-073 — RAYMOND FOUCRAULT, demandeur, vs JACQUES DAOUST, défendeur. Le 8 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6662 rue Drolet en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 730-554 — JEAN-MARC TOUCHETTE, demandeur, vs HERCULE DUMOULIN, défendeur. Le 8 avril 1964, à midi au domicile du défendeur au No 354 rue Cavalier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 747-091 — RHEAL BRUNET, demandeur, vs ANDRE DRAPEAU, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3537 rue Davidson en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Philips et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 24 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 623-554 — JOHN FAHRNGRUBER, demandeur, vs T. J. KIRK, défendeur. Le 8 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 822 rue Dollard en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Marconi et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 745-982 — F. R. BELAND, demandeur, vs DAME PIERRE BOIVIN, défenderesse. Le 7 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2210 rue Grenet, apt 17, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Westinghouse et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-P. LAUZON, H.C.S., VI. 9-2636. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 725-579 — DR PAUL VIGNEAU, demandeur, vs FRANCESCO SERNESE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7474 rue De Laroche en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H. C. S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 629-178 — JOSAPHAT GINGRAS, demandeur, vs VINCENT BRENNAN, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2627 rue Holt en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. A.B. SELINGER, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 734-850 — CANADIAN PETROFINA LTD., demanderesse, vs JOHN E. NEWMAN, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 50 10e rue en la cité de Roxboro, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage. — Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 745-752 — C. L. WILSON, demandeur, vs ORLANDO DE FRANCISCO, défendeur. Le 9 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6935 rue Dumas, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LANDRIAU, H.C.S., VI. 9-8730. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 631-041 — HOUSEHOLD FINANCE CORP. OF CANADA, demanderesse, vs MARCEL LAMOTHE, défendeur. Le 8 avril 1964, à 2 heures de l'après-midi au lieu d'entreposage, au No 7755 rue Hochelaga, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: automobile Plymouth, licence No 227-204 P. Q. 1964. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LANDRIAU, H.C.S., VI. 9-8730. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 630-814 — GERARD BEAUPRE & MARCEL TRUDEAU, demandeurs, vs JACQUES SAUMURE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 594 Boul. Pie-IX, 2e étage, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau plat, 1 clavigraphe Royal, meubles de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S., UN. 6-5375. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 634-054 — CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, demanderesse, vs GEORGES HOVRIS, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7275 rue Querbes, apt 2, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Fleetwood, 1 set de salon, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S., UN. 6-5375. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR SUPERIEURE. No 51-695 — CLOUTIER TIRE SERVICE INC., demanderesse, vs GUSTAVE BELISLE, défendeur. Le 7 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4251 rue du Castille, en la cité de Mont-real-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Sylvania, meubles de ménage et acc. de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. — REAL MONGEAU, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR DE MAGISTRAT. No 33-819 — GEO.-E. PELLETIER, demandeur, vs PAUL-EMILE PINEAULT, défendeur. Le 9 avril 1964, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 11044 rue Laurentide, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. et meubles de ménage. — Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES MALO, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT. No 749-504 — JEAN ROLLAND (Park Car Wash & Tire Shop), demandeur, vs DONALD GUNNING & LESLIE WEBSTER (Park Ex Auto Sales Reg'd), défendeurs. Le 7 avril 1964, à 11.30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 850 rue Jean-Talon ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: acc. de bureau, 1 auto Buick 1958, 1 auto Oldsmobile 195g et 1 auto Ford 1957, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU, H.C.S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 740-328 — ATLANTIC-PACIFIC TRAVEL (CANADA) INC., demanderesse, vs MRS R. SIMON & MR. L. SIMON, défendeurs. Le 7 avril 1964, à 4 heures de l'après-midi à la place d'entreposage Guardien au No 266 rue Notre-Deme Ouest, Chambre 15 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Admiral. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-8192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, No 507-124 — COMMUNITY FINANCE CORPORATION, demanderesse, vs ROSAIRE LEBLANC, défendeur. Le 7 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 10650 rue Gariépy en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc. modèle de console et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 597-542 — THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL, demanderesse, vs CHARLES DEIGAN, défendeur. Le 7 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 10859 rue Pigeon en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S., VI. 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 621-977 — H. BEAUDRY BLOC DE CIMENT COMPANY LIMITED, demanderesse, vs JEAN CABAY, défendeur. Le 6 avril 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1062, 15e avenue, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. VINCENT DIODATI, H.C.S., VI. 9-7842. Montréal, 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 745-711 — ALIX AUTO LIMITED, demanderesse vs JEAN PAUL DAOUST, défendeur. Le 7 avril 1964 à 12h.30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 6974 rue Des Ecores, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, le 27 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 592-483 — FRANCOIS CAMPEAU, demandeur, vs ROBERT ZENON, défendeur. Le 9 avril 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1185 rue Williams en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 25 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 628-863 — ELPHEGE GARAND, demandeur, vs P. LEBOEUF, défendeur. Le 6 avril 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2700 rue Chambly, apt 1, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: - T.V. Admiral et 1 radio. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H. C. S. Montréal, 26 mars 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 612-461 — H. RAINVILLE CO. LTD, demanderesse, vs JACQUES RENAUD, défendeur. Le 7 avril 1964, à midi à la place d'affaires du défendeur au No 3823 rue Verville en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 clavigraphe de marque Underwood électrique, 1 machine à additionner de marque Undrewood Olivetti, 1 bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 27 mars 1964.

**Province de Québec, District de Montréal, No 746-463 — CHARLES-H. FRENETTE LTEE, demanderesse, vs S. KLIANS, défendeur. Le 9 avril 1964, à 11.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4950 rue Mayfair en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. et meubles de ménage. — Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES MALO, H.C.S. Montréal, 25

Un député conservateur propose un projet de loi en faveur du Red Ensign

OTTAWA. — En dépit des protestations des députés créditistes, M. James Ormiston, député progressiste conservateur de Melville, a présenté aux Communes un bill demandant que le Red Ensign soit reconnu comme drapeau national du Canada.

M. Gilles Grégoire, leader parlementaire du Ralliement des créditistes, fit observer que l'avis de motion français de M. Ormiston désignait le pavillon comme le "drapeau rouge du Canada".

Le président de la Chambre, M. Alan MacNaughton, fut sourd aux objections créditistes et le bill fut présenté en dépit des cris de "Non! Non! jamais!"

M. Ormiston, agriculteur de la Saskatchewan et agent d'assurance, déclara que son bill proposait simplement d'adopter le Red Ensign comme drapeau national en vertu d'une loi. Le Red Ensign, originairement le drapeau de la marine marchande, a été déployé en tant que drapeau canadien en vertu d'un arrêté ministériel adopté par le gouvernement libéral de feu W. L. Mackenzie King.

M. Grégoire déclara que son parti formait opposition au bill et que l'on ne devrait pas l'accepter parce que son titre en français est fautif. La traduction française remise aux députés porte les mots "pavillon rouge du Canada". Le mot pavillon en français s'applique à un drapeau de la marine. Le mot "flag" est plus ordinairement traduit par le mot drapeau.

Le président de la Chambre répliqua qu'à cette formalité initiale la seule copie officielle du bill était libellée en anglais et que lorsqu'il aura subi sa première lecture le bill sera imprimé en anglais et en français et l'on utilisera une traduction officielle.

Aux cris de "Non! jamais!" poussés par les créditistes, pendant que les députés conservateurs s'exclamaient en choeur "Oui! maintenant!" le bill Ormiston fut déposé, subit sa première lecture et fut inséré au feuilleton de la Chambre pour faire l'objet d'un débat ultérieurement.

Caouette: la conférence fiscale, "de la bouillie pour les chats"

Dans une causerie qu'il a prononcée devant les membres du Junior Board of Trade de Montréal, M. Réal Caouette a critiqué les conférences fédérales-provinciales, déclarant qu'elles "sont de la bouillie pour les chats."

"C'est toujours pareil, a dit M. Caouette; les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se rencontrent depuis dix ans et ils n'ont rien réglé. Tout ce qui arrive maintenant, c'est que Lesage parle à Pearson et Pearson répond qu'il est cassé. Puis après avoir donné un petit quelque chose, Pearson revient et dit au public canadien que Lesage est cassé."

Le chef créditiste a par ailleurs déclaré que si le Québec est dix ou quinze ans en retard sur le reste du Canada, les Canadiens français ne doivent s'en prendre qu'à eux seuls. "Les Canadiens anglais de Toronto, de Montréal, de Winnipeg n'ont rien à voir là-dedans, et nous n'avons rien à leur reprocher," a-t-il dit.

"La situation, a-t-il ajouté, est telle parce que les Canadiens français du Québec ont toujours envoyé à Québec et à Ottawa des députés qui n'avaient pas de cran et qui ne songeaient qu'aux intérêts de leurs partis au lieu de songer à ceux des Québécois."

Parlant de la visite de la reine, M. Caouette a déclaré qu'il supportait entièrement la visite de la reine au Québec, visite qui est prévue pour le mois d'octobre. "Nous n'avons pas l'habitude de maltraiter nos visiteurs; d'ailleurs, la reine est une très gentille souveraine et elle parle mieux français qu'un bon nombre d'entre nous. Ceux qui font des menaces contre sa vie ne tenteront jamais de réaliser leurs projets".

Tarifs postaux

A partir du 1er avril prochain, le tarif des imprimés deviendra 3 cents pour les premières deux onces et 1 cent par deux onces ou fraction de deux onces additionnelles, par article. Il s'appliquera pour les cartes de souhaits, de fête, de Noël, les circulaires, brochures, livres, journaux postés occasionnellement par le public, etc., et évidemment pour tout article adressé à un programme questionnaire et que le participant jusqu'ici affranchissait à 2 cents pièce.

Mission au Japon

M. Maurice Lessard, sous-ministre adjoint au ministère de l'industrie et du commerce, de qui relève l'administration des pêcheries, a quitté Québec à destination du Japon pour accomplir une mission à caractère technique. Pendant son séjour, M. Lessard fera une étude sur place des chantiers maritimes japonais. M. T. R. Kinsella, du ministère fédéral du commerce, accompagne M. Lessard dans cette mission.

EXERCICES MILITAIRES

HALIFAX. — Du 14 au 17 avril prochain, se tiendront près de Shelburne, 150 milles à l'ouest d'Halifax, des exercices militaires, auxquels participeront des éléments de l'armée et de la marine. Plusieurs navires, dont un sous-marin, participeront à l'exercice "Mohawk". De plus, 275 officiers et militaires du camp Gagetown, au Nouveau-Brunswick, l'aviation et la gendarmerie royale collaboreront à ces exercices destinés à organiser sur mer un transport efficace de forces armées pour protéger, s'il y a besoin, les installations militaires de certains secteurs du Canada.

Harkness: le gouvernement n'a pas été suffisamment énergique envers Chaput

CALGARY. — L'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness, a déclaré hier lors d'une conférence de presse que le séparatisme est le plus grand problème de politique intérieure au Canada actuellement et a affirmé que le gouvernement fédéral n'a pas pris parti assez fermement contre les extrémistes.

Il a dit que le gouvernement fédéral devrait avoir adopté une position plus énergique lorsque M. Marcel Chaput, chef indépendantiste, a déclaré que la reine sera mal reçue au Québec.

"Je Pense que la déclaration de Chaput ressemblait assez à un acte séditieux pour que des procédures judiciaires soient engagées. Il est possible qu'elles n'eussent pas abouti mais elles auraient constitué une dissuasion pour ceux qui seraient tentés de faire de telles déclarations."

Le gouvernement fédéral n'a pas intenté de poursuites parce qu'il craignait qu'une telle action ne soulève un sentiment antigouvernemental et fasse de M. Chaput un martyr aux yeux des Québécois, a-t-il dit.

M. Harkness a dit qu'il existe un danger de violence à moins que le gouvenrement du Québec ne prenne de sévères mesures. Il a ajouté cependant que ce serait une erreur de contremander la visite que la reine Elizabeth doit effectuer au Québec cet automne.

Un retard de 17 jours lors du transfert de certains services de l'Agriculture aux Forêts

OTTAWA — M. Jack Pickersgill a dit aux Communes qu'il y a eu des retards administratifs de 17 jours lors du transfert de certains services du ministère de l'Agriculture au ministère des Forêts.

Le gouvernement a été accusé d'incurie administrative.

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a déclaré en commentaire à la déclaration de M. Pickersgill, qu'il y avait eu une série d'erreurs graves.

M. Pickersgill a dit qu'il est faux d'affirmer que les lois n'ont pas été respectées. Il a précisé que M. Maurice Sauvé a été ministre des forêts le 3 février avec l'intention de le nommer ministre des forêts et de l'aménagement rural après l'adoption de mesures en ce sens par le Parlement.

Il a expliqué qu'un arrêté ministériel du 3 février confiait à M. Sauvé l'autorité dans divers domaines:

Le crédit agricole, l'ARDA, les grains de provende, etc. Il devait administrer ces services sous l'autorité de M. Hays et en rapport avec les ministères concernés.

L'épitre

Mais les ministres décidèrent de reconsidérer la situation et réévaluer leurs responsabilités. Ce qui fut fait, a dit M. Pickersgill, mais les pouvoirs remis à M. Sauvé ne furent pas révoqués avant le 20 février.

Le 5 mars, le cabinet donnait à M. Sauvé la responsabilité de l'ARDA, des grains de provende et des marais maritimes à titre de ministre indépendant.

M. Pickersgill a rejeté une accusation de M. Stanley Knowles selon laquelle le gouvernement était en faute en ne publiant pas dans les trente jours les arrêtés ministériels du 3 février et du 5 mars.

M. Pickersgill, qui parlait au nom du premier ministre Pearson, retenu chez lui par une grippe, a déclaré que ce qui s'est passé entre le 3 février et le 5 mars n'est rien de plus qu'une erreur technique causée par un surcroit de travail.

Il a souligné que cette règle ne vaut que pour les décisions d'ordre "législatif".

M. Diefenbaker a qualifié la déclaration de M. Pickersgill d'"épitre d'excuse". Il a demandé si le gouvernement peut revoquer un arrêté ministériel, "simplement parce qu'on a changé d'idée."

Une route reliera la frontière au pont de T.-Rivières

DRUMMONDVILLE— Deux ingénieurs du ministère provincial de la Voirie ont annoncé qu'une importante route reliera la frontière américaine et Sherbrooke au futur pont des Trois-Rivières.

Cette voie rapide sera en principe construite suivant le parcours de la route actuelle 22. Elle contournera nécessairement la ville de Drummondville.

M. Louis G. Paquette, ingénieur principal du district no 8, et M. Henri Perron, chef du service de la circulation, ont fait connaitre cette nouvelle hier aux hommes d'affaires du quartier St-Jean-Baptiste et de la rue Saint-Damase.

Avec la construction de la nouvelle voie, il est à prévoir que le boul. St-Joseph, qui joignait les municipalités de Drummondville ouest et de Drummondville sud et reliait la route 9 à la route 22, deviendra une artère municipale et ne jouera plus son rôle actuel.

SESSION fédérale

OTTAWA —L'allégorie "Open Grave" qui a fait l'objet d'une controverse cette semaine, a été présentée sur les ondes du réseau anglais de télévision de Radio-Canada. C'est un drame de qualité médiocre, mais le jeu des acteurs était excellent, selon M. Gilles Grégoire. Il a fait part de ses impressions aux Communes. Le député de Lapointe est d'avis que cette oeuvre tend à justifier un point de vue politique et à mettre en doute l'efficacité de la Gendarmerie royale, tout en jetant le ridicule sur l'appareil judiciaire. M. Lamontagne, secrétaire d'Etat, a qualifié d'irresponsables les critiques que M. Diefenbaker avait fait porter sur cette émission avant de l'avoir vue.

* * *

OTTAWA —Le gouvernement a décidé de ne pas exiger de peage en ce moment aux navires qui franchissent le canal Welland entre les lacs Ontario et Erié, le ministre des transports, M. Pickersgill, en a fait part aux Communes, hier. Une décision contraire devait entrer en vigueur le 1er avril. La question du péage dans la voie maritime du Saint-Laurent et dans les canaux sera étudiée au cours d'audiences publiques canado-américaines a Ottawa du 30 avril au 2 mai.

* * *

OTTAWA — L'inspection des maisons qui ont été construites en vertu du programme de construction en hiver pourra se poursuivre jusqu'au 15 avril, a annoncé aux Communes, le ministre du travail, M. MacEachen. Le gouvernement verse un boni de $500 sur ces maisons, mais l'inspection devait en être faite au 31 mars. La pénurie de matériaux et de main-d'oeuvre spécialisée a retardé le mouvement de la construction. Le gouvernement n'a pas l'intention de prolonger cette date limite et prie les constructeurs de se hâter de terminer les maisons.

* * *

OTTAWA — Le gouvernement espère promulguer des règlements de chasse aux phoques avant l'ouverture de la prochaine saison, a déclaré aux Communes, M. Robichaud, ministre des pêcheries. M. Heath Macquarrie député progressiste-conservateur de Queens, venait de faire allusion à des rapports de la Société protectrice des animaux sur l'écorchage vif de jeunes phoques. M. Robichaud est d'avis que son ministère "a pris la question en sérieuse considération". Ottawa se propose d'étendre à 12 milles sa juridiction territoriale dans le golfe St-Laurent.

* * *

OTTAWA — Le ministre du travail, M. MacEachen, a offert les services de son ministère, dans le but de préparer les mineurs d'amiante de la région d'Asbestos, au Québec, à occuper de nouveaux emplois. Il a laissé entendre qu'il suffit de réclamer le concours d'Ottawa. Le ministre répondait à M. Raymond Langlois, député créditiste de Mégantic; ce député a fait part que 600 employés de mines d'amiante à Thetford-les-Mines ont été mis à pied. En réponse à M. Douglas Fisher, le ministre a également donné l'assurance que le même service était à la disposition des mineurs d'uranium de Elliot Lake, Ontario, mais il faut là également, le réclamer.

* * *

OTTAWA — La Compagnie de l'exposition universelle de 1967 croit qu'elle exerce un droit en adoptant le symbole que le Parlement a rejeté l'année dernière. Ce symbole était l'un des 184 qui avaient été suggérés à la Compagnie et qu'elle avait soumis à un sous-comité des beaux-arts. M. Sharp, ministre du commerce, a expliqué que le Parlement a donné à la Compagnie toute latitude de choix d'un symbole, sans lui défendre pour autant de revenir à celui qui venait d'être banni par les députés.

* * *

OTTAWA — Un jeune avocat de la Saskatchewan était élu aux Communes, il y a 24 ans, jeudi, après plusieurs tentatives infructueuses. Il s'agit de M. John George Diefenbaker, chef de l'Opposition. En lui rendant hommage, M. Pickersgill, ministre des transports, a déclaré aux Communes que le Parlement et le pays ne seraient pas ce qu'ils sont si M. Diefenbaker n'avait été élu.

* * *

OTTAWA — Le gouvernement fait-il volte-face au sujet de l'application de la loi sur les publications d'origine étrangères? Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a posé la question, mais il n'a pas reçu de réponse définie de M. Pickersgill qui lui a donné la replique, en l'absence de M. Pearson. Ottawa entend exempter les éditions canadiennes de Time et de Reader's Digest, des dispositions de la loi. M. Diefenbaker a voulu savoir si un fonctionnaire de l'entourage du premier ministre, M. Tom Kent, était autorisé à dire aux propriétaires de publication qu'il y a aucun espoir de mise en vigueur de la législation sur les publications avant la fin de juin ou le mois de juillet.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

ENTENTE AU CN

Le Canadien National et la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives (CTC) ont conclu jeudi une entente collective pour une durée de trois ans, fixant les conditions de travail de 2,700 employés. Le dernier contrat prend fin le 31 mars et le nouveau entrera en vigueur le premier mai. Ce dernier prévoit une augmentation de six et demi pour cent pour les chauffeurs de trains de passagers qui sera versée en cinq étapes, et de quatre pour cent pour les chauffeurs de trains de marchandises. Le salaire moyen de ces employés en 1963 était de $6,100.

ENTRAINEMENT PROFESSIONNEL

OTTAWA — Les autorités des Territoires du Nord-Ouest lancent un programme d'entrainement professionnel qui se donnera tant dans des écoles que dans les entreprises. Les cours seront ouverts à toute personne âgée de plus de 16 ans et porteront sur une trentaine d'occupations. La majorité des étudiants seront des Indiens et des Esquimaux.

LE "BONAVENTURE"

HALIFAX. — Après avoir débarqué les troupes canadiennes à Chypre, demain, le porte-avions canadien *Bonaventure* mettra le cap sur Norfolk, en Virginie, pour participer à des exercices d'entrainement de l'aviation. C'est ce qu'a révélé un porte-parole de la marine canadienne à Halifax.

COMMERCE-ÉDUCATION

Quelque mille instituteurs laïcs et religieux des classes de septième, des écoles secondaires et supérieures de la région métropolitaine visiteront 25 grandes entreprises locales à l'occasion de la Journée commerce-éducation, le lundi de Pâques, le 30 mars prochain. Ces visites permettent aux instituteurs d'observer de près le fonctionnement de l'industrie canadienne et elles sont tenues sous les auspices du Board of Trade de Montréal avec la collaboration des commissions des écoles catholiques et protestantes de Montréal. Les visites comportent l'inspection des installations, des causeries et des films sur les activités principales des entreprises pour aider les éducateurs à mieux voir dans quels services leurs futurs diplômés sauront mettre le plus à profit leurs connaissances ainsi que ce que l'entreprise qu'ils choisiront attendra d'eux.

HAUSSE DE SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

OTTAWA — Environ 9,000 ingénieurs, économistes, statisticiens et officiers du service extérieur à l'emploi du gouvernement fédéral toucheront une augmentation de salaire variant entre $120 et $900 par année. Le coût annuel du rajustement des salaires s'élèvera à environ $3,200,000. Les catégories d'employés visées sont celles qui exigent un diplôme universitaire. Ces augmentations sont rétroactives au 1er juillet 1963, soit à la date à laquelle elles ont été recommandées par le bureau de revision des salaires. La dernière augmentation accordée à ce groupe de fonctionnaires remonte au 1er juillet 1961.

ÉTUDIANTS ACADIENS

BATHURST. — Une réunion des représentants de dix institutions de langue française des Maritimes a eu lieu les 21 et 22 mars au collège Sacré-Coeur, en vue de donner une constitution à l'Union générale des étudiants acadiens, qui réunit tous les étudiants des collèges, universités et écoles normales de langue française aux Maritimes. Elle a pour but de créer, promouvoir et appuyer tous les projets, organisations et activité d'ordre politique, social, économique, académique et culturel qui permettront une éducation plus complète des étudiants de langue française des Maritimes.

UNITÉ NATIONALE

VANCOUVER — Le président de l'Institut canadien des comptables agréés, M. Ho-I Smith, a affirmé mercredi, à Vancouver, que le Canada aurait à faire face à de graves problèmes d'unité nationale même si les Canadiens français n'existaient pas. M. Ross, qui s'adressait à un groupe d'hommes d'affaires, a signalé qu'il existe des tensions régionales et des problèmes de loyauté en plus des complications de biculturalisme. "Il se peut que ce soit le Québec qui fasse le plus de tapage au sujet de l'autonomie fiscale, mais si ce problème n'est pas réglé rapidement, toutes les provinces canadiennes seront bientôt en faillite", a dit M. Ross. "Nous avons suffisamment de tensions régionales et de jalousies sans compter celles concernant le Québec", de conclure le président de l'Institut canadien des comptables agréés.

CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

OTTAWA — Le gouvernement canadien a fait savoir à la Grande-Bretagne, de manière officieuse, qu'il était prêt à participer à une conférence des premiers ministres du Commonwealth au cours de la présente année. On croit que le Canada, pour ce qui est de la date de cette conférence, se soumettra à la décision majoritaire des premiers ministres du Commonwealth. Toutefois, à cause de la probabilité d'élections générales en Grande-Bretagne au cours de l'été, il semble que la conférence n'aura pas lieu avant l'automne.

INESTIMABLE

Le prix de cette bouteille de sang ne saurait s'établir en dollars. Heureusement, telle n'est pas la pratique en notre pays. Chaque année, la Croix-Rouge canadienne fournit gratuitement du sang entier et des dérivés du sang à près de 300,000 malades, accidentés et sinistrés. Tout ce qu'on vous demande en retour, c'est votre appui. Par son service de transfusion sanguine et d'innombrables façons, la Croix-Rouge vient en aide à notre ville, à notre pays, au monde entier. En appuyant la Croix-Rouge, vous aidez beaucoup . . . beaucoup de gens.

DONNONS AUX OEUVRES DE SANTÉ

ET À LA CROIX-ROUGE

PROFESSEURS DEMANDES

Un principal, 7e année
Deux institutrices, 4e et 3e années

S'adresser à: Bernard Bulteau
Case postale 14
St-Eustache ou 627-3121

Commission scolaire demande:

1—Un principal, de langue française, mais parfait bilingue pour écoles cours primaire et secondaire, anglais et français, 8 à 10 ans d'expérience, bonnes références requises. S'adresser à Case postale 44, Beloeil, Cté Verchères, P. Q.

2—Professeurs pour l'enseignement de l'anglais, cours primaire et secondaire. Bonnes références. Expérimentés, de préférence.

S'adresser à: Case postale 44, Beloeil, cté Verchères, P.Q.

Désirez-vous un enseignement SOLIDE pour votre enfant?

Renseignez-vous sur les programmes d'études à

L'INSTITUT FELLER COLLEGE

Grande-Ligne, P.Q.
Tél.: St-Jean, Fl. 6-4143
Pensionnat chrétien évangélique

Vous avez deux choix:

(1) Programme français, 1re à 7e année
(2) Programme anglais, avec option française en certains cours, 8e à 11e année

Directeur: J. S. Gilmour, B.A., B.D.

La Commission scolaire régionale Le Gardeur
(20 milles au coeur de Montréal)

Demande des instituteurs et des institutrices diplômés pour le cours secondaire.

Le Brevet A est exigé au départ.
— Pour classes régulières de 8 à 12e années.
— Pour les nouvelles classes de 12e année.
— Instituteur d'expérience pour le départ d'une section classique.

Le directeur général des Ecoles,
Ecole Jean-Baptiste Meilleur,
Repentigny — Tél.: 581-1320

Titulaires de classes auxiliaires demandés

La Commission des Ecoles catholiques de Sherbrooke demande des instituteurs et des institutrices, détenteurs d'un brevet spécialisé pour l'enseignement aux enfants déficients, pour des classes auxiliaires.

S'adresser à la Direction générale des Ecoles, 895 rue Bowen sud, Sherbrooke, tél.: 562-3881.

Genève: la modération et le réalisme marquent les débats

GENEVE. — La conférence mondiale sur le commerce et le développement a ajourné ses travaux jeudi soir jusqu'à lundi matin pour le congé de Pâques. Les observateurs relèvent dans l'ensemble, après les quatre premières journées de débats, des motifs d'optimisme et aussi quelques raisons d'inquiétude.

Les motifs d'optimisme sont principalement les suivants: modération de ton et effort de réalisme de toutes les délégations jusqu'ici, à la seule exception de Che Guevara, de Cuba; intérêt porté par tous les participants à chacune des interventions et sérieux des discussions de couloirs; renonciation par le groupe afro-asiatiques à exiger l'expulsion de l'Union sud-africaine et du Portugal, ce groupe s'étant borné à déclarer qu'il "ignorera" la présence des délégations de ces pays.

SUCCES DE LA THESE FRANÇAISE

La principale raison d'inquiétude, par contre, tient à l'attitude de plusieurs grands pays, Etats-Unis, en tête, qui ne paraissent pas disposés à accepter de mesures radicales et d'initiatives révolutionnaires propres à répondre promptement à l'attente des pays en voie de développement. Ces pays contiennent parfaitement du besoin d'accroître les recettes en devises des pays sous-développés et donc de favoriser leurs exportations mais sont dans l'ensemble opposés à des formules d'organisation du marché. Seule de tous les grands pays occidentaux, la France a fait des propositions qui vont assez loin et qui supposeraient des concessions considérables de la part des pays industrialisés.

On constate à ce sujet que l'intervention de la délégation française a été accueillie avec faveur par les 75 pays du tiers monde et a provoqué même les éloges du ministre cubain Che Guevara.

La première constatation que l'on peut faire sur cette première semaine du "concile du commerce" est la modération de tous: modération illustrée dans le seul "regret" exprimé par l'URSS de l'absence de l'Allemagne orientale — 7ème puissance industrielle du monde, et de la Chine — le quart de la population du globe — modération aussi de la part de l'Allemagne fédérale qui a tenu à ne pas entrer en polémique avec l'URSS sur Pankow, modération aussi du côté américain où l'on n'a pas répondu au seul "éclat" de cette semaine de débats: l'intervention "révolutionnaire" et violemment anti-américaine de "Che" Guevara, ministre de Castro, modération enfin — mais non sans mal — des délégations afro-asiatiques sur la question sud-africaine.

LE TIERS MONDE RECLAME JUSTICE

Au cours de cette semaine, la plupart des pays "leaders" des différents groupes représentés à cette conférence ont pris la parole: le Brésil — l'Inde, le plus grand des Etats du tiers monde représentés à Genève — le président de la délégation de la communauté, M. Maurice Brasseur, (ministre du commerce extérieur de Belgique) représentant le plus important bloc commerçant du monde, — M. George Ball pour les Etats-Unis — M. Valery Giscard d'Estaing, — M. N.S. Patolitchev. Seul le représentant de la Grande-Bretagne n'a pas parlé. M. Edward Heath interviendra le 6 avril et son collègue japonais, le 1er.

Pour le Brésil et son ministre des affaires étrangères, les pays en voie de développement n'ont que faire de bonnes paroles et réclament simplement justice. Le ton de cette intervention représente assez l'état d'esprit des pays latino-américain qui, dans la décennie qui vient de s'écouler, ont le plus souffert du décalage énorme du développement entre pays industrialisés et tiers monde.

LES THESES EN PRESENCE

On verra mieux à la fin de la semaine prochaine comment se partagent les principaux camps. Pour l'instant, trois tendances se dégagent parmi les pays industrialisés; la thèse française, "dirigiste", favorable à l'organisation des marchés mondiaux de matières premières et à des réductions ou suppressions de tarifs en faveur du tiers monde, sans contre-partie; la thèse du Commonwealth, très "libre-échangiste" et opposée aux mesures d'exception en faveur du tiers monde ainsi qu'à une organisation systématique des marchés: les thèses russe et américaine qui assez curieusement ne sont pas très éloignées l'une de l'autre et sont en quelque sorte à mi-chemin entre la thèse française (qui est aussi celle de la Communauté économique européenne) et la thèse britannique.

Le Sénat accepte de discuter de droits civiques

WASHINGTON — L'impasse qui persistait au Sénat américain depuis le 9 mars a été rompue jeudi lorsque les sénateurs ont accepté d'étudier le projet de loi des droits civiques, approuvé par la Chambre des représentants.

Le Sénat s'est réuni à neuf heures du matin jeudi, soit trois heures plus tôt que d'habitude, et la motion du leader démocrate Mike Mansfield a été approuvée par une forte majorité. On pourra maintenant donner suite à une motion du sénateur démocrate Wayne Morse, et le projet de loi sera acheminé au comité juridique du sénat qui l'étudiera pendant dix jours.

Malcolm X qui vient de créer le nouveau Mouvement nationaliste noir (Black Nationalism), assistait jeudi matin aux débats du Sénat sur le projet de loi sur les droits civiques.

"C'est du chantage", a-t-il déclaré par la suite. "Si cette loi est adoptée elle ne sera jamais appliquée. L'appliquer entrainerait une guerre civile dans le sud et une guerre raciale dans le nord".

"Je leur vous dire, a-t-il ajouté, que ce n'est pas ce projet de loi qui résoudra le problème". Interrogé sur les méthodes qu'il entendait utiliser pour obtenir l'égalité raciale, Malcolm X s'est contenté de répondre que la non-violence était aussi inefficace que le projet de loi actuel. On sait qu'il a lancé un appel aux Noirs leur demandant de ne plus "tendre l'autre joue" mais de répondre à la violence par la violence.

Mercredi, à Jacksonville, en Floride, des adolescents noirs ont grièvement blessé un blanc de 53 ans, qui a été frappé à coup de brique. Il a été hospitalisé et son état est grave.

Plus de 300 personnes ont été arrêtées à Jacksonville depuis qu'y ont éclaté lundi des incidents raciaux à la suite de l'assassinat d'une Noire, mère de onze enfants.

Cependant la situation est plus calme dans la ville et trois dirigeants noirs ont organisé mercredi un comité où ils siégeront avec cinq hommes d'affaires blancs, afin de tenter de rétablir des relations harmonieuses entre les races, sur la suggestion du maire de la ville.

LA CONFÉRENCE DE SOLIDARITÉ AFRO-ASIATIQUE:

"Pas de paix véritable tant que subsistera, quelque part dans le monde, colonialisme ou racisme"

ALGER — La sixième session du Conseil de solidarité afro-asiatique, qui s'était ouverte le 22 mars, à Alger, s'est terminée aujourd'hui — avec 24 heures de retard — par l'adoption d'une "déclaration générale," d'une résolution de politique générale et de trente-six résolutions spéciales.

La déclaration générale exprime la conviction du conseil que "le problème de la lutte en faveur de la libération constitue la tâche principale "du mouvement afro-asiatique et qu'aucune paix véritable ne peut aboutir sans la libération totale des peuples d'Asie, d'Afrique et de tous les autres". Le conseil se déclare également convaincu de "la nécessité d'un désarmement général en vue de la réalisation de la paix mondiale".

La déclaration demande aux peuples afro-asiatiques: "De fournir tous les efforts nécessaires pour favoriser la formation d'un front de lutte commun afin de permettre une meilleure coordination des actions créatrices pour rendre effective la lutte de libération nationale. ..

"D'aider efficacement sur le plan matériel et moral les combattants de la liberté...

"D'intensifier la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, l'impérialisme et la discrimination raciale".

Quant à la résolution de politique générale, après avoir également affirmé la nécessité d'un renforcement de la solidarité dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, elle déclare appuyer "la convocation de la deuxième conférence des pays non-alignés et la deuxième conférence des pays afro-asiatiques".

Elle demande en outre à "toutes les forces anti-colonialistes" de "continuer à mener une politique efficace pour le désarmement général et l'interdiction totale de toutes les expériences nucléaires et la destruction des stocks existant dans le monde".

Elle contient enfin des références aux bases militaires établies "en Afrique, en Asie et en Amérique latine" par les Etats-Unis "et leurs alliés impérialistes", à la guerre "atroce" menée au Sud-Vietnam, à "l'intervention armée" à Chypre, à "la spoliation du territoire palestinien au bénéfice d'Israël et du sionisme", aux "massacres" commis par les Portugais dans leurs colonies et au "racisme le plus abject" qui sévit en Afrique du sud.

Tous ces points font d'ailleurs l'objet de résolutions particulières. La plupart de celles-ci se bornent essentiellement à soutenir les partis nationalistes ou mouvements de libération de divers pays encore sous domination coloniale. D'autres traitent de problèmes particuliers comme ceux de la Corée, du Laos, de la Libye, de Malte, du Congo-Léopoldville, du Ruanda, de Zanzibar ou de la Malaysia.

Dès le deuxième jour des débats cette session du conseil de solidarité afro-asiatique avait été marquée par la querelle sino-soviétique, celle-ci donnant lieu à des incidents d'une violence encore rarement atteinte. Les délégués se sont gardés toutefois d'y faire une quelconque allusion dans les résolutions finales, marquant ainsi leur volonté de demeurer neutres dans ce conflit. Désir exprimé avec force par M. M'Hamed Yazid, président de la session, dans son discours de clôture: "Nous avons besoin, a-t-il dit, de la solidarité afro-asiatique, les petits comme les grands, et je m'excuse de dire que si les petits ont besoin des grands, la Chine et l'U.R.S.S. ont aussi besoin des petits".

Enfin on a noté tout au long des débats du conseil l'accent mis sur les problèmes économiques mondiaux et la volonté exprimée par les afro-asiatiques de se libérer de la pression économique des pays industriels.

Deux aviateurs tombés en Allemagne de l'est ont été rendus aux É-U

HELMSTEDT (Basse Saxe) — Les deux derniers membres de l'équipage du "RB-66" américain qui a été abattu le 10 mars dernier au-dessus de l'Allemagne orientale par la chasse soviétique, les capitaines David E. Holland, 35 ans, et Melvin G. Kessler, 30 ans, respectivement pilote et instructeur observateur, ont été libérés hier après-midi par les autorités soviétiques d'Allemagne orientale et ont passé la frontière inter-zones au point de contrôle interallié de Helmstedt, sur l'autoroute Hanovre-Berlin.

A Washington, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a exprimé, au cours de sa conférence de presse, hier, sa satisfaction à la suite de la libération des deux aviateurs.

Le retour de ces deux militaires n'a été précédé d'aucun marchandage et n'a impliqué aucune condition préalable, a-t-il dit. Les Etats-Unis ont reconnu que l'appareil de reconnaissance tactique n'était pas où il aurait dû se trouver. Des mesures ont été prises pour éviter le renouvellement de tels incidents.

L'administration de Washington n'a aucune explication sur les délais mis par le gouvernement soviétique à libérer ces aviateurs malgré les contacts qui ont eu lieu à plusieurs reprises à leur sujet entre les deux gouvernements. L'appareil qui a été descendu par les Soviétiques n'était pas en mission au-dessus de l'Allemagne orientale, il avait seulement été dérouté. Il s'agissait d'un appareil de reconnaissance tactique ayant à son bord un équipement spécial. Il est probable que les Soviétiques ont tenu à examiner ce matériel, à questionner les aviateurs. Il n'en est pas moins vrai qu'un certain mystère continue de planer sur la lenteur du retour des aviateurs américains.

L'URSS endosse le projet polonais de gel nucléaire

GENEVE — Pour la première fois jeudi, à la Conférence du désarmement l'URSS a approuvé officiellement le plan polonais de "gel" des armements nucléaires en Europe Centrale. Son représentant à la conférence du désarmement, l'ambassadeur Semyon Tsarapkine a souligné l'"aspect particulièrement positif" du plan qui "empêcherait l'Allemagne de l'Ouest d'accéder aux armements atomiques".

Au cours de la même séance, M. Peter Thomas, ministre d'Etat britannique, a présenté un "document de travail" sur l'établissement de postes d'observation destinés à empêcher les attaques par accident ou surprise. Ce document a été approuvé par les délégués américain, italien et canadien mais a rencontré une vive opposition de la part de M. Tsarapkine.

A l'issue de la séance, un porte-parole britannique a précisé que son pays n'excluait nullement les autres mesures qui, selon l'URSS, doivent accompagner la création de ces postes telles la réduction des effectifs militaires dans les zones où ils seraient établis.

M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures du Canada, a tenté de rapprocher les points de vue soviétique et américain, notamment les propositions américaines de "gel" nucléaire universel et celles de l'URSS portant sur une destruction très large des bombardiers. D'autres part, M. Martin estime que, s'il y a des "objections" au plan du président polonais Gomulka, visant un "gel" nucléaire en Europe centrale, ce dernier n'en contient pas moins des éléments "dignes d'étude".

Ethiopie-Somalie: les combats ont fait 150 morts depuis jeudi

ADDIS ABEBA — Les combats ont repris de plus belle hier entre les unités somaliennes et éthiopiennes dans la région d'Inegoua. Selon le gouvernement somalien les combats ont fait depuis jeudi matin près de 160 morts, dont 150 Ethiopiens. Ces chiffres sont contestés par le gouvernement éthiopien qui accuse les Somaliens d'agression susceptible de faire échec aux négociations en cours à Khartoum en vue de chercher une solution pacifique du conflit.

Jeudi, l'empereur Hailé Sélassié a envoyé un message aux 34 chefs d'Etat des pays de l'Organisation de l'unité africaine les priant d'intervenir pour faire cesser les attaques de la Somalie. Hier, c'était au tour du président Abdoullah Osman, de la Somalie, d'adresser un message analogue où il accuse les Ethiopiens de "grossière provocation" et de remettre une protestation énergique à l'ambassadeur d'Ethiopie à Mogadiscio.

C'est au poste frontalier de Debo Goryalle, dans l'Ogaden, que les combats se déroulent depuis jeudi matin mais ils se sont étendus à d'autres postes de cette région âprement contestée. Les observateurs sont d'autant plus étonnés de cette reprise des hostilités que les négociations en cours à Khartoum depuis quelques semaines paraissaient progresser heureusement.

Hier, le gouvernement éthiopien a répété qu'il est disposé à examiner dans l'esprit le plus libéral possible les revendications somaliennes en ce qui a trait au libre mouvement des Somalis de part et d'autre de la frontière mais à la condition absolue que la Somalie renonce à toute prétention sur la région de l'Ogaden et que soit absolument garantie la sécurité des confins somalo-éthiopiens.

Nasser: en 12 ans, l'Egypte est devenue une terre de justice pour les travailleurs

LE CAIRE. — "La nouvelle assemblée nationale constitue l'expression de la volonté révolutionnaire du peuple et constitue un tournant historique dans l'histoire de l'Egypte", a déclaré hier soir le président Nasser, dans un discours prononcé à la séance inaugurale du nouveau parlement égyptien.

Dans le discours, qui a duré près de trois heures, le président Nasser a brossé, chiffres à l'appui, l'énorme progrès réalisé par son régime au cours des douze années de son existence, dans les différents domaines politique, économique et social.

"Nous sommes devenus maintenant, a-t-il dit, l'Etat des paysans et des ouvriers au lieu de l'Etat des pachas et des "Khawagas" (étrangers). Le président Nasser a alors évoqué les récentes mesures de déséquestration prises en faveur des "capitalistes et féodaux égyptiens". "J'ai longuement hésité avant de prendre cette décision, a-t-il déclaré. Mais une page nouvelle doit s'ouvrir aujourd'hui devant tous sans exception. Des mesures d'exception et de séquestration avaient pour but de liquider les éléments exploiteurs en tant que classe, mais je ne voulais pas toucher à leur dignité d'homme et à leur droit à la vie. Elles étaient dirigées non contre des individus mais contre leurs privilèges de classe".

Assouan, un symbole

Le président Nasser s'est attaché spécialement à montrer l'importance du projet du haut-barrage d'Assouan qu'il a qualifié de "symbole vivant de la lutte de l'homme égyptien" et de "miracle de l'âge moderne". Il a précisé que le barrage d'Assouan, une fois achevé, accroîtrait le revenu national de l'Egypte de 234 millions de livres égptiennes annuellement et servirait à économiser près de 100 millions de livres par an en devises étrangères tout en augmentant de 2 millions de feddans la superficie des terres cultivables.

A ce propos, le président Nasser a confirmé que M. Khrouchtchev assisterait aux cérémonies de l'achèvement de la première tranche des travaux en mai prochain. Il s'est félicité d'avoir à ses côtés à cette occasion "un ami sincère du peuple égyptien et le représentant d'une nation amie."

Le président Nasser a de nouveau évoqué le "danger israélien" qui, a-t-il affirmé, représente le principal ennemi de la révolution égyptienne. Il a rejeté la théorie selon laquelle le problème d'Israël serait lié à la solution du problème des réfugiés palestiniens. "Israël, a-t-il dit, est le prolongement de l'impérialisme. Le danger découle du fait même de l'existence d'Israël. Le soleil couchant de l'impérialisme s'abîmera inévitablement dans les eaux de l'océan, et Israël ne pourra échapper à son destin".

Le chef de l'Etat a ensuite abordé les problèmes de démocratie intérieure. Il a demandé aux députés de participer activement au pouvoir réel du pays.

AU MOMENT DE QUITTER LE SOL AMÉRICAIN

Defferre nie être "le candidat des EU", à la présidence de la France

NEW-YORK. — M. Gaston Defferre, député-maire, de Marseille et candidat à la présidence de la République française, a quitté les Etats-Unis par avion hier pour regagner Paris après un séjour d'une semaine à Washington et New-York.

Avant de prendre l'avion, M. Defferre a rendu visite au maire R. Wagner de New-York puis a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a exprimé sa profonde satisfaction de l'accueil qu'il a eu aux Etats-Unis. Il s'est montré particulièrement heureux de l'entretien que lui a accordé le président Johnson et a répondu ensuite aux nombreuses questions des journalistes américains. M. Defferre a ensuite assisté à un déjeuner offert en son honneur par la direction du grand quotidien New York Times. Au cours de sa conférence de presse, M. Defferre a notamment exprimé l'opinion que le président De Gaulle devrait "se rendre à Washington pour conférer avec le président Johnson".

Pas "candidat des E.-U."

Au cours de sa conférence de presse à l'aérodrome, le député maire a souligné à plusieurs reprises le besoin de communications plus étroites entre les peuples français et américain par le truchement de leurs dirigeants et de conversations entre les Etats-Unis et la France "à des intervalles réguliers", conversations qui pourraient débuter à l'échelon diplomatique et aboutir à des entretiens au sommet.

Lorsqu'un reporter de radio a exprimé l'opinion que M. Defferre lui semblait parler comme "le candidat américain à la présidence de la république française", le maire de Marseille a répondu:

"Pas du tout. Mon opinion sur de nombreux sujets diffère de la vôtre. Mais le désaccord ne doit pas empêcher la coopération amicale en matière de politique".

Je dis exactement ce que je pense... lorsque je me suis entretenu avec le président Johnson je lui ai dit sur quoi je n'étais pas d'accord et pourquoi".

Les journalistes américains lui demandant s'il avait l'appui des communistes dans ses efforts comme candidat à la présidence aux élections de l'an prochain, M. Defferre a démenti qu'il avait leur appui et a souligné qu'il avait refusé de s'entretenir avec eux.

Thorez: pas d'antigaullisme systématique

PARIS. — Le chef du parti communiste français a exprimé l'opinion devant le comité central du parti communiste qu'il est "puéril" de faire de l'aitigaullisme systématique. Le discours de Thorez a été publié dans l'organe quotidien du P.C.F., "l'Humanité". Au cours de sa revue de la situation intérieure de la France, Thorez a mis en garde "les éléments progressistes' contre la tentation de dire "non" à tout ce que fait de Gaulle. Il a ajouté que le P.C. approuvait certaines des dernières décisions du chef de l'Etat comme la reconnaissance de Pékin, la proposition de neutralisation du Vietnam, la décision d'autoriser la vente de camions et de tracteurs à Cuba, l'effort pour étendre l'influence française en Amérique latine. De même, le principe de l'aide économique et financière à l'Algérie et à l'Afrique doit être approuvé même si on en "peut discuter l'application".

L'EUROPE EN AUTOMOBILE !

Achetez ou louez à Montréal votre voiture neuve européenne:

SIMCA — RENAULT — CITROEN
PEUGEOT — VOLKSWAGAN —
PANHARD — FIAT — TAUNUS —
ALFA ROMEO, ETC.

Votre voiture vous sera livrée à votre arrivée en Europe. Garantie de rachat en dollars. Plan de finance disponible.

CONFIEZ-NOUS TOUTES LES FORMALITES DE VOTRE VOYAGE: Réservations, hôtels, passage par avion ou bateau, assurances, itinéraire, etc. Cartes des pays européens.

Service Européen de Tourisme Automobile Enrg

Montréal — 1176, rue Drummond — Tél.: UN. 1-3906 et UN. 1-6200

Ne partez pas en Europe
sans avoir consulté
Les Voyages Malavoy

A condition que vos billets transatlantiques (avion ou bateau) soient émis par nous, nous vous assurons des services gratuits

- soit pour des voyages entièrement ou partiellement organisés sur la base individuelle (Hôtels, transferts, visites)
- soit simplement des suggestions d'itinéraires.
- location d'automobile ou tout autre service

SI VOUS VOULEZ UN TOUR ORGANISE
demandez nos dépliants

Tours de 3 semaines France — Italie — Suisse
— 6 — 27 août $678.00
— 3 — 24 septembre $718.00

QUALITÉ MALAVOY

VOYAGES ANDRE MALAVOY INC.
1225 ouest, Dorchester
Tél.: UN. 1-2485
MONTRÉAL, P.Q.

VOYAGES MALAVOY pour vous la bonne voie ...

VOYAGES-1964

I — EUROPE: 62 jours, $1,197, bateau ou avion, 7e voy. des Anc. Normaliens, 13 pays visités (Angl., Hollande, Belgique, Allem., Autriche, Suisse, Italie, Espagne, France, etc.).
II — MOYEN-ORIENT avec M. l'abbé J. Martucci, 21 jours, départ: 30 juillet (avion), $998 (Paris, Rome, Caire, Athènes et Terre-Sainte).
III — LES DEUX VOYAGES COMBINES: 17 pays, $1,570. Départ le 3 juillet.

Voy. Bel-Air Inc., 2155 de la Montagne - VI. 4-8817
M. G. Bellefleur, 3973 Mentana - LA. 3-2583

VOYAGE CULTUREL ETE - 1964 - EUROPE

Plus de six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe. — 53 jours dont 45 en Europe. — Aller par bateau de Montréal ou Québec, le 26 juin; retour en "jet" à Dorval le 18 août. — Angleterre, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne et France.

TOUT COMPRIS
$1,157.00
en dollars canadiens

Profitez de l'expérience: dixième année consécutive. Excellent service d'une grande compagnie. Pour informations:

R. P. JULIEN DEZIEL, O.F.M.
Les Franciscains,
Châteauguay, Qué.

L'EUROPE VOUS INVITE... ...AU PRINTEMPS

Inscrivez-vous à l'un de nos voyages accompagnés de 21 jours

30 avril	Portugal, Madrid, Andalousie, Baléares, Paris	$ 909.90
14 mai	France, Italie, Suisse	$ 997.90
21 mai	Italie et Suisse	$ 953.30
28 mai	Suisse, Normandie, Bretagne, Mont St-Michel, Châteaux de la Loire, Paris	$ 897.40

Direction personnelle
Mlle Pascale Hone, Mlle Marisol Hone

Tous les prix sont en dollars canadiens

VOYAGES HONE
1460, AVENUE UNION, MONTRÉAL 2 — VI. 5-8221

MAI EN EUROPE VOUS ENCHANTERA

Un plus grand choix de facilités et de tarifs est à votre disposition—partout en Europe.

CARINTHIA
CARMANIA
FRANCONIA

4 DÉPARTS DURANT LE MOIS DE MAI
de Montréal et Québec — plus 24 autres en '64. Votre choix de: Southampton, Le Havre, Rotterdam, Greenock, Liverpool ou Cobh.

Egalement de New York, départs réguliers des paquebots Queen Elizabeth et Queen Mary.

Consultez votre agence de voyage - *Payez plus tard si vous le désirez*

Voyager par CUNARD

c'est doubler son plaisir!

Siège social: 465 rue Saint-Jean, Montréal, Succursale: Hôtel Reine Elizabeth, 940 ouest, boul. Dorchester, Montréal, VI. 8-5651 (ouvert le samedi matin).